

Université de Montréal

L'expérience de la parentalité de parents d'enfants placés de façon permanente auprès d'un  
membre de la famille élargie par les services de protection de la jeunesse au Québec.

*Par*

Amilie Dorval

École de travail social, Faculté des arts et des sciences

Thèse présentée en vue de l'obtention du grade de Ph.D.

service social

septembre 2022

© Amilie Dorval, 2022



Université de Montréal

Faculté des arts et des sciences / École de travail social

---

*Cette thèse intitulée*

**L'expérience de la parentalité de parents d'enfants placés de façon permanente auprès d'un membre de la famille élargie par les services de protection de la jeunesse au Québec.**

*Présenté par*

**Amilie Dorval**

*A été évaluée par un jury composé des personnes suivantes*

**Aline Bogossian**

Présidente-rapporteuse

**Marie-Andrée Poirier**

Directrice de recherche

**Sonia Hélie**

Codirectrice

**Chantal Lavergne**

Membre du jury

**Maria Angels Balsells**

Examinatrice externe



## Résumé

Dans l'ensemble de la littérature sur le placement, peu d'attention est accordée aux parents d'origine et ce constat n'est que plus saillant dans les écrits portant plus spécifiquement sur le placement auprès de membres de la famille élargie. L'examen critique des écrits sur le sujet montre que les parents vivent différentes émotions complexes, parfois même contradictoires suite au placement de leur enfant. Il ressort notamment des études recensées que plusieurs parents expriment ne pas se sentir entendus et considérés par le système de PJ. La thèse a pour objectif de comprendre l'expérience des parents ayant au moins un de leur enfant confié de façon permanente à un membre de la famille élargie par les services de protection de la jeunesse, et ce, en leur donnant une voix réelle dans la recherche.

La thèse mobilise une théorisation de la parentalité proposée par Houzel (1999) et Sellenet (2007). Les auteurs définissent la parentalité selon trois axes: l'expérience, la pratique et l'exercice de la parentalité. Ces trois axes ne peuvent être complètement dissociés et sont étroitement liés les uns aux autres. Bien que ce cadre n'ait pas été développé au départ pour appréhender la parentalité d'enfants placés, il semble pertinent et approprié pour la thèse. La perspective de la thèse est de nature qualitative et exploratoire puisqu'aucune étude n'a été réalisée sur la pratique et l'expérience vécue des parents à qui l'on a retiré un enfant pour le confier à un membre de la famille élargie. La posture méthodologique de la thèse repose sur le récit de vie. Ainsi, neuf parents d'enfants qui ont été confiés à un membre de la famille élargie par les services de PJ du Centre Intégré Universitaire de Santé et Services Sociaux-centre Sud de l'île de Montréal (CCSMTL) ont été rencontrés à deux reprises. La première rencontre vise à recueillir le récit du parent alors que la deuxième rencontre permet de faire une restitution du récit au parent et permet à ce dernier de valider le récit et d'aller un peu plus loin dans certains thèmes. Il s'agit d'une approche méthodologique qui requiert un engagement important du chercheur et plusieurs étapes d'analyses.

Les résultats de la thèse font ressortir l'importance de considérer l'expérience du placement dans une perspective plus large et inclusive de la trajectoire de vie des parents. L'analyse des récits des parents fait ressortir plusieurs thèmes qui rejoignent la théorisation de la parentalité mobilisée pour la thèse. Les récits des parents témoignent du parcours parfois très difficile de certains parents et de leur entrée dans la parentalité comme une expérience bien souvent peu préparée et qui se produit

dans des contextes plutôt défavorables. De plus, une typologie exploratoire émerge et montre que l'expérience vécue est, certes variée, mais également grandement influencée des enjeux relationnels passés et présentes dans les situations familiales. L'hypothèse du trauma complexe vécu par plusieurs parents émerge des analyses des récits et avance ainsi certaines réponses au vécu de la parentalité des parents rencontrés. La thèse propose trois angles d'intégration de la parentalité vécue dans le contexte du placement permanent de leur enfant auprès d'une FAP. Le premier angle réitère l'aspect central des relations dans la construction de la parentalité et de manière considérable dans le contexte de placement en FAP. Le deuxième intégrant la temporalité et l'histoire de vie des parents. Enfin, le troisième angle propose une lecture critique de la parentalité en soulevant les inégalités sociales qui sous-tendent la construction sociale de la parentalité. En définitive, les résultats de la thèse révèlent les besoins prépondérants des parents et l'importance de bonifier l'offre de services destinés aux adultes autant par le réseau public de santé que par le communautaire.

**Mots-clés :** Parentalité; placement; placement en famille d'accueil de proximité; protection de la jeunesse; récit de vie; perspective des parents.

## Abstract

In the placement literature as a whole, little attention is paid to the parents of origin, and this finding is only made more salient in the literature that focuses on placement with extended family members. A critical review of the literature shows that parents experience a variety of complex and sometimes conflicting emotions following their child's placement. In particular, the studies reviewed indicate that many parents express that they do not feel heard and considered by the youth protection system. The goal of this thesis is to understand the experience of parents who have at least one of their children permanently placed in extended family care by child welfare services by giving them a real voice in the research.

The thesis mobilizes a theorization of parenthood proposed by Houzel (1999) and Sellenet (2007). The authors define parenthood along three axes: experience, practice and the exercise of parenthood. These three axes cannot be completely dissociated and are closely linked to each other. Although this framework was not originally developed to understand the parenting of children in care, it seems relevant and appropriate for the thesis. The perspective of the dissertation is qualitative and exploratory in nature as no studies have been conducted on the practice and lived experience of parents who have had a child removed from their care and placed with an extended family member. The methodological posture of the dissertation is based on life stories. Thus, nine parents of children who were entrusted to an extended family member by the youth protection services of the Centre Intégré Universitaire de Santé et Services Sociaux-centre Sud de l'île de Montréal (CCSMTL) were interviewed twice. The first meeting aims to collect the parent's story, while the second meeting allows the parent to validate the story and to go a little further into certain themes. This is a methodological approach that requires a significant commitment from the researcher and several stages of analysis.

The results of the thesis highlight the importance of considering the placement experience from a broader, inclusive perspective of the parents' life trajectory. The analysis of the parents' narratives highlights several themes that align with the theorization of parenthood mobilized for the thesis. The parents' narratives attest to the sometimes very difficult journey of some parents and their entry into parenthood as an experience that is often unprepared and occurs in rather unfavorable contexts. Moreover, an exploratory typology emerges and shows that the lived experience is certainly varied,

but also greatly influenced by past and present relational issues in family situations. The hypothesis of complex trauma experienced by many parents emerges from the analyses of the narratives and thus puts forward certain answers to the lived experience of parenthood of the parents encountered. The thesis proposes three angles of integration of the parenthood experienced in the context of the permanent placement of their child with a family member. The first angle reiterates the centrality of relationships in the construction of parenthood and considerably so in the context of placement in a kinship care placement. The second integrates the temporality and life history of the parents. Finally, the third angle proposes a critical reading of parenthood by raising the social inequalities that underlie the social construction of parenthood. Finally, the results of the thesis reveal the predominant needs of parents and the importance of improving the services offered to adults by both the public health network and the community.

**Keywords** : parenthood; placement; kinship care; youth protection system; life story; parents perspective.



# Table des matières

Résumé.....	5
Abstract .....	7
Table des matières .....	9
Liste des tableaux.....	17
Liste des figures.....	19
Liste des sigles et abréviations.....	21
Remerciements .....	23
Introduction générale .....	27
1 Chapitre 1 – Contexte et ancrage théorique.....	33
1.1 Contexte de pratique sociale .....	33
1.1.1 Pratique Québécoise de la protection de la jeunesse.....	33
1.1.1.1 Modèle québécois et processus d’intervention.....	33
1.1.1.2 Mise en perspective et critique du modèle actuel d’intervention.....	37
1.1.2 Projet de vie et recours au placement.....	39
1.1.2.1 Définition et historique du placement en famille d’accueil de proximité.....	40
1.1.2.2 Caractéristiques des enfants placés .....	43
1.1.2.3 Caractéristiques des parents d’accueil.....	45
1.1.2.4 Avantages et désavantages du placement auprès d’une FAP.....	45
1.2 Ancrage conceptuel et théorique .....	50
1.2.1 Filiation, parenté et parentalité.....	50
1.2.1.1 Parenté et filiation .....	50
1.2.1.2 Parentalité : évolution du concept et définition.....	52

1.2.2	Cadre théorique .....	56
1.2.2.1	L'expérience de la parentalité .....	56
1.2.2.2	La pratique de la parentalité .....	58
1.2.2.3	L'exercice de la parentalité .....	59
1.2.2.4	Constats et bonifications au modèle.....	60
1.3	Synthèse .....	65
2	Chapitre 2 – Recension des écrits .....	67
2.1	Sens de la parentalité : expérience vécue .....	68
2.1.1	Émotions et cognitions en lien avec le placement.....	68
2.1.2	Identité parentale .....	73
2.2	La pratique de la parentalité .....	75
2.2.1	Tâches de soin et compétences parentales .....	75
2.2.2	Contacts.....	77
2.2.3	L'implication et l'engagement parental .....	80
2.3	L'exercice de la parentalité .....	81
2.3.1	Droits, responsabilité parentale et prise de décisions.....	82
2.3.2	Les procédures et le système judiciaires .....	83
2.4	Synthèse des axes de la parentalité .....	84
2.5	Parentalité, temps et typologie .....	85
2.5.1	Intégration de la parentalité et du temps .....	85
2.5.2	Typologies de parents d'enfants placés.....	87
2.6	Facteurs qui influencent la parentalité .....	95
2.6.1	Lien avec la famille d'accueil de proximité .....	95
2.6.2	Lien avec l'intervenante .....	98

2.6.3	Autres éléments personnels et contextuels.....	101
2.7	Critique de la recension des écrits.....	104
3	Chapitre 3 – Cadre méthodologique.....	107
3.1	Objectifs et perspective de recherche.....	107
3.2	Approche méthodologique privilégiée .....	109
3.2.1	Définitions et principes généraux du récit de vie.....	109
3.2.2	Pertinence du récit auprès de parents d’enfants placés .....	110
3.2.2.1	Caractéristiques du récit qui répondent aux objectifs de la thèse .....	110
3.2.2.2	Pertinence et lien avec la discipline du travail social.....	112
3.2.2.3	Aspect central des trajectoires et des questions identitaires.....	112
3.2.3	Limites de l’approche.....	113
3.3	Contexte de réalisation méthodologique .....	114
3.3.1	Inscription dans un projet de recherche plus large .....	114
3.3.2	Recrutement .....	115
3.3.3	Entretiens.....	116
3.3.4	Guide d’entretien.....	117
3.3.5	Regard des participants sur la méthodologie.....	117
3.4	Stratégie d’analyse .....	118
3.4.1	Première étape de l’analyse : analyse individuelle.....	121
3.4.2	Deuxième étape de l’analyse : restitution et validation.....	121
3.4.3	Troisième étape de l’analyse : Analyse thématique de contenu.....	122
3.5	Considérations éthiques.....	124
3.5.1	Informations et consentement .....	124
3.5.2	Confidentialité des données .....	125

3.5.3	Avantages et inconvénients de la participation .....	125
4	Chapitre 4 – Résumé des récits .....	127
4.1	Maïka.....	127
4.2	Stéphane .....	128
4.3	Virginie.....	129
4.4	Joanie.....	130
4.5	Nicolas.....	131
4.6	Sammie.....	132
4.7	Amélia .....	134
4.8	Carole .....	134
4.9	Jason .....	135
4.10	Sommaire .....	136
5	Chapitre 5 – Résultats descriptifs.....	141
5.1	L’axe de l’expérience de la parentalité .....	141
5.1.1	Le désir d’enfant et l’entrée dans la parentalité .....	142
5.1.2	L’expérience du moment entourant le retrait de l’enfant .....	144
5.1.3	Réactions à la période du placement et conséquences perçues.....	146
5.1.4	Les cognitions exprimées .....	149
5.1.4.1	La comparaison .....	150
5.1.4.2	Les aspects positifs et négatifs de la parentalité.....	151
5.1.4.3	Écart entre la parentalité réelle et imaginée .....	152
5.1.4.4	Investissement symbolique de l’enfant placé et de la parentalité .....	152
5.1.4.5	Réflexions sur leur parentalité.....	155
5.1.5	Expérience de la réunification échouée.....	156

5.1.6	Expérience du placement jusqu'à majorité .....	157
5.1.7	Expérience de parentalité partielle .....	159
5.1.8	Projections dans l'avenir .....	160
5.2	L'axe de la pratique de la parentalité .....	161
5.2.1	Les difficultés vécues avant le retrait de l'enfant.....	162
5.2.2	Expérience de cohabitation avec l'enfant et la FAP .....	165
5.2.3	Les contacts avec l'enfant .....	166
5.2.4	La communication avec l'enfant au sujet du placement .....	168
5.2.5	Les autres formes d'implication auprès de l'enfant .....	169
5.2.6	Les éléments positifs de la pratique parentale.....	171
5.3	L'axe de l'exercice de la parentalité .....	172
5.3.1	La prise de décision.....	172
5.3.2	Les notions de droits, de responsabilités et d'autorité parentale.....	174
5.3.3	Les interactions avec le système de justice .....	176
5.3.4	Le manque de reconnaissance .....	178
5.3.5	La filiation.....	180
5.4	Facteurs susceptibles d'influencer la parentalité.....	181
5.4.1	Histoire de vie des parents et événements biographiques.....	182
5.4.1.1	Négligence affective ou matérielle et violence durant l'enfance .....	182
5.4.1.2	Historique avec les services de PJ et placement .....	185
5.4.1.3	Vécu de jeunes adultes .....	185
5.4.1.4	Santé mentale des parents, consommation et déficience intellectuelle.....	186
5.4.1.5	Différence de genre .....	189
5.4.2	Enjeux relationnels.....	190

5.4.2.1	Relation avec la FAP.....	190
5.4.2.2	Relations conjugales.....	197
5.4.2.2.1	Relation avec l'autre parent.....	197
5.4.2.2.2	Vécu de violence conjugale.....	199
5.4.2.2.3	Relation conjugale actuelle .....	200
5.4.2.3	Relation avec l'enfant.....	201
5.4.3	Expérience avec l'institution.....	203
5.4.3.1	Relation avec les intervenantes .....	203
5.4.3.2	Compréhension de la PJ .....	206
5.4.3.3	Critiques de la PJ et réponse aux besoins.....	208
5.5	Synthèse de l'analyse thématique .....	210
6	Chapitre 6 – Analyse typologique .....	213
6.1	Étapes d'élaboration et thèmes mobilisés pour la création de la typologie .....	213
6.2	Les trois groupes .....	216
6.2.1	Premier groupe : solidarités familiales.....	216
6.2.2	Deuxième groupe : luttes parentales .....	218
6.2.3	Troisième groupe : dyade conjugale-parentale .....	221
6.3	Synthèse .....	222
7	Chapitre 7 – Discussion .....	225
7.1	Mise en contexte des résultats et retour sur les axes de la parentalité .....	226
7.1.1	Limites de l'étude.....	226
7.1.2	Retour sur les trois axes de la parentalité.....	227
7.1.2.1	Axe de l'expérience.....	227
7.1.2.2	Émotions et cognitions .....	228

7.1.2.3	Absence de l'enfant dans les récits et parentalité symbolique .....	230
7.1.2.4	Le trauma, un aspect marquant dans les récits des parents .....	232
7.1.3	Axe de la pratique .....	235
7.1.3.1	Les contacts parent-enfant.....	235
7.1.3.2	L'implication auprès de l'enfant .....	237
7.1.4	Axe de l'exercice.....	239
7.1.4.1	Le droit, la responsabilité parentale et la prise de décision : entre les énoncés de la loi et la réalité .....	240
7.1.4.2	Filiation et reconnaissance : l'implicite et l'explicite en contexte de placement permanent .....	241
7.2	Vers une compréhension de la parentalité en contexte de placement permanent et de ses facteurs d'influence .....	243
7.2.1	La parentalité, une construction relationnelle .....	243
7.2.1.1	Les relations au cœur des placements en FAP .....	243
7.2.1.2	Conjugalité et parentalité .....	247
7.2.2	La parentalité, une construction dans le temps .....	248
7.2.2.1	Événements biographiques et histoire de vie des parents .....	248
7.2.2.2	Trajectoire variée et point de bascule.....	250
7.2.3	La parentalité, une expérience marquée par les inégalités fortes .....	251
8	Chapitre 8 – Conclusion.....	257
8.1	Apports au champ disciplinaire et aux connaissances .....	257
8.2	Apports et critiques du modèle théorique .....	258
8.3	Retombées pour la pratique et pistes de recherches futures.....	262
9	Bibliographie .....	267
	Annexe 1- Tableaux des articles recensés et de leurs caractéristiques.....	285

Annexe 2 - Guide d'entretien .....289

Annexe 3- Dépliant.....291

Annexe 4- Lettre aux parents.....293

Annexe 5- Formulaire de consentement .....294

Annexe 6- Ressources .....299



## Liste des tableaux

Tableau 1. –	Portrait synthèse des parents rencontrés.....	138
--------------	-----------------------------------------------	-----



## Liste des figures

Figure 1. –	Processus d'intervention (Bilan des DPJ, 2018). .....	36
Figure 2. –	Les différents types de projets de vie, MSSS, 2010.....	40
Figure 3. –	Facteurs d'influence des axes de la parentalité (Sellenet, 2007).....	61
Figure 4. –	Cadre théorique écosystémique de la parentalité (Lacharité <i>et al.</i> (2015).....	62
Figure 5. –	Compétences parentales dans le contexte de la protection de l'enfant et de l'adolescent. (Balsells, 2021). .....	76
Figure 6. –	Constellation 1 : <i>Shared care</i> , O'Brien (1999) .....	92
Figure 7. –	Constellation 2 : <i>Quasi-adoption</i> , O'Brien (1999).....	93
Figure 8. –	Constellation 3 : <i>Oscillating</i> , O'Brien (1999).....	94
Figure 9. –	Constellation 4 : <i>Distressed</i> , O'Brien (1999).....	94
Figure 10. –	Processus et stratégie d'analyse .....	119
Figure 11. –	Cadre théorique écosystémique de la parentalité- révisé (Lacharité et al. 2015).261	



## Liste des sigles et abréviations

CCQ : Code civil du Québec

DPJ : direction de la protection de la jeunesse

FAP: Famille d'accueil de proximité

LPJ : Loi sur la protection de la jeunesse

PJ : protection de la jeunesse

CCSMTL : CIUSSS-Centre-sud-de-l'Île-de-Montréal

CIUSSS : Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux



## Remerciements

Un processus de doctorat comprend assurément son lot de défis, d'opportunités, d'obstacles, de réussites, de moments de doutes et d'autres de grandes fiertés. Mon parcours n'aurait très certainement pas été le même si je n'avais pas eu la chance d'être aussi bien entourée tout au long de mes études et si ce dernier n'avait pas été parsemé des merveilleuses rencontres que j'y ait fait durant toutes ces années. Je me compte très privilégiée d'avoir mené à terme ce projet d'études supérieures qui a su forger à la fois mon esprit critique, mes aptitudes et mon intérêt à la recherche, mais qui a également contribuer plus largement à mon épanouissement personnel et professionnel. Je ne peux passer sous silence l'apport significatif de plusieurs personnes clés à ce processus.

D'abord, mes premiers remerciements vont aux neuf parents rencontrés qui ont accepté de me partager une parcelle de leur histoire avec une générosité sans borne. Sans eux, la thèse ne tiendrait pas. Merci Maïka, Stéphane, Virginie, Amélia, Nicolas, Jason, Carole et Joanie!

Je tiens également à remercier le Fonds de recherche Société et culture du Québec pour l'octroi de bourses de recherche qui m'ont permis de consacrer un temps important à la réalisation de ma thèse. Je remercie également l'École de travail social de l'Université de Montréal ainsi que l'Institut Universitaire Jeunes en difficulté pour leur soutien financier à différents moments clés de mon parcours.

Deux mentors phares ont guidé ce parcours doctoral, soit mes deux directrices de recherche : Marie-Andrée Poirier et Sonia Hélie.

Marie-Andrée : je te remercie pour ta rigueur, ton œil aiguisé, les nombreuses opportunités offertes depuis le début de cette aventure, ta bienveillance, tes nombreux encouragements et réassurances dans mes moments de doutes. Ton expérience, ton humour, ton écoute et ta disponibilité font de toi une directrice en or avec qui il est agréable de travailler. Je te serai toujours très reconnaissante pour ton grand dévouement.

Sonia : je tiens également à te remercier de ton accompagnement dans ce parcours. Je salue tes réflexions et tes questions qui ont permis d'aiguiller l'écriture de plusieurs des chapitres, je remercie ta grande connaissance de la protection de la jeunesse et les pistes amenées afin de bien

orienter mon projet. Enfin, je suis plus que reconnaissante d'avoir eu la chance de te côtoyer dans les dernières années et de travailler à tes côtés dans le « projet PPS ». J'ai appris énormément, et ce, grâce à la grande liberté et la confiance que tu m'as offerte. Merci de ta patience, ta rigueur, ta simplicité, ta bienveillance, tes encouragements et les nombreux fous rires!

J'ai la très grande chance d'être une personne si bien entourée et je tiens à remercier plusieurs personnes qui jouent des rôles très variés dans ma vie, mais qui la rendent tous, à leur façon agréable et plus douce! Un premier merci à ma RD CREW (Joanie, Anne et Virginie) avec qui mon intérêt et mes premiers exploits de recherche ont pris forme. Malgré la distance, notre amitié perdure et j'en suis plus que reconnaissante. Je salue également ma belle amie Isabelle avec qui je garde toujours contact malgré la distance qui nous séparent également. Merci de ton écoute et de nos nombreux partages! Je remercie également mes amies-collègues académiques : Rosita, Marie-Joëlle, Audrey-Anne, Josianne et Karine. Nos nombreuses discussions du monde académique m'ont très souvent fait le plus grand bien et m'ont encouragé à poursuivre dans cette veine.

Je remercie également « ma gang » d'amies fidèles qui savent me sortir de l'académique et avec qui il est toujours agréable de rire, jouer, manger, sortir : Amé la Chixx Marcil, Tracy « Lefever », MPG, MPR et Marie Brière! Un merci tout spécial à ma très chère MJ Michaud qui a toujours été là pour moi et qui le sera à jamais! Dans plusieurs dizaines d'années (quand nos enfants seront rendus adultes), on retourne en backpack s'écrire de nouveaux souvenirs intarissables, promis!

J'ai eu la très grande chance de faire partie d'une famille académique incroyable, celle de Thèsez-vous! Ma participation à Thèsez-vous et mes très nombreuses rencontres ont assurément donné une couleur magique à ce parcours doctoral parfois très solitaire. Un merci tout spécial à Sara, MEG, Raph, Audrey, Phil et Yan! Vos discussions, nos partages, les nombreuses retraites vécues ensemble et les galères partagées ont mis des parcelles de bonheur dans mon cheminement doctoral et dans ma vie personnelle.

Je ne remercierai jamais assez ma très belle famille : soutenante, présente, encourageante et tellement aimante. Merci Val et Noémie de vos encouragements, de votre présence continue auprès de moi, de croire en mes (trop) nombreux projets et de répondre présente chaque fois. Je vous aime à l'infini mes sœurs! Papa, maman, les mots me manquent pour vous remercier...votre présence tout au long de ces nombreuses années, votre soutien indéniable, les nombreuses journées/soirées de gardiennage, vos encouragements dans les moments difficiles, et j'en passe, merci! Vous avez



toujours cru en moi et m'avez toujours invité à me surpasser, et ça c'est beaucoup! Je vous en serai toujours très reconnaissante.

Même si elles ne réalisent pas encore à ce jour la portée de leur influence dans ma vie et le bien qu'elles me font, je remercie chacune de mes trois poulettes : Léanne, Anna-Ève et Adèle. Elles ont assurément allongé de quelques années ce processus de doctorat, mais elles m'ont également permis de prendre les reculs nécessaires. Elles me poussent chaque jour à devenir une meilleure version de moi-même, mais elles me permettent surtout de garder les deux pieds sur terre malgré ma tête dans les nuages de projets. Je vous aime inconditionnellement!

Enfin, le dernier, mais non le moindre. Merci à mon amoureux de toujours, Patrice. Ta présence à mes côtés et ton support, parfois implicite, m'ont permis de tenir jusqu'au bout. Je ne te remercierai jamais assez de ta patience, de ton écoute, de ton soutien et de ta présence dans tous mes moments de doutes. Vivement la prochaine étape, je t'aime mon loup!



## Introduction générale

Les nombreuses transformations sociales connues dans les dernières années ont entraîné de nouvelles façons de penser les familles québécoises et parallèlement de nouvelles conceptions de la parentalité.

« Si le lien biologique n'est plus essentiel, le lien de longue durée demeure fondamental et l'engagement instrumental au quotidien du parent envers l'enfant prend une place plus déterminante que jamais. Devenir parent ne s'inscrit plus nécessairement dans une relation conjugale ni dans une relation charnelle et n'implique plus automatiquement une relation entre un homme et une femme qui renvoie aux principes mêmes de notre système généalogique présupposant une différenciation des sexes. Être parent aujourd'hui requiert également, de plus en plus souvent, la prise en compte d'autres « parents » (Belleau, 2004, p. 1).

Cette citation de Belleau introduit bien la conception contemporaine de la parentalité et ouvre sur les différentes configurations possibles de la famille contemporaine. Ainsi, la parentalité ne repose plus sur la conjugalité traditionnelle entre un homme et une femme unie par le mariage ; non seulement les parents peuvent être de même sexe, le lien n'est plus strictement biologique. Ces transformations de la famille s'inscrivent dans les différents mouvements sociaux qui ont connu des essors importants dans les dernières décennies et plus largement dans un certain changement paradigmatique : la famille n'est plus définie à partir des parents, mais plutôt centrée autour de l'enfant (Sécher, 2010). La parentalité se définit maintenant à travers les liens à l'enfant et la place occupée par l'adulte dans la vie de ce dernier. Ce changement paradigmatique familialiste vers le parentalisme vient donner une place prépondérante du statut de parent sur plusieurs autres. Ce statut n'est plus d'office, mais doit être « mérité ». L'identité parentale est dès lors une source de valorisation et de reconnaissance sociale importante, mais parallèlement de pression significative sur les adultes responsables de la sécurité et du développement de l'enfant (Sécher, 2010). Les attentes sont grandes et la parentalité se performe dorénavant dans plusieurs espaces sociaux et publics. En ce sens, plusieurs parents ne parviennent à bien « performer » cette parentalité et se

retrouvent donc dans la marge. On retrouve un nombre important de ces parents « non-performants »<sup>1</sup> dans les services de protection de la jeunesse (PJ) du Québec.

Selon Euillet et Zaouche-Gaudron (2008) la parentalité est continuellement évaluée et mise en tension dans le contexte de la PJ. En effet, les parents sont évalués et jugés à savoir s'ils sont en mesure de répondre adéquatement au besoin de leur enfant et d'assurer son développement. Ainsi, les auteurs écrivent : « *La parentalité est au cœur du dispositif de protection de l'enfance dans lequel les professionnels sont amenés à évaluer la situation familiale pour orienter leurs interventions* » (p.1). Les interventions menées par les services de protection sont guidées par le meilleur intérêt de l'enfant et visent d'abord à mettre fin à la situation de compromission. Pour ce faire, les intervenants misent sur la collaboration avec les parents afin de remédier à la situation de compromission tout en maintenant l'enfant dans son milieu et en assurant un développement sain répondant aux besoins de celui-ci. Le maintien de l'enfant dans son milieu ne peut se réaliser pour tous les enfants suivis par les services de PJ. Le placement peut s'avérer temporaire; soit le temps nécessaire pour que les parents puissent reprendre la situation en main, ou encore être permanent, et se prolonger jusqu'à la majorité de l'enfant. Des données récemment publiées au Québec montrent que 60% des enfants dont la situation est prise en charge connaissent au moins un placement sur une période d'observation de quatre ans (Helie *et al.*, 2020). Lorsque le placement de l'enfant est inévitable, il doit se faire en assurant le plus possible une stabilité à l'enfant, soit une constance et une continuité dans les liens et les soins offerts (Éditeur officiel du Québec, 1984). Ce faisant, le placement auprès de famille d'accueil de proximité (FAP) est maintenant privilégié en cas de retrait de l'enfant de son milieu familial.

Dans les écrits sur le placement, peu d'attention semble donnée aux parents d'origine (Alpert, 2005; Euillet et Zaouche-Gaudron, 2008; Kiraly et Humphreys, 2013; Kiraly et Humphreys, 2015; Schofield *et al.*, 2010) et ce constat n'est que plus vrai pour les parents d'enfants placés auprès de FAP (Kiraly et Humphreys, 2013). Certains auteurs parlent même d'acteurs oubliés ou peu entendus (Alpert, 2005; Kapp et Vela, 2004). Or, le placement d'un enfant peut s'avérer une

---

<sup>1</sup> L'expression utilisée de parents « non-performants » se veut une forme de critique de la performance attendue de la parentalité. De plus, cette expression vise à ne pas utiliser les expressions courantes de bon versus mauvais parent. La conception de non-performance semble moins stigmatisante et présente davantage la posture critique adoptée.

épreuve fort difficile pour le parent qui se voit pointé du doigt et pour lequel la parentalité semble mise en échec (Schofield *et al.*, 2010). Lors du placement d'un enfant, l'évaluation préalable de la situation a généralement conduit à des difficultés majeures du parent à prendre en charge adéquatement son enfant et au retrait nécessaire de celui-ci afin d'assurer sa protection.

Durant le placement d'un enfant, une pluralité d'acteurs ou de référents se partageront différents rôles et places autour de l'enfant. Cette forme de coparentalité peut engendrer des tensions et une certaine compétitivité entre chacun afin de débattre de qui relève tel ou tel devoir, responsabilité ou rôle. « *Cette pluralité de référents potentiels tend à relativiser le rôle des parents, mais nécessite aussi un effort de reconnaissance réciproque des compétences de tous les co-éducateurs impliqués* » (Association nationale des placements familiaux, 2000). Peu d'études abordent les effets de coparentalité sur les parents et leur compréhension de leur place auprès de leur enfant durant le placement. Pourtant, des études ont documenté la singularité des relations dans les placements en FAP et les enjeux que celles-ci entraînent (Coakley *et al.*, 2007; Cuddeback, 2004; Dorval *et al.*, 2020; Hélie *et al.*, 2021; Kiraly, 2015; Kiraly et Humphreys, 2015; Lavergne *et al.*, 2021; O'Brien, 1999). Il apparaît donc intéressant, voire nécessaire de mieux comprendre comment les parents vivent cette expérience spécifique de la parentalité en contexte de placement auprès d'une FAP qu'ils connaissent.

Le concept de la parentalité, dans l'univers théorique et scientifique est relativement récent et varie encore beaucoup selon l'ancrage disciplinaire. Houzel (1999) et un groupe de travail français se sont penchés sur ce difficile exercice de théoriser la parentalité. À partir de perspectives multiples, ils ont ainsi décliné la parentalité selon trois axes distincts. Ainsi, la parentalité repose selon ses tenants, sur une première dimension psychique et symbolique de « se sentir parent » qui inclut le lien à l'enfant, les représentations de la parentalité, les émotions, les cognitions et l'évaluation de la parentalité par le parent lui-même. Une deuxième dimension renvoie plus directement aux gestes de soin qui incombent à la responsabilité de parent et qui comprend la quotidienneté avec l'enfant, les moments partagés, les contacts directs et indirects avec ce dernier. Enfin, la troisième dimension repose sur les aspects légaux de la parentalité dont l'autorité parentale et la responsabilité.

Certains travaux ont démontré qu'il est important de donner la parole aux parents et qu'une approche libératrice et anti-oppressive est particulièrement indiquée. La recherche revêt un caractère important au Québec et sert à guider les grandes orientations politiques et les programmes

d'intervention offerts (Lafantaisie *et al.*, 2015; Lafantaisie *et al.*, 2020), notamment dans le champ de la protection de l'enfance. Par ailleurs, des chercheuses et chercheurs ayant examiné le discours autour de la négligence dans les études publiées dans le champ de la PJ (Lafantaisie *et al.*, 2015; Lafantaisie *et al.*, 2020) ont observé un fossé important entre ce que les parents savent et mentionnent au sujet de leur propre expérience et ce que le discours dominant sur la négligence dit des parents. Par exemple, leur analyse met en évidence la dominance des études quantitatives qui portent un regard « externe », « objectif » et « neutre » sur les situations familiales en décrivant les caractéristiques individuelles des parents et les problématiques de ceux-ci. Ce constat réitère l'importance de mener des études qui tiennent compte de la voix des parents, afin que celle-ci ne soit plus ignorée dans la recherche qui les concerne. Toutefois, il semble opportun de situer que toutes recherches qualitatives ne donnent pas forcément une voix libératrice et anti-oppressive aux personnes rencontrées (Payet, 2011; René *et al.*, 2009). Une recherche participative réalisée auprès de parents en situation de défavorisation économique a conclu que lorsqu'on leur donne la parole, les parents relèvent les rapports de pouvoir avec les structures (institutions, lois, politiques, programmes, services) et les critiquent (René *et al.*, 2009). Les autrices et auteurs de l'étude ajoutent que « dans l'actuelle conjoncture, il demeure peu courant de pouvoir accéder au savoir d'expérience de ceux et celles qui vivent la pauvreté et l'exclusion » (p. 42). Il apparaît donc nécessaire de mettre davantage en lumière la perspective des personnes concernées dans la recherche de sorte que leur voix et leur expérience soient réellement mises de l'avant. Ainsi, la présente thèse, qui s'intéresse à la parentalité de parents d'enfants placés de façon permanente auprès d'un membre de la famille élargie, porte une attention particulière à cet élément. Il semble par ailleurs important de souligner qu'en filigrane de la thèse se tient une intention notable de donner une voix à ces parents qui sont très peu entendus dans la recherche les concernant. Les parents dont les enfants sont suivis par les services de PJ peuvent en effet être la cible d'une stigmatisation importante, et cette stigmatisation n'est que plus saillante pour les parents dont les enfants ont été placés par les services de PJ. L'examen critique des écrits présenté au chapitre trois détaillera bien comment le vécu de la parentalité en contexte spécifique du placement apparaît peu documenté. Qui plus est, la parentalité de ces parents représente un sujet sensible et délicat à aborder. Ainsi, le caractère intime et fortement stigmatisé du sujet de la recherche a forcé les réflexions sur le meilleur arrimage méthodologique possible pour considérer la sensibilité du sujet,

tout en dépassant la « vulnérabilisation<sup>2</sup> » des parents en leur donnant une voix réelle. Il a donc été choisi de recourir au récit de vie comme approche méthodologique de recherche. Il s'agit d'une approche dont les fondements visent à donner davantage de liberté au participant dans l'entretien pour raconter et nommer ce qu'il juge comme important et constituant de son histoire (Bertaux, 2014). Pour certains tenants de cette approche, le récit de vie peut être émancipateur et permettre à l'individu de reprendre du pouvoir sur son histoire et son vécu (Burrick, 2010; Chaxel *et al.*, 2014; Galligani, 2000; René *et al.*, 2009; Trifanescu, 2016). Dans le même sens, des auteurs appuient que le récit de vie est un véhicule intéressant afin de se pencher sur les aspects de trajectoire et identitaire des individus rencontrés (Burrick, 2010; Gibbs, 2007). Enfin, le recours au récit de vie s'inscrit en adéquation avec les valeurs du travail social, champ disciplinaire dans lequel est réalisée la thèse, et ce, en accordant une voix et une place centrale à des individus œuvrant dans la marge. Les savoirs qui émergent contribuent de la sorte aux connaissances nouvelles dans la discipline ainsi que plus largement dans le champ de la PJ.

La thèse s'intéresse donc à mieux comprendre l'expérience de la parentalité de parents dont l'enfant est placé de façon permanente auprès d'un membre de la famille élargie par les services de protection de la jeunesse. De façon plus spécifique, les objectifs poursuivis découlent du cadre théorique mobilisé et sont de : 1. explorer l'expérience de la parentalité en l'absence totale ou partielle d'enfant (axe de l'expérience); 2. comprendre la mise en pratique parentale dans l'histoire de vie des parents (axe de la pratique de la parentalité parentale); 3. appréhender la compréhension des parents de leur exercice de la parentalité (axe de l'exercice) et 4. identifier les éléments et les contextes qui influencent les trois axes de la parentalité des parents qui vivent le placement permanent de leur enfant auprès d'une FAP.

La thèse est divisée en huit chapitres distincts qui visent à rendre compte du processus de recherche poursuivi et des résultats obtenus. Ainsi, un premier chapitre expose l'ancrage théorique de la thèse

---

<sup>2</sup> Le terme vulnérable est défini ainsi : « Qui est exposé à recevoir des blessures, des coups. Qui est exposé aux atteintes d'une maladie, qui peut servir de cible facile aux attaques d'un ennemi. Qui, par ses insuffisances, ses imperfections, peut donner prise à des attaques » (Larousse). Cette définition renvoie principalement à une essentialisation de la vulnérabilité et à une individualisation, alors que la vulnérabilité peut être comprise comme un processus influencé par des conditions à la fois personnelles et individuelles, mais aussi et surtout en interaction avec des dimensions plus structurelles et externes à la personne dite vulnérable. Ainsi, le terme « vulnérabilisation » est utilisé pour illustrer ce processus s'inscrivant davantage dans une posture interactionniste. Cette posture réflexive est notamment inspirée de Payet (2011), qui parle d'une catégorie d'acteur faible qu'il refuse de positionner dans un état de fait, mais plutôt dans cette idée de processus.

en situant dans un premier temps le contexte de pratique sociale dans lequel s'insère la thèse et dans un deuxième temps, en explicitant le cadre théorique mobilisé pour la thèse. Le deuxième chapitre rend compte d'une recension critique des recherches portant sur la perspective des parents d'enfants placés et leur vécu. Le troisième chapitre vient présenter la méthodologie utilisée et sa pertinence. Les trois chapitres suivants sont trois déclinaisons des résultats de la thèse. Ainsi, un premier chapitre de résultat -le chapitre quatre- résume les récits de vie des parents rencontrés. Le chapitre cinq présente une description de l'ensemble des thèmes qui ressortent des analyses effectuées. Le chapitre six propose une typologie obtenue permettant de décliner la parentalité des parents rencontrés selon trois grandes catégories. Par la suite, les résultats de la thèse sont discutés à la lumière des écrits recensés et du cadre théorique mobilisé dans le chapitre sept. Enfin, un dernier chapitre vient conclure la thèse.



# Chapitre 1 – Contexte et ancrage théorique

Ce deuxième chapitre de thèse se divise en deux grands volets. Le premier volet présente le contexte de pratique sociale à l'étude, soit la pratique de placement auprès de familles d'accueil de proximité (FAP) en contexte de protection de la jeunesse (PJ); et le deuxième volet expose le cadre théorique privilégié pour la thèse.

## Contexte de pratique sociale

Ce premier volet débute par une succincte présentation du modèle d'intervention en PJ au Québec et de la place accordée au parent<sup>3</sup> dans le système actuel, puis par une mise en perspective critique du modèle d'intervention québécois. Dans un deuxième temps, la pratique du placement sera exposée en présentant le placement en FAP et ses spécificités, en faisant un bref survol sociohistorique de l'évolution de cette pratique de placement, en décrivant les caractéristiques des enfants et des FAP, et finalement en expliquant les avantages et les défis de ce type de placement.

## Pratique Québécoise de la protection de la jeunesse

### Modèle québécois et processus d'intervention

Afin de bien comprendre le contexte de pratique sociale dans lequel s'inscrit cette thèse, il semble important de présenter les grandes lignes de l'intervention en PJ au Québec. Ainsi, l'intervention de la PJ débute par un signalement de la situation d'un enfant à la Direction de la protection de la jeunesse du Québec, qui doit statuer sur la recevabilité des faits, à savoir si ledit signalement est retenu pour une évaluation plus approfondie (Éditeur officiel du Québec, 1984; Ministère de la santé et des services sociaux (MSSS), 2010). Dans la majorité des cas, la situation de l'enfant est signalée par une intervenante<sup>4</sup> (Agence de la santé publique du Canada, 2010; Directeurs de la protection de la jeunesse /directeurs provinciaux, 2020). Il s'agit donc d'une porte d'entrée dans le

---

<sup>3</sup> Le terme « parent » est utilisé dans le texte pour référer aux parents biologiques (ou d'origine) de l'enfant. Afin d'alléger le texte et sa lecture, les compléments biologiques (ou d'origine) ne sont pas utilisés.

<sup>4</sup> La féminisation du terme intervenante rend compte de la réalité de la pratique professionnelle qui est largement exercée par des femmes. Ainsi, le recours à la féminisation dans l'ensemble de la thèse sert à souligner la surreprésentation des femmes dans les métiers de relation d'aide, sans toutefois écarter le travail des hommes.

service qui n'est pas intentionnelle de la part des parents (Lemay, 2013). Cela dit, il est important de préciser que certains parents signalent eux-mêmes leur situation familiale afin de recevoir des services d'aide en lien avec leur enfant.

De plus, l'intervention de la PJ est pratiquée en contexte d'autorité légale, c'est-à-dire que celle-ci est encadrée par la Loi sur la protection de la jeunesse (LPJ), qui vient dicter les droits des différentes personnes concernées, mais également l'orientation et les mesures d'intervention auprès de la famille pour mettre fin à la situation de compromission de l'enfant (Éditeur officiel du Québec, 1984; Lemay, 2013; Ministère de la santé et des services sociaux (MSSS), 2010). Il importe de préciser qu'il s'agit d'une loi d'exception appliquée seulement dans les situations familiales qui font l'objet d'un signalement pour l'une des formes de maltraitance ou de trouble de comportement énoncés dans la loi, soit l'abandon, la négligence, les mauvais traitements psychologiques, les abus physiques, l'abus sexuel ainsi que les troubles de comportement sévères (Éditeur officiel du Québec, 1984; Ministère de la santé et des services sociaux (MSSS), 2010). Une particularité du système québécois est que la présence d'un risque sérieux de certaines formes de maltraitance (négligence, abus physique et abus sexuel) est également considérée comme un motif justifiant une intervention (Éditeur officiel du Québec, 1984). Ainsi, l'intervention en PJ est un champ ciblé de pratique sociale qui est limité aux notions de sécurité et de développement des enfants au regard de ces situations. De ce fait, lorsqu'il est jugé que la sécurité et le développement de l'enfant ne sont plus compromis, l'intervention de la PJ prend fin, nonobstant la possible présence de besoins familiaux et de besoins de services.

Un autre élément caractérisant la structure de l'intervention en PJ est le processus d'intervention en cascade, qui est illustré à la figure 1. Tel que mentionné précédemment, le point de départ est le signalement : s'il est retenu, la situation familiale fait alors l'objet d'un processus d'évaluation et d'orientation complet et approfondi, dans lequel l'intervenante détermine la matérialité des faits et conclut s'il y a ou non compromission de la sécurité et du développement des enfants. Selon la loi, celle-ci a le devoir de déterminer et d'évaluer la nature des faits rapportés, leur gravité, leur fréquence ainsi que leur chronicité; d'évaluer la vulnérabilité de l'enfant en tenant compte de son âge et de ses caractéristiques personnelles; et d'évaluer les capacités parentales selon les caractéristiques des parents, y compris les caractéristiques personnelles et sociales (âge, logement, revenu, emploi, histoire de maltraitance, violence conjugale, santé physique); psychologiques et

cognitives (santé mentale, déficience intellectuelle, raisonnement sur la situation, connaissances du développement de l'enfant et des besoins de son enfant); et comportementales (consommation de substance, criminalité, etc.) (Éditeur officiel du Québec, 1984). Cette évaluation des capacités parentales<sup>5</sup> comprend également différentes évaluations sur leur « savoir-faire » de parent. La mobilisation des parents dans la situation actuelle et leur reconnaissance des difficultés vécues font également partie des éléments d'analyse qui sont pris en compte. Finalement, un dernier élément de l'évaluation concerne les capacités du milieu de l'enfant d'agir comme facteur de protection potentiel (Éditeur officiel du Québec, 1984; Ministère de la santé et des services sociaux (MSSS), 2010). Au terme de ce processus d'évaluation, si la sécurité ou le développement de l'enfant sont jugés compromis, le dossier est transféré à une autre intervenante qui prendra en charge le suivi et l'application des mesures indiquées dans le plan d'intervention pour mettre fin à la situation de compromission. Ainsi, le processus en cascade nécessite que le parent compose avec au minimum deux intervenantes. En plus de cette succession d'intervenantes, le roulement de personnel important dans les services actuels fait que le parent doit se raconter et se répéter à plusieurs reprises au cours de la prise en charge. La récente tenue d'une commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse a rendu possible la rédaction d'un nombre important d'écrits et de mémoires décrivant le contexte actuel d'intervention, le manque important de personnel intervenant en PJ ainsi que le roulement de personnel sans précédent (Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse, 2020; Morin *et al.*, 2019; Sigouin *et al.*, 2020). Une étude a aussi montré que la situation est d'autant plus préoccupante depuis la réorganisation des services en santé et services sociaux survenue en 2015, appelée la réforme Barrette<sup>6</sup> (Grenier *et al.*, 2018). Pour les parents, cette succession d'intervenantes est parfois très importante durant leur prise en charge, et plusieurs ont exprimé qu'il s'agissait d'une barrière à leur engagement dans l'intervention (Healy *et al.*, 2018). En plus de devoir s'adapter à cette succession d'intervenantes, le parent doit naviguer dans un système sociojudiciaire hautement balisé et un processus

---

<sup>5</sup> Cette notion de capacité parentale sera davantage développée dans le chapitre suivant.

<sup>6</sup> Le 7 février 2015, l'Assemblée nationale du Québec a adopté le projet de loi n° 10, soit la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales. Cette réforme des services a par la suite été baptisée du nom du ministre de la Santé ayant instigué cette loi, le ministre Gaétan Barrette.

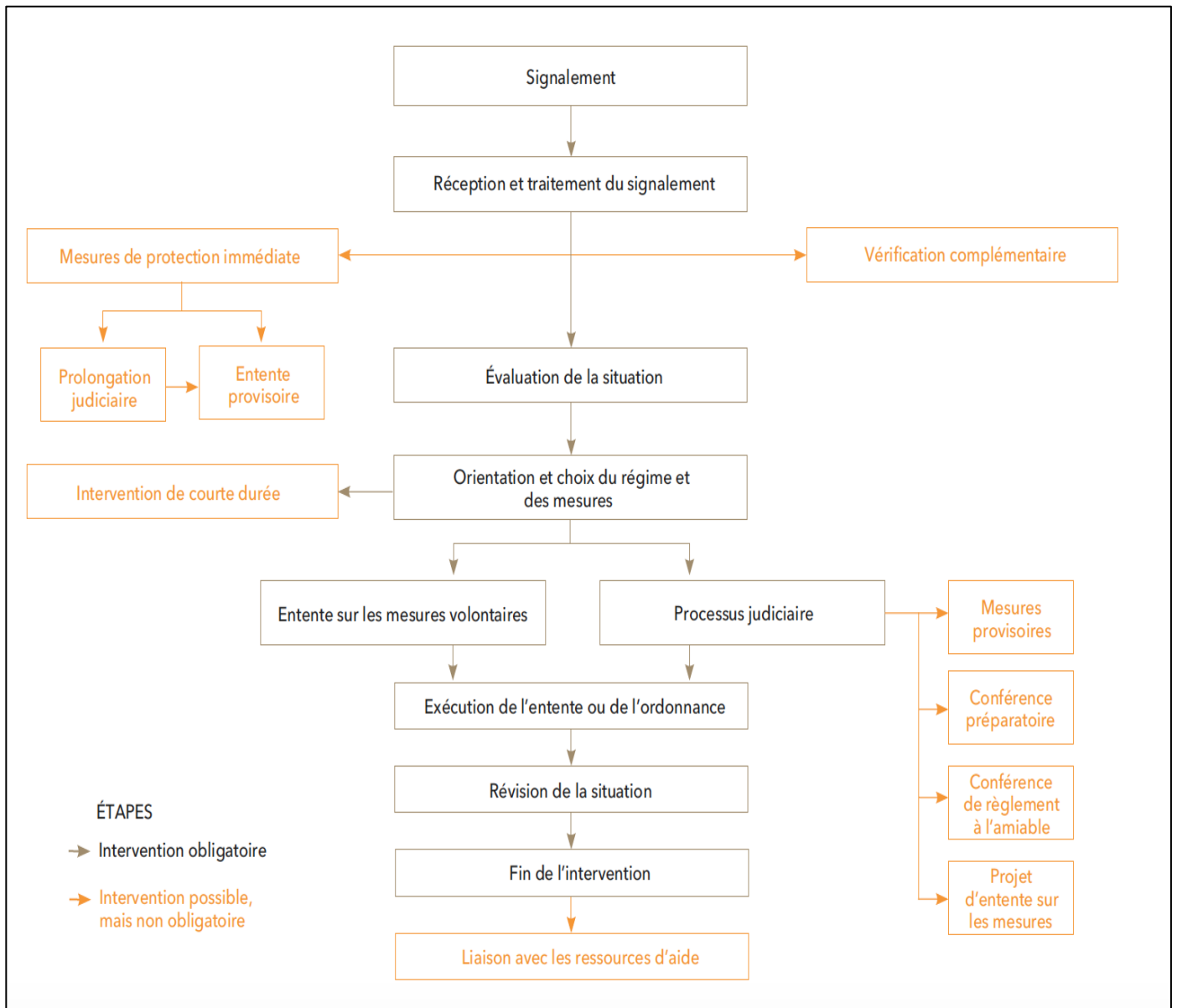


Figure 1. – Processus d'intervention (Bilan des DPJ, 2018).

d'intervention complexe (Swift et Callahan, 2002). Il peut donc être difficile pour le parent de bien s'y retrouver et d'avoir des repères clairs sur lesquels s'appuyer durant l'intervention.

Néanmoins, la nécessaire participation des parents dans le processus d'intervention et de prise en charge est clairement énoncée dans la loi et a même été renforcée dans les modifications apportées en 2007, qui mettent de l'avant le principe de primauté de la responsabilité parentale et promeuvent le recours à des approches centrées sur la participation et la mobilisation des familles (Lemay *et*

*al.*, 2015; Ministère de la santé et des services sociaux (MSSS), 2010). Cette philosophie d'intervention misant sur la participation des parents « contraste avec les pratiques axées sur les problèmes, qui ont longtemps été privilégiées [...] particulièrement dans le domaine de la protection de l'enfance » (Turcotte *et al.*, 2008, p. 20). Lemay (2013) met toutefois en évidence la complexité de l'intervention en PJ et les paradoxes inhérents à la promotion d'approches participatives et misant sur l'*empowerment* des parents avec les contraintes du système de PJ actuel. Pouliot *et al.* (2009) témoignent également du changement paradigmatique favorisant la participation des parents dans les services, mais soulèvent aussi certains questionnements :

Est-ce qu'un discours qui reconnaît les compétences des familles et privilégie la collaboration est compatible avec des pratiques axées sur les déficits et inscrites dans une dynamique d'opposition? Est-ce que les efforts conceptuels pour élargir les modèles d'action auprès des familles en difficulté se répercutent vraiment sur les pratiques mises de l'avant? (p. 27)

Lambert (2013) abonde dans le même sens et soulève les paradoxes entre la judiciarisation importante d'une majorité des situations familiales en PJ et la participation des familles au processus, une participation qui s'appuie sur le concept même d'*empowerment* des personnes concernées. Il ressort donc une certaine volonté d'orienter les services en incluant davantage les familles dans les processus décisionnels et dans les autres processus inhérents à l'intervention, mais les approches traditionnelles demeurent ancrées dans les façons d'intervenir en PJ.

#### Mise en perspective et critique du modèle actuel d'intervention

Cette deuxième sous-section vise à présenter le paradigme actuel du modèle d'intervention en PJ. Il importe de préciser que le système de protection de l'enfance au Canada est sous la compétence des provinces. Swift et Callahan ont bien décrit le système canadien de protection de la jeunesse, en présentant les services de protection de l'enfance comme une offre de service de derniers recours, communément appelée de troisième ligne (Swift, 2011; Swift et Callahan, 2002). Plus précisément, Gilbert *et al.* (2011) a comparé les différents systèmes de protection de la jeunesse dans le monde. Il en ressort que le système canadien est principalement axé sur le concept de protection des enfants. Elle explique qu'il s'agit d'une lecture qui se penche sur les difficultés familiales portant préjudice à l'enfant dans sa sécurité et son développement. L'analyse qu'elle propose montre toutefois que d'autres orientations sont possibles, comme une lecture familiale, qui

est utilisée notamment dans plusieurs pays scandinaves. Or, l'orientation actuelle des services de protection des enfants au Canada ne considère pas les besoins de la famille comme étant une unité de sens (Swift, 2011). Au contraire, la conceptualisation et la lecture des difficultés vécues sont très individualisantes : elles se concentrent sur la déficience des parents à bien répondre aux besoins de leur enfant ainsi que sur leur incapacité à assurer leur sécurité ou leur bon développement. Une compréhension plus structurelle de la situation familiale est rarement considérée : on suppose que les parents sont les principaux responsables de leur enfant et de ce fait, la maltraitance vécue par l'enfant leur est imputable.

De plus, le caractère sociojudiciaire de l'intervention en PJ guide les intervenantes qui doivent mener leur pratique en ayant en tête deux mandats, le premier étant de « convaincre juges et parties du bien-fondé de leurs interventions » (Lambert, 2013, p. 24) et le deuxième misant sur le soutien et l'offre de services d'aide à la famille. Harris (2012) ajoute que les intervenantes doivent suivre des procédures d'intervention et d'évaluation préétablies fondées notamment sur la collecte de faits qui documentent et confirment la situation familiale de maltraitance faisant l'objet d'une évaluation. Cette pratique a pour inconvénients de restreindre le parent et l'enfant à un « rôle d'objets d'évaluation » (Desjardins et Lemay, 2009), et de perdre de vue les contextes de vie et l'influence de variables macrosystémiques ou structurelles. Dans deux études s'intéressant à l'expérience des parents avec les services de PJ, certains parents ont mentionné que leur perception de la situation n'est pas toujours considérée (Harris, 2012; Healy *et al.*, 2018) et qu'ils ont bien souvent l'impression d'être scrutés, jugés, voire stigmatisés lors du processus d'évaluation (Harris, 2012). Dans l'étude de Harris (2012), certains parents relèvent toutefois des éléments positifs qui mettent en exergue l'importance d'écouter le parent et son histoire, et de lui offrir un réel support.

Il ressort des recherches que la place des parents dans le système de protection de la jeunesse québécois est influencée par plusieurs éléments, notamment le contexte d'autorité et d'intervention non volontaire; l'orientation du système en place priorisant la protection des enfants; le processus d'intervention qui d'une part, accorde une place importante à l'évaluation des parents, et d'autre part, est organisé en cascade; ainsi que le roulement de personnel important ayant pour conséquence une succession des intervenantes. Ces différents éléments contribuent à créer un déséquilibre de pouvoir dans la relation entre le parent et l'institution de même que dans la relation entre le parent et les intervenantes.

## **Projet de vie et recours au placement**

Comme mentionné précédemment, les interventions menées par les services de protection sont guidées par le meilleur intérêt de l'enfant et visent d'abord à mettre fin à la situation de compromission tout en maintenant l'enfant dans son milieu. Pour ce faire, l'intervenante mise sur la collaboration avec les parents en s'assurant que ceux-ci répondent aux besoins de l'enfant et lui permettent de se développer sainement. Or, il arrive que les enfants soient retirés de leur milieu familial s'il est statué, d'une part, que leur sécurité ou leur développement est compromis, et d'autre part, que les interventions ne peuvent être réalisées en maintenant l'enfant auprès de ses parents. Au Québec, des données récemment publiées montrent que 60 % des enfants dont la situation est prise en charge par la PJ connaissent au moins un placement sur une période d'observation de quatre ans (Helie *et al.*, 2020). Le placement peut s'avérer temporaire, le temps que les parents reprennent la situation en main, ou encore être permanent et se prolonger jusqu'à la majorité de l'enfant. En 2007, deux éléments entourant le placement ont été introduits et sont désormais au cœur des interventions en PJ, soit l'imposition de durées maximales de placement ainsi que la notion de projet de vie de l'enfant qui suppose la permanence de celui-ci. D'abord, des durées maximales de placement ont été instaurées afin de baliser le temps alloué aux parents pour corriger la situation et apporter les changements requis : au terme de ces durées maximales, s'il n'est pas possible de retourner l'enfant dans son milieu familial, la DPJ doit mettre en place un projet de vie alternatif qui répond de manière permanente à ses besoins et à son intérêt (Ministère de la santé et des services sociaux (MSSS), 2010). Les durées établies dans la loi dépendent de l'âge de l'enfant au moment du placement, réitérant ainsi l'urgence d'agir pour les enfants les plus jeunes afin d'assurer le développement d'un lien d'attachement auprès d'une figure parentale significative. La durée prévue est donc de 12 mois si l'enfant a moins de 2 ans, de 18 mois si l'enfant est âgé de 2 à 5 ans et de 24 mois si l'enfant est âgé de plus de 6 ans (Ministère de la santé et des services sociaux (MSSS), 2010).

De son côté, la notion de projet de vie a un fondement clinique et n'est pas directement défini dans la LPJ (Ministère de la santé et des services sociaux (MSSS), 2010). Selon la définition proposée dans le rapport Harvey II, le projet de vie se définit comme « une projection des conditions de vie sociale et familiale jugées les plus aptes à répondre aux besoins de l'enfant et à lui offrir des liens continus et un milieu d'appartenance dans une optique de permanence » (Ministère de la Santé et des Services Sociaux (MSSS), 1991, p. 16).

Ainsi, la notion de projet de vie met de l'avant l'importance de la permanence pour l'enfant, et mise sur les liens significatifs avec l'enfant. Dans cet esprit, le *Manuel de référence sur la protection de la jeunesse* décline les huit différents types de projets de vie, lesquels sont présentés dans la figure ci-dessous (Ministère de la santé et des services sociaux (MSSS), 2010). Il ressort de cette approche une hiérarchisation dans laquelle le placement auprès d'une personne significative<sup>7</sup> constitue la première option de projet de vie alternatif.

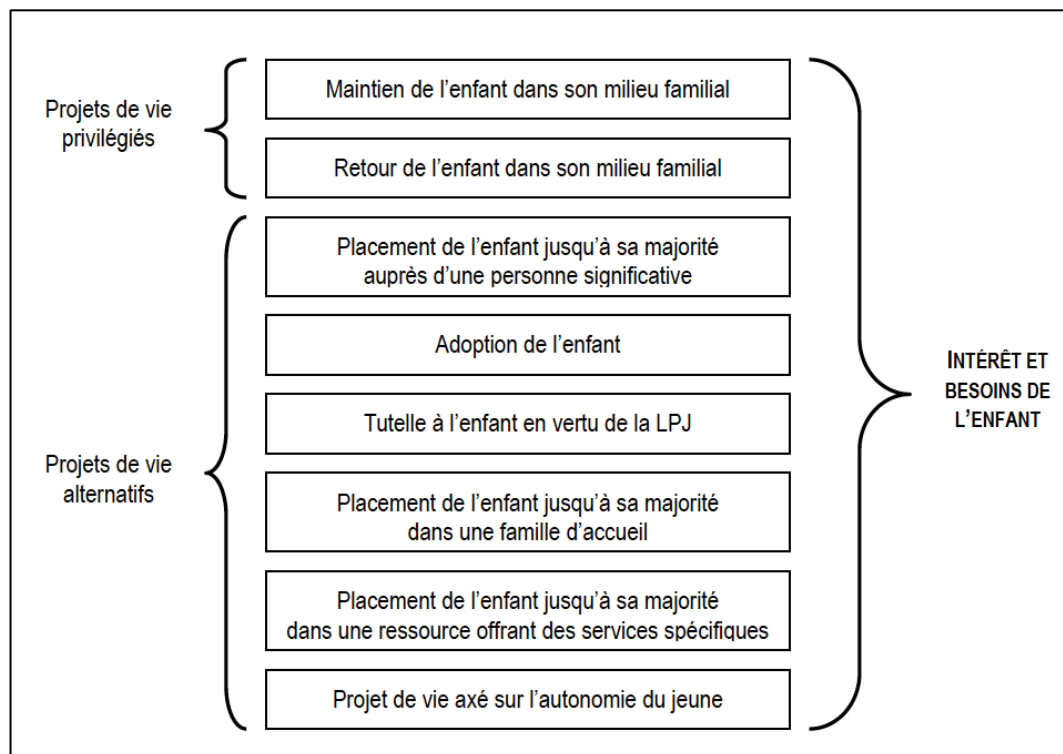


Figure 2. – Les différents types de projets de vie, MSSS, 2010

### Définition et historique du placement en famille d'accueil de proximité

Le placement auprès d'une famille d'accueil de proximité (FAP) est privilégié en cas de retrait de l'enfant de son milieu familial. La loi stipule que l'intervenante doit d'abord vérifier si une personne dans l'entourage de l'enfant est disponible pour prendre en charge ce dernier. Il existe deux types de placement en FAP, soit le placement formel qui est géré et ordonné par les services de protection de la jeunesse, et le placement informel qui réfère à tout placement organisé au sein

<sup>7</sup> Dans le cadre de la thèse, le vocable famille d'accueil de proximité est utilisé, mais ces deux appellations sont comprises comme des synonymes.



de la famille sans que les services de protection soient impliqués. Ce type de placement est fréquemment observé aux États-Unis et est d'ailleurs davantage documenté dans la littérature états-unienne que dans la canadienne, et n'est pas documenté au Québec où il est difficilement observable. Les recherches québécoises s'appuient donc sur des données portant exclusivement sur les placements formels. Ce type de placement est généralement nommé « kinship care » dans la littérature américaine et australienne, et parfois « relative care » dans les écrits britanniques ou européens, tandis que les écrits français parlent de « tiers dignes de confiance ». Malgré ces différences de termes, ceux-ci partagent une définition commune : « il s'agit d'un enfant placé chez un membre de l'entourage alors qu'il est sous un régime de protection de l'État » (Geen, 2004; Gleeson *et al.*, 1997; Scannapieco et Jackson, 1996; Washington *et al.*, 2013).

Au Québec, au sens de la LPJ (Éditeur officiel du Québec, 1984), le terme famille d'accueil de proximité (FAP) désigne un milieu d'accueil sous la responsabilité d'une personne ayant un lien significatif avec l'enfant et pouvant avoir ou non un lien de parenté avec ce dernier. Il est pertinent de mentionner qu'au Québec comme dans plusieurs autres pays, le recours à ce type de placement connaît une hausse importante, notamment depuis les derniers amendements majeurs de la LPJ en vigueur depuis 2007. Cette hausse du recours au placement auprès de FAP, amorcée dès le début des années 2000, est observée également dans d'autres pays, dont les États-Unis (Cuddeback, 2004), l'Australie (Kiralý et Humphreys, 2013), l'Angleterre (Farmer, 2009) et certains pays scandinaves (Holtan, 2008). Ainsi, aux États-Unis, selon les données d'une étude, 27 % des enfants placés vivaient en FAP contre 47 % en famille d'accueil régulière (Courtney *et al.*, 2013). En date du 30 juin 2015, l'Australie comptait plus de 43 000 enfants placés et de ce nombre, 47 % étaient confiés à une FAP (Australian Institute of Health and Welfare, 2016). Au Québec, selon le plus récent rapport d'évaluation de la LPJ publié à la suite des changements de 2007 (Helie *et al.*, 2020), le nombre d'enfants placés exclusivement auprès de FAP a augmenté de 55 % depuis 2003.

Le placement en FAP prend racine dans les traditions afro-américaines où il était fréquent que des membres d'une famille jouent un rôle de parent substitut pour les enfants dont les parents d'origine ne pouvaient s'occuper de façon temporaire ou permanente (Geen, 2004; Geen et Berrick, 2002; Scannapieco et Jackson, 1996). Cette pratique nommée « kinship care » s'est longtemps déroulée de façon informelle au sens où le placement de l'enfant n'était régi ou encadré par aucun service d'État. Or, elle s'est tranquillement formalisée et institutionnalisée, surtout dans certains pays

anglo-saxons (États-Unis, Australie, Angleterre, Canada) autour des années 1980 (Geen, 2004). Différentes conjonctures à la fois idéologiques, systémiques et législatives ont influencé l'accroissement du placement formel auprès de FAP, c'est-à-dire un placement réalisé en contexte d'intervention des services de protection de la jeunesse. Plusieurs ont avancé des explications à cette augmentation du recours aux FAP, mais celles-ci demeurent partielles et peu développées (Beeman *et al.*, 2000; Coakley *et al.*, 2007; Cuddeback, 2004; Farmer, 2009; Geen, 2004). Par exemple, certaines personnes estiment que des facteurs sociodémographiques ont contribué à cette augmentation, comme le nombre croissant d'enfants retirés de leur milieu familial, combiné au manque de FA pour répondre au besoin grandissant (Geen, 2004; Selwyn et Nandy, 2012). D'autres soulignent la reconnaissance grandissante accordée aux personnes significatives dans l'entourage de l'enfant et leur capacité de répondre à ses besoins (Beeman *et al.*, 2000; Shlonsky et Berrick, 2001). Finalement, des changements législatifs peuvent également expliquer en partie l'augmentation de cette pratique, comme la priorisation de ce type de placement à titre de mesure de protection lorsque l'enfant doit être retiré de son milieu familial (Éditeur officiel du Québec, 1984; Geen, 2004; O'Brien, 2000; Selwyn et Nandy, 2012). Au Québec, ce type de placement s'est davantage formalisé autour des années 1980 à 1990. Cette nouvelle pratique était alors désignée comme un placement en famille d'accueil spécifique, ce qui signifiait que la famille recevait une compensation financière et un soutien clinique pour accueillir spécifiquement un enfant avec qui elle entretenait un lien significatif. Depuis la syndicalisation des FAP et leur intégration aux associations et aux regroupements de FA (Éditeur officiel du Québec, 2009), celles-ci sont maintenant évaluées par une équipe qui détermine si le placement auprès de la famille est recommandé, recommandé avec réserves ou non recommandé. Avant l'achèvement du processus et la reconnaissance du titre de FAP, la famille est considérée comme un postulant à titre de famille d'accueil de proximité (PFAP) (Fédération des familles d'accueil et ressources intermédiaires du Québec, 2018). Au terme de cette évaluation, les familles postulantes qui obtiennent leur reconnaissance deviennent des FAP : elles sont alors rémunérées au taux en vigueur et se voient généralement assigner une intervenante responsable de la qualité des familles d'accueil, qui s'assure du respect des normes et des exigences requises pour le maintien du statut de famille d'accueil (FA et FAP). Dans certaines situations, un enfant peut être confié à une famille postulante même si celle-ci n'a pas été recommandée et n'est donc pas reconnue comme FAP. Dans ces situations, les familles sont désignées personnes significatives : elles reçoivent alors une

rémunération significativement inférieure à celle des FAP et ne font pas partie des regroupements syndicaux de familles d'accueil.

En somme, la FAP est un type de placement qui existe depuis bien longtemps, mais son institutionnalisation est plus en plus utilisée. En effet, il s'agit d'une pratique issue de traditions prenant racine dans les cultures axées sur la collectivité, où les familles de type claniques sont plus présentes (par exemple en Amérique du Sud et en Afrique). De plus, comme ce type de placement est largement observé aux États-Unis dans les communautés racisées, il existe une plus grande littérature portant plus spécifiquement sur l'expérience de grands-mères afro-américaines. Bien que ce type de placement ait connu une hausse importante dans les dernières décennies, plusieurs éléments propres à cette pratique demeurent peu connus à ce jour. L'expérience des parents fait d'ailleurs partie de ces éléments peu documentés qu'il semble nécessaire de mieux connaître.

#### Caractéristiques des enfants placés

Plusieurs études portant sur le placement auprès de FAP ont comparé ce type de placement aux autres contextes de placement, dont celui en FA (Bell et Romano, 2017; O'Brien, 2012). D'un côté, certaines recherches ayant mis en contraste les caractéristiques des enfants placés ont montré que leurs portraits sont semblables. Une recherche britannique a conclu qu'il n'y a aucune différence entre les deux groupes d'enfants étudiés, soit ceux placés en FA et ceux confiés à une FAP (Farmer, 2009). En effet, comparés sur différentes caractéristiques, les enfants de l'étude présentaient des caractéristiques similaires (genre, troubles de comportement, condition de santé, besoins éducatifs, âge) et ont vécu des expériences semblables avant le placement en matière d'abus et de négligence. La seule différence notée est que les enfants placés en FAP ont vécu moins de difficultés émotionnelles comme des troubles anxieux et dépressifs avant le placement. L'autrice avance qu'il est possible que ce soit une différence réelle entre les deux groupes, ou encore que cette différence s'explique par le fait que les enfants placés en FA ont reçu des services sur une plus longue période, ce pourquoi les intervenantes qui rapportent leurs difficultés les connaîtraient mieux.

D'un autre côté, certaines études ont montré que les enfants placés en FA se distinguent des enfants confiés à une FAP sur plusieurs aspects. D'abord, il ne semble pas y avoir de consensus quant à la relation entre l'âge de l'enfant et le recours à un type de placement plutôt qu'à un autre. Des études ont indiqué que les enfants plus jeunes sont plus susceptibles d'être placés auprès de FAP alors que d'autres sont arrivées à la conclusion inverse, soit que les enfants plus vieux sont davantage confiés

à des FAP (Beeman *et al.*, 2000; Ehrle et Geen, 2002; Palacios et Jiménez, 2009; Vanschoonlandt *et al.*, 2012). Une étude québécoise a montré que les enfants confiés à une FAP sont en moyenne légèrement plus jeunes que les enfants placés auprès d'une FA (Hélie et Turcotte, 2013). Une autre étude d'Hélie portant sur la stabilité des placements en FAP d'enfants de 0 à 12 ans a établi qu'une proportion importante d'enfants de moins de deux ans sont confiés à des FAP (Dorval *et al.*, 2020; Poirier *et al.*, 2018). Plusieurs études ont indiqué que les enfants présentant un handicap ou un problème de comportement, de santé physique ou de santé mentale sont moins confiés à une FAP (Beeman *et al.*, 2000; Farmer, 2009). Des analyses secondaires de type classe latente réalisées sur la cohorte d'enfants 0-12 ans placés auprès d'une FAP ((Hélie *et al.*, 2013-2020) ont révélé qu'ils ne s'agit pas d'un groupe homogène et que des différences significatives sont observables (Dorval *et al.*, 2020). Les autrices décrivent trois groupes distincts ; un premier comprenant près de la moitié des enfants de la cohorte et se caractérisant comme plus jeunes et ne présentant pas de difficultés rapportées; un deuxième marqué par des difficultés plus grandes des enfants, dont des difficultés d'apprentissages, TDAH, retard de développement et des problèmes de santé mentale. Enfin, un enfant sur cinq de la cohorte appartient au troisième profil qui se démarque par des problèmes d'attachement significatif chez les enfants de ce groupe, un vécu de maltraitance durant l'enfance des parents et un pronostic plus sombre de retour auprès des parents. Ce dernier profil met en relief les enjeux relationnels importants que vivent ses familles et qui caractérisent les placements en FAP. Ces résultats rappellent également l'importance de procéder à une analyse différenciée et singulière de chacun des familles alors que celle-ci présentent des difficultés qui peuvent variées.

D'autres auteurs ont également noté que les enfants confiés à une FAP ont connu moins de placements antérieurs et ont été l'objet de moins de signalements que les enfants placés en FA (Beeman *et al.*, 2000; Palacios et Jiménez, 2009). Par ailleurs, les résultats de plusieurs recherches ont fait ressortir une différence quant aux mauvais traitements vécus avant le placement. D'une part, les enfants confiés à une FAP ont davantage été victimes de négligence parentale (Cuddeback, 2004; Ehrle et Geen, 2002; Palacios et Jiménez, 2009; Perry *et al.*, 2012) et étaient plus susceptibles d'avoir un parent aux prises avec un problème d'abus de substance (Beeman *et al.*, 2000; Cuddeback, 2004; Ehrle et Geen, 2002; Palacios et Jiménez, 2009). Hélie et ses collègues (Hélie *et al.*, 2013-2020; Hélie *et al.*, 2015) ont constaté, dans deux études que les enfants a risque de négligence sont plus souvent placé auprès d'une FAP. À noter que ces études ont été réalisées au

Québec ou le risque de négligence constitue un motif de compromission au sens de la LPJ. D'autre part, les enfants placés en FA ont davantage été victimes de gestes abusifs (sévices physiques et abus sexuel) (Perry *et al.*, 2012) ou de conflits conjugaux (Cuddeback, 2004; Ehrle et Geen, 2002). Finalement, il importe de souligner les différences marquantes dans le type de placement selon l'appartenance ethnoculturelle des enfants. Des études états-uniennes rapportent une surreprésentation d'enfants afro-américains placés auprès de FAP (Beeman *et al.*, 2000; Cuddeback, 2004; Ehrle et Geen, 2002). En somme, dans un article faisant état d'une recension des écrits, O'Brien (2012) conclut que les études portant sur le fonctionnement des enfants dans ces différents types de familles sont contradictoires et peu concluantes.

#### Caractéristiques des parents d'accueil

Toujours dans une perspective de comparaison des types de placement, plusieurs chercheuses et chercheurs s'intéressant au placement auprès de FAP ont pris à tâche de répertorier les différences qui caractérisent les parents d'accueils des FAP. Les recherches sur le sujet foisonnent et font état dans l'ensemble de différences similaires. Par exemple, des recherches états-uniennes et européennes ont montré que, comparativement aux autres parents d'accueils, les personnes responsables de FAP sont plus âgées (Cuddeback, 2004; Ehrle et Geen, 2002; Farmer, 2009; Palacios et Jiménez, 2009), sont plus souvent célibataires (Ehrle et Geen, 2002; Farmer, 2009), en moins bonne santé (Cuddeback, 2004; Farmer, 2009), sans emploi (Cuddeback, 2004; Ehrle et Geen, 2002) et défavorisées d'un point de vue économique (Cuddeback, 2004; Ehrle et Geen, 2002; Farmer, 2009), éducationnel (Cuddeback, 2004; Ehrle et Geen, 2002; Palacios et Jiménez, 2009) et social (Farmer, 2009). Des études ont également rapporté que les enfants confiés à une FAP vivent davantage dans des logements plus petits et surpeuplés (Cuddeback, 2004; Farmer, 2009). Les études états-uniennes montrent que les parents d'accueils de FAP sont en grande proportion des grands-mères afro-américaines seules (Cuddeback, 2004) alors que les études britanniques rapportent qu'ils sont plus souvent caucasiens et en couple (Farmer, 2009).

#### Avantages et désavantages du placement auprès d'une FAP

Les écrits sur le placement auprès de FAP font état de plusieurs avantages propres à ce type de placement. L'un des avantages ayant fait l'objet de plusieurs études et qui est fortement appuyé dans les écrits est la plus grande stabilité des placements chez une FAP (Andersen et Fallesen, 2015; Bell et Romano, 2017; Chamberlain *et al.*, 2006; Cuddeback, 2004; O'Brien, 2000, 2012;

Perry *et al.*, 2012; Rock *et al.*, 2013; Winokur *et al.*, 2015). Il importe toutefois de préciser que cette stabilité est comprise et mesurée de diverses façons : certaines études rapportent des durées de placements plus longues pour les enfants placés en FAP comparativement aux enfants placés en FA (Perry *et al.*, 2012; Webster *et al.*, 2000), alors que d'autres auteurs présentent le nombre inférieur de placements que connaissent les enfants en FAP (Perry *et al.*, 2012; Rock *et al.*, 2013; Webster *et al.*, 2000; Winokur *et al.*, 2015). Pour d'autres encore, la stabilité des placements réfère au plus faible risque de fin de placement non planifié, qui est associé aux placements en FAP (Chamberlain *et al.*, 2006; Perry *et al.*, 2012; Rock *et al.*, 2013; Winokur *et al.*, 2015), ainsi qu'à la plus grande proportion de tutelles et de placements jusqu'à la majorité des enfants en FAP comparativement aux placements en famille d'accueil régulière (FA) (Winokur *et al.*, 2015). Cela dit, quelques résultats viennent nuancer ces grandes tendances. En effet, il semble que les enfants placés en FAP sont moins susceptibles de se faire adopter par leur famille d'accueil, alors que l'adoption est perçue comme une forme de permanence et de stabilité importante (Bell et Romano, 2017; Perry *et al.*, 2012; Winokur *et al.*, 2015). De plus, Andersen et Fallesen (2015) ont conclu, à partir de leurs résultats concernant une cohorte d'enfants placés au Danemark entre 2006 et 2010, que les placements en FAP ne sont pas significativement plus stables que les placements en FA, c'est-à-dire que le risque de voir le placement se terminer de façon non planifiée n'est pas plus faible. Les plus récentes analyses réalisées par une équipe de chercheuses au Québec montrent que les déplacements d'enfants en contexte de placement en FAP sont plus susceptibles de survenir lorsque le placement est jugé provisoire au départ; la FAP est non-apparentée; au moins l'un des parents a un problème de santé mentale et lorsque les contacts parents-enfants ont été fréquents durant le placement (Hélie *et al.*, 2021). Ces résultats permettent de nuancer la question de la stabilité des placements en FAP et d'identifier des facteurs susceptibles de nuire à la permanence du placement.

Un second avantage du placement en FAP rapporté dans la littérature est le sentiment d'appartenance et de familiarité de l'enfant envers la FAP qui faciliterait son intégration ainsi que le développement de son identité (Burgess *et al.*, 2010; O'Brien, 2012; Shlonsky et Berrick, 2001). Dans une étude, les enfants ont clairement exprimé avoir un sentiment d'attachement et d'affection pour leur parent d'accueil (Burgess *et al.*, 2010). Ce constat est également mis de l'avant par des intervenantes qui ont exprimé que les enfants placés chez une FAP démontrent un fort sentiment d'appartenance (Beeman et Boisen, 1999). Il est également documenté que l'enfant vit moins de

traumatisme lors d'un placement chez une personne de son entourage que lors d'un placement en FA (O'Brien, 2000; Shlonsky et Berrick, 2001). Des études ont aussi établi que le placement chez une personne de l'entourage assure une continuité culturelle et ethnique à l'enfant (Cuddeback, 2004; Shlonsky et Berrick, 2001). Par ailleurs, Beeman et Boisen (1999) ont constaté que les intervenantes constatent que les enfants sont moins victimes de stigmatisation lors d'un placement en FAP. Finalement, un dernier élément bénéfique mentionné dans les écrits concerne les contacts plus fréquents avec la famille d'origine lors d'un placement auprès d'une FAP (Gleeson et Seryak, 2010; Green et Goodman, 2010; Kiraly et Humphreys, 2013; O'Brien, 2000, 2012; Palacios et Jiménez, 2009). Cette question des contacts est en fait un élément distinctif important au cœur de la présente thèse, c'est pourquoi elle sera reprise dans le prochain chapitre.

Contrairement aux avantages de ce type de placement, les désavantages sont beaucoup moins clairement documentés dans la littérature, même s'ils sont mentionnés dans certaines études. Palacios et Jiménez (2009) ont regroupé les désavantages et les défis auxquels les FAP et les enfants placés dans ces familles doivent faire face en trois principales catégories, soit 1) le manque de préparation, de formation et de services reçus; 2) les caractéristiques des parents d'accueil; et 3) les stress vécus par les familles.

En ce qui concerne la première catégorie, il semble y avoir consensus dans la littérature à savoir que les FAP reçoivent moins de service, de supervision et de soutien de la part des agences et du système de protection comparativement aux FA (Cuddeback, 2004; Ehrle et Geen, 2002; Farmer, 2009; Geen et Berrick, 2002; O'Brien, 2000, 2012). Dans une étude, Palacios et Jiménez (2009) ont comparé la formation reçue par les FAP à celle reçue par les FA et ont constaté que celles-ci suivent des patrons inverses : une grande proportion de FA reçoit de la formation, tandis que seule une petite proportion de FAP en reçoit. Bien qu'il semble y avoir consensus, il n'est cependant pas encore clair et évident de comprendre ce que sous-tend ce constat. Bien que l'on reconnaisse de plus en plus le caractère unique du placement en FAP, les services offerts aux familles ne semblent pas répondre à cette spécificité. Comme mentionné précédemment, les services actuels de protection de la jeunesse au Québec ne comportent pas d'intervenantes dédiées aux FAP qui pourraient, par exemple, les accompagner et les soutenir dans leurs rôles et responsabilités auprès de l'enfant. Il pourrait s'agir d'une explication potentielle, quoique non suffisante, pour les écarts entre les FAP et les FA relevés dans la littérature. Plusieurs ont tenté de comprendre en partie ces

différences en s'intéressant à la perception des intervenantes envers les FAP, dont Beeman et Boisen (1999). Leur étude a montré des résultats fort intéressants : d'une part, 42 % des intervenantes trouvent que les FAP sont plus difficiles à superviser, 28 % pensent qu'elles ont des réticences face à la supervision par les agences, et seulement la moitié d'entre elles considèrent que les FAP sont suffisamment compétentes. D'autre part, les intervenantes considèrent que certaines responsabilités reviennent aux FAP, notamment celles de faciliter les relations avec la famille d'origine, d'organiser les visites supervisées, de parler aux parents d'origines de leur enfant et d'apprendre aux enfants comment gérer les relations avec leur parent d'origine. La difficulté dans leur travail avec les FAP la plus rapportée concerne la relation entre la famille et le système. En effet, les intervenantes estiment qu'il n'est pas évident de communiquer avec les FAP et que celles-ci ne comprennent pas bien leur rôle de parent d'accueil. La deuxième difficulté la plus rapportée relève de la complexité des relations entre les FAP et les parents d'origines. Les intervenantes ont mentionné que les FAP manquent d'objectivité par rapport aux parents d'origine, ont « surinvesti leur rôle » (*overinvolvement*) et manifestent de la loyauté envers le parent d'origine, ce qui ne leur facilite pas la tâche. Dans un chapitre de livre, O'Brien (2000) explique que l'agence tient principalement un rôle de surveillance et de contrôle envers les FAP plutôt qu'un rôle de soutien et d'accompagnement. L'autrice explique aussi que les FAP apprécient le fait que le nombre de contact qu'elles ont avec l'agence soit faible, car elles interprètent l'absence de contact comme un signe positif qui témoigne de la satisfaction de l'institution. Les FAP ne semblent pas bien comprendre les services qui peuvent être offerts par l'institution et sont donc réticentes à demander de l'aide; pour elles, la demande d'aide est signe de problèmes au sein du placement. Enfin, Palacios et Jiménez (2009) ont constaté que les FAP manifestent moins de satisfaction à l'égard de leur relation avec les intervenantes que les FA.

La deuxième catégorie de désavantages et de défis, soit les caractéristiques des FAP, a des conséquences importantes sur les enfants. Premièrement, comme présenté plus haut, les FAP sont nettement moins favorisées que les FA. Les enfants sont donc placés dans des situations de précarité financière et même parfois sociale. Il n'est pas rare que les FAP accueillent sous leur toit plusieurs enfants, principalement des membres d'une fratrie (O'Brien, 2000), ce qui rend les conditions de vie des enfants plus précaires, voire difficiles : surpeuplement des logements, fatigue et épuisement des parents d'accueil, rareté des ressources financières qui doivent être divisées pour un plus grand nombre d'enfants, etc. Deuxièmement, l'âge plus élevé des parents d'accueil de FAP



peut entraîner plusieurs autres conséquences et défis, dont des problèmes de santé et un niveau d'énergie plus bas. Troisièmement, comme le soulignent Palacios et Jiménez (2009), le niveau d'éducation inférieur des FAP peut entraîner certaines conséquences comme une moins grande stimulation des enfants dont elles ont la garde. Quatrièmement, plusieurs études ont documenté le faible réseau social des FAP (Cuddeback, 2004; Ehrle et Geen, 2002; Palacios et Jiménez, 2009) qui, combiné au peu de services qu'elles reçoivent des intervenantes et du système de protection, peut engendrer des problèmes dans certaines situations. Les parents, qui ont très peu de ressources et d'aide, se retrouvent ainsi souvent seuls pour faire face aux difficultés possibles du placement.

Quant à la dernière catégorie d'avantages et de défis, des études ont montré que les FAP vivent davantage de stress que les FA (Coakley *et al.*, 2007; Palacios et Jiménez, 2009). Dans une étude, Palacios et Jiménez (2009) ont indiqué que les FAP vivent significativement plus de stress que les FA et que 26 % des familles sondées présentent un niveau de stress considéré comme nuisible à la santé. En outre, une étude réalisée auprès de FAP a montré que leur relation avec les parents d'origine et la gestion des contacts avec ceux-ci constituent un facteur de stress, par exemple, si le parent arrive à n'importe quel moment ou ne respecte pas toujours les modalités des visites supervisées, ou s'il y a un sentiment de trahison envers le membre de leur famille. (Coakley *et al.*, 2007). Plusieurs facteurs perçus par les FAP comme nuisibles au placement ou comme des sources stress méritent une attention particulière. Ainsi, contrairement aux parents de FA, les parents de FAP ont mentionné la présence de sources de stress telles que l'ajustement au placement et le manque de préparation; le fait de connaître la famille d'origine de l'enfant; le manque de soutien de la famille ainsi que le manque de ressources financières. De plus, les FAP ont mentionné certains obstacles au placement, dont leurs relations tendues avec la famille d'origine; leurs difficultés à comprendre et à interagir avec le système d'autorité ainsi que leur manque de préparation avant le placement.

En somme, la littérature portant sur ce type de placement tente de documenter les caractéristiques qui distinguent, d'un côté, les enfants placés en FAP des enfants placés en FA, et de l'autre, les parents d'accueil de FAP des parents d'accueil de FA. En outre, alors que certaines études ont fait ressortir les différents avantages propres à ce type de placement, dont une plus grande stabilité des enfants et un moins grand traumatisme lors du placement, d'autres ont indiqué les défis vécus par les FAP et les enfants qui y sont confiés. L'un des principaux défis qui ont particulièrement retenu

notre attention concerne la relation avec les parents d'origines de l'enfant. Il s'agit d'un des éléments les plus distinctifs de ce type de placement, et pourtant, peu d'études se sont intéressées aux parents d'enfants placés en FAP et à leur expérience, leur vécu, leur implication, etc. La littérature concernant les parents d'enfants placés sera exposée dans le chapitre suivant.

## **Ancrage conceptuel et théorique**

Comme ce chapitre vise à jeter les bases théoriques du concept de la parentalité, nous définirons dans un premier temps les concepts de parenté et de filiation, puis nous aborderons plus en détail le concept de parentalité et l'évolution de celui-ci dans les dernières décennies. Finalement, nous expliciterons la perspective retenue et mise de l'avant dans la présente thèse, soit le cadre théorique de la parentalité proposé par Houzel et Sellenet, qui guidera la division et la présentation des prochains chapitres de la thèse.

### **Filiation, parenté et parentalité**

Plusieurs utilisent les termes « filiation », « parenté » et « parentalité » comme synonymes alors que d'autres en font des distinctions franches et privilégient l'utilisation de l'un de ceux-ci. Afin de bien situer le concept de parentalité qui sera mobilisé dans la thèse, il semble nécessaire de bien définir ces trois termes pour mettre ensuite en exergue la compréhension privilégiée. Les termes « filiation » et « parenté » seront définis dans la prochaine section, tandis que le concept de parentalité sera présenté plus en détail dans la section suivante.

#### Parenté et filiation

Comme les concepts de parenté et de filiation ne sont pas au cœur de la thèse, ceux-ci sont présentés très sommairement. Ce bref tour d'horizon permet tout de même de mettre en relief certaines nuances et différences entre ces deux concepts et celui de parentalité, ce dernier étant au centre du cadre théorique mis en exergue dans la thèse. D'abord, ces deux termes, qui ont été définis et utilisés par plusieurs spécialistes de différentes disciplines, sont grandement reliés. Dans sa thèse doctorale, Pagé (2012) décrit la parenté comme le lien qui existe entre les individus d'une même famille. Ce lien familial peut être établi par alliance, par filiation ou par germanité. De son côté, Neirinck (2001) explique que la parenté désigne d'une part les individus qui descendent les uns des autres; on parle alors de parenté en ligne directe. Ainsi, nous descendons de ceux appelés nos ascendants selon une double lignée : paternelle et maternelle. D'autre part, la parenté est également

établie de façon collatérale, c'est-à-dire en considérant tous ceux qui descendent d'une même personne. On parle alors des frères et sœurs, des oncles et tantes ainsi que des cousins et cousines. En plus de reprendre les notions de parenté directe et collatérale, Pagé (2012) et Neirinck (2001) précisent la notion de degré, « c'est-à-dire le nombre de générations qui séparent les individus soit de leur ancêtre commun (selon le droit canon), soit entre eux (selon le droit civil) » (Pagé, 2012, p. 81).

La sociologue et anthropologue française Florence Weber (2005) considère que la parenté occidentale peut être divisée et comprise selon trois dimensions : le nom, le sang et le quotidien. Selon l'autrice, le nom fait référence à l'aspect légal de la parenté; le sang à la notion de filiation biologique et de génétique; et le quotidien à la parenté pratique, parfois nommée parentalité. Dans son livre, Weber promeut une meilleure reconnaissance de la parenté pratique, et défend l'idée selon laquelle celle-ci ne devrait pas être attribuée exclusivement aux parents. Weber met habilement ce concept en perspective en soulignant que si les trois dimensions de la parenté occidentale étaient traditionnellement assumées par une seule et même personne, les différents bouleversements que connaît la famille contemporaine viennent diversifier le panorama des personnes gravitant autour d'un enfant. Ainsi, de plus en plus de situations familiales modernes font que ces dimensions peuvent être assumées par différentes personnes, simultanément ou successivement. Bien qu'intéressante, la définition de parenté de Weber crée un certain flou et permet difficilement de distinguer la parenté de la parentalité. De son côté, Neyrand (2007) a tenté de différencier ces termes en précisant, d'un côté, que la parenté est une forme d'inscription sociale créant un système de liens entre les individus d'une même famille, et de l'autre, que la parentalité réfère plutôt au réseau de pratiques liant formellement ou informellement un enfant à un ou des adultes endossant un rôle parental, qui peut ou non avoir été légitimé juridiquement ou biologiquement :

Ce qui permettrait d'opposer terme à terme la parenté, structure structurée par l'alliance et structurant la filiation, qui définit sociojuridiquement les liens unissant les différents membres d'une famille au sein d'un système d'interactions entre des réseaux de parenté; et la parentalité, espace de mise en œuvre de relations parentales appréhendées dans leur concrétude, permettant d'identifier

différentes catégories d'acteurs ayant une fonction parentale sans forcément directement participer du système de parenté. (Neyrand, 2007, p. 72)

La filiation est reconnue dans toutes les sociétés, mais revêt une importance variable selon les autrices et auteurs, les disciplines et les pays (Belleau, 2004). Dans sa thèse, Pagé (2012) explique que le concept de filiation a principalement été analysé par des juristes, des anthropologues et des psychanalystes, et que sa définition varie en fonction des disciplines. Par exemple, dans nos sociétés occidentales, la filiation est établie par les instances juridiques. Au Québec, le Code civil québécois reconnaît trois types de filiations : par le sang, par procréation médicalement assistée et par adoption. D'abord, sur le plan juridique, la filiation désigne le lien qui unit un enfant à ses parents. Présentement, au Québec comme dans plusieurs pays occidentaux, la filiation d'un enfant peut être établie pour un maximum de deux parents. Cette situation peut être appelée à changer dans le futur avec l'émergence de contextes familiaux aux visages multiples. Les instances juridiques ont par ailleurs déjà eu à traiter des demandes de reconnaissance de filiation d'une troisième personne (parent) pour un enfant (Pagé, 2012). Ensuite, sur le plan anthropologique, la filiation est grandement associée à la généalogie, soit à cette idée de descendance familiale où les liens par le sang sont considérés comme des vecteurs de transmission des valeurs et des attributs familiaux (Pagé, 2012). Enfin, des psychanalystes ont ajouté la notion de lien imaginaire aux liens de parenté déjà admis et définis plus haut.

#### Parentalité : évolution du concept et définition

Le terme « parentalité » est un vocable relativement nouveau dans la francophonie, et il apparaît difficile de bien le traduire (Lacharité *et al.*, 2015). Deux termes anglophones semblent s'y rapprocher, soit « parenthood » et « parenting ». Le concept de *parenthood*, développé initialement par Thérèse Benedek à la fin des années 1950 (Neyrand, 2002; Sellenet, 2007), renvoie à l'idée du statut de parent sur les plans psychologique, social et juridique, alors que le *parenting* fait plutôt référence à la pratique du rôle parental. Ce dernier concept peut être compris sous deux angles : celui de la perception de l'enfant à propos de ce qu'il tire de ses parents (*parenting behaviors, parenting practices, parenting competency*) et celui de l'expérience plus directe du parent (*parenting attitudes, parenting stress, parenting conditions, etc.*) (Lacharité *et al.*, 2015).

Il importe de faire un bref retour sociohistorique pour situer le concept de parentalité, qui a grandement évolué dans les dernières décennies. La compréhension de la parentalité a d'abord

longuement été associée à la notion de famille nucléaire, basée fondamentalement sur la relation conjugale entre un homme et une femme, voire même selon plusieurs sur le mariage (Belleau, 2004; Boisson, 2008). L'institution du mariage entre hommes et femmes était alors la norme, et le paradigme familialiste dominant encourageait et même prescrivait à tous les couples mariés de procréer (Sécher, 2010). Le 20<sup>e</sup> siècle est venu bouleverser grandement ce paradigme. On pense notamment au déclin de l'influence de la religion en Occident, aux luttes féministes relatives, aux différents modes de contraception et à l'intégration massive des femmes au marché du travail (Badinter, 2010; Donath, 2017; Rich, 1980). Ces événements ont grandement influencé la sociologie de la famille contemporaine. Ainsi, la lecture de la parentalité a été influencée par les différents changements sociaux que connaissent les familles des sociétés modernes : l'éclatement des familles et l'apparition de familles recomposées; la croissance de l'adoption ayant mené à des recherches sur la filiation possible entre le parent adoptant et l'enfant adopté; la présence croissante de familles homoparentales, etc. (Belleau, 2004; Boisson, 2008). Pour s'adapter aux changements sociétaux, on utilise désormais le terme « parentalité » avec différents préfixes pour désigner les nouvelles réalités telles que la coparentalité, la pluriparentalité, la monoparentalité ou l'homoparentalité (Boisson, 2008). Ces changements rapides et l'apparition de nouveaux termes associés à la parentalité traduisent les luttes entourant la place auprès de l'enfant que se disputent plusieurs protagonistes.

Plusieurs spécialistes expliquent que la notion de parentalité est maintenant davantage comprise à partir de l'enfant. Ce dernier est donc au centre de la conception de la parentalité et permet de lier les différents adultes qui l'entourent (Belleau, 2004; Neyrand, 2002). Il s'agit d'un changement paradigmatique important qui s'inscrit dans les changements sociétaux des dernières décennies ainsi que dans la redéfinition de la famille contemporaine. Or, ce changement vers une vision de la famille centrée sur l'enfant fait également sens avec l'orientation actuelle des services de PJ qui place les intérêts de l'enfant au centre de leur intervention. Sécher (2010) explique que cette vision vient affirmer la primauté de la fonction parentale sur les autres fonctions et statuts que peut avoir un adulte.

De plus, Houzel (1999) souligne que la parentalité n'est pas un état, mais plutôt un processus complexe influencé par plusieurs éléments. D'ailleurs, Dugnat (1999) critique le fait que, trop souvent, les concepts de paternité, de maternité et de parentalité sont envisagés comme des états,

des positions et des faits en eux-mêmes, alors qu'il s'agit plutôt de processus évolutifs, complexes marqués temporellement par des moments déterminants. La parentalité se construit donc progressivement par le parent sous l'influence de plusieurs facteurs proximaux et distaux. Neyrand (2002) abonde dans le même sens en décrivant la parentalité comme un processus vécu par tous les parents qui prend racine psychologiquement dans l'affectif et dans le relationnel. Pour sa part, Sellenet (2007) ajoute que les différents changements dans la compréhension de ce concept ont évolué d'une lecture strictement biologique à une vision qui considère maintenant les différentes configurations familiales possibles :

Ce que veut souligner le concept de parentalité, c'est qu'il ne suffit ni d'être géniteur ni d'être désigné comme parent pour en remplir toutes les conditions, encore faut-il « devenir parent », ce qui se fait à travers un processus complexe impliquant des niveaux conscients et inconscients du fonctionnement parental. (p. 11)

Un autre élément qui émerge des différents changements sociétaux qui ont eu cours dans les dernières décennies concerne la notion de pluriparentalité qui renvoie à l'idée « qu'un enfant peut avoir plus de deux parents dans la mesure où ses composantes peuvent être dissociées du parental et que plusieurs personnes peuvent occuper des places différentes à l'intérieur de ce dispositif de la parentalité » (Neyrand, 2002, p. 132). Neyrand (2002) met aussi en évidence l'incapacité de notre système juridique actuel à concevoir cette nouvelle réalité. Au-delà des aspects légaux, il semble difficile d'imaginer que plusieurs adultes se partagent les rôles et responsabilités parentales. Malgré les changements vécus, l'imaginaire collectif et social demeure figé dans une compréhension assez traditionnelle de la parentalité où deux adultes jouent les rôles de parents.

Finalement, Faget (2001) apporte plusieurs hypothèses sur l'institutionnalisation de la parentalité, et explique la légitimation de l'intervention étatique dans les cellules familiales amorcée depuis quelques décennies, qui a mené à la mise en place de dispositifs dans deux instances. La première, l'État et plus spécifiquement l'appareil juridique, a été sollicitée afin de statuer et de légiférer en raison du nombre croissant de séparations et de divorces : « Ce sont les citoyens qui saisissent alors l'État pour authentifier leur rupture, arbitrer leurs différends ou organiser les conséquences juridiques de leur crise. » (p. 70). La seconde instance, la protection de la jeunesse, a permis à l'État d'intervenir auprès des familles dans des situations d'exception afin de pallier les déficiences

familiales. La pratique de la PJ est légitimée par l'intérêt des enfants, qui est mis au cœur des principes d'intervention et entériné par une Loi (Éditeur officiel du Québec, 1984). Faget (2001) souligne que ce rapport est descendant dans le sens où ces deux instances étatiques interviennent auprès des parents de façon légitime. Allant dans le même sens, Lacharité (2015a) décrit notamment comment la naissance d'un enfant fait entrer ce dernier et ses parents dans un système socio-institutionnel qui place l'enfant, mais aussi ses parents, sous le regard de personnes travaillant dans divers domaines (la santé, les services sociaux, l'éducation, etc.) et de témoins plus informels, ce qui apporte un lot d'attentes et de pressions sociales de performance.

Il convient de noter que le concept de parentalité a été choisi plutôt que ceux de maternité ou de paternité pour diverses raisons. D'abord, l'objectif de la thèse n'est pas de comparer l'expérience en fonction du genre, mais plutôt de dresser un portrait global de la parentalité de parents d'enfants confiés à un membre de la famille élargie. La parentalité est un concept beaucoup plus englobant que les concepts de maternité et de paternité qui impliquent une référence aux différences hommes-femmes. Devenir mère ou devenir père ne porte pas la même signification sociale (Neyrand, 2004) et n'est probablement pas vécu de la même façon. L'angle de la thèse ne s'articule pas sur le « devenir parent », mais plutôt sur l'expérience, la pratique et l'exercice d'être parent dans la situation très particulière où son enfant est placé chez une personne connue étant membre de la famille élargie. Cela ne signifie pas pour autant que l'on nie les différences fondamentales entre une mère et un père (maternité versus paternité), mais simplement qu'il semble plus approprié pour les besoins de la thèse de recourir à la parentalité, concept à la fois inclusif et bien théorisé dans différentes disciplines. À la lumière de ces constats, la définition de parentalité retenue dans cette thèse est celle de Sellenet (2007), qui s'énonce ainsi :

La parentalité est l'ensemble des droits et des devoirs, des réaménagements psychiques et des affectss, des pratiques de soin et d'éducation, mis en œuvre pour un enfant (de droit ou électif), indifféremment de la configuration familiale choisie. (p. 60)

En somme, la parentalité est un concept qui semble avoir été influencé par les différents changements sociétaux vécus depuis le dernier siècle : d'une part, la parentalité n'est plus uniquement le fruit exclusif de l'union entre un homme et une femme, et d'autre part, elle est influencée par les différentes reconfigurations familiales possibles et par l'intervention étatique. Il

en ressort une certaine précarisation de la parentalité contemporaine. Faget (2001) explique notamment que le poids des parents dans la socialisation des enfants est en constante diminution, et ce, en raison de « la précocité et la pluralité des modes de socialisation » (p. 72) auxquels sont exposés les enfants de nos jours (garderies, services de garde scolaire, scolarisation, offre grandissante d'activités parascolaires, surexposition aux médias, etc.). Il ajoute que le rôle parental est donc de plus en plus un acte solitaire, avec l'effritement de la parentalité dite clanique, et que ce rôle repose sur les géniteurs, voire fréquemment sur un seul d'entre eux en raison du nombre croissant de familles monoparentales. On assiste donc à une précarisation du rôle parental, qui peut être intermittente (garde partagée dans les cas de séparation ou de divorce), fragmentée entre différentes personnes entourant l'enfant et même intérimaire à cause des multiples recompositions familiales qui ne durent pas.

### **Cadre théorique**

Cette section présente le cadre théorique de la parentalité retenu pour cette thèse, que Houzel (1999) et Sellenet (2007) ont développé à partir des travaux d'un groupe de travail formé de 15 personnes qui, dans les années 1990, se sont penchées sur le soutien à la parentalité offert en France pour les parents et les enfants en situation de souffrance (Houzel, 1999). Composé de spécialistes, notamment de psychologues, de psychiatres, de juristes, de médecins et d'intervenantes sociales, ce groupe a établi des points de convergences théoriques afin d'organiser une compréhension de la parentalité reposant sur trois axes distincts, soit l'expérience, la pratique et l'exercice de la parentalité. Bien que ces trois axes ne puissent être complètement dissociés, du fait qu'ils sont fortement liés les uns aux autres, il importe de se pencher séparément sur chacun pour avoir une compréhension globale de la parentalité.

#### **L'expérience de la parentalité**

L'expérience de la parentalité sous-entend l'expérience subjective de la fonction parentale, et comporte une dimension affective et une dimension cognitive. La dimension affective inclut les émotions qui émergent chez le parent, les tensions possiblement vécues par le parent dans la gestion de ses différents rôles sociaux ainsi que les représentations symboliques, réelles et imaginaires du parent à l'égard de son enfant, comme l'expliquent Lacharité *et al.* (2015) :



« [...] la dimension affective de l'expérience parentale concerne les répercussions émotionnelles qui sont suscitées par les relations interpersonnelles que le parent tisse avec les autres personnes qui sont en contact avec son enfant »  
(p. 4).

Cet extrait est fort intéressant pour comprendre l'expérience du parent vivant le placement de son enfant en FAP. En effet, la recension des écrits qui sera présentée dans le prochain chapitre a permis de constater que la relation entre le parent et la FAP peut grandement influencer le déroulement du placement. L'expérience précise et différenciée du parent d'un enfant confié à un membre de la famille n'est cependant pas ressortie aussi distinctement dans les écrits. Or, il semble que dans l'axe de l'expérience, le vécu des différentes personnes concernées et leurs contacts avec l'entourage, notamment avec les personnes impliquées dans l'éducation et la prise en charge de l'enfant, sont un vecteur important de l'expérience de la parentalité. En ce sens, Lacharité *et al.* (2015) estiment que c'est dans cet axe que l'on retrouve « les besoins de soutien des parents, le sentiment d'être soutenu, le sentiment de faire alliance avec une autre personne (souvent le conjoint ou la conjointe) et le sentiment de collaboration avec d'autres personnes (par exemple des intervenantes) face aux tâches qu'impose un enfant » (p. 4). Il est intéressant de prendre en compte ces éléments pour explorer la dimension affective de l'expérience des parents d'enfants placés auprès d'une personne de l'entourage, afin de voir dans quelle mesure ceux-ci se sentent soutenus et ont l'impression d'être en collaboration avec le parent d'accueil.

De son côté, la dimension cognitive de l'expérience de la parentalité renvoie à ce que le parent sait et connaît de son rôle auprès de son enfant, incluant ce qu'il juge bon et nécessaire de même que l'importance qu'il accorde à son rôle parental. De plus, elle concerne la compréhension que le parent a des normes et exigences liées à la fonction parentale ainsi que des droits et privilèges qui accompagnent ce rôle. Finalement, la dimension cognitive se rapporte à la façon dont le parent se compare aux autres parents et à sa réaction face à l'évaluation que d'autres font de lui ou elle (Lacharité *et al.*, 2015). En définitive, il apparaît intéressant d'observer la façon dont les parents d'enfants placés auprès de FAP composent avec le fait que les services de protection de la jeunesse et leur famille portent un regard sur leur parentalité.

L'un des objectifs de la présente thèse est de comprendre l'expérience de la parentalité de parents dont l'enfant est confié à un membre de la famille. Plus spécifiquement, il s'agit de mieux

comprendre le sens que ces parents confèrent à la parentalité en l'absence totale ou partielle de leur enfant. Il est en outre pertinent d'examiner si les émotions et les cognitions exprimées par les parents en contexte de placement en FAP sont semblables ou différentes à celles qui ont été observées en contexte de FA. En résumé, les différents éléments associés aux dimensions affectives et cognitives de l'expérience de la parentalité apparaissent pertinents pour analyser le point de vue et le vécu des parents et ainsi mieux comprendre leur expérience.

### La pratique de la parentalité

Le deuxième axe regroupe les tâches effectives et observables qui incombent à chacun des parents. Autrement dit, « c'est le prendre soin » de l'enfant, incluant les différentes tâches concrètes liées au quotidien, mais également les interactions comportementales, les pratiques éducatives, etc. Les besoins de l'enfant peuvent se découper selon de grandes catégories telles que les besoins de base (vêtements, alimentation, coiffure, etc.); les besoins liés à la santé, à l'éducation et à la surveillance; et les besoins liés à la scolarisation, au développement identitaire, etc. Or, la pratique de la parentalité est nécessairement influencée par l'âge de l'enfant. En effet, « les tâches de soin » ne sont pas les mêmes pour un bébé que pour un enfant de huit ans. Ces différents besoins de l'enfant et la capacité des parents à y répondre adéquatement sont des éléments qui sont fortement pris en considération dans l'évaluation du parent par les services de protection, et le placement de l'enfant est souvent tributaire de la conclusion de cette évaluation.

Par ailleurs, les tâches liées à l'enfant sont, d'ordre général, partagées non seulement entre les parents, mais aussi avec d'autres personnes, et ce, même lorsque l'enfant demeure avec ses parents. Par exemple, l'éducatrice ou l'enseignante de l'enfant assume certaines tâches liées au quotidien de l'enfant et à son éducation. Cet axe concerne donc souvent une parentalité partagée entre les membres des réseaux formel et informel de l'enfant. Néanmoins, il apparaît évident que cette dimension de la parentalité est grandement affectée lorsque l'enfant est placé dans un milieu substitut. Le parent doit alors accepter que des tâches du quotidien qui lui incombaient habituellement soient maintenant confiées à une autre personne. Les écrits portant sur le placement abordent peu le partage des tâches et la façon dont celui-ci est vécu par le parent. De plus, la littérature sur le placement en FAP ne traite pas vraiment de la question du partage des tâches entre le parent et la famille d'accueil : un tel partage existe-t-il? Si oui, la relation entre le parent et la FAP favorise-t-elle ou nuit-elle à ce partage? Il faut rappeler que le contexte du placement formel

en protection de la jeunesse apporte certaines balises et encadre le placement. Il semble tout de même intéressant de prendre connaissance des arrangements qui peuvent être pris entre le parent et la FAP quant au partage des tâches liées à l'enfant, et surtout, d'observer comment le parent compose avec ce partage. Par ailleurs, la question des contacts entre le parent et son enfant durant le placement est considérée comme faisant partie de cet axe de la parentalité. Il y a donc lieu de s'intéresser aussi à la manière dont le parent maintient des contacts physiques et téléphoniques avec son enfant, en se penchant sur : la fréquence, la nature et la qualité de ces contacts; l'expérience que le parent a de ces contacts; et les activités réalisées durant les contacts. En outre, il apparaît pertinent de comprendre comment ces contacts permettent au parent de mettre en pratique sa parentalité. Finalement, si les exigences normatives entourant cet axe varient énormément d'une société à une autre, celles-ci exercent indéniablement une pression importante sur les parents, ce que Sellenet (2007) décrit comme « une recherche de la performance parentale » (p. 30). Ainsi, le contexte du placement constitue un très bon exemple des exigences et des pressions qui peuvent être exercées sur le parent.

#### L'exercice de la parentalité

Le troisième axe a trait aux droits et devoirs qui sont rattachés aux fonctions parentales ainsi qu'à la place qui est donnée à chaque membre du groupe social, à savoir la mère, le père et l'enfant. Bien que l'exercice de la parentalité inclue l'autorité parentale, elle ne se réduit pas seulement à celle-ci (Houzel, 1999). Par ailleurs, Sellenet (2007) souligne que le fait d'être parent vient avec une responsabilité et une autorité, comme il est indiqué dans différents textes législatifs. Au Québec, l'autorité parentale est définie sur le site Éducaloi comme :

« un ensemble de droits et d'obligations que les parents ont envers leurs enfants du jour de leur naissance jusqu'à l'âge de 18 ans. Grâce à l'autorité parentale, les parents prennent les décisions qui affectent le bien-être de leurs enfants » (<https://educaloi.qc.ca>).

L'autorité parentale inclut les devoirs et droits suivant : d'avoir la garde de leurs enfants; de les surveiller; de les protéger physiquement et psychologiquement; de veiller à leur sécurité et à leur santé; de les éduquer; de les nourrir et de les entretenir (<https://educaloi.qc.ca>). Ainsi, en l'absence de dispositions qui pourraient venir restreindre l'autorité parentale (en déléguant certaines composantes à la FAP, par exemple), lors du placement, seul le droit de garde du parent est limité. Les autres droits et obligations demeurent. La délégation de certains droits et certaines

responsabilités du parent peut être faite soit volontairement par le parent, soit sous la juridiction de la cour en vertu de certaines lois, dont la LPJ (Ministère de la santé et des services sociaux (MSSS), 2010). Or, les parents ne sont pas déchus de leur autorité parentale et maintiennent donc des droits et certaines responsabilités à l'égard de leur enfant, dont celle de pourvoyeur financier. Ainsi, la contribution financière au placement d'enfant mineur (CFP) est compatible avec le principe selon lequel la responsabilité de pourvoir au soin et à l'entretien d'un enfant incombe d'abord à ses parents (le Protecteur du citoyen, 2013).

L'exercice parental implique également une dimension socioculturelle qui se rapporte à la responsabilité donnée aux parents dans la structure d'une société. Plus précisément, il s'agit de la compréhension qu'une société a de la filiation et de l'alliance en contexte familial, incluant la détermination des responsabilités individuelles versus collectives envers les enfants. La délimitation de la responsabilité parentale suppose donc un arrimage complexe entre l'aspect légal et culturel. Par ailleurs, cet axe est influencé par différents facteurs, dont l'âge de l'enfant. Finalement, il importe de rappeler que les droits parentaux (en l'occurrence l'autorité parentale) ne sont pas retirés aux parents lors du placement, et ce, même dans les cas de placement jusqu'à majorité. Les parents gardent donc tous leurs droits et responsabilités sur le plan légal à l'exception de leur droit de garde, mais qu'en est-il dans la réalité? Comment les parents comprennent-ils ces aspects légaux et les vivent-ils? En terminant, Lacharité *et al.* (2015) ont constaté que les parents qui reçoivent des services de la PJ sont plus susceptibles de faire référence aux éléments affectant l'axe de l'exercice de la parentalité que les parents en général.

#### Constats et bonifications au modèle

Bien que ce cadre théorique semble définir adéquatement la parentalité et que les trois axes fassent sens et apparaissent pertinents dans le cadre de la thèse, il semble nécessaire d'enrichir la compréhension des facteurs d'influence potentiels pour chacun des axes. En effet, dans un ouvrage consacré à la parentalité, Sellenet (2007) a présenté des exemples de contextes d'influence, qui sont illustrés à la figure 3, mais elle a très peu développé le sujet.

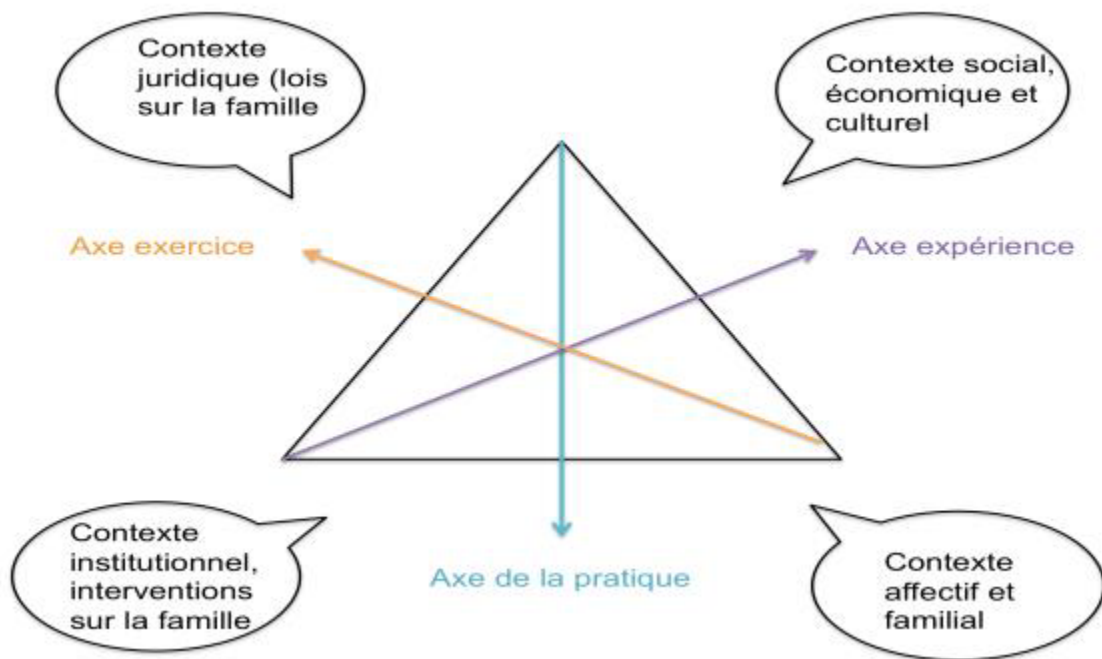


Figure 3. – Facteurs d’influence des axes de la parentalité (Sellenet, 2007).

Ces exemples fournissent toutefois des pistes pertinentes pour mieux comprendre la parentalité des parents ainsi que les facteurs contextualisant les situations qu’ils vivent. De plus, les éléments soulevés par Sellenet (2007) rejoignent plusieurs de ceux que Lacharité *et al.* (2015) ont fait ressortir du cadre théorique écosystémique de la parentalité, développé par Belsky dans les années 1980 et grandement utilisé depuis. La figure 4 présente le schéma de ce cadre théorique.

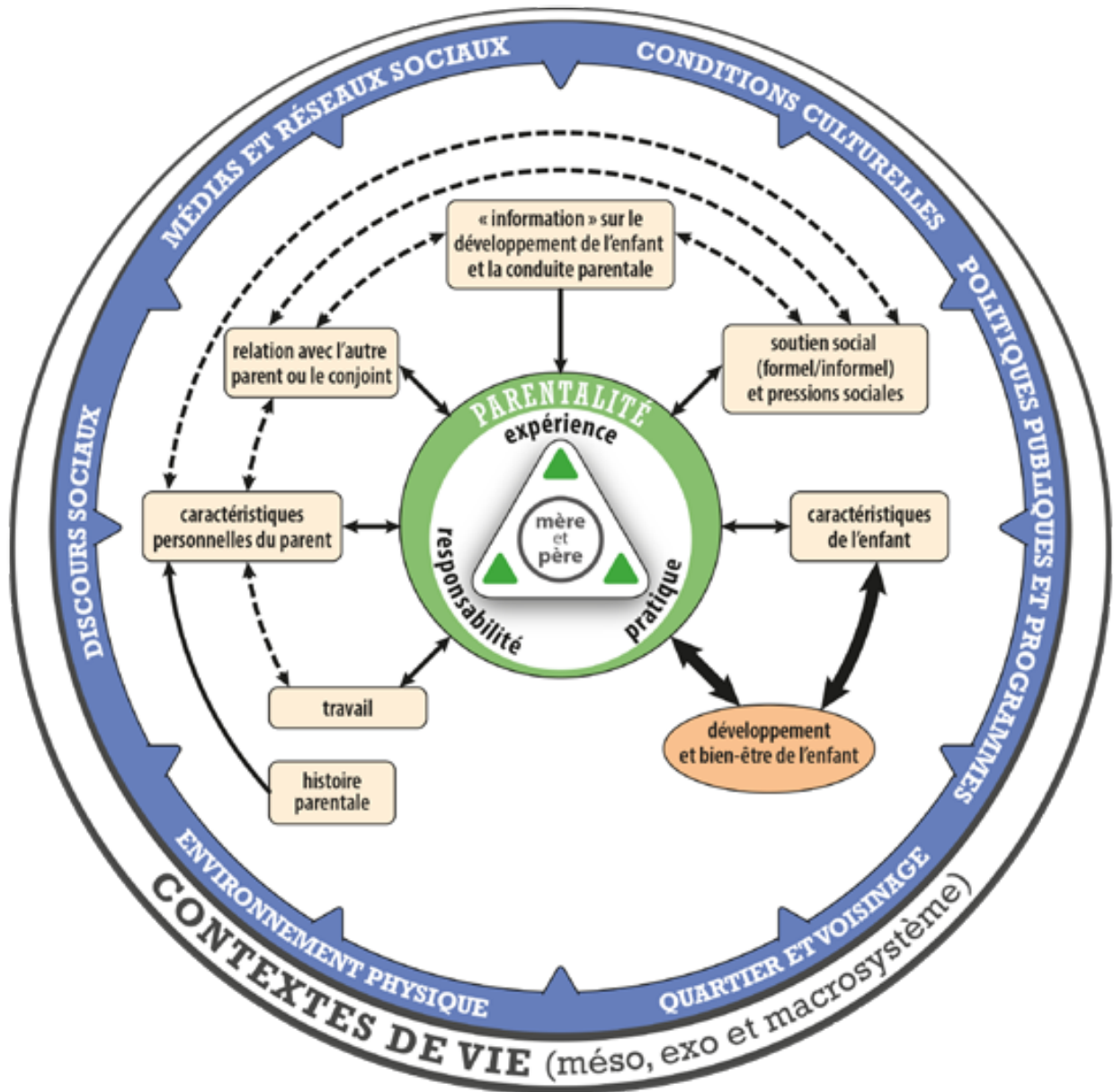


Figure 4. – Cadre théorique écosystémique de la parentalité (Lacharité *et al.* (2015))

Lacharité *et al.* (2015) soulignent d’abord que la parentalité doit être conjuguée au féminin et au masculin, reconnaissant ainsi les différences importantes entre l’expérience des pères et des mères : « Une somme considérable de travaux sur la paternité, la relation père-enfant et l’expérience paternelle ont montré l’importance de tenir compte de ces différences. Il faut toutefois noter que les facteurs qui sont décrits [...] ont, dans une large mesure, été étudiés auprès de mères. » (Lacharité *et al.*, 2015, p. 9). Comme l’objectif de la thèse n’est pas de comparer la parentalité en fonction du genre, les différents travaux sur le sujet ne sont pas présentés ici.

Le modèle écosystémique proposé avance que la parentalité dépend de trois grandes catégories d'éléments : les caractéristiques personnelles du parent, les caractéristiques personnelles de l'enfant et les caractéristiques sociales et contextuelles. Les caractéristiques des parents et les caractéristiques sociales et contextuelles sont celles qui revêtent le plus d'intérêt pour la thèse, puisque celles-ci mettent l'accent sur les parents. En ce qui concerne les caractéristiques personnelles des parents, Lacharité et al. (2015) ont répertorié trois catégories de déterminants de la parentalité : 1) l'histoire développementale du parent qui façonne sa personnalité; 2) la manière dont il se sert des modèles parentaux auxquels il a été exposé; et 3) la présence de problèmes ou de troubles de santé mentale. Dans un premier temps, il apparaît incontournable de considérer l'histoire du parent, c'est-à-dire les événements biographiques vécus ayant le potentiel d'influencer la construction de sa parentalité. Par exemple, les caractéristiques et la composition d'une famille ainsi que les relations entre ses membres pourraient avoir une influence sur l'exercice de la parentalité. Ce facteur semble d'autant plus pertinent dans le contexte du placement en FAP, car, selon les écrits recensés, l'histoire familiale et la relation avec la FAP peuvent influencer non seulement le déroulement du placement, mais aussi possiblement la pratique et l'expérience du parent. Dans un deuxième temps, il importe de prendre en considération la présence de problèmes de santé mentale, qui semblent avoir une influence importante sur les caractéristiques des parents. En effet, la recension des écrits qui est présentée au prochain chapitre témoigne de la présence élevée de problèmes de santé mentale chez les parents d'enfants placés.

Quant aux caractéristiques sociales et contextuelles, Lacharité *et al.* (2015) incluent dans cette catégorie la relation avec l'autre parent, le soutien social, les connaissances sur le développement des enfants, le milieu de travail et le contexte de vie des parents. Il s'agit donc de l'univers socio-économique dans lequel évolue le parent : est-il bien entouré? Qui compose son réseau? Quelles sont les ressources, financières et autres dont il dispose (emploi, logement, biens matériels, etc.)? Quel est son contexte culturel? Quel parcours migratoire a-t-il vécu? Ces éléments peuvent influencer la pratique de la parentalité du parent dans le contexte du placement, sa disponibilité ainsi que son expérience de la parentalité. Finalement, il importe de considérer le contexte institutionnel, le contexte d'intervention auprès de la famille et le contexte juridique, qui sont déterminants en contexte de PJ. Ce dernier contexte regroupe principalement les éléments d'influence macrosystémiques, dont les modalités d'intervention et de placement (judiciaire ou volontaire, accord ou non avec le placement et avec le milieu substitut, etc.). Ainsi, la parentalité

est influencée par les modalités juridiques et d'intervention de même que par les valeurs, les croyances et les attentes sociales.

Finalement, la notion du temps est un facteur clé qui varie selon la perspective : il y a le temps de l'enfant, le temps de l'adulte (en l'occurrence le parent), le temps de l'institution et le temps de la justice. Cette notion du temps nous apparaît incontournable à prendre en compte dans la thèse. Ainsi, il y a lieu de se demander, d'une part, comment le parent vit, interprète et comprend le temps dans sa trajectoire personnelle, et d'autre part, quels sont les événements qui au cours du temps ont influencé sa parentalité. On le sait, le temps est un facteur clé dans la LPJ notamment pour le placement, avec l'ajout en 2007 de nouvelles durées de placement (Éditeur officiel du Québec, 1984). À cet égard, Goubau (2012) souligne que ces délais maximaux de placement peuvent devenir de véritables courses contre la montre pour les parents.

Le cadre théorique de la parentalité que nous avons présenté semble nécessaire et pertinent pour remplir les objectifs de la présente thèse, et apparaît suffisamment complet et inclusif pour les besoins de celle-ci. En effet, ce cadre théorique permet de bien appréhender la parentalité des parents d'enfants placés en FAP, et il s'inscrit très bien dans la discipline du travail social dans laquelle la thèse a été réalisée. La définition de la parentalité proposée par Houzel et Sellenet représente un bel équilibre entre les théories sociologiques et psychologiques de la parentalité. De plus, le fait de ne pas tenir compte du genre du parent permet d'interroger autant des pères que des mères d'enfants placés sans avoir à poursuivre un objectif de comparaison des genres. Par ailleurs, Lacharité *et al.* (2015) apportent une lecture complémentaire au modèle en exposant les éléments d'influence proximaux et distaux. Il faut toutefois convenir que le cadre théorique de la parentalité développé par Houzel et Sellenet n'a pas été conçu pour explorer la parentalité de parents d'enfants placés et encore moins celle de parents d'enfants placés en FAP. Sécher (2010) fait certes référence à ce cadre théorique dans sa thèse, mais ses résultats, qui sont présentés plus en détail dans le prochain chapitre, sont davantage exposés à la lumière de la théorie de la reconnaissance de Honneth. Ainsi, la thèse représente donc l'occasion de valider l'utilisation du cadre théorique de Houzel et Sellenet dans le contexte de parents d'enfants placés en FAP, et éventuellement de contribuer à sa bonification.



## **Synthèse**

Ce deuxième chapitre a permis de circonscrire le concept de parentalité mobilisé dans la thèse et de préciser la compréhension de la parentalité qui a été retenue. Le débat entourant l'utilisation de certains termes tels que « parenté » et « filiation » a été exposé de façon à bien camper le cadre théorique de la parentalité choisi, soit celui de Houzel et Sellenet, qui est pertinent et utile pour répondre aux objectifs de la thèse. D'une part, le contexte de réalisation de la thèse et les particularités du placement en FAP ont été exposés dans la première partie du chapitre, notamment en faisant ressortir les caractéristiques qui le distinguent des autres formes de placement et ses enjeux potentiels. D'autre part, il a été établi que la perspective des parents dans ce type de placement demeure peu connue. Le prochain chapitre présente en détail la littérature portant sur ces parents et sur leur vécu du placement.



## Chapitre 2 – Recension des écrits

Ce chapitre présente une recension critique de la littérature portant sur la parentalité de parents d'enfants placés, qui vise à situer les résultats des recherches réalisées à ce jour. L'examen critique et systématique des écrits a montré qu'aucune étude ne portait spécifiquement sur la parentalité en contexte de placement en FAP. Les articles retenus présentent principalement la perspective de parents d'enfants placés, en FA régulière ou en FAP. Il importe de préciser que la parentalité, nommée comme telle, ne faisait l'objet d'aucune étude recensée dans la littérature états-unienne, canadienne, australienne et européenne parcourue. La recension a donc porté sur les études qui ont mis en relation le placement et les différentes composantes de la parentalité. De plus, les écrits sur le placement en foyer de groupe et en centre de réadaptation ont été écartés en raison du caractère très différent de ces types de placement et des motifs qui mènent souvent vers le choix de ces ressources. De même, les articles portant sur l'adoption n'ont pas été intégrés en raison des grandes différences entre les aspects légaux, administratifs et cliniques de l'adoption et ceux du placement. Le terme « parent » est utilisé lorsqu'aucune différence quant au genre n'était rapportée dans les données, et les termes « mère » et « père » lorsqu'il y avait une distinction entre ces deux groupes. Aussi, le type de placement (formel ou informel) sera seulement précisé quand il est question d'un placement informel en FAP; s'il n'y a aucune indication à ce sujet, c'est donc qu'il s'agit de placements formels en contexte de FAP ou de FA. L'annexe 1 présente une synthèse des articles parcourus qui ont été inclus dans la recension. Ainsi, seulement sept études portent exclusivement sur des placements en FAP, dix autres réfèrent à la fois à des placements en FA et en FAP, neuf portent strictement sur des placements en FA régulière, et trois ne précisent pas le type de placement. La division des différentes sous-sections de ce chapitre suit la logique du cadre théorique présenté au chapitre précédent, c'est pourquoi les résultats des études recensées sont regroupés en fonction des trois axes de la parentalité. Ce mode de présentation de la littérature est un choix arbitraire de la chercheuse, qui s'appuie sur un découpage découlant de l'analyse des thèmes liés aux axes de la parentalité. La première section fait état de la littérature entourant l'axe de l'expérience de la parentalité, qui porte sur les émotions et les cognitions des parents; les effets du placement sur l'identité parentale; et les réactions exprimées par les parents à la suite du placement. La section suivante aborde les résultats des travaux recensés se rapportant à l'axe de la

pratique de la parentalité, soit les contacts parents-enfants durant le placement; les tâches de soin et les compétences parentales; ainsi que l'engagement et l'implication des parents durant le placement. La troisième section présente la littérature portant sur l'axe de l'exercice de la parentalité, les thèmes abordés étant la prise de décision ainsi que l'expérience avec les procédures judiciaires et le système légal. Par la suite, la quatrième section présente une synthèse et une évaluation de la littérature exposée dans les trois premières sections, puis la cinquième section permet de situer les différentes variables influençant la parentalité des parents d'enfants placés qui ont été documentées dans les écrits. Enfin, une analyse critique des écrits recensés est proposée pour conclure ce chapitre.

## **Sens de la parentalité : expérience vécue**

Si l'expérience vécue par le parent relativement au placement de son enfant est un aspect nouvellement étudié ayant fait l'objet de peu d'études, le point de vue des parents sur leur expérience du placement de leur enfant dans le contexte précis du placement en FAP est en encore moins documenté. En effet, seule une étude traite directement de l'expérience du parent en contexte de FAP, dans ce cas-ci en situation de placement informel (Gleeson et Seryak, 2010). Il a donc été nécessaire de couvrir plus largement la littérature portant sur l'expérience du placement. Selon le modèle de Houzel (1999), qui a été repris par Sellenet (2007), l'expérience de la parentalité a trait à l'expérience subjective de la fonction parentale et comporte ainsi une dimension affective et une dimension cognitive. Les écrits présentant les émotions et les cognitions rapportées par les parents sont présentés dans un premier temps, puis l'identité parentale est décrite à la section suivante.

### **Émotions et cognitions en lien avec le placement**

Le placement d'un enfant n'est certainement pas un événement anodin, et celui-ci peut porter différentes charges émotives pour le parent. Plusieurs parents ont ressenti un sentiment de perte et de vide profond (Holtan et Eriksen, 2006; Kenny *et al.*, 2015; Klease, 2012; O'Neill, 2016; Ross *et al.*, 2017; Schofield *et al.*, 2010), et de façon plus marginale, d'autres se sont au contraire sentis libérés lorsque leur enfant a été pris en charge par le système (Holtan et Eriksen, 2006; Schofield *et al.*, 2010). Plusieurs parents ont vécu une gamme complexe d'émotions profondes, mais aussi contradictoires, qu'ils ont eu de la difficulté à gérer (Höjer, 2009; Holtan et Eriksen, 2006; Kenny *et al.*, 2015; Kiraly et Humphreys, 2015; Klease, 2012; Schofield *et al.*, 2010). Par exemple, des parents ont ressenti de la tristesse et de la douleur associées au placement, mais également de la

honte, de la culpabilité et le sentiment de porter la responsabilité de la situation (Kleese, 2012). Il ressort également de plusieurs études que certains parents éprouvaient un sentiment d'impuissance et avaient l'impression de ne pas avoir de pouvoir sur la situation (Delens-Ravier, 2003; Höjer, 2009; Holtan et Eriksen, 2006; Kiraly et Humphreys, 2015; O'Neill, 2016; Schofield *et al.*, 2010; Smith *et al.*, 2004). À cela peut s'ajouter un fort sentiment de colère face à la situation (Haight *et al.*, 2002; Höjer, 2009; Kenny *et al.*, 2015) qui peut être dirigé contre une personne en particulier (l'intervenante, un membre de la famille, etc.), contre le système (l'institution, la cour, la loi, etc.) ou encore contre soi-même (Schofield *et al.*, 2010).

Certains parents ont exprimé de la souffrance et une peur d'être oubliés par leur enfant alors que celui-ci investit un autre milieu et une autre figure d'attachement (Sellenet, 2010), ou encore ont eu l'impression de ne plus faire partie de la vie de leur enfant, craignant les conséquences que cette absence pourrait avoir sur leur relation avec leur enfant (Ross *et al.*, 2017). Dans une étude canadienne (Kenny *et al.*, 2015), des mères ont raconté comment elles sont passées en mode survie à la suite du placement de leur enfant et ont ainsi cessé de s'accorder de l'importance, négligeant de veiller à leur santé et à leur bien-être. Certaines ont d'ailleurs mentionné que c'est le fait de penser à leur enfant et de garder quelques-uns de ses objets comme souvenirs qui les a amenées à agir de la sorte. Or, pour plusieurs, ce passage en mode survie signifiait également une augmentation de la consommation comme stratégie d'automédication et comme façon de se couper de leurs émotions (Kenny *et al.*, 2015; Ross *et al.*, 2017). De plus, des pensées suicidaires étaient présentes dans le discours de certaines mères (Kenny *et al.*, 2015; Kleese, 2012; O'Neill, 2016), et une mère qui devait participer à l'étude d'O'Neill (2016) a malheureusement mis fin à ses jours avant le début de l'étude. Des chercheuses et chercheurs ont également examiné le lien entre le placement et les problèmes de santé mentale des parents qui se sont manifestés à la suite de celui-ci (Kenny *et al.*, 2015). Bien que le lien ne soit pas causal, les résultats de leur étude montrent que certaines problématiques de santé mentale des parents telles que la dépression, l'anxiété, les idées suicidaires, les troubles bipolaires sont souvent exacerbées après le placement de leur enfant. En effet, ces problèmes peuvent être présents avant le placement, mais on constate que le retrait de l'enfant agit souvent comme un catalyseur (Noël, 2018). En outre, les problèmes de santé mentale sont susceptibles d'influencer le vécu des parents et l'expression de leurs émotions, et même d'entraîner un lot considérable d'émotions.

Dans une étude portant sur les visites supervisées (Haight *et al.*, 2002), les mères interrogées ont pratiquement toutes exprimé que le placement de leur enfant a suscité un sentiment de douleur ainsi que des sentiments dépressifs et traumatiques. Les mères d'une étude ont raconté en détail et avec émotion comment s'est déroulé le départ de leur enfant (Holtan et Eriksen, 2006), décrivant la séparation d'avec leur enfant comme un événement traumatique qu'elles se remémorent douloureusement. Les parents rencontrés dans l'étude de Ross *et al.* (2017) abondaient dans le même sens sur l'aspect traumatique du retrait de leur enfant, soulevant en outre que la séparation pouvait être vécue de façon brutale, ce qui avait des conséquences à la fois pour eux et pour leurs enfants. Les résultats d'une étude canadienne réalisée auprès de 19 mères viennent également appuyer la présence de symptômes traumatiques chez plusieurs d'entre elles ainsi que le recours de certaines à la consommation pour gérer ces symptômes (Kenny *et al.*, 2015). En effet, il ressort des analyses thématiques des entretiens que la séparation lors du placement est vécue par plusieurs mères comme un traumatisme psychique qui s'ajoute aux multiples autres traumatismes de leur histoire. Pour leur part, Carolan *et al.* (2010) ont rapporté l'histoire et la trajectoire de trois mères ayant perdu la garde de leur enfant ainsi que les multiples traumatismes vécus par ces femmes. Le placement apparaît comme un élément traumatique supplémentaire qui se greffe au parcours déjà hautement traumatique de ces femmes : abus sexuel et physique dans leur enfance, exposition à la violence et à la consommation de leurs parents, discrimination et oppression sur le plan socio-économique. Les autrices de cette étude ont ainsi mis en évidence la complexité et le caractère pluriel des traumatismes que ces mères ont vécus. La non-résolution de ces sentiments complexes et difficiles peut influencer le déroulement des visites avec leur enfant ainsi que les conclusions que tirent les intervenantes, notamment lorsqu'elles concluent à une non-collaboration (Haight *et al.*, 2002). En ce sens, les réactions des parents sont souvent mal interprétées par les intervenantes, et par conséquent, le soutien offert n'est pas approprié du point de vue des parents (Kenny *et al.*, 2015; Ross *et al.*, 2017). En effet, plusieurs parents ont l'impression qu'ils ne reçoivent pas l'aide et le soutien dont ils ont besoin (O'Neill, 2016; Ross *et al.*, 2017).

Par ailleurs, un grand nombre d'études rapportent que les parents ne se sentent pas compris et soutenus, et qu'ils ont souvent l'impression d'être jugés (Höjer, 2009, 2011; Kenny *et al.*, 2015; O'Neill, 2016; Ross *et al.*, 2017) et blâmés de ne pas avoir fait passer les besoins de leur enfant avant les leurs (Schofield *et al.*, 2010). Sellenet (2010) souligne à ce sujet que la voix des parents est « fragilisée, non reconnue, délégitimée, voire niée » (p. 52), et ajoute que plusieurs choisissent

de se taire après avoir vécu à répétitions des situations où ils ne se sont pas sentis écoutés, mais surtout, n'ont pas été considérés. Un parent ayant participé à cette étude a bien illustré l'absence de portée et de considération des propos des parents : « on m'écoute, sans m'écouter » (p. 52). Certains parents reconnaissent leur responsabilité dans la situation ayant mené au placement, alors que d'autres ont de la difficulté à admettre leur part de responsabilité et tentent bien souvent de faire reposer le blâme sur les autres (intervenantes, conjoint ou conjointe, famille, institution, etc.) (Schofield *et al.*, 2010). Le préjugé de la « mauvaise mère » ou du « mauvais père » est évoqué par plusieurs parents qui se comparent aux autres parents, et ont ainsi l'impression d'avoir échoué (Höjer, 2009) ou se perçoivent comme responsables du placement de leur enfant (O'Neill, 2016).

Plusieurs parents ont le sentiment de ne pas avoir le contrôle (Klease, 2012; O'Neill, 2016; Ross *et al.*, 2017) et d'être contraints de se soumettre aux demandes et aux exigences des services de protection, faute de quoi il pourrait y avoir des conséquences, notamment sur les contacts avec leur enfant (Klease, 2012). O'Neill (2016) explique que ces parents croient qu'ultimement, la seule façon de regagner du pouvoir et du contrôle est de s'opposer aux procédures et de refuser d'y participer. De ce fait, les comportements du parent sont interprétés par les intervenantes comme de la non-collaboration et de l'hostilité plutôt que comme une façon de demander de l'aide. Dans une autre étude (Ross *et al.*, 2017), certains parents ont manifesté une ambivalence à savoir s'ils devaient ou non demander de l'aide : cette demande nuira-t-elle à leur dossier? sera-t-elle perçue comme un échec? montrera-t-elle leur incapacité à se prendre en main? Certains parents se sont aussi montrés ambivalents face à l'occupation d'un emploi : d'un côté, l'absence de travail leur donne une plus grande disponibilité pour leur enfant, mais de l'autre, ils se demandent si le fait d'être sans emploi est perçu positivement ou négativement par les services de protection de la jeunesse.

Dans leur article, Memarnia *et al.* (2015) mentionnent que les parents d'enfants placés peuvent vivre des sentiments s'apparentant au processus de deuil, mais expliquent toutefois que celui-ci est vécu différemment, notamment parce que la perte vécue par les parents n'est pas reconnue socialement, comme il a été soulevé précédemment. Les parents vivraient alors ce que des chercheuses et chercheurs appellent une perte ambiguë (Boss 1999 dans Memarnia *et al.*, 2015), soit un état dans lequel leur enfant est physiquement absent de leur quotidien, sans être absent de leur pensée et sans être décédé. Ainsi, contrairement au deuil, la perte n'est pas reconnue, légitimée

ou ritualisée notamment par des funérailles, comme c'est le cas lors pour un décès. Le parent doit donc composer seul avec ce processus et reçoit généralement peu de soutien. D'ailleurs, les autrices et auteurs d'une étude soutiennent que les intervenantes devraient être davantage formées afin de mieux accompagner les parents dans la gestion des sentiments associés au placement, notamment celui de perte et de deuil (Haight *et al.*, 2002). De son côté, Simmat-Durand (2007) ajoute que les placements réalisés en urgence ne facilitent pas le processus d'acceptation et de deuil du parent.

Lorsque questionnées sur leurs perspectives d'avenir et sur la possibilité d'avoir d'autres enfants, plusieurs mères d'une étude étaient ambivalentes et ont mentionné avoir peur de revivre le placement de leur enfant, événement qu'elles considéraient comme traumatique (Kenny *et al.*, 2015). D'ailleurs, plusieurs mères de cette étude ont confié s'être fait avorter après le placement de leur enfant. Parmi les mères rencontrées par Noël (2018) dans le cadre de sa thèse doctorale, certaines ont affirmé vouloir reprendre la garde de leur enfant, et ce, bien qu'une ordonnance de placement à majorité ait été prononcée, alors que d'autres souhaitaient simplement demeurer présentes dans la vie de leur enfant. Ces différents résultats montrent qu'il y a des différences dans le vécu des parents, dans leur capacité et leur désir de maintenir des liens avec leur enfant, dans leur représentation future de la parentalité ainsi que dans leur identité parentale.

Quant aux études portant spécifiquement sur le placement en FAP, deux d'entre elles ont brièvement mentionné quelques sentiments partagés par les parents qui sont spécifiques à cette réalité (Kiraly et Humphreys, 2015; Smith *et al.*, 2004). Dans l'étude de Smith *et al.* (2004), plusieurs parents ont mentionné qu'ils étaient conscients des avantages du placement en FAP et ont signifié leur gratitude envers la FAP qui prend soin de leur enfant. Quelques parents ont par contre indiqué qu'ils éprouvaient des sentiments mixtes, soit de la gratitude, mais aussi de la jalousie et de la colère, et ont critiqué des façons de faire de la FAP, notamment concernant l'éducation de leur enfant. Dans les deux études, des parents ont aussi exprimé des remords vis-à-vis de leur enfant et de leur famille, notamment en raison de leur problème de consommation (Kiraly et Humphreys, 2015; Smith *et al.*, 2004). L'enjeu des remords n'est pas spécifique au placement en FAP, toutefois, certaines études ont mis en évidence un lien étroit entre les problèmes de consommation des parents et le placement auprès de FAP (Barnard, 2003), et ce, particulièrement aux États-Unis (Smith *et al.*, 2004; Strozier *et al.*, 2011). Finalement, dans une étude norvégienne s'intéressant à l'expérience de mères vivant le placement de leur enfant en FA



ou en FAP, des mères ont affirmé qu'il était moins stigmatisant et culpabilisant pour elles de dire que leur enfant vivait chez leur grand-mère plutôt qu'en FA, suggérant ainsi que le contexte de placement en FAP peut s'avérer facilitant pour certaines (Holtan et Eriksen, 2006).

### **Identité parentale**

L'identité parentale renvoie au fait de se sentir mère ou père et de se définir ainsi à travers les rôles, les responsabilités et les affects qui y sont associés. Il semble évident que cette identité parentale est affectée lors du placement de son enfant. Holtan et Eriksen (2006) expliquent que le placement d'un enfant par les services de PJ est précédé d'une évaluation et d'un jugement concluant à une insuffisance parentale. De plus, cette évaluation est accompagnée de diverses conséquences, dont la privation de l'exercice de certains attributs de la responsabilité parentale, notamment le partage du quotidien avec l'enfant. Plusieurs parents ont exprimé qu'ils avaient le sentiment d'être des mauvais parents (Höjer, 2009; Holtan et Eriksen, 2006). Les parents dans l'étude de Ross *et al.* (2017) ont raconté avoir senti que leur identité était confrontée, voire menacée avec le placement de leur enfant, précisant notamment que cette identité parentale était peu reconnue depuis le placement de leur enfant. Une mère dans l'étude de Kiraly et Humphreys (2015) a d'ailleurs affirmé qu'elle ne se sentait plus comme une mère depuis que son enfant était placé. D'autres parents avaient l'impression d'être perçus comme des dangers pour leur enfant plutôt que comme des individus ayant des besoins (Euillet et Zaouche-Gaudron, 2008). En ce sens, les autrices rappellent que les parents ne se résument pas seulement à une dichotomie entre le bon et le mauvais parent, et qu'il faut éviter le plus possible de réduire les parents à leurs comportements dangereux ou négligents envers leur enfant. Elles ajoutent également que l'identité parentale est sensible aux représentations que les intervenantes et les différentes personnes gravitant autour du parent se font d'elle ou lui (Euillet et Zaouche-Gaudron, 2008).

Les parents rencontrés dans l'étude de Memarnia *et al.* (2015) percevaient que leur identité parentale était en constante négociation. Les autrices ont également constaté une dualité entre le sentiment d'être mère et la situation parentale réelle, les mères ayant témoigné se sentir mères bien qu'elles n'agissent plus à titre de figure parentale pour leur enfant. Cette observation illustre l'incapacité actuelle de notre société à reconnaître un statut « entre-deux » (*in-between*), soit celui d'être parent sans avoir son enfant avec soi au quotidien. Des parents ont aussi parlé d'une douleur et d'une perte qui sont peu reconnues socialement (Kenny *et al.*, 2015; Ross *et al.*, 2017).

O'Neill (2016) ajoute que ce n'est pas seulement la présence physique de l'enfant au quotidien qui est perdue, mais aussi les rôles parentaux et le statut de parent. Dans un article s'intéressant à la souffrance vécue par les parents d'enfants placés, Sellenet (2010) explique que la souffrance de ces parents vient de la perte de tous les statuts sociaux, dont celui de parent. À ce sujet, des parents d'enfants placés ont déclaré qu'ils n'étaient pas toujours reconnus socialement comme parents et que ce manque de reconnaissance leur apportait un sentiment de douleur (O'Neill, 2016; Ross *et al.*, 2017).

De façon intéressante, Holtan et Eriksen (2006) ont comparé la culpabilité vécue par les mères d'enfants placés à celle vécue par les mères qui, par exemple, ne veulent pas allaiter ou élèvent seules leur enfant après une séparation, soulevant ainsi l'idée qu'œuvrer dans la marge est souvent associé au sentiment de culpabilité. De plus, les autrices ont constaté que les mères réagissent différemment, notamment en fonction de leur parcours de vie. Elles expliquent, entre autres, que comparativement aux femmes qui ont eu un parcours dans la norme, les femmes engagées dans un parcours déviant et qui ont cumulé plusieurs pertes dans différentes sphères de leur vie expriment moins de culpabilité face au placement de leur enfant, de même qu'un moins grand sentiment de perte.

Dans d'autres travaux, certaines mères ont affirmé que leur identité maternelle demeurait forte, et d'autres ont souligné qu'elles étaient incapables de se percevoir autrement qu'à travers leur statut de mère (Honey *et al.*, 2018). Dans le même sens, des parents d'une autre étude ont affirmé que, malgré le discrédit vécu, ils avaient toujours le sentiment de détenir un savoir important et exclusif concernant leur enfant (Höjer, 2009).

En résumé, il semble que les parents d'enfants placés partagent des émotions et des cognitions semblables (sentiment de perte, douleur, tristesse, culpabilité, impuissance, etc.). Plusieurs parents ont senti que leur agir en tant que parent a été jugé et pointé du doigt, renforçant l'idée que le manque de reconnaissance et la stigmatisation font partie de l'expérience des parents d'enfants placés. En outre, on ne peut nier que le placement a une influence sur l'identité parentale des parents, et même qu'il affecte grandement celle-ci. Bien que quelques pistes aient été présentées dans les descriptions de l'expérience vécue par les parents d'enfants placés en FA et de leur réaction face au placement, il importe de rappeler que les études mentionnées se sont principalement intéressées au placement en FA, et que très peu se sont penchées directement sur l'expérience de

parents d'enfants placés en FAP. Il y a donc lieu de se demander si l'expérience et les sentiments vécus sont les mêmes lorsque l'enfant est confié à un membre de la famille élargie que lorsqu'il est placé en FA.

## **La pratique de la parentalité**

Le deuxième axe de la parentalité théorisé par Houzel (1999) et Sellenet (2007), l'axe de la pratique de la parentalité, regroupe les tâches de *caring* pour l'enfant. Cet axe comprend donc les tâches concrètes liées au prendre soin d'un enfant, ainsi que les pratiques éducatives qui sont mises de l'avant en présence de l'enfant. Ainsi, les écrits regroupés dans cette sous-section portent sur les tâches de soins et les capacités parentales évaluées en protection de la jeunesse; les contacts parents-enfants; ainsi que l'implication des parents durant le placement de l'enfant.

### **Tâches de soin et compétences parentales**

L'un des éléments centraux de l'axe de la pratique parentale concerne la notion de tâches de soins données à l'enfant. On constate toutefois que peu d'études ont documenté cette mise en pratique de la parentalité durant le placement. Honey *et al.* (2018) apportent l'idée que les tâches de soin et les gestes du quotidien sont inévitablement affectés par le placement, mais ne sont pas pour autant inexistantes ou impossibles. Elles ont donc voulu décrire les changements dans les tâches et les soins accomplis durant le placement. Ainsi, les mères rencontrées dans cette étude ont expliqué que leurs tâches avaient évolué vers des tâches liées, entre autres, aux procédures de la cour et aux multiples rencontres, et que celles-ci demeuraient importantes à leurs yeux du fait qu'elles leur permettaient d'assurer le bien-être de leur enfant (par exemple en tentant de reprendre la garde de leur enfant et en allant en débattre à la cour, en tentant d'obtenir davantage de contacts, ou encore en s'assurant que leurs enfants demeuraient placés ensemble). Elles ont également affirmé que leur engagement et leur participation dans les procédures légales et dans les services mis en place pour les aider à s'améliorer comme parent était une forme de pratique parentale.

Dans un article portant sur les compétences parentales dans le processus de réunification familiale, Balsells (2021) explique comment les parents doivent réajuster leur compétence lors du placement de leur enfant afin de faire face au nouvel environnement dont les exigences diffèrent de la situation avant le placement. L'auteur définit les compétences parentales comme :

[Les] capacités des parents à faire face de manière flexible et adaptée, en fonction du contexte et des besoins de leurs enfants, à la tâche d'être parents. Elle englobe les sentiments, les attitudes, les connaissances, les compétences et les stratégies nécessaires à un exercice adéquat des tâches et des responsabilités qu'exige la parentalité. L'exercice responsable de la parentalité positive nécessite un engagement et une implication suffisants dans les tâches d'éducation des enfants pour garantir les droits et satisfaire les besoins de développement et d'éducation des enfants et des adolescents, d'une manière adaptative et adaptée au contexte socioculturel (p. 313).

Dans son article, Balsells (2021) analyse les compétences parentales selon trois types : les compétences générales ou éducatives, les compétences transversales et les compétences spécifiques à la situation de placement de l'enfant et à la réunification. La figure 5 illustre l'organisation des trois types de compétences présentés par l'autrice.

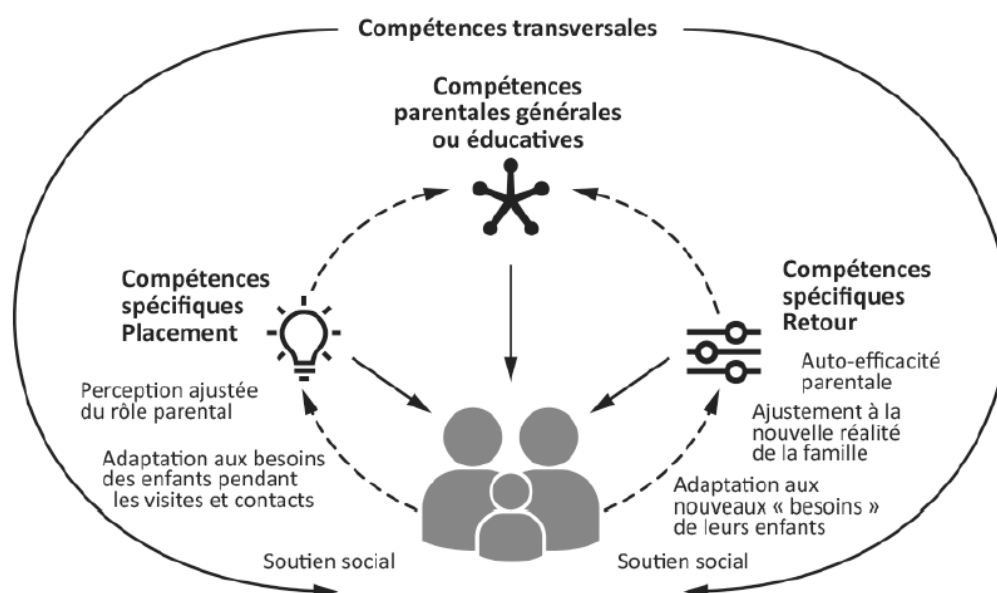


Figure 5. – Compétences parentales dans le contexte de la protection de l'enfant et de l'adolescent. (Balsells, 2021).

La première catégorie de compétences définie par l'autrice sont les compétences parentales générales ou éducatives et renvoie aux soins prodigués à l'enfant, aux interactions parent-enfant ainsi qu'à la notion éducative de la responsabilité parentale, soit la transmission d'un cadre et de règles claires, d'une stimulation adéquate et d'une réponse affective aux besoins

développementaux des enfants. Les compétences transversales font référence aux capacités d'auto-évaluation des parents de leur propre parentalité. L'autrice ajoute : « Lorsque la famille évolue dans le système de protection de l'enfance, la capacité de celle-ci à comprendre ses propres difficultés, forces et défis joue un rôle central dans les progrès qui sont attendus. [...]. Le rôle du professionnel consiste à soutenir leur processus de prise de conscience face à leur réalité. Cela signifie d'acquérir de nouvelles connaissances sur leur situation et de transformer leur vision de celle-ci » (p.314). Enfin, l'autrice ajoute une troisième catégorie d'intérêt pour la thèse, les compétences parentales spécifiques pendant le placement. Celles-ci incluent une perception ajustée de leur rôle parental qui dessine les limites de l'exercice de leur parentalité. De plus, « les caractéristiques de l'hébergement ou de la famille d'accueil dans lequel ou laquelle leurs enfants résideront délimitent aussi le rôle parental » (p. 317).

En conclusion, les résultats de ces deux études ouvrent sur une compréhension des pratiques parentales beaucoup plus large et inclusive que celle proposée par Houzel et Sellenet, notamment pour les parents d'enfants placés, et permettent en outre d'illustrer les recouvrements possibles entre les trois axes de la parentalité.

## **Contacts**

La littérature sur les contacts parents-enfants est très abondante. Toutefois, comme l'objet de la thèse ne porte pas spécifiquement sur les contacts, les écrits présentés dans cette section font principalement état du point de vue des parents sur les contacts. Par ailleurs, il est à noter que la littérature couverte comprend des études qui portent sur le placement en FA et d'autres sur le placement en FAP. Cette deuxième section de la pratique de la parentalité expose d'abord les fréquences et les modalités de contact rapportées dans les études, puis décrit le vécu des parents lors des contacts.

Les contacts sont généralement compris comme un mécanisme de maintien de la relation entre le parent et son enfant (Déprez et Wendland, 2015). En effet, Balsells (2021) écrit : « La mesure de placement ne signifie pas la fin de la relation familiale, mais qu'elle implique plutôt un processus commun de progression graduelle dans lequel les visites et les contacts jouent un rôle fondamental » (p.316). Ceux-ci peuvent être directs (visites en face à face) ou indirects (appels téléphoniques, lettres, courriels, etc.) et être supervisés ou non par une tierce personne (Sen et

Broadhurts, 2011). Selon Garcia-Martin *et al.* (2019), l'importance de maintenir des contacts parents-enfants fait consensus dans la littérature. En ce sens, plusieurs bénéfices sont associés au maintien des liens parents-enfants, dont une plus grande stabilité du placement, une durée de placement plus courte, de meilleures chances de réunification familiale et une meilleure adaptation de l'enfant au placement (Déprez et Wendland, 2015; Garcia-Martin *et al.*, 2019; Sen et Broadhurts, 2011). Par ailleurs, des chercheuses ont soulevé que le maintien des contacts se heurte à deux éléments qui se confrontent, soit le droit des enfants et des parents de se voir et le droit de protection de l'enfant (Déprez et Wendland, 2015). En réponse à cette confrontation et dans l'objectif de répondre aux droits et aux besoins de chacun, la pratique de visites supervisées<sup>8</sup> est souvent mise en place dans les situations de placement, et celle-ci implique qu'une tierce personne soit présente lors de la rencontre entre le parent et son enfant (Côté *et al.*, 2014). Les visites supervisées représentent aussi un paradoxe : d'une part, elles constituent une occasion pour les parents de prendre soin de leur enfant, d'avoir des rapprochements physiques (des moments de tendresse) et de communiquer avec elle ou lui, mais d'autre part, elles constituent une occasion pour les intervenantes d'évaluer les parents et de voir s'ils ont fait des progrès (Haight *et al.*, 2002).

Les parents d'enfants placés ont presque unanimement exprimé qu'ils voulaient maintenir des contacts avec leur enfant (Király et Humphreys, 2015; Sen et Broadhurts, 2011; Smith *et al.*, 2004). Par ailleurs, il semble que plusieurs facteurs peuvent influencer la fréquence de ces contacts (Sen et Broadhurts, 2011). Kovalsky (2001) et Noël (2018) ont démontré que la distance et les coûts liés au transport pour les visites peuvent influencer l'occurrence de celles-ci et l'assiduité des parents dans les contacts. Certaines mères rencontrées par Noël (2018) ont mentionné avoir eu des conflits d'horaire entre leur travail et les visites supervisées avec leur enfant; alors que d'autres ont attribué les conflits d'horaire à la disponibilité des locaux de la protection de la jeunesse. L'analyse critique de Poirier (1998) a soulevé un autre facteur relevé par les parents, soit la qualité de la relation avec l'enfant, spécifiant qu'une bonne relation favorise des contacts plus fréquents. En fait, il s'agirait surtout du point de vue que les parents interrogés ont exprimé, à savoir si la relation avait évolué ou était restée la même : ceux qui percevaient que leur relation avec leur enfant était

---

<sup>8</sup> Le vocable utilisé et privilégié au Québec est celui de « visite supervisée », mais l'appellation « visite médiatisée », qui est en usage ailleurs, est considéré comme un synonyme dans le cadre de la thèse.

demeurée la même visitaient plus souvent leur enfant que ceux qui avaient l'impression que leur enfant s'était éloigné.

Très peu d'études se sont penchées sur le vécu des parents lors des contacts parents-enfants. Haight *et al.* (2002), qui se sont intéressés au point de vue des mères, des intervenantes et des parents d'accueil sur la question des visites supervisées, ont fait ressortir les difficultés vécues par les mères lors des visites supervisées avec leur enfant. Premièrement, les chercheuses et chercheurs ont noté que les visites pouvaient réactiver certaines émotions, notamment celles vécues au moment du retrait de l'enfant, qui sont réactivées à la fin des visites lorsque la mère et l'enfant doivent de nouveau se séparer. Plusieurs mères ont d'ailleurs évoqué que la fin des contacts était difficile à vivre (Haight *et al.*, 2002; Haight *et al.*, 2005). Deuxièmement, certaines mères ont exprimé qu'il était difficile pour elles de gérer à la fois leurs propres émotions et celles de leur enfant durant la visite. De plus, les enfants pouvaient poser beaucoup de questions et demander des explications sur le placement, ce qui mettait les parents dans une posture qu'ils jugeaient inconfortable (Haight *et al.*, 2002). Troisièmement, les chercheuses et chercheurs ont fait une intéressante constatation, soit que la préparation aux visites était un thème abordé par tous les parents d'accueil et toutes les intervenantes rencontrées, mais par seulement 32 % des mères. Plus précisément, les parents d'accueil ont principalement parlé de la préparation de l'enfant à la visite, alors que les intervenantes ont aussi discuté de la préparation des parents (quoi faire, comment réagir à certains comportements des enfants, comment gérer la fin de la visite, etc.). Il y a lieu de se demander pourquoi peu de mères ont abordé cet aspect : l'une des hypothèses avancées est que les mères sous-estiment la nécessité de bien se préparer avant les contacts. Balsells (2021) soulève l'importance de la communication lors des contacts parents-enfants et des compétences nécessaires à acquérir pour les parents afin de discuter de sujets parfois douloureux pour eux, tel que les motifs du placement et de la séparation avec l'enfant, leur évolution comme parent, comment ils vont et les changements qu'ils mettent en place en vue du retour de leur enfant avec eux.

Dans les écrits portant sur le placement en FAP, la question de la supervision des contacts en contexte de FAP revenait à plusieurs reprises (Chateauneuf *et al.*, 2017; Green et Goodman, 2010; Kiraly et Humphreys, 2013). Il semble courant que les FAP doivent assurer la supervision des contacts, et ce, malgré leurs relations parfois conflictuelles et tendues avec les parents (Farmer et Moyer's, 2008). De plus, certains responsables de FAP ont affirmé s'être sentis coincés en raison

de leurs responsabilités qui les positionnent en situation d’ambivalence dans leurs différents rôles et en situation potentielle de conflit avec le parent (Chateaufort *et al.*, 2017; Coakley *et al.*, 2007; De Costa, 2007; Sellenet et Houssni, 2013; Strozier *et al.*, 2011). Palacios et Jiménez (2009) ajoutent que les contacts sont vécus de façon plus problématique pour les parents de FAP que pour ceux de FA. Dans une étude portant sur le contexte de FAP (Kiraly et Humphreys, 2015), les parents biologiques ont fait état des enjeux de pouvoir et de contrôle qu’ils percevaient lorsque la FAP était responsable de superviser les contacts. À ce propos, les chercheuses ont relevé des éléments pouvant faciliter les contacts dans le contexte spécifique du placement en FAP. Elles ont également souligné les facteurs clés qui, selon les parents, favorisent des contacts plus positifs, soit une organisation informelle et flexible, la possibilité de faire des activités avec leur enfant et une réduction de l’intrusion par une tierce personne durant la visite. D’autres études ont aussi rapporté que le placement informel auprès de FAP favorise des contacts plus fréquents et plus positifs (Gleeson et Seryak, 2010; Palacios et Jiménez, 2009).

### **L’implication et l’engagement parental**

Le troisième élément associé à l’axe de la pratique parentale concerne l’implication et l’engagement parental. Les définitions de ces notions varient selon les chercheuses et les chercheurs. Dans le cadre d’une enquête réalisée auprès de parents d’enfants placés en famille d’accueil, Euillet et Zaouche-Gaudron (2008) ont défini l’implication parentale à partir de cinq dimensions : « les compétences parentales, l’interaction parent-enfant, la reconnaissance de la responsabilité, la disponibilité du parent, l’effet de l’accueil d’après le parent » (p. 123). Cette définition inclut la notion de compétences parentales ainsi que la dimension des contacts parents-enfants présentée à la section précédente. Dans leur étude, Join-Lambert *et al.* (2014) incluent dans leur définition l’implication des parents : « l’intégration des parents aux processus de décision, le temps que les parents et leurs enfants passent ensemble [...] ainsi que le partage des tâches éducatives entre les parents et les professionnels accueillant l’enfant » (p. 78). Cette définition reprend donc des éléments nommés dans la définition précédente, en y ajoutant la participation du parent à la prise de décision. Dans une étude québécoise sur l’évaluation des modifications de la LPJ, Drapeau *et al.* (2015), s’appuyant sur plusieurs autrices et auteurs, ont défini l’engagement parental comme un phénomène multidimensionnel, interactif et dynamique qui se décline selon trois composantes, soit les attitudes du parent, les comportements du parent et l’alliance entre le parent et l’intervenante. Ainsi, cette définition apporte un autre élément supplémentaire, soit la



collaboration entre le parent et l'intervenante. Par ailleurs, il est à noter que le vocable utilisé varie grandement d'une étude à l'autre entre les termes « implication », « engagement » et « participation », et que le sens du terme anglais « involvement » semble regrouper celui de ces trois termes. Cela dit, en raison des différents termes employés, il est difficile de rapporter les résultats des études et de les comparer les uns aux autres.

Des études ont évoqué des raisons d'ordre affectif telles que l'humiliation du placement, la douleur de la séparation ainsi que le sentiment d'infériorité et d'échec comme barrières à l'implication des parents après un placement (Delens-Ravier, 2000; Euillet et Zaouche-Gaudron, 2008; Höjer, 2009). D'autres ont rapporté que la distance géographique séparant les parents de leur enfant ou du lieu de prestation de services est un facteur d'influence important quant à la perception des intervenantes du niveau d'engagement des parents (Alpert et Britner, 2009; Green et Goodman, 2010; Join-Lambert *et al.*, 2014; Poirier et Simard, 2006). De leur côté, Drapeau *et al.* (2015) ont souligné que l'engagement parental ne semble pas reposer uniquement sur les parents et leurs caractéristiques personnelles, mais serait plutôt un processus interactif. Ainsi, les écrits ont mis en évidence différents aspects relationnels qui influencent l'engagement. D'une part, il a été établi que l'âge des enfants est associé à l'engagement, soit que les parents d'enfants plus jeunes sont davantage engagés (Green et Goodman, 2010). D'autre part, Poirier et Simard (2006) ont montré que la présence d'un partenaire conjugal est associée à une plus grande participation du parent dans les activités de soins et celles liées au parcours scolaire de l'enfant.

Finalement, il importe de rappeler que l'engagement et l'implication des parents ne sont pas des concepts dichotomiques, mais doivent plutôt être compris sur un continuum (Drapeau *et al.*, 2015; Green et Goodman, 2010). De plus, dans leur étude comparative, Join-Lambert *et al.* (2014) ont fait ressortir des différences importantes quant à la compréhension de l'implication des parents d'un pays à un autre. Les autrices soutiennent que l'implication des parents tend à s'imposer dans le discours officiel en PJ alors que dans la pratique, l'implication des parents en contexte de placement se heurte à plusieurs obstacles, notamment leurs conditions de vie et les barrières institutionnelles.

## **L'exercice de la parentalité**

L'exercice de la parentalité tel que défini par Houzel (1999) et Sellenet (2007) réfère à la dimension des droits et devoirs qui incombent aux parents et qui sont notamment compris dans la notion

d'autorité parentale définie légalement. L'exercice de la parentalité a aussi trait aux décisions prises pour l'enfant en fonction de son âge et de ses différents besoins. Ces éléments de la parentalité sont significativement moins abordés dans la littérature sur les parents d'enfants placés. Néanmoins, les résultats des études recensées abordant ces aspects seront présentés en deux sous-sections, la première portant sur la prise de décision pour les enfants et la seconde sur les procédures judiciaires et le système légal.

### **Droits, responsabilité parentale et prise de décisions**

Selon le Code civil du Québec (Éditeur officiel du Québec, 1984), la notion de « droits des parents » a évolué vers le vocable de « responsabilités parentales » qui réfèrent aux obligations des parents envers leur enfant. Les responsabilités parentales incluent notamment la garde, la surveillance, l'éducation ainsi que le soin et l'entretien de l'enfant. La délégation de certains droits et de certaines responsabilités du parent peut se faire soit volontairement par le parent ou sous la juridiction de la cour en vertu de certaines lois, dont la LPJ (Ministère de la santé et des services sociaux (MSSS), 2010). Les parents maintiennent la plupart de leurs droits et devoirs leur autorité parentales tout au long du placement, tandis que la personne qui agit à titre de parent d'accueil (FA ou FAP) accomplit les actes usuels de surveillance et d'éducation. La contribution financière au placement d'enfant mineur (CFP) répond notamment au principe que la responsabilité de pourvoir aux soins, à l'entretien et à l'éducation d'un enfant incombe d'abord à ses parents (le Protecteur du citoyen, 2013). Néanmoins, les notions de droits, d'autorité et de responsabilités parentales demeurent floues pour certains parents (Noël, 2018). Balsells (2021) abonde dans le même sens et nomme qu'en début de placement, les parents peuvent confondre les notions de droits, de leurs responsabilités et de leurs obligations. Ainsi, des parents dans l'étude de Noël (2018) ont déclaré avoir maintenu l'entièreté de leurs droits, de leur autorité et de leurs responsabilités, alors que d'autres ont plutôt affirmé qu'ils avaient l'impression d'avoir tout perdu.

Finalement, pour les fins de la thèse, la prise de décision est comprise comme relevant de l'axe de l'exercice, bien qu'elle puisse également faire partie de l'axe de la pratique. Seulement deux études recensées ont abordé la notion de prise de décision par les parents lors du placement de leur enfant. L'étude de Poirier et Simard (2006) portait sur la participation des parents à la discussion et à la prise de décision concernant le développement de leur enfant, les règles de conduite ou la planification des visites. Les chercheuses ont rapporté que 5,3 % des parents n'avaient pris part à

aucune discussion ou prise de décision concernant leur enfant placé, 19,3 % y avaient participé une fois, 22,8 % deux fois, 26,3 % trois fois, et 26,3 % avaient pris part à toutes les prises de décision ou discussions. La participation des parents aux prises de décision semble donc varier énormément. Du côté de l'étude de Ross *et al.* (2017), les parents ont raconté qu'ils avaient été très peu impliqués dans la prise de décision concernant leur enfant, qu'ils n'avaient pas eu la chance de s'exprimer et de partager leurs connaissances sur leur enfant, et qu'ils n'avaient pas été informés des décisions qui avaient été prises pour leur enfant (par exemple sur la prise de médication ou le choix de l'école). Les parents ont aussi exprimé le souhait de prendre part aux discussions et aux prises de décision concernant leur enfant, notamment en ce qui concerne la religion dans laquelle l'enfant grandit, les soins de santé et l'éducation scolaire. Il ressort de ces deux études que les parents n'étaient pas tous impliqués dans les processus de prise de décision, bien que certains aient souhaité l'être davantage. En terminant, il importe de souligner que la participation aux prises de décisions peut être de différents ordres et se décliner de diverses façons selon l'âge de l'enfant et ses besoins.

### **Les procédures et le système judiciaires**

Un dernier aspect compris dans l'axe de l'exercice de la parentalité concerne les procédures judiciaires et le système judiciaire. Le contexte d'intervention de la protection de la jeunesse, et plus spécifiquement le contexte du placement, amène les parents d'enfants placés à être souvent en contact avec le système judiciaire et avec tous les processus qui y sont associés. Il s'agit donc d'une particularité du placement que les parents ayant la garde de leur enfant ne rencontrent pas très souvent. Les mères rencontrées dans l'étude de Honey *et al.* (2018) ont indiqué qu'elles prenaient part à ces activités judiciaires et qu'il s'agissait pour elles d'une forme d'implication et d'engagement envers leur enfant. À l'opposé, certains parents de l'étude de Ross *et al.* (2017) ont affirmé avoir peu de connaissances et de ressources par rapport au système judiciaire et aux processus qui s'y rattachent, soulignant que ce manque de compréhension et de connaissances les a parfois amenés à accepter des choses avec lesquelles ils étaient en désaccord. Des parents ont aussi mentionné ne pas avoir pu participer (ou très peu) aux procédures judiciaires et avoir seulement eu un rôle de spectateur. Ces résultats montrent que les parents peuvent se sentir intimidés par la « machine » que peut représenter le système judiciaire. En effet, certains parents ont témoigné qu'ils se sentaient seuls contre le système : ils avaient le sentiment d'avoir peu de pouvoir et d'emprise sur la situation, alors que tout semblait décidé à leur sujet et au sujet de leur enfant. D'autres ont ajouté qu'ils auraient souhaité avoir de l'aide et du soutien avant et après les

procédures à la cour, notamment pour la gestion du stress et des émotions ainsi que pour comprendre les procédures et les façons de faire (Ross *et al.*, 2017). Des auteurs ont aussi constaté que les procédures judiciaires et celles de la cour sont des événements traumatiques qui s'ajoutent aux traumatismes vécus par les parents d'enfants placés, et ont souligné que les symptômes associés à ces traumatismes sont rarement reconnus par les intervenantes du système de protection, ce pourquoi les mères reçoivent peu de soutien à cet égard (Kenny *et al.*, 2015; Ross *et al.*, 2017). Certaines mères rencontrées par Noël (2018) ont aussi senti qu'elles avaient très peu de pouvoir devant les tribunaux, alors que d'autres faisaient davantage confiance au système de justice. Quelques mères ont aussi expliqué que les juges avaient un parti pris pour la DPJ et qu'elles auraient aimé avoir les moyens de se payer un bon avocat qui aurait véritablement pris leur défense. Enfin, certaines ont affirmé avoir vécu difficilement les procédures judiciaires, précisant que leur passage en cour avait influencé leur relation avec leur intervenante, notamment après la lecture des rapports qui, selon elles, ne présentaient que les éléments négatifs à leur sujet.

## **Synthèse des axes de la parentalité**

Premièrement, il semble que les parents d'enfants placés partagent des émotions et des cognitions semblables (sentiment de perte, douleur, tristesse, culpabilité, impuissance, etc.) : plusieurs ont vécu un manque de reconnaissance et de la stigmatisation, et certains ont affirmé que leur agir de parent avait été jugé et pointé du doigt. Deuxièmement, le placement d'un enfant a indéniablement une influence sur l'identité parentale des parents et affecte même grandement celle-ci. Troisièmement, dans la littérature sur la pratique de la parentalité de parents d'enfants placés, les études se sont principalement penchées sur les contacts parents-enfants et, dans une moindre mesure, sur les soins, les capacités parentales et l'implication parentale. Ainsi, très peu d'études portaient sur les parents d'origine, et notamment sur leur vécu, leur expérience des contacts et la manière dont ces contacts leur permettent d'exercer leur parentalité. Quatrièmement, outre les études sur les contacts parents-enfants, les écrits qui abordaient la pratique parentale durant le placement demeurent divisés : les tâches de soins et les compétences parentales sont généralement mises de côté en l'absence de l'enfant dans le quotidien. Ainsi, on en connaît encore très peu sur la façon dont le parent expérimente la pratique de sa parentalité pendant que son enfant est placé. Finalement, il est évident de constater que la littérature concernant l'axe de l'exercice est beaucoup moins abondante comparativement aux autres axes. Pourtant, cet axe n'est pas moins affecté par la

situation de placement, bien au contraire. Davantage d'études devraient se pencher sur le vécu des parents en lien avec le système judiciaire et sur les différents aspects qui en découlent : le respect de leurs droits, le maintien de l'autorité et des responsabilités parentales, les prises de décision concernant l'enfant, etc. Il s'agit somme toute d'éléments importants à prendre en compte dans l'accompagnement des parents d'enfants placés. De façon encore plus spécifique, il est d'intérêt d'observer comment le parent vit l'exercice de sa parentalité dans les situations de placement en FAP afin de déterminer, notamment, s'il peut plus facilement exercer ses droits qu'en contexte de FA, ou encore s'il est plus ou moins impliqué dans les prises de décision concernant l'enfant.

## **Parentalité, temps et typologie**

### **Intégration de la parentalité et du temps**

Les trois précédentes sections ont brossé le portrait des différents écrits ayant abordé la parentalité en contexte de placement. Il importe de rappeler, d'une part, qu'aucune étude recensée n'avait pour objectif spécifique de décrire les trois axes de parentalité tels que théorisés par Houzel. Il s'agit donc d'un travail de découpage arbitraire réalisé par la chercheuse. D'autre part, il est nécessaire d'insister sur le fait que la parentalité, bien que théorisée par le modèle selon trois axes, est une expérience qui ne peut être facilement scindée. En effet, il est parfois très difficile de séparer l'implication, l'engagement et la participation dans les prises de décisions lors du placement de l'enfant, étant donné que ces notions relèvent non seulement d'éléments balisés par la LPJ, mais aussi de manifestations concrètes du parent dans ses interactions avec son enfant et dans le processus d'intervention. Il est tout aussi difficile, par exemple lors des contacts, de dégager le ressenti et les émotions des parents, ainsi que leur expérience de la mise en pratique de leur parentalité dans ce contexte atypique. D'ailleurs, l'un des thèmes centraux de l'article de Honey *et al.* (2018) est l'impossibilité pour les mères rencontrées d'exercer leur maternité comme elles le souhaiteraient du fait qu'elles doivent se soumettre aux contraintes des services de protection de la jeunesse. Ainsi, ce thème rejoint à la fois les trois axes et illustre la difficulté, voire l'impossibilité, de découper parfaitement les sujets selon les axes de la parentalité.

Il importe de rappeler que la parentalité n'est pas un phénomène fixe, mais plutôt un processus en développement qui se transforme continuellement. Ainsi, le placement peut certainement influencer la parentalité et le vécu des parents, comme l'ont démontré les trois sections précédentes,

mais il faut aussi rappeler que les parents peuvent vivre des expériences diverses : avoir un enfant placé et d'autres non, faire l'expérience du placement à différents moments dans sa trajectoire de parentalité, retrouver la garde de son enfant (ce qui n'est pas le cas dans la thèse), avoir des enfants placés et d'autres adoptés, etc. Ces différentes configurations familiales viennent complexifier le vécu du parent, toutefois il semble que la littérature aborde très peu cette notion de parentalité aux multiples visages que certains appellent une parentalité partielle (Sécher, 2010). Des mères rencontrées par Noël (2018) ont témoigné de leur expérience de parentalité partielle, à savoir qu'au moins un de leur enfant était placé alors qu'elles conservaient la garde d'un autre enfant. L'une des mères rencontrées a raconté comment le placement de son enfant aîné avait influencé sa relation avec son deuxième enfant, illustrant ainsi l'idée que le placement a une influence sur le parent qui va au-delà de sa seule relation avec l'enfant placé. Par ailleurs, dans plusieurs des études recensées, les parents devaient cibler un de leurs enfants, de sorte que les données rapportées concernent uniquement le placement de cet enfant en particulier (Chateaneuf *et al.*, 2017; Green et Goodman, 2010; Noël, 2014, 2018; Poirier et Simard, 2006).

Un autre élément propre à l'expérience des parents qui ne se découpe pas forcément selon les axes de la parentalité est la notion de temps. Dans un chapitre de livre rapportant les paroles de parents d'enfants placés, Sellenet (2015) a bien décrit les différents temps vécus par ces parents, appuyant l'idée que ceux-ci vivent un processus. Simmat-Durand (2007) a également décrit les différents temps requis et a expliqué que la notion de temps est parfois inconciliable pour les parents d'enfants placés qui vivent différentes difficultés (toxicomanie, santé mentale, etc.). Les études qualitatives ont tendance à morceler en différents thèmes les propos de leurs participants, de sorte qu'il n'est pas rare que l'on perde de vue l'idée de processus et de trajectoire que peut vivre la personne en dehors des thèmes présentés (Sellenet, 2015). De plus, l'autrice a soulevé l'importance de tenir compte de cette notion de temps dans l'interprétation des résultats, et a ainsi présenté quatre temps distincts dans le processus commun du placement vécu par les parents. Le premier est le temps de bascule, soit le moment du retrait de l'enfant et du choc vécu par le parent. Le parent décrit cette période comme une épreuve, souvent violente et remplie d'émotions. Après le choc, l'autrice parle du temps de l'invisibilité qui désigne la période où le parent souhaite s'effacer et se faire oublier. Elle rappelle que les intervenantes ont fréquemment fait état d'un moment où les parents semblent se désengager et faire désertion. Ces derniers se trouveraient donc potentiellement dans cet espace-temps de l'invisibilité. Ensuite, le troisième temps est celui de l'installation dans une posture de

parent d'enfant placé. Selon l'autrice, la période qui suit l'invisibilité est souvent empreinte d'agressivité et de revendication : le parent comprend la permanence ou du moins le caractère prolongé du placement et la nécessité d'agir et de se manifester. Finalement, le dernier temps relevé par Sellenet est celui de la reconquête, qui prend généralement plusieurs années avant de s'installer et qui renvoie à l'idée de retrouver une identité de parent. Il s'agit d'une forme d'intégration de l'histoire et du parcours du parent, ainsi que d'une certaine acceptation du placement. Lietz et Strength (2011) font également une proposition en ce sens, et décrivent comment les familles qui vivent une réunification expérimentent un processus que les autrices nomment résilience. Elles décrivent les différentes étapes vécues par les familles et les facteurs de protection qui y sont associées. De plus, elles expliquent que ces différentes étapes ne sont pas vécues de façon linéaire par toutes, mais plutôt de façon itérative. Les étapes proposées recoupent celles de Sellenet (2015) : un premier temps de survie, un deuxième d'adaptation, puis d'acceptation. La 4<sup>e</sup> étape proposée par Lietz et Strength (2011) en est une qui permet à la famille de grandir et d'apprendre de son vécu pour enfin, permettre d'aider d'autres personnes en cinquième et dernière étape. Tel que nommé, chacune de ses étapes est accompagnée de facteurs de protection qui semblent nécessaire ou aidant, tel qu'un réseau de support formel et informel, la spiritualité, la communication, les opportunités offertes à la famille, etc. Il est possible de croire que toutes les familles ne parviennent à cette 5<sup>e</sup> étape, notamment celle pour qui une réunification n'a été possible. En somme, il semble opportun de tenir compte de cet espace-temps vécu par les parents. À ce propos, la méthodologie du récit de vie privilégié pour la thèse semble tout à fait appropriée pour atteindre cet objectif.

### **Typologies de parents d'enfants placés**

Cette section présente les principaux résultats de quatre études portant sur les parents d'enfants placés, dont une seule en contexte de placement en FAP. Ces études proposent des typologies intéressantes sur les parents d'enfants placés, mais pour lesquelles il n'était pas possible de dégager les résultats en lien avec les axes de la parentalité. Cette section regroupe donc les résultats de ces quatre études. Les deux premières, menées par une chercheuse et un chercheur européens, ont documenté la parentalité en contexte de placement (Delens-Ravier, 2000; Sécher, 2010) et ont proposé des typologies classant les parents selon leur parcours de vie et leurs réactions au placement de leur enfant. La troisième étude, une thèse de doctorat réalisée en contexte québécois, propose quant à elle une typologisation du vécu de reconnaissance de mères ayant vécu le placement permanent de leur enfant (Noel 2018). Enfin, une quatrième étude propose une certaine

typologie de l'organisation relationnelle dans les placements en FAP (O'Brien, 1999). Cette section présente en détail les résultats de ces études, qui montrent comment la parentalité peut être vécue et peut s'exprimer de diverses façons à la suite du placement de son enfant. Ces typologies exposent non seulement les patrons de réactions au placement qui ont été identifiés chez les parents rencontrés, mais également l'interaction et le poids relatif des événements biographiques vécus par ces parents. Quant à O'Brien (1999), elle décline bien les dynamiques relationnelles qui peuvent exister dans les placements en FAP. Ainsi, les résultats de ces études ont fait ressortir l'importance considérable de la trajectoire de vie des parents durant leur enfance et dans leur devenir parent.

En premier lieu, la chercheuse belge Isabelle Delens-Ravier, qui a mené une recherche sur les différentes positions prises par les parents après le placement de leur enfant (Delens-Ravier, 2000, 2003), a proposé trois profils de parent qui ont été catégorisés à partir de l'analyse qualitative du matériau recueilli. Ces profils se résument comme suit :

1) Les sans prises : Il s'agit de parents évoluant dans des contextes de très grandes vulnérabilités sociales et économiques et ayant souvent vécu un placement durant leur propre enfance. L'autrice présuppose que ces parents n'ont pas eu de modèle parental adéquat et sain. Leur enfant représente pour eux un vecteur d'intégration et de lien social : leur parentalité est en fait ce qui définit leur identité, et ils la considèrent comme un vecteur d'intégration sociale. Par conséquent, le placement de leur enfant représente l'anéantissement de leur identité personnelle et sociale, et cette non-reconnaissance est synonyme de mort sociale. Ils ne savent plus comment prendre leur place et ne savent plus quoi faire, de sorte que leur réponse au placement repose généralement sur des stratégies de repli ou de résignation. Enfin, ils se disent sans emprise et sans pouvoir sur les événements, et subissent plus ou moins passivement ce qui leur arrive.

2) Les contestataires : Les histoires personnelles et familiales de ces parents sont beaucoup plus diversifiées, tout comme leurs ressources et leurs origines ethniques. Ils n'ont pas vécu de placement durant leur enfance et leurs modèles parentaux sont mieux définis. Leur vécu de non-reconnaissance en raison du placement se centre sur l'exclusion de la sphère éducative, mais ne semble pas remettre en question les autres facettes de leur identité sociale. Pour les parents migrants, cette non-reconnaissance est souvent attribuable à une rupture culturelle entre les modes éducatifs belges et ceux de leur pays d'origine. En ce qui concerne leur réponse au placement, il semble que « l'enjeu symbolique de la mesure [de placement] est la négation de leur altérité et de



leur identité » (Delens-Ravier, 2003, p. 89). Cette réponse est donc marquée par un refus de négocier et de collaborer avec les intervenantes.

3) Les négociateurs dégagés : Les parents de ce profil sont caractérisés par une pauvreté économique et culturelle similaire à celle des parents sans prise, mais se différencient toutefois par leurs ressources identitaires fortes et par leur riche vécu familial. Ils sont portés par un espoir d'ascension sociale, leur enfant étant pour eux porteur d'un possible changement. Ces parents vont tenter de négocier une certaine reconnaissance de la part des intervenantes, notamment à travers certaines compétences parentales valorisées et renforcées par celles-ci : « Bien que les enfants restent placés, ils parviennent à négocier une identité parentale revalorisée en termes de promotion sociale. » (Delens-Ravier, 2003, p. 91). Ces parents réussissent donc à se négocier une certaine parentalité et une place auprès de leur enfant.

En somme, la typologie créée par Delens-Ravier permet notamment de décrire les mécanismes de défense des parents qui sont confrontés à une non-reconnaissance liée au placement de leur enfant. L'autrice a par ailleurs précisé que la parentalité semble être vécue différemment par les parents en fonction de leurs expériences personnelles et collectives.

En second lieu, Sécher (2010) a cherché dans sa thèse doctorale à croiser les concepts de reconnaissance et de parentalité chez les parents d'enfants placés. L'auteur souligne que dans dix familles, les enfants n'étaient pas tous placés, rappelant ainsi la pertinence de parler de parentalité partielle. Trois grands thèmes traversant l'ensemble des discours des parents sont ressortis de l'analyse des entretiens, soit : 1) l'itinéraire de vie et les souvenirs de jeunesse, dont les conditions d'existence, l'emploi, les soucis de santé ainsi que les relations familiales et conjugales; 2) les raisons et le contexte ayant mené au placement ainsi que des explications, entre autres, sur les conséquences du placement, les problèmes de compétences et les relations avec les professionnelles et professionnels sociaux; et 3) la souffrance liée à la séparation et les sentiments éprouvés à la suite du placement, dont la honte, la culpabilité, la dévalorisation, l'incompréhension et le sentiment d'injustice. Ce troisième thème rejoint d'ailleurs les résultats des études citées plus haut ayant relevé les sentiments complexes partagés par plusieurs parents. Par la suite, Sécher a dressé quatre profils en fonction du discours des parents rencontrés, soit : A) la révolte basée sur le sentiment d'injustice; B) la dénonciation de l'abus; C) la résignation; et D) l'acceptation et la justification. En plus de présenter ces quatre figures, Sécher les a croisées avec la typologie de

Delens-Ravier (2000, 2003) afin d'en faire ressortir les convergences et les divergences. Chez les parents du premier profil (N = 12), les récits rassemblés portaient sur la révolte et l'injustice perçue par rapport à la mesure de placement. Ces parents ont insisté sur la souffrance vécue et ont pratiquement tous fait état d'un sentiment de mal-être engendrant notamment de la honte et de la culpabilité. Ils ont aussi rapporté avoir pris conscience de la situation et avoir éprouvé un désir de se battre. La description des parents de ce profil rejoint celle des *contestataires* de Delens-Ravier, notamment en raison de la mobilisation et de la contestation manifestées par les parents. Ensuite, le discours des parents du deuxième profil (N = 2) indique que ceux-ci reconnaissent aujourd'hui que la mesure initiale était justifiée (alors qu'ils considéraient qu'elle était injustifiée au moment du placement), mais considèrent que son prolongement ne l'est pas, dénonçant ainsi le maintien du placement. Ces parents ont aussi relevé des abus de pouvoir chez un certain nombre de responsables de la protection. Quant aux parents du troisième profil (N = 5), ce sont les plus défavorisés autant d'un point de vue économique que culturel. Leur parcours de vie est chaotique, et le placement est en fait un épisode douloureux qui s'ajoute à toutes les difficultés vécues. Selon l'auteur, le discours de ces parents est empreint de résignation : ils affirment ne pas avoir d'autres choix que d'accepter la mesure, mais expriment tout de même énormément de souffrance face au placement de leur enfant. L'auteur souligne que ce groupe de parents est comparable à celui que Delens-Ravier appelle les *sans prises*. Enfin, les parents du dernier profil (N = 13) ne contestent pas le placement et jugent même qu'il est nécessaire. Leur discours a fortement évolué avec le temps jusqu'à l'émergence de l'acceptation du placement. D'ailleurs, sept des treize parents en ont eux-mêmes fait la demande de placement de leur enfant. Disposant d'importantes ressources telles qu'un réseau social, un emploi ou encore du soutien familial, les parents de ce dernier profil s'apparentent aux *négociateurs dégagés* de la typologie de Delens-Ravier.

Noël (2018) a établi une typologie à partir des entretiens qu'elle a réalisés avec des mères dans le cadre de sa thèse de doctorat. L'autrice s'est appuyée sur les écrits d'Axel Honneth et d'Emmanuel Renault qui ont proposé respectivement une théorie de la reconnaissance et une définition de la justice sociale. L'autrice propose quatre groupes de parents qui diffèrent dans leurs processus ayant mené au développement ou à la lésion du rapport à soi. Le premier groupe comprend les mères ayant un *rapport à soi confirmé* (N = 5), qui ont un réseau social solide et fiable avec des relations positives. Ces mères ont vécu des expériences de reconnaissance favorisant une estime de soi valorisée, et ce, pour les trois sphères de reconnaissance d'Honneth (affective, juridique et sociale),

et leurs identités professionnelles et de mère sont reconnues par autrui. De leur côté, les femmes du deuxième groupe (N = 2) ont un *rapport à soi fragilisé*. Elles bénéficient elles aussi d'un réseau qui leur apporte du soutien et qui leur a permis de développer leur reconnaissance sur le plan affectif, mais entretiennent toutefois des relations plutôt difficiles avec les intervenantes de la PJ et considèrent que leurs compétences parentales de mère ont été remises en question au cours des interventions de la PJ et du placement de leur enfant. Bien qu'elles affirment avoir vécu des dénis de reconnaissance dans leur expérience avec la PJ, ces mères vivent d'autres expériences positives de reconnaissance dans les autres sphères, notamment dans leur travail ou leur implication dans la communauté. Le troisième groupe, le *rapport à soi inversé* (N = 4), comprend des mères pour qui le réseau social est beaucoup plus limité. Elles se démarquent également des autres par leur vécu de violence conjugale au moment du retrait de leur enfant et par une très faible dénonciation de ces situations d'abus. Ces mères ont exprimé un sentiment d'impuissance, notamment au regard de la situation de placement de leur enfant. Comparativement aux mères des autres groupes, elles ont eu davantage de difficultés à se mobiliser et à répondre aux demandes de la PJ, comme l'explique Noël :

Les multiples expériences de déni de reconnaissance, notamment la violence et la disqualification, ainsi que la précarité financière ont entraîné un sentiment d'impuissance et de honte chez les répondantes qui composent ce groupe. Ainsi, le rapport à soi est inversé puisque l'intériorisation de la honte limite leurs capacités à lutter pour leur reconnaissance, c'est-à-dire à transformer le vécu en expérience de l'injustice. (2018, p. 157)

Le dernier groupe est composé de mères ayant un *rapport à soi brisé* (N = 3). Celles-ci n'ont pas quitté l'hôpital avec leur bébé après la naissance et leur réseau social est complexe : soit il est limité, soit il est très large, mais composé de pairs consommateurs. Il s'agit de femmes ayant connu plusieurs dénis de reconnaissance sur différents plans pour lesquels elles ont parfois eu recours à des mécanismes de consommation pour gérer leur douleur. Ainsi, les résultats de Noël montrent que les expériences de reconnaissance et de déni de reconnaissance vécu par les mères d'enfants placés influencent le développement de leur rapport à soi et de leur identité.

O'Brien (1999) présente une modélisation des dynamiques relationnelles en contexte de placement en FAP. Elle y inclut quatre acteurs principaux dans ce type de placement, soit les parents, les FAP,

l'enfant et le personnel de la PJ. Deux grands patrons ressortent de son étude, soit les relations de co-opération d'un côté et les relations de conflits de l'autre, et ceux-ci se subdivisent en quatre constellations relationnelles. Les figures 5, 6, 7 et 9 illustrent ces constellations obtenues par l'autrice. Les constellations *shared care* et *quasi-adoption* sont considérées comme co-opératives alors que les constellations *oscillating* et *distressed* sont caractérisées par davantage de conflits. Dans un premier temps, la constellation *shared care* est décrite par l'autrice comme une forme de parentalité partagée entre la FAP et les parents, alors qu'ils collaborent et ont pour objectif le bien-être et le développement de leur enfant. Dans cette organisation, la PJ se situe plutôt en périphérie et intervient très peu. Parmi les éléments qui caractérisent les situations familiales de cette constellation, l'autrice a relevé l'âge plus élevé des enfants, un contexte volontaire de placement, un historique de placement informel, l'absence de conflits et une satisfaction à l'égard des mesures de protection mises en place par la PJ. O'Brien soulève des réflexions intéressantes quant à cette organisation relationnelle et questionne la possibilité que ces situations de placement ne soient plus sous la contrainte des services de PJ, l'institution se limitant à assurer un soutien dans différentes sphères (financière, sociale, etc.) et à fournir les services appropriés. Enfin, elle soutient que ces organisations familiales existaient avant le placement et peuvent se maintenir sans la présence continue des services de PJ.

**Légende**

- + Intersecting field
- \ Competition
- > Disjunction \Distance
- /// Affiliation

***Shared care***

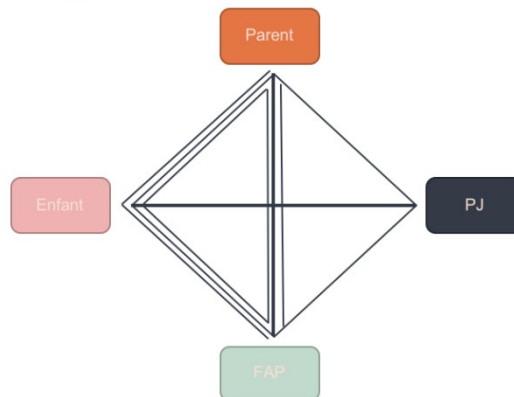


Figure 6. – Constellation 1 : *Shared care*, O'Brien (1999)

Dans un deuxième temps, la constellation décrite par O'Brien est celle de la *quasi-adoption*. Dans cette deuxième organisation des relations, le parent est pratiquement absent ce qui explique également le nom de ce groupe. Les services de PJ collaborent avec la FAP afin d'assurer la sécurité et le développement de l'enfant. Le maintien de la PJ ou encore la non-adoption de ces enfants s'explique par des besoins financiers des FAP ainsi que des besoins de services. L'autrice souligne que cette organisation peut être observée lorsque le placement informel en FAP se formalise par l'entrée dans les services de PJ ou encore lorsque le placement en FAP se stabilise sur le long terme et que le parent tend à disparaître dans certains cas. Tel que mentionné plus haut, il est beaucoup moins fréquent que les placements auprès d'une FAP se termine en adoption.

### *Quasi-adoption*

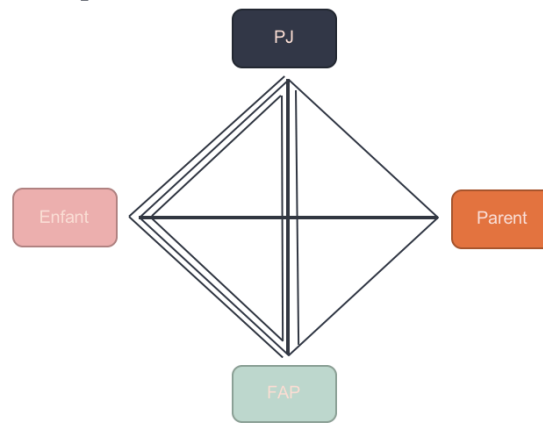


Figure 7. – Constellation 2 : *Quasi-adoption*, O'Brien (1999)

Dans un troisième temps, l'autrice présente l'une des organisations relationnelles désignées comme conflictuelle qu'elle nomme : *oscillating*. Tel que le nom l'indique, la relation entre le parent et la FAP oscille entre la collaboration et les conflits. Ainsi, le parent fera tantôt alliance avec la FAP, tantôt avec la PJ. O'Brien souligne que les parents dont la permanence du projet de vie n'est pas confirmée se retrouvent fréquemment dans cette organisation relationnelle. L'ambivalence quant à la permanence du placement et l'espoir du retour de l'enfant peuvent amener les parents à changer de position.

## *Oscillating*

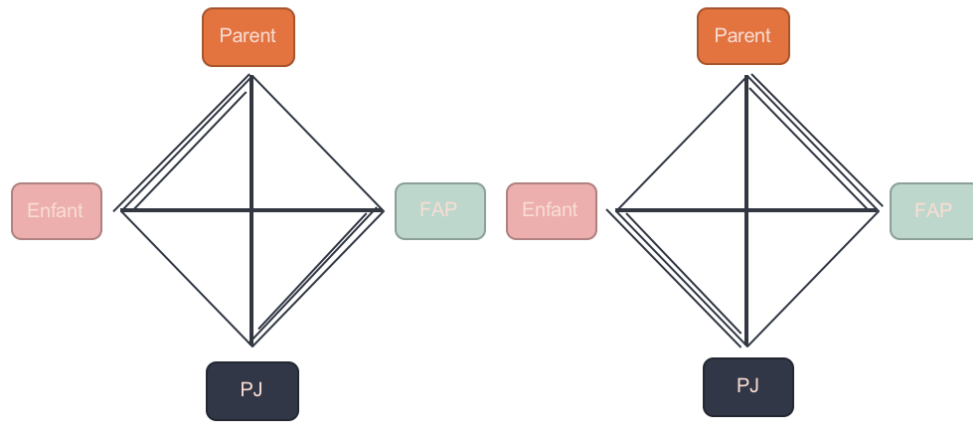


Figure 8. – Constellation 3 : *Oscillating*, O'Brien (1999)

Enfin, la dernière constellation présentée par l'auteurice est celle de *distressed*. Cette constellation représente une organisation des relations qui tend à exclure les parents, mais cette fois sans leur accord. Ainsi, contrairement à l'organisation *quasi-adoption*, dans laquelle les parents sont absents davantage par choix, les parents du groupe *distressed* ne sont pas en accord avec leur position d'exclusion. Les parents sont décrits comme en conflit à la fois avec la PJ et la FAP. L'auteurice souligne que cette constellation relationnelle n'est généralement pas présente en début de placement, puisque la PJ ne recommanderait pas un placement en FAP dans de telles circonstances. Il s'agit plutôt de l'évolution des conflits qui entraîne cette configuration.

## *Distressed*

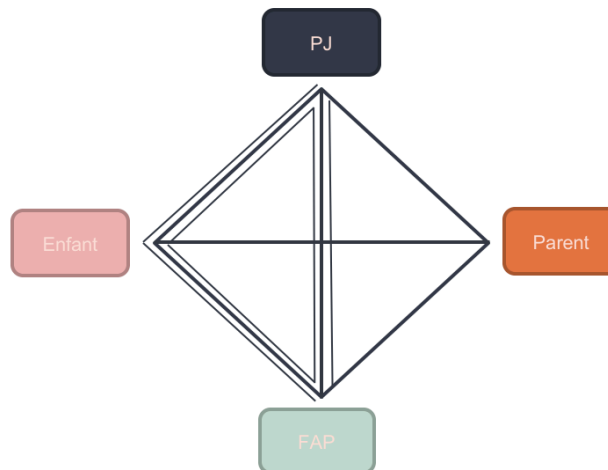


Figure 9. – Constellation 4 : *Distressed*, O'Brien (1999)

## **Facteurs qui influencent la parentalité**

Cette section présente des éléments pouvant influencer les différents axes de la parentalité des parents d'enfants placés qui ont été soulevés dans la littérature. Deux éléments ressortent davantage et ont été plus détaillés, soit le lien entre le parent et la FAP ainsi que la relation entre le parent et l'intervenante. La recension a aussi fait ressortir plusieurs autres variables individuelles, contextuelles et structurelles qui peuvent avoir une influence sur la parentalité des parents d'enfants placés et sur leur trajectoire parentale. Ces variables seront présentées à la fin de cette section. La sous-section sur la relation parent-FAP présente exclusivement les études portant sur le placement en FAP, tandis que les deux autres sous-sections couvrent également la littérature plus large sur le placement en FA régulière.

### **Lien avec la famille d'accueil de proximité**

Le placement en FAP se démarque notamment du fait que la famille d'accueil et l'enfant se connaissent avant le placement et que par conséquent un lien avait déjà été établi. De même, la relation entre le parent et la FAP existait généralement avant le placement et peut se poursuivre ou non au cours du placement. Dans plusieurs situations, la FAP fait partie de la famille du parent, soit de la famille immédiate (mère, père, sœur, frère, etc.) ou de la belle-famille. Il est possible que cette relation évolue ou change après la décision de placement. Les écrits ayant abordé le thème du lien entre le parent et la FAP ont fait ressortir différents enjeux relationnels qui peuvent se présenter durant le placement et qui sont susceptibles d'influencer le vécu de la parentalité dans ce contexte précis de placement.

Dans un premier temps, les résultats de plusieurs études montrent que la relation avec la FAP peut influencer l'expérience que les parents ont de la parentalité à travers les différents sentiments qu'ils éprouvent et leurs cognitions en lien avec le placement. Ainsi, des parents rencontrés dans le cadre d'une étude ont relevé plusieurs avantages au placement informel en FAP (Gleeson et Seryak, 2010). Par exemple, ils étaient rassurés que leur enfant soit pris en charge par une personne qu'ils connaissent, en qui ils ont confiance et qui aime leur enfant. La communication peut aussi être plus facile avec la FAP : quelques parents d'une étude ont d'ailleurs mentionné qu'ils préféreraient que leur enfant soit confié à une FAP plutôt qu'à une FA régulière, notamment en raison du lien que leur enfant a avec cette personne, de la possibilité de maintenir un lien au sein de la famille et du soutien reçu par la FAP (Király et Humphreys, 2015). Toutefois, dans une étude incluant les

contextes de placement en FAP et en FA, Ross *et al.* (2017) ont rapporté que les parents se sentaient jugés par les parents d'accueil, renvoyant ainsi à leur expérience de la parentalité et à leur identité parentale. De plus, à titre de rappel, Lacharité (2015b) incluait dans la dimension affective de l'expérience de la parentalité les répercussions émotionnelles suscitées par les relations interpersonnelles entre le parent et les autres personnes ayant un contact avec son enfant. En ce sens, les enjeux relationnels liés au placement en FAP, qui ont été documentés dans plusieurs études, ne sont pas sans effet sur cet axe de la parentalité. Par exemple, une étude américaine réalisée auprès de parents ayant des problèmes de consommation a montré que la relation entre le parent et le tiers accueillant peut changer durant le placement, notamment lorsqu'il s'agit d'une relation parent-enfant (Barnard, 2003). Selon les parents de cette étude, la relation avec leur parent ayant la garde de leur enfant avait tendance à devenir « infantilisante », ce qui les plaçait en position de dépendance par rapport à ce parent.

Dans un même ordre d'idée, les résultats d'une étude, qui portait sur la coparentalité dans les cas où les enfants sont confiés à leur grand-mère maternelle alors que leur mère est incarcérée, illustrent bien cette dichotomie (Strozier *et al.*, 2011). En effet, deux patrons opposés sont ressortis du discours des mères et des grands-mères rencontrées, soit une forte solidarité dans le partage de la parentalité ou, à l'inverse, une absence de solidarité. Bien évidemment, la solidarité suit un continuum et n'est pas complètement polarisée. D'un côté du continuum, la relation mère-fille est très aidante dans la situation et se caractérise par la coopération, une bonne communication, un soutien mutuel, une recherche de solutions communes ainsi qu'une philosophie d'éducation similaire. Dans une étude portant sur le placement informel en FAP, Gleeson et Seryak (2010) ont d'ailleurs rapporté que les deux tiers des parents interrogés affirmaient avoir une relation positive et harmonieuse avec la FAP. Toutefois, de l'autre côté du continuum, le placement peut être affecté par la relation mère-fille. En effet, les conflits relationnels, et notamment les disputes devant l'enfant, les désaccords ainsi que les reproches continus de part et d'autre, génèrent parfois des difficultés dans la prise en charge des enfants (Strozier *et al.*, 2011). De plus, les divergences de vision sur la discipline, le non-respect des engagements de la part des grands-mères et le désengagement des mères sont d'autres exemples d'éléments qui dépeignent le manque de solidarité spécifique à la relation entre grand-mère et mère dans le contexte du placement chez une grand-mère. Dans le même sens, le problème le plus fréquemment rapporté par les parents d'une étude de Kiraly et Humphreys (2015) est la relation complexe et ambivalente avec la FAP. Il est à



noter que dans 50 % des cas, il s'agissait d'une relation mère-fille. De ce nombre, quelques mères ont exprimé un ressentiment à l'égard de leur propre mère en raison de leur vécu durant l'enfance qui aurait, selon elles, influencé leurs difficultés parentales actuelles. La prise en charge de leur enfant par leur mère aurait ainsi accentué le ressentiment et la colère de ces mères. Dans sa thèse réalisée auprès de mères ayant vécu le placement jusqu'à majorité de leur enfant dans différents milieux substitut (FA, FAP et banque-mixte), Noël (2018) a fait état de relations assez difficiles avec les FAP pour trois des quatre mères concernées par ce type de placement. Elle a aussi constaté que les dénis de reconnaissance sont plus grands chez les mères d'enfants placés en FAP qu'en FA. L'une de ces trois mères a notamment raconté comment la relation avec son ex-belle-mère qui a pris en charge son enfant s'est détériorée après le placement, expliquant qu'elle lui en voulait énormément et qu'elle avait le sentiment que cette dernière lui avait volé son fils. Même si elle comprenait que ce n'était pas le cas, elle a néanmoins exprimé beaucoup de ressentiment à l'égard de cette femme. Quant aux deux autres mères, elles ont mentionné que les modalités du placement ont entraîné plusieurs conflits avec leur sœur qui agissait comme FAP.

Dans un deuxième temps, il a été permis de constater que la relation entre le parent et la FAP affecte aussi la pratique de la parentalité. Dans l'étude de Ross *et al.* (2017), des parents ont affirmé qu'ils trouvaient important de se sentir respecté et reconnu par les parents d'accueil, allant même jusqu'à dire que leur engagement et leur implication auprès de leur enfant dépendaient grandement de leur relation avec ceux-ci. Certains parents ont aussi expliqué que les parents d'accueil (il n'est pas précisé s'il s'agissait de FA ou de FAP) étaient même allés au-delà des exigences des agences de la PJ dans la place qu'ils donnaient aux parents. Les résultats de Poirier et Simard (2006), qui vont également dans le même sens, ont montré qu'une perception positive des parents d'accueil à l'égard des parents est associée à davantage d'implication de ces derniers. Dans leur étude portant sur l'engagement des parents en contexte de placement formel et informel en FAP, Green et Goodman (2010) ont réalisé une analyse en classes latentes qui a permis de dégager trois profils d'engagement des parents, soit les parents peu engagés, modérément engagés et hautement engagés. Les chances d'appartenir au profil des parents hautement engagés augmentent significativement lorsque la relation avec la FAP est qualifiée de bonne. Une autre étude a montré que les FAP accordent souvent plus de place à la mère, notamment en raison du lien qui s'était tissé entre le parent, son enfant et la FAP avant le placement et qui est maintenu durant le placement (Holtan et Eriksen, 2006). Les chercheuses ont constaté que certaines FA faisaient preuve

d'ouverture face aux parents biologiques et leur accordaient parfois une grande place en début de placement. Toutefois, il semble que cette ouverture des FA tend à diminuer avec le temps, mais qu'elle se maintient davantage lors de placements en FAP. Enfin, Ross *et al.* (2017) ont fait ressortir que les relations entre les familles d'accueil et les parents sont souvent plus difficiles en FAP qu'en FA. Les chercheuses ont également souligné que les enjeux relationnels ne sont pas tout à fait du ressort des services de protection, puisque beaucoup de contacts peuvent survenir de façon informelle.

En conclusion, bien qu'il semble évident que la relation entre le parent et la FAP peut avoir une influence considérable sur la parentalité en contexte de placement, alors que cette relation singularise ce type de placement, peu d'études se sont attardées à ce sujet. En outre, aucune étude n'a clairement expliqué comment cette relation peut influencer la place que le parent occupera auprès de son enfant durant le placement et, surtout, comment elle peut influencer directement les trois axes de sa parentalité.

### **Lien avec l'intervenante**

Selon Höjer (2011), peu d'attention a été portée sur la relation entre l'intervenante et le parent en contexte de placement. Bien que le soutien et les services offerts aux parents par les dispositifs de protection de la jeunesse soient reconnus comme importants, Schofield *et al.* (2010) ont observé qu'il semble y avoir un écart entre ce qui est souhaité et ce qui se passe réellement en pratique (Schofield *et al.*, 2010). Leur étude a aussi fait ressortir le manque de clarté sur le rôle que doit jouer l'intervenante auprès du parent d'enfant placé, et ce, dans plusieurs systèmes de protection. En effet, celle-ci doit composer avec des interventions qui semblent a priori contradictoires : d'un côté, elle doit assurer une protection à l'enfant face à ses parents, et de l'autre, elle doit aider et soutenir le parent qui exprime des sentiments de colère, de perte et de culpabilité (Schofield *et al.*, 2010). Ainsi, les intervenantes doivent jouer un double rôle difficile à concilier, soit d'apporter soutien et assistance à la famille tout en évaluant celle-ci en même temps que les parents et leurs capacités parentales (Lambert, 2013). De plus, le nombre élevé de cas pris en charge par une intervenante rend la tâche encore plus difficile et restreint le temps accordé à chaque famille suivie (Lemay, 2013).

Dans un premier temps, plusieurs écrits ont abordé la relation entre le parent et l'intervenante ainsi que les effets de celle-ci sur le vécu des parents en lien avec l'axe de l'expérience de la parentalité.

Les parents et les intervenantes s'entendent pour dire que le besoin de continuité est l'un des besoins majeurs pour les parents, notamment en ce qui concerne l'intervenante responsable de leur dossier (Kiraly et Humphreys, 2015; Schofield *et al.*, 2010). En effet, le changement fréquent d'intervenante rend la construction d'une relation positive beaucoup plus difficile. Dans l'étude de Höjer (2011), certains parents ont exprimé qu'ils se sentaient écoutés et soutenus par l'intervenante. Ces propos étaient fréquemment associés à une continuité dans la relation intervenante-parent, soit aux situations où il n'y avait aucun ou peu de changement d'intervenante. De plus, autant les intervenantes que les parents interrogés dans l'étude de Schofield *et al.* (2010) ont affirmé qu'une bonne relation repose sur l'honnêteté, l'ouverture et la confiance réciproque. De façon similaire, des parents de deux autres études ont exprimé le souhait d'avoir une relation basée sur la compréhension et le non-jugement (Kiraly et Humphreys, 2015; Ross *et al.*, 2017). Pour leur part, Schofield *et al.* (2010) ainsi que Ross *et al.* (2017) ont demandé aux parents de nommer les éléments qui facilitent leur relation avec l'intervenante. Les trois principaux éléments qui sont ressortis étaient de se faire traiter avec respect, d'avoir des informations sur comment se porte leur enfant et de pouvoir s'impliquer le plus possible dans la vie de leur enfant.

En revanche, certains parents ont fait état d'une absence de relation ou d'une mauvaise relation avec leur intervenante qui a accentué leur sentiment d'isolement (Ross *et al.*, 2017). Quelques parents ont même ajouté qu'ils s'étaient sentis intimidés par leur intervenante, notamment à la cour. Plusieurs parents ont mentionné qu'ils auraient pourtant eu besoin de soutien et d'aide pour traverser cette épreuve (Höjer, 2011; Ross *et al.*, 2017). Les parents ont mentionné avoir éprouvé plusieurs émotions et sentiments, dont de la colère, du désespoir, de la culpabilité, de la douleur et de l'impuissance, mais ont souligné qu'ils avaient l'impression que ceux-ci étaient peu, voire pas reconnus par les intervenantes (Höjer, 2011; Noël, 2018; Ross *et al.*, 2017). Certains parents ont ajouté que leur état émotif avait été interprété à tort par les intervenantes comme un manque de collaboration. En fait, les parents ont plus de risques que leur état émotif soit repris contre eux dans le processus s'ils traversent des moments de crise dans lesquels ils expriment de la confusion, de la douleur ou de la colère. Dans l'étude de Höjer (2011), bien que certains parents aient déclaré avoir une bonne relation avec l'intervenante, tous ont confirmé que la fréquence des contacts avec l'intervenante avait radicalement baissé une fois que le placement a été effectif. Finalement, plusieurs parents de l'étude australienne de Kiraly et Humphreys (2015) ont exprimé que l'intervenante semblait avoir peu d'intérêt à comprendre leurs besoins et à les aider.

Dans un deuxième temps, il ressort également des écrits que la relation avec les intervenantes influence certaines dimensions comprises dans l'axe de la pratique de la parentalité, soit l'implication et l'engagement des parents ainsi que les contacts parents-enfants. Il semble que ce n'est pas directement la fréquence des contacts avec l'intervenante qui est associée à l'engagement des parents (Alpert et Britner, 2009; Poirier et Simard, 2006), mais plutôt le fait de percevoir que leur intervenante a une opinion positive d'eux : les parents ayant une telle perception s'impliqueraient davantage. Dans le même sens, le deuxième cycle de l'évaluation d'impact de la LPJ a notamment mis en évidence « qu'un intervenant qui mise sur les forces du parent joue un rôle mobilisateur » (p. 32) qui est déterminant dans l'implication et l'engagement du parent (Drapeau *et al.*, 2015). Les résultats de Poirier et Simard (2006) ont montré l'importance non seulement de la quantité et de la fréquence des contacts, mais aussi de la qualité de la relation avec l'intervenante, notamment sur l'implication et la participation des parents. Pour leur part, Alpert et Britner (2009) estiment que c'est le temps passé avec l'intervenante la plus ancienne qui est associé positivement avec le niveau d'engagement des parents. Bien que plusieurs aient soulevé l'importance du rôle de l'intervenante dans l'engagement des parents, Drapeau *et al.* (2015) ont rappelé la nécessité de creuser davantage les recherches afin de mieux comprendre les effets cliniques que peuvent avoir les intervenantes sur le processus d'engagement des parents.

Toujours dans l'axe de la pratique de la parentalité, il semble que la relation avec l'intervenante est susceptible d'influencer les contacts entre le parent et son enfant. Par exemple, la recension de Sen et Broadhurts (2011) a fait ressortir l'importance et le rôle de l'intervenante dans le maintien des contacts et surtout dans leur déroulement positif, et ce, particulièrement en contexte de placement en FAP. En s'appuyant sur les témoignages des mères ayant participé à leur étude, Haight *et al.* (2002) ont rapporté que la relation entre le parent et la personne qui les supervise peut avoir une influence sur le déroulement de la visite ainsi que sur le vécu du parent. Par exemple, un désaccord entre les besoins du parent et la perception de l'intervenante peut engendrer des conflits ou des frustrations, notamment si le parent a un besoin de proximité avec son enfant (besoin de le prendre, de le coller, etc.), mais que l'intervenante soutient plutôt que l'enfant a besoin de faire les choses sans aide pour bien se développer (stade de développement). À l'inverse, les mères ont affirmé qu'une relation positive et soutenante avec la personne qui les supervise pouvait grandement favoriser le bon déroulement des visites.

Bien que la relation entre le parent et l'intervenante semble avoir le potentiel d'affecter le parent, la manière dont cette relation peut concrètement influencer la pratique, l'expérience et l'exercice de la parentalité du parent n'a toujours pas été établie. De plus, les écrits n'ont fait ressortir aucun élément spécifique au placement en FAP en lien avec la relation parent-intervenante. Il y a donc lieu de se demander si cette relation et si le rôle de l'intervenante sont différents dans le contexte du placement en FAP que dans celui du placement en FA.

### **Autres éléments personnels et contextuels**

Il semble important de mentionner les autres éléments susceptibles d'influencer la parentalité des parents en contexte de placement. Des études ont mis en évidence que les difficultés vécues par les parents constituent des barrières potentielles à leur engagement ainsi qu'à leur implication auprès de leur enfant durant le placement (Drapeau *et al.*, 2015; Poirier et Simard, 2006). Ainsi, cette section présente les éléments qui ont été soulevés dans les écrits recensés, principalement du point de vue des parents. Par conséquent, il ne s'agit pas d'une recension exhaustive sur les caractéristiques individuelles, contextuelles et structurelles des parents. Il ressort des articles un portrait assez sombre : les parents se trouvent généralement dans des situations où ils cumulent plusieurs contextes de vulnérabilité. Il a d'abord été constaté que le contexte socio-économique est l'un des contextes les mieux documentés. Un autre élément qui fait consensus dans les écrits concerne les difficultés de santé mentale des parents. Finalement, quelques articles ont abordé l'historique de vie et l'enfance des parents, et quelques autres ont mis en évidence les difficultés relationnelles. Outre ces éléments de vie qui sont plutôt individuels, les parents sont également affectés par une vulnérabilité que l'on peut qualifier de structurelle. Cette forme de vulnérabilité est beaucoup moins documentée, alors qu'elle représente un contexte important de vie des parents.

En premier lieu, la vulnérabilité socio-économique des parents est évoquée dans plusieurs études ayant rapporté, par exemple, un grand nombre de parents peu scolarisés (Haight *et al.*, 2002; Holtan et Eriksen, 2006; Poirier et Simard, 2006), sans emploi (Kiryaly et Humphreys, 2015; Poirier et Simard, 2006) ou bénéficiant de la sécurité du revenu (Kovalesky, 2001; Poirier et Simard, 2006). Selon le rapport rédigé par le Protecteur du citoyen (2013), près de 70 % des enfants hébergés dans un milieu substitut provenaient de familles monoparentales dont les revenus annuels étaient de moins de 30 000 \$, même que 47 % de ces familles avaient des revenus annuels de 15 000 \$ ou

moins. Ces statistiques du Protecteur du citoyen sont similaires à celles présentées par Poirier et Simard (2006), qui ont constaté que 60 % de leur échantillon était constitué de familles monoparentales et que plus de 85 % des parents rapportaient avoir gagné moins de 20 000 \$. De son côté, Noël (2018) a soulevé plusieurs situations de grande vulnérabilité économique qui, selon les mères, affectaient leur possibilité de bien jouer leur rôle de mère. Par exemple, certaines ont raconté ne pas avoir eu droit aux prestations d'aide sociale pendant une certaine période, ce qui les a rendues très vulnérables sur le plan du logement. Quatre mères ont aussi mentionné que leurs difficultés financières avaient eu une influence sur leur assiduité à l'égard des contacts avec leur enfant. En résumé, ces résultats montrent bien la vulnérabilité socio-économique que vivent les parents d'enfants placés et les possibles effets que cette vulnérabilité entraîne sur la pratique de la parentalité.

En second lieu, plusieurs études ont souligné les difficultés des parents sur le plan de la santé mentale, certaines précisant la nature des problématiques vécues par les parents et d'autres non. Par exemple, trois études ont rapporté que près de 30 % des parents de leur échantillon présentaient des problèmes de santé mentale (Haight *et al.*, 2002; Haight *et al.*, 2005; Poirier et Simard, 2006), tandis que ce taux était de 65 % dans l'étude d'Alpert et Britner (2009). De leur côté, Kiraly et Humphreys (2015) n'ont fourni aucune statistique à ce sujet, mais ont tout de même mentionné que les parents rencontrés étaient confrontés à un éventail de difficultés sur le plan de la santé mentale et à des difficultés d'apprentissage. Par ailleurs, plusieurs études ont présenté les problèmes de consommation séparément des problèmes de santé mentale. Les taux de problèmes de consommation mentionnés variaient grandement d'une étude à l'autre, oscillant entre 10 % et 100 %. Il est à noter que certaines études portaient précisément sur les parents ayant des problèmes de consommation et dont les enfants étaient placés (Alpert et Britner, 2009; Barnard, 2003; Haight *et al.*, 2002; Haight *et al.*, 2005; Holtan et Eriksen, 2006; Kiraly et Humphreys, 2015; Kovalesky, 2001; Poirier et Simard, 2006). En résumé, il a été permis de constater que les problèmes de santé mentale et de consommation sont susceptibles d'influencer le ressenti des parents, leur façon d'interpréter les situations vécues ainsi que leur façon de gérer leurs émotions. En ce sens, des études ont montré que certains parents avaient justement recours à la consommation pour gérer la douleur associée au placement (Kenny *et al.*, 2015; Ross *et al.*, 2017). Enfin, des travaux d'autrices québécoises montrent qu'il y existe une forte cooccurrence chez les parents suivis par les services

de PJ de violence conjugale, de problème de consommation et de problème de santé mentale (Lavergne *et al.*, 2018).

En troisième lieu, il appert que très peu d'étude ont documenté le parcours de vie et l'enfance des parents d'enfants placés, alors que ces éléments ont le potentiel de grandement influencer les parents qu'ils sont devenus. Dans sa thèse, Noël (2018) a documenté le vécu des mères qu'elle a rencontrées. Quatre d'entre elles ont témoigné avoir été agressées par leur père durant leur enfance, tandis que certaines ont mentionné avoir vécu de l'abus physique ou avoir grandi avec des parents ayant des problèmes de consommation. Par ailleurs, près de la moitié des trente-deux parents rencontrés par Sécher (2010) dans le cadre de sa thèse ont rapporté avoir vécu avec des parents alcooliques. De plus, la majorité des parents de cette étude ont décrit un passé douloureux marqué par les abandons, les placements, la violence intrafamiliale, les échecs scolaires et la pauvreté. Enfin, la moitié des mères rencontrées par Noël (2018) ont vécu un placement ou ont elles-mêmes été adoptées, et un peu plus du tiers des parents rencontrés par Sécher (2010) ont rapporté avoir un historique de placement. Noël (2018) a montré que tous ces événements biographiques constituaient pour les mères des dénis de reconnaissance qui ont influencé les mères qu'elles sont devenues. Delens-Ravier (2003) a aussi fait ressortir la très grande vulnérabilité sociale et économique des parents de deux de ces groupes, soit les *sans prises* et les *négoceurs dégagés*. L'une des grandes différences entre ces deux groupes est leur historique durant l'enfance : les parents du groupe *sans prises* étaient marqués par plusieurs événements biographiques traumatiques vécus durant leur enfance, dont notamment un historique de placements et des ressources familiales plus faibles comparativement aux parents de l'autre groupe.

En quatrième lieu, une autre vulnérabilité qui marque le profil des parents d'enfants placés concerne leurs relations conjugales. Deux constats émergent des relations conjugales, soit que les parents sont souvent séparés et donc, monoparental lors du placement, soit que leur relation conjugale est empreinte de violence conjugale. À ce propos, Sécher (2010) explique cette réalité comme suit :

Le couple conjugal se présente aujourd'hui sous des figures paradoxales : il reste le lieu privilégié de ressourcement au niveau affectif tout en étant également l'espace social le plus insécure. Il s'y développe des formes exacerbées de violence qui peuvent aller jusqu'à la destruction de l'autre. (p. 95)

L'auteur met donc en exergue que la parentalité est difficilement dissociable de la conjugalité. Il précise en outre que les conflits conjugaux étaient la principale cause ayant mené au placement dans un tiers des cas qu'il a documentés, et l'une des raisons importantes du placement dans un autre tiers des cas. Plusieurs études ont fait état de taux importants de violence conjugale (Alpert et Britner, 2009; Haight *et al.*, 2002; Haight *et al.*, 2005; Kiraly et Humphreys, 2015; Noël, 2018; Sécher, 2010).

Finalement, un type de relation sur lequel peu d'études se sont penchées est la relation que les parents entretiennent avec leurs propres parents et avec leur famille. Sécher (2010) a néanmoins rapporté que près du quart des parents qu'il a rencontrés parlaient de façon plutôt négative de leurs parents, certains allant jusqu'à leur attribuer la responsabilité de leurs difficultés comme parents et du placement de leur enfant. Ces parents estimaient avoir souffert de divers types de carences et de manques durant leur enfance, dont notamment l'absence d'un modèle parental cohérent. Les parents de cette étude ont également affirmé ne pas avoir reçu énormément de soutien de la part de leur famille, et même avoir subi du rejet et de la stigmatisation de leur part. Noël (2018) a également regardé le réseau social des mères ainsi que l'impact de leurs différentes relations sur leur identité et leur rapport à soi. Il ressort qu'il importe de considérer la qualité des relations et non seulement la quantité.

## **Critique de la recension des écrits**

Les études recensées présentent quelques limites, notamment méthodologiques. La première limite concerne la diversité des échantillons. Plusieurs études visaient à comparer les placements en FAP et en FA régulière, et d'autres à comparer différentes modalités du placement en FAP (formel versus informel). Ensuite, certaines études portaient exclusivement sur le placement en FA, d'autres exclusivement sur les placements en FAP, et d'autres encore sur les deux types de placement. Enfin, certaines études ne précisaient pas le type de placement. (Euillet et Zaouche-Gaudron, 2008; Kenny *et al.*, 2015; Simmat-Durand, 2007). Ainsi, en raison de ces limites, il était parfois difficile de bien cerner les éléments propres au placement en FAP.

La seconde limite découle du fait que plusieurs études ne comparaient pas nécessairement les modalités de placement, mais abordaient plutôt une thématique particulière dans un contexte large ou précis. Certains travaux portaient sur un aspect spécifique du placement en FAP et ne permettaient pas de comprendre de façon globale l'expérience des parents. Par exemple, des



chercheuses et chercheurs se sont penchés sur l'expérience des parents en ce qui concerne les visites supervisées avec leurs enfants placés (Haight *et al.*, 2002), et des chercheuses australiennes ont cherché à documenter les contacts parents-enfants dans le contexte de FAP (Kiraly, 2015; Kiraly et Humphreys, 2013; Kiraly et Humphreys, 2015, 2016). En conséquence, il n'est pas toujours possible de mettre en parallèle ces éléments spécifiques avec la littérature plus vaste sur le placement.

La troisième limite, qui a d'ailleurs été soulignée par quelques chercheuses et chercheurs, est le manque d'études donnant une réelle voix aux parents d'enfants placés (Alpert, 2005; Euillet et Zaouche-Gaudron, 2008; Schofield *et al.*, 2010), particulièrement en contexte de FAP (Kiraly et Humphreys, 2013; Kiraly et Humphreys, 2015). D'ailleurs, plusieurs sont d'avis que la voix des parents est peu entendue (Alpert, 2005; Kapp et Vela, 2004). La précédente recension des écrits a montré que plusieurs éléments de la parentalité semblent grandement influencés par le contexte, mais a aussi fait ressortir les zones grises qui subsistent quant à la pratique, à l'expérience et à l'exercice de la parentalité des parents d'enfants placés en FAP.

Comme quatrième limite, il semble important de mentionner que les écrits portant sur les parents d'enfants placés concernent davantage les mères. Alors que certaines études portaient exclusivement sur celles-ci (Holtan et Eriksen, 2006; Kenny *et al.*, 2015; Klease, 2012; Kopels et Sheridan, 2002; Strozier *et al.*, 2011), plusieurs autres se sont penchées sur les parents d'enfants placés sans faire de distinction selon leur genre (Delens-Ravier, 2000; Gleeson et Seryak, 2010; Green et Goodman, 2010; Höjer, 2009, 2011; Kiraly et Humphreys, 2016; Ross *et al.*, 2017; Sécher, 2010; Smith *et al.*, 2004; Vanschoonlandt *et al.*, 2012). Après l'analyse des échantillons des études qualitatives ayant recensé le point de vue des parents, il appert que les échantillons étaient constitués en moyenne de 84 % de mères, le pourcentage de mères oscillant entre 66 % et 92 % (Gleeson et Seryak, 2010; Höjer, 2009, 2011; Kiraly et Humphreys, 2016; Ross *et al.*, 2017; Sécher, 2010; Smith *et al.*, 2004). Il est aussi à noter qu'une étude indiquait avoir pour but de décrire l'expérience de parents, alors que son échantillon était exclusivement composé de mères (Haight *et al.*, 2002), et que trois études ne précisaient pas le sexe des participants (Delens-Ravier, 2000; O'Neill, 2016; Schofield *et al.*, 2010). Il apparaît donc que les mères sont surreprésentées dans les études, et que pour cette raison, le vécu des pères est beaucoup moins documenté (O'donnell, 2001). Des chercheuses et chercheurs ont critiqué le fait que l'utilisation du terme « parent » dans le

contexte de la protection de la jeunesse sous-entend fréquemment que les deux parents sont impliqués, alors que dans les faits, des études récentes ont montré que ce terme faisait référence, dans une grande proportion des familles, à des mères monoparentales (O'donnell, 2001; Wells et Marcenko, 2011). Les récentes données de l'étude d'incidence québécoise sur les situations évaluées en protection de la jeunesse ont montré que pour une très forte proportion (81 %) des enfants évalués avec incident fondé et vivants avec au moins une figure parentale, la mère était identifiée comme première figure parentale (Hélie *et al.*, 2017). De plus, les autrices et auteurs d'une étude ont souligné la tendance à faire reposer la responsabilité et le blâme des situations de maltraitance sur les mères, même s'il n'est pas rare que le père ou la figure paternelle soit directement impliqué dans la situation de maltraitance (Strega *et al.*, 2008).

Pour conclure, comme il a été mentionné plusieurs fois, la littérature sur les parents d'enfants placés en FAP est assez succincte et comporte des zones grises. Certains constats émergent tout de même de celle-ci, notamment quant au lien unissant le parent et la FAP et à l'influence possible de ce lien sur différents aspects de la parentalité. La relation particulière entre le parent et la FAP, qui est spécifique à ce type de placement, n'est pas suffisamment abordée dans les écrits. Il nous apparaît que la manière dont cette relation peut affecter le vécu du parent n'a toujours pas été clairement établie, notamment à savoir si cette relation facilite la pratique et l'exercice de la parentalité du parent durant le placement, ou si au contraire elle leur nuit.

## Chapitre 3 – Cadre méthodologique

Ce troisième chapitre présente la posture méthodologique privilégiée pour la thèse. Les objectifs et la perspective de recherche de la thèse sont exposés dans un premier temps. Puis, la deuxième section présente l'approche méthodologique du récit de vie utilisée dans la réalisation de la recherche, la troisième section décrit les procédures de collecte du matériau, et la quatrième section explique les stratégies d'analyse qui ont été préconisées. Enfin, le chapitre se conclut par une présentation des considérations éthiques de la thèse.

### Objectifs et perspective de recherche

La thèse s'inscrit dans le postulat du constructivisme et suppose ainsi que la réalité est le produit de différentes formes de constructions mentales (Denzin et Lincoln, 1994). Il n'existe pas une seule réalité, mais bien plusieurs réalités vécues, comprises et interprétées par la personne qui les vit. Selon cette perspective, la production des connaissances d'un phénomène repose entre les mains des personnes concernées par ledit phénomène. Le savoir est induit à partir de la mise en commun du discours de multiples personnes ciblées (Bertaux, 2014). Par ailleurs, la démarche proposée dans la thèse mobilise un cadre théorique précis qui a guidé la construction de la grille d'entretien, le choix des questions posées aux parents, de même que l'analyse. Ce qui amène à préciser que la thèse ne se situe pas dans une posture purement inductive où aucun cadre théorique ne serait mobilisé. Néanmoins, les objectifs poursuivis permettent de produire des connaissances en contribuant, sous la loupe du concept de la parentalité, à une meilleure compréhension du vécu des parents d'enfants placés auprès d'un membre de la famille élargie. Il s'agit d'une posture méthodologique peu employée et d'un sujet très peu abordé dans les écrits scientifiques, ce qui campe l'ancrage de la thèse dans une posture exploratoire.

Qui plus est, la parentalité de ces parents représente un sujet sensible et délicat à aborder. Ainsi, le caractère intime et fortement stigmatisé du sujet de la recherche a forcé les réflexions sur le meilleur arrimage méthodologique possible pour considérer la sensibilité du sujet, tout en dépassant la « vulnérabilisation<sup>9</sup> » des parents en leur donnant une voix. Pour ce faire, la

---

<sup>9</sup> Le terme vulnérable est défini ainsi : « Qui est exposé à recevoir des blessures, des coups. Qui est exposé aux atteintes d'une maladie, qui peut servir de cible facile aux attaques d'un ennemi. Qui, par ses insuffisances, ses

perspective de la thèse est de nature qualitative afin de chercher à mieux comprendre le phénomène à l'étude, soit la parentalité en contexte de placement permanent auprès d'une FAP, et ce, à partir de la perception et du point de vue des acteurs directement concernés (Mayer et Deslauriers, 2000). La recherche qualitative « se caractérise par deux choses : elle cherche à comprendre comment les acteurs pensent, parlent et agissent, et le fait en rapport avec un contexte ou une situation » (Dumez, 2011, p. 48). Paillé et Mucchielli (2009) ajoutent que la recherche qualitative est « une démarche discursive de reformulation, d'explicitation ou de théorisation de témoignages, d'expériences ou de phénomènes » (p. 11).

La thèse a pour objectif général de saisir l'expérience de la parentalité de parents d'enfants placés de façon permanente auprès d'un membre de la famille élargie par les services de PJ, dans la grande région de Montréal. Plus spécifiquement, reposant sur le concept de parentalité présenté au troisième chapitre, les objectifs de la thèse consistent à :

- 1) explorer l'expérience de la parentalité en l'absence totale ou partielle d'enfant (axe de l'expérience);
- 2) comprendre la mise en pratique parentale dans l'histoire de vie des parents (axe de la pratique de la parentalité);
- 3) appréhender la compréhension des parents de leur exercice de la parentalité (axe de l'exercice);
- 4) identifier les éléments et les contextes qui influencent les trois axes de la parentalité des parents qui vivent le placement permanent de leur enfant auprès d'une FAP.

---

imperfections, peut donner prise à des attaques » (Larousse). Cette définition renvoie principalement à une essentialisation de la vulnérabilité et à une individualisation, alors que la vulnérabilité peut être comprise comme un processus influencé par des conditions à la fois personnelles et individuelles, mais aussi et surtout en interaction avec des dimensions plus structurelles et externes à la personne dite vulnérable. Ainsi, le terme « vulnérabilisation » est utilisé pour illustrer ce processus s'inscrivant davantage dans une posture interactionniste. Cette posture réflexive est notamment inspirée de Payet (2011), qui parle d'une catégorie d'acteur faible qu'il refuse de positionner dans un état de fait, mais plutôt dans cette idée de processus.

## Approche méthodologique privilégiée

### Définitions et principes généraux du récit de vie

Les objectifs étant maintenant présentés, la présente section expose l'approche méthodologique privilégiée dans cette thèse, soit celle du récit de vie. Le récit de vie est une approche polysémique qui s'inscrit plus largement dans le champ des méthodologies dites biographiques (Poupart *et al.*, 1997). Le récit de vie est désigné par différents termes, parfois utilisés comme synonymes, et parfois référant à des techniques méthodologiques bien différentes dont l'utilisation varie en fonction des personnes et des disciplines (Burrick, 2010). Alors que les termes « biographie » et « autobiographie » semblent renvoyer à une compréhension assez unanime, les termes « récit de vie », « entretien biographique », « récit de pratique », « *life story* » et « *life history* » renvoient quant à eux à des définitions qui varient davantage selon l'ancrage disciplinaire (Burrick, 2010). Les définitions retenues pour la thèse prennent ancrage dans le champ de la sociologie et s'appuient sur les travaux de Bertaux (1980, 2014) et de Demazière (Demazière, 2011; Demazière et Dubar, 1997). Bertaux utilise le vocable « récit de vie » alors que Demazière réfère davantage au terme « entretien biographique ». Les travaux de Bertaux (2014) comptent parmi les contributions les plus significatives dans l'émergence de l'approche du récit de vie et de sa définition, du moins dans le champ de la recherche en sciences sociales : « Dans les faits, Bertaux a permis qu'elle ne soit pas seulement considérée comme un simple outil de cueillette de données, mais bien comme une méthode de recherche en soi. » (Croteau, 2019, p. 114). En ce sens, « l'approche récit de vie » transparait lors de plusieurs étapes de la recherche, soit dans la cueillette et l'analyse des données, ainsi que dans la présentation des résultats. Cette approche, en plus d'avoir gagné en intérêt scientifique dans les dernières décennies, semble maintenant admise comme une véritable méthode de travail structurée (Galligani, 2000) et est reconnue pour favoriser l'émergence d'un savoir expérientiel qui mérite d'être entendu socialement (René *et al.*, 2009). Selon Bertaux (2014), le récit de vie fait écho à l'importance qu'accordent les chercheuses et chercheurs à la subjectivité individuelle dans l'expérience de vie et comme résultat de recherche.

Bertaux (2014) définit le récit de vie comme une forme de production discursive où un narrateur raconte un épisode de sa vie. Cette démarche est initiée par une personne extérieure, en l'occurrence une chercheuse ou un chercheur. L'auteur résume ainsi le recours au récit de vie :

En multipliant les récits de vie de personnes se trouvant ou s'étant trouvées dans des situations sociales similaires, ou participant au même monde social, et en centrant leurs témoignages sur ces segments-là, on cherche à bénéficier des connaissances qu'elles ont acquises de par leur expérience directe sur ces mondes ou situations, sans pour autant s'empêtrer dans leur nécessaire singularité ni dans le caractère inévitablement subjectif du récit qui en sera fait. En mettant en rapport plusieurs témoignages sur l'expérience vécue d'une même situation sociale par exemple, on pourra dépasser leurs singularités pour atteindre, par construction progressive, une représentation sociologique des composantes sociales (collectives) de la situation. (Bertaux, 2014, p. 36)

La définition et la compréhension du récit de vie proposées par Bertaux correspondent à l'utilisation préconisée dans la thèse, soit la mise en place d'un processus de rencontre auprès de parents préalablement recrutés avec lesquels certains thèmes sont abordés dans le cadre d'un entretien de recherche. En rencontrant des parents qui ont vécu le retrait de leur enfant dans le contexte particulier qu'est le placement auprès d'un membre de la famille élargie, il est souhaité d'avoir accès à un épisode de leur vie. Le placement de leur enfant de façon permanente auprès d'un membre de la famille élargie est une expérience vécue par tous les parents rencontrés, et cette expérience constitue par conséquent le contexte spécifique d'intérêt pour la thèse. Qui plus est, en mobilisant un cadre théorique précis, la thèse vise à mettre en lumière les aspects spécifiques de leur vécu qui sont liés à leur parentalité, et s'intéresse ainsi non seulement à la construction de celle-ci, mais également aux impacts du placement sur la déclinaison de leur expérience, de leur pratique et de l'exercice de leur parentalité.

### **Pertinence du récit auprès de parents d'enfants placés**

Caractéristiques du récit qui répondent aux objectifs de la thèse

Le récit de vie apparaît comme une méthodologie de recherche tout à fait appropriée pour la réalisation de la thèse. Demazière souligne en effet le caractère à la fois ouvert, approfondi et compréhensif du récit de vie, qui le rend fort pertinent et profitable pour bien traiter la sensibilité du sujet de recherche :

L'entretien biographique suppose, a minima, que les personnes interviewées racontent quelque chose à propos de leur vie, de certaines de ses dimensions ou de certains moments, dans le cadre d'un échange ouvert, approfondi, compréhensif, éloigné de la succession des questions prédéterminées caractéristiques du questionnaire. (Demazière, 2011, p. 64).

Qui plus est, cette conceptualisation du récit de vie semble féconde pour explorer une réalité peu connue, soit celle du point de vue des parents. Demazière (2011) ajoute également : « Mais aussi, et surtout, parce que raconter c'est agencer, accommoder, organiser des bribes de sa vie pour donner à celle-ci une forme, pour la mettre en ordre, pour lui attribuer un sens. » (p.64). Cette citation est comprise comme un potentiel pour la personne qui se raconte de faire sens de son expérience et de son histoire, et ce, en étant réellement écoutée et considérée par les chercheuses et chercheurs. La participation des parents à cette recherche leur permet de se raconter dans un contexte différent de la pratique clinique et leur accorde ainsi une voix à l'abri des enjeux liés à l'intervention. La latitude offerte aux participantes et participants dans le récit est également profitable à la thèse au sens où les parents sont libres de raconter ce qu'ils souhaitent et ce qu'ils jugent pertinent à leur histoire.

De plus, l'analyse en étape des récits (ces étapes sont détaillées dans une prochaine section) comprend l'édition et la reconstruction chronologique des récits de vie, qui peuvent être recueillis lors d'un seul entretien ou en nécessiter plusieurs. Il en ressort que les étapes d'analyse propres au récit ont pour avantage de présenter un discours en cohérence avec les histoires des participantes et participants. Ainsi, l'attention est moins portée sur les possibles lacunes syntaxiques et davantage sur le contenu du propos, et les difficultés vécues par les parents sont comprises au regard des histoires de vie. Enfin, l'analyse représente un aspect distinctif et cohérent avec les objectifs de la thèse et la volonté d'offrir une voix aux parents, et se campe en deux volets, un premier individuel et un second collectif. Concrètement, sur le plan individuel, le récit mise sur la construction de la trajectoire du parent en exposant les mécanismes et les processus l'ayant mené dans la situation vécue, ainsi que sur les aspects relationnels au cœur du placement. Sur le plan collectif, la mise en commun des récits permet l'émergence de regroupements et de trajectoires similaires sur la base de caractéristiques partagées ou contrastées (Bertaux, 2014).

### Pertinence et lien avec la discipline du travail social

Il est important d'inscrire la réalisation de la thèse dans le champ disciplinaire afin d'assurer une cohérence avec les valeurs et fondements du travail social, à savoir la prise en compte de la voix des populations vulnérables ou mises à l'épreuve, le respect des individus, la participation réelle de ceux-ci et la promotion de leurs capacités d'agir dans un monde en changement (Bouquet, 2012). En ce sens, « le fait d'encourager une démarche narrative permettant à l'individu de se raconter, favorise le déclenchement d'une série d'autorévélation, une vision intégrative et cohérente de son histoire de vie, renforce la capacité à définir son identité et à prendre en main son destin » (Kauffman *et al.*, accepté, p. 7). La reconnaissance et la légitimité du récit et de la personne, qui sont prépondérantes dans cette approche, favorisent ainsi une reprise de pouvoir des personnes concernées.

Le récit de vie peut apporter à la personne une dimension thérapeutique et permettre une forme d'émancipation (Burrick, 2010). Bien que ce ne soit pas l'un des objectifs définis dans cette thèse, il est possible que ce processus s'opère indirectement chez certains parents qui en retireront des bénéfices supplémentaires. Il s'en dégage une forme possible d'émancipation ou de réconciliation du parent avec son vécu (Chaxel *et al.*, 2014; Galligani, 2000; René *et al.*, 2009). Cette visée émancipatrice est documentée par plusieurs qui soutiennent que la mise en récit d'expériences permet à la personne qui se raconte de s'émanciper : « [l]es matériaux recueillis rappellent les nombreuses imbrications existantes au sein d'un parcours individuel et leur agencement narratif permet d'en faire une lecture en tant que parcours de transformation de soi et d'émancipation » (Trifanescu, 2016, p. 6).

Enfin, la narration de soi comme dispositif pour livrer son histoire et comme choix méthodologique en recherche apporte des connaissances nouvelles à la discipline du travail social qui sont innovantes par rapport aux paradigmes normatifs de la recherche positiviste généralement plus répandue dans le domaine de la PJ (Lafantaisie *et al.*, 2015; Lafantaisie *et al.*, 2020).

### Aspect central des trajectoires et des questions identitaires

La préférence pour cette approche s'explique également par l'aspect « trajectoire » de chacun des récits. Cet aspect est intéressant dans l'optique d'appréhender la parentalité en tant que processus évolutif et s'inscrivant dans l'histoire de vie des parents. En ce sens, Burrick (2010) juge que l'utilisation du récit de vie est pertinente pour les études s'intéressant à la construction identitaire



ou portant sur des trajectoires sociales. Le récit, du fait qu'il implique une certaine forme de temporalité dans l'histoire de la personne, permet dans la présente thèse de tracer la construction de la parentalité à travers différents événements marquants, en plus de situer celle-ci dans le contexte du placement.

Dans le même sens, Gibbs (2007) soutient la pertinence du recours au récit de vie dans les études portant sur des questions identitaires lorsqu'il y a un changement fondamental au cours de la vie d'une personne. L'identité parentale est d'ailleurs au cœur de plusieurs études s'intéressant à l'expérience des parents d'enfants placés (Höjer, 2009; Ross *et al.*, 2017; Schofield et Ward, 2011). La situation de placement permanent pour les parents rencontrés constitue un événement phare dans la construction de leur identité parentale et dans leur vécu. En effet, les chercheuses et chercheurs qui s'intéressent au placement de l'enfant dans le cadre d'une mesure de protection ont montré que l'identité parentale se trouve ébranlée à la suite du placement. L'utilisation du récit permet plus particulièrement de comprendre les mécanismes sous-jacents aux transformations identitaires, en plus de permettre une reprise de pouvoir du parent sur son histoire personnelle. Le recours au récit de vie, qui permet aux parents de raconter leur histoire dans un contexte où ils sont reconnus comme experts, prédispose donc l'émergence de conditions de reconnaissance mutuelle, et donc à la question identitaire.

En somme, plusieurs éléments viennent appuyer le recours méthodologique au récit de vie auprès de parents d'enfants placés de façon permanente par les services de PJ, en pointant leur apport singulier à la création de nouveaux savoirs fondés sur la parole des personnes concernées, et en palliant certaines des lacunes exposées quant à la représentation de la perspective des parents.

### **Limites de l'approche**

Enfin, bien que cette approche méthodologique vienne d'être présentée comme tout appropriée pour la réalisation de la thèse, il semble nécessaire de souligner que celle-ci comporte également certaines limites. D'abord, recueillir la parole des personnes par l'entremise de récits de vie est un processus méthodologique laborieux qui exige un engagement important en temps de la personne qui réalise la recherche et qui amène un volume important de données qualitatives à traiter (Dorval *et al.*, 2021). Ainsi, les échantillons sont généralement plus petits. Or, le matériau recueilli pour chaque participante et participant est beaucoup plus étoffé, notamment lorsque plus d'un entretien sont prévus au devis comme il est le cas dans la thèse. Le volume important d'informations et de

thèmes qui en ressort force à faire des choix et à resserrer les résultats autour des objectifs de recherche. Conséquemment, les choix réalisés peuvent conduire à des biais subjectifs. Dans le même sens, l'édition des récits risque pareillement d'entraîner une distorsion des propos exprimés par les participantes et participants. Ainsi, la validation des récits de vie par les parents apparaît incontournable afin de minimiser les biais d'interprétation et les distorsions possibles.

## **Contexte de réalisation méthodologique**

### **Inscription dans un projet de recherche plus large**

La réalisation de la thèse s'est inscrite dans un projet de recherche (ci-après nommé « projet-maître ») financé par le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH) du Canada et dirigé par Sonia Hélie, également codirectrice de la thèse (Hélie *et al.*, 2013-2020). Ce projet avait pour buts de décrire la trajectoire de placement des enfants confiés à une FAP dans le cadre d'une intervention en PJ et de comprendre les facteurs qui influencent la stabilité de ces placements. Le projet-maître comportait deux volets, le premier reposant sur une méthodologie quantitative et le deuxième sur une méthodologie qualitative. Pour le volet 1, tous les enfants suivis par les services de PJ du CIUSSS Centre-sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL) qui ont débuté un placement auprès d'une FAP entre le 28 avril 2014 et le 29 avril 2015 ont été inclus dans la cohorte. Durant cette période, 176 enfants ont satisfait les critères de sélection et 4 enfants ont dû être exclus après le refus de leur intervenante à participer à l'étude (N = 172). Chaque enfant a été observé sur une période de trois ans suivant son entrée dans la cohorte. Les données utilisées sont tirées du dossier de l'enfant et de deux entrevues téléphoniques avec l'intervenante responsable de l'intervention. Les caractéristiques de l'enfant, de son milieu d'origine, de la FAP, du placement ciblé et de l'ensemble de la trajectoire au cours des trois ans d'observation ont été documentées. Pour le volet 2 du projet-maître, 20 cas ont été sélectionnés dans la cohorte formée au volet 1 afin de réaliser une étude de cas auprès des FAP et des intervenantes. Au total, 31 entrevues semi-dirigées ont été réalisées. Les thèmes suivants ont été abordés sous l'angle de leur effet sur la stabilité de la trajectoire : l'expérience du placement et des éventuels déplacements; la nature des liens entre l'enfant, ses parents et la FAP; et les perspectives de chacun à l'égard du projet de vie de l'enfant. L'étude-maître a mis en lumière les difficultés propres au placement auprès de FAP, les besoins des enfants et des parents qui l'expérimentent et les services à mettre en place pour y répondre. De

plus, les résultats ont permis d'identifier les facteurs associés à la stabilité dans les situations de placement auprès de FAP et de formuler des recommandations afin de guider le choix d'un milieu de vie et de soutenir le milieu substitut (pour plus de détails sur le projet, voir les publications suivantes: Dorval *et al.*, 2020; Hélie *et al.*, 2021; Lamothe *et al.*, sous presse; Lavergne *et al.*, 2021; Poirier *et al.*, 2018).

## **Recrutement**

Dans les premières réflexions et écritures du projet de thèse, il était convenu que la sélection des participantes et participants se ferait à partir de la cohorte du projet-maître. Or, au moment de procéder au recrutement des parents en fonction des critères de sélection de la thèse, il a été jugé trop limitatif de se restreindre aux parents de la cohorte. En effet, les critères de sélection établis pour la thèse sont :

- 1) Que le placement de l'enfant soit statué jusqu'à sa majorité;
- 2) Que la FAP soit reliée à l'enfant (ou au parent) par un lien familial direct, c'est-à-dire que le parent d'accueil est un oncle, une tante ou un grand-parent de l'enfant.

Le nombre de parents répondant à ces critères dans la cohorte du projet-maître était devenu limité au moment du terrain de la thèse et ne facilitait donc pas le recrutement. Ainsi, le recrutement fut réalisé grâce à la précieuse collaboration de trois des quatre équipes d'intervenantes du CCSMTL travaillant au suivi des enfants placés en milieu de vie substitut, et s'est échelonné sur un peu plus de 11 mois. Le projet de thèse a été présenté aux intervenantes de ces trois équipes lors de leurs réunions hebdomadaires et leur collaboration a été sollicitée. Plus précisément, les parents de la cohorte du projet-maître répondant aux critères de la thèse ainsi que d'autres parents identifiés par les intervenantes ont été ciblés. Pour chacun des parents ciblés, il a été demandé aux intervenantes d'obtenir leur consentement à être contacté par l'étudiante-chercheuse. Un dépliant explicatif de la recherche a été remis à toutes les intervenantes rencontrées. Ce dépliant présentait les objectifs du projet-maître, la méthode privilégiée, ce qui est attendu des parents et la rétribution offerte. Au total, 20 parents de la cohorte du projet-maître répondaient aux critères de sélection de la thèse, et 15 autres parents respectant ces critères ont été identifiés par les intervenantes. Parmi ces 35 parents, 14 ont consenti à être joints par l'étudiante-chercheuse, et 9 parents ont été rencontrés. Trois des parents contactés ont refusé de participer à la recherche, et pour deux autres parents, il n'a pas été possible de fixer de rencontre durant la période du recrutement. Ainsi, 21 parents qui

avaient été identifiés pour la thèse, soit à travers le projet-maître, soit par les intervenantes rencontrées et qui respectaient les critères de sélection n'ont pu être joints pour diverses raisons, notamment parce que l'intervenante avait anticipé leur refus ou n'avait pu être jointe par l'étudiante-chercheuse afin de faire le premier contact avec le parent.

Il s'agit donc d'un échantillon de convenance (Pires, 1997), puisque sa constitution repose dans un premier temps sur le recrutement réalisé par les différentes intervenantes de l'institution, et dans un deuxième temps sur l'acceptation des parents ciblés pour prendre part à l'étude. Il semble opportun de préciser que les parents d'enfants placés de façon permanente auprès d'un membre de la famille élargie constituent une population d'étude somme toute limitée en nombre. Qui plus est, les parents qui satisfaisaient les critères se sont avérés relativement difficiles d'accès, notamment du fait que les règles en vigueur pour la recherche au CCSMTL ne permettent pas d'entrer directement en contact avec ceux-ci et ont nécessité de traiter avec les intervenantes. En effet, comme mentionné précédemment, certaines intervenantes ont anticipé le refus des parents, jugeant par exemple qu'il ne s'agissait pas d'un bon moment pour eux. Dans d'autres situations, la faible fréquence des contacts entre les intervenantes et les parents a fait en sorte qu'ils n'ont pas pu être informés de la recherche par l'intervenant. Cette façon de procéder pour le recrutement a donc en quelque sorte entraîné un « filtrage » des parents rencontrés, qui présentaient certaines caractéristiques communes, ne serait-ce que d'avoir des contacts plus fréquents avec les services de protection de la jeunesse ainsi que des contacts avec leur enfant. De ce fait, il s'agit de parents que l'on pouvait qualifier d'impliqués dans la vie de leur enfant au moment des rencontres pour la recherche. Il importe toutefois d'ajouter que d'autres mécanismes de biais peuvent également avoir influencé la constitution de l'échantillon en favorisant la sélection de parents présentant certaines caractéristiques. Enfin, une compensation financière de 40 \$ en argent a été remise aux parents à chaque entretien dans une carte contenant un message personnalisé.

## **Entretiens**

Chacun des 9 parents a été rencontré en personne à deux reprises, à l'exception d'une mère qui n'a été rencontrée qu'une seule fois. Le premier entretien a permis d'obtenir et de construire le récit de vie. Le deuxième visait d'une part à présenter la reconstruction diachronique et l'édition du récit aux parents (voir plus loin dans les stratégies d'analyse pour le détail), et d'autre part à approfondir certains éléments abordés lors du premier entretien. La durée des entretiens variait

entre 76 minutes et 3 heures (M = 131 minutes), et il s'est écoulé entre 4 et 16 semaines entre les deux entretiens (M = 7,86 semaines). La participation de certains parents a nécessité quelques relances téléphoniques et quelques déplacements de rendez-vous, espaçant ainsi le délai entre les deux entretiens. La majorité des entretiens se sont déroulés au lieu de résidence des parents, sauf pour deux parents qui ont préféré que les entretiens se déroulent dans les locaux du CCSMTL.

### **Guide d'entretien**

En conformité avec l'approche du récit de vie présentée dans les lignes qui précèdent, le guide d'entretien (voir annexe 2) comporte peu de questions : il contient principalement de grands thèmes pour guider l'entretien et quelques questions de relance. L'objectif est de laisser le plus d'espace possible au parent pour aborder les éléments de son histoire qu'il juge importants et qu'il souhaite développer davantage. Les thèmes ont été choisis à partir du cadre conceptuel adopté pour la thèse et en fonction des objectifs définis. Les thèmes couverts sont l'histoire de vie du parent avant le placement, sa relation avec la FAP, son expérience du placement, son expérience de la parentalité pendant le placement, sa pratique parentale pendant le placement, son exercice de la parentalité pendant le placement, son expérience avec les services de protection de la jeunesse et ses perspectives d'avenir. De façon intentionnelle, aucune question précise sur leur histoire de vie n'était prévue dans la grille d'entretien puisqu'il était attendu que ce thème émerge lors de l'analyse des récits. De plus, aucun outil formel sur les caractéristiques socio-économique n'a été utilisé et celles-ci a plutôt émergé du discours des parents. Quant aux questions posées lors des deuxième entretien, celles-ci découlaient du récit de chacun des parents. Il s'agissait de question de relance, par exemple : *Pouvez-vous m'expliquer pourquoi vous dites cela? Que voulez-vous dire ici?* Ou des questions qui permettaient d'aller chercher des infos sur les thèmes généraux identifiés, par exemple : *Peux-tu me parler de ta décision d'aller porter ton fils chez la grand-mère? Pourquoi chez elle et pas ailleurs? Avais-tu déjà réfléchi à une autre personne qui aurait pu le prendre temporairement?*

### **Regard des participants sur la méthodologie**

À la fin du deuxième entretien et en guise de conclusion, les parents ont été invités à donner leur appréciation de leur expérience de participation au projet de recherche. Bien que ces éléments ne constituent pas des résultats formels liés aux objectifs de la thèse, il semble opportun de dresser rapidement les principaux éléments qui s'en dégagent. Les réponses formulées par les parents se

regroupent dans deux grandes catégories, soit leurs motivations et leur appréciation du processus de recherche.

Dans un premier temps, certains parents ont mentionné leur motivation à participer à la recherche pour dénoncer divers éléments relatifs à la PJ. Il s'agissait pour ces parents d'une tribune pour parler de leur expérience en lien avec les services de la PJ, et d'une occasion de dénoncer le manque de reconnaissance dont ils estiment avoir été victimes ou de mieux renseigner les parents qui devront composer avec la PJ dans le futur. Pour l'un des parents, la participation à la recherche représentait une chance d'améliorer les choses pour les parents suivis par la PJ.

Dans un deuxième temps, des parents ont abordé le processus de recherche et ont exprimé s'être sentis à l'aise de raconter leur histoire sans peur d'être jugés par l'étudiante-chercheuse. Un parent a soulevé la grande écoute de l'étudiante-chercheuse, qui lui a donné l'occasion de tout dire. Certains parents ont affirmé avoir apprécié le processus de validation et de relecture de leur récit lors du deuxième entretien qui leur permettait d'officialiser leurs propos, tandis que d'autres ont mentionné avoir particulièrement aimé recevoir une copie papier de leur récit. Enfin, une mère a affirmé que l'exercice s'est avéré libérateur pour elle et lui a permis de se réapproprier son histoire et d'avancer. Ainsi, il est ressorti des entretiens que les parents ont généralement apprécié l'approche de récit de vie et que certains en ont retiré de bénéfiques, ce qui s'inscrit dans la visée sous-jacente à la thèse.

## **Stratégie d'analyse**

En conformité avec les travaux de Bertaux (1997), l'analyse des récits de vie a débuté très tôt dans le processus de recherche et s'est poursuivie parallèlement au recueil des témoignages. Tous les entretiens ont été enregistrés en format audio et retranscrits dans leur intégralité. La transcription de chacun des entretiens a été réalisée par différentes personnes qui ont été rémunérées pour effectuer ce travail. L'étudiante-chercheuse a relu chacun des verbatim et s'est assurée de la conformité de ceux-ci avec les propos du parent. La figure 5 illustre le processus d'analyse mobilisé dans la thèse. Ainsi, le processus s'est divisé en 3 grandes étapes, elles-mêmes subdivisées. La figure illustre le processus qui s'est décliné à la fois sur le plan individuel et sur le plan collectif. Enfin, il est également montré dans la figure, l'aspect séquencé pour chacun des récits.

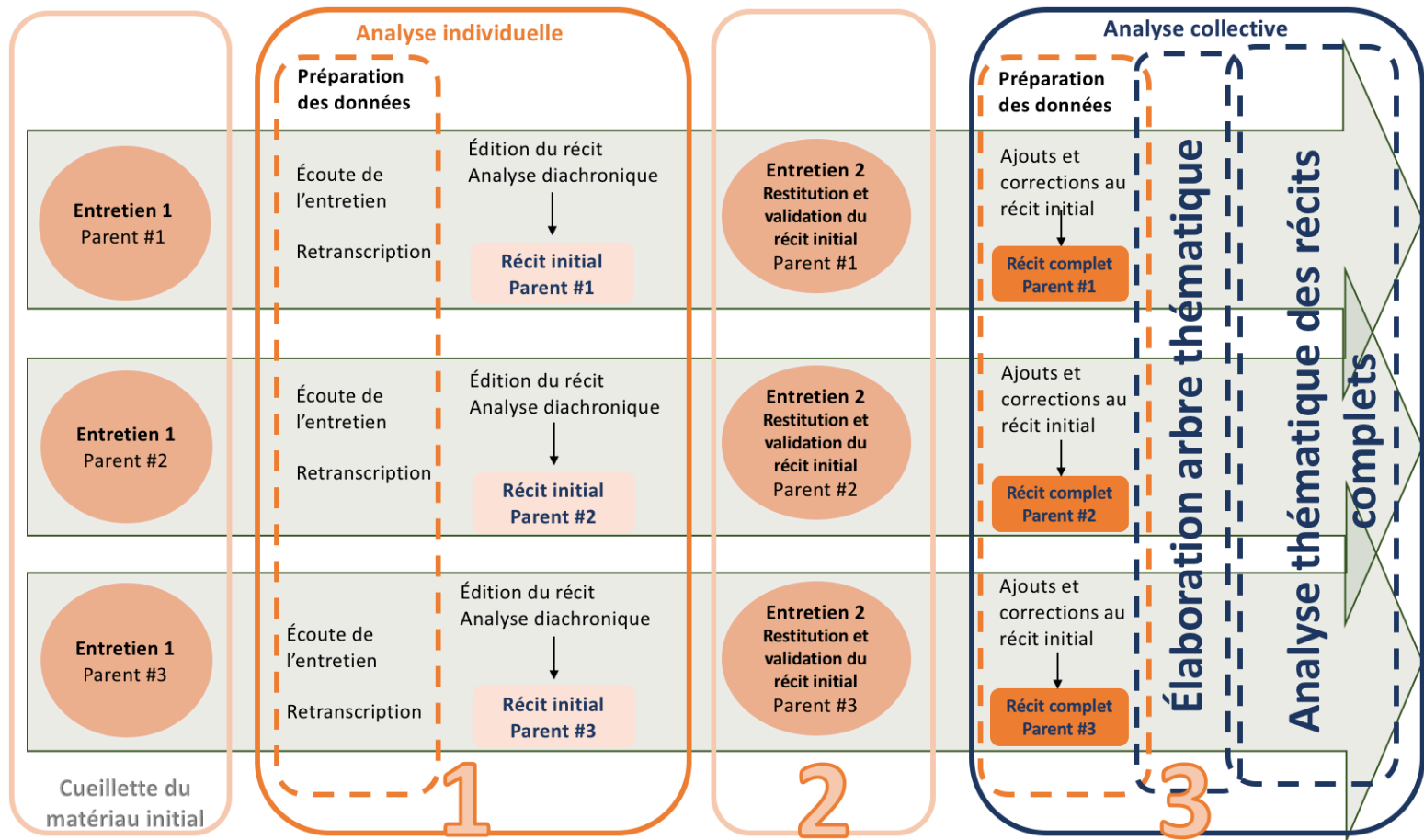


Figure 10. – Processus et stratégie d'analyse





## **Première étape de l'analyse : analyse individuelle**

La première étape de l'analyse s'est déroulée en deux phases. Dans un premier temps, une préparation des données a été réalisée, soit l'écoute des entretiens par l'étudiante-chercheuse en parallèle avec la lecture des verbatims de ceux-ci. La deuxième phase commençait après l'obtention du verbatim du premier entretien. D'une part, il s'agissait de relire le verbatim et d'en faire l'édition du récit initial en supprimant les interventions et les questions de l'étudiante-chercheuse. La syntaxe du discours a été corrigée afin d'uniformiser le langage et de s'assurer de la qualité de la langue écrite. Lorsque les changements allaient au-delà de la syntaxe, des crochets ont été utilisés afin de bien distinguer ces passages. Par exemple, les modifications visaient à synthétiser des idées, à supprimer des répétitions ou encore à reformuler des idées de façon claire et structurée. D'autre part, le verbatim a été réorganisé de sorte à respecter la chronologie des événements et la trajectoire des parents. Ainsi, il en résulte des récits qui débutent avec l'histoire avant le placement de l'enfant, se poursuivent avec les thèmes relatifs au placement et se terminent avec les perspectives d'avenir. De plus, les thèmes similaires ont été regroupés ensemble, par exemple les différentes relations abordées par les parents. Cette réorganisation s'inscrit dans l'approche de l'analyse individuelle de chaque récit, également nommée analyse diachronique (Veith, 2004). Enfin, des questions de relance et de précision ont été formulées pendant l'édition des récits en vue d'approfondir certains éléments lors du deuxième entretien. Il pouvait s'agir de passages moins clairs, d'éléments à développer davantage ou encore de thèmes qui n'avaient pas été suffisamment couverts. Le produit final de cette étape d'édition et d'analyse diachronique est donc le récit initial pour chacun des parents rencontrés. Les tenants de cette approche soutiennent que les récits obtenus lors de cette première étape d'analyse constituent des résultats en soi et une forme de connaissance.

## **Deuxième étape de l'analyse : restitution et validation**

Une fois l'analyse diachronique effectuée, les parents ont été contactés de nouveau pour un deuxième entretien afin de procéder à la restitution et à la validation de leur récit. Lors de l'entretien, chacun des parents recevait une copie papier du récit initial qui était lu à voix haute par l'étudiante-chercheuse. Les questions de relance étaient également posées lors de la relecture. Le parent pouvait modifier des éléments s'il n'était pas à l'aise ou s'il était en désaccord. Cela dit,

aucun parent n'a amené de correctifs majeurs, les changements apportés concernant plutôt des noms ou de lieux. Ces deuxièmes rencontres ont également été enregistrées sur support audio. Bien que cette étape semble plus succincte que les autres, elle demeure centrale dans le processus de recherche et constitue un aspect spécifique au récit de vie qui préconise de restituer le matériau aux participantes et participants rencontrés.

Il existe différentes formes possibles de restitution des résultats (Demazière et Dubar, 1997). Une première forme consiste à partager les récits dans leur intégralité en considérant qu'il s'agit du savoir recherché et reconnu. Cette restitution intégrale des récits de vie se voit notamment en recherche auprès d'autochtones, où il est fréquent de retrouver l'ensemble des récits publiés dans une thèse ou un livre (Guay et Martin, 2012). Demazière et Dubar (1997) définissent la restitution ainsi : « La posture restitutive consiste à laisser une grande place à la parole des gens jusqu'à en faire un usage exhaustif, quand les entretiens sont livrés in extenso au lecteur. » (p. 24). Une deuxième forme de restitution, plus largement répandue, part du principe qu'il revient à la chercheuse ou au chercheur de se faire porte-parole des participantes et participants interrogés, en restituant leurs paroles et leurs discours par différentes formes de comptes rendus pour tenter d'illustrer et de comprendre le phénomène social à l'étude (Demazière et Dubar, 1997). Les considérations éthiques du projet ne permettaient pas de reproduire l'intégralité des récits dans la thèse : il pourrait être trop facile d'identifier certains parents et leurs enfants, brisant ainsi les enjeux de confidentialité qui prévalent en recherche et en PJ. Toutefois, afin de bien rapporter et situer les récits, le premier chapitre de résultats présentera plutôt un résumé de chacun d'entre eux.

### **Troisième étape de l'analyse : Analyse thématique de contenu**

La troisième étape de l'analyse est une analyse de contenu thématique classique tel que définit par Paillé et Mucchielli (2012) : « L'analyse thématique consiste, en ce sens, à procéder systématiquement au repérage, au regroupement et, subsidiairement, à l'examen discursif des thèmes abordés dans un corpus » (p.233). Les auteurs soulèvent que l'analyse thématique peut être utilisée seule dans une recherche ou encore être combinée à d'autres processus d'analyse de façon complémentaire comme il est le cas dans la thèse. Cette troisième étape d'analyse s'est déroulée en trois phases qui se sont chevauchées : la préparation des données, l'élaboration de l'arbre thématique et la thématisation.

a) Préparation des données : À la suite des deuxièmes rencontres, les entretiens ont été réécoutés, puis des ajouts et des correctifs ont été apportés aux récits initiaux afin de produire le récit complet de chaque parent.

b) Élaboration de l'arbre thématique : L'arbre thématique présente l'ensemble des thèmes utilisés pour l'analyse thématique de façon organisée et hiérarchisée. Il a été réalisé de façon continue, c'est-à-dire qu'il a été constitué « en une démarche ininterrompue d'attribution de thèmes et, simultanément, de construction de l'arbre thématique » (Paillé et Mucchielli, 2012; p.239). Ainsi, les thèmes sont regroupés selon une logique analytique. Dans la thèse, l'identification et l'organisation des thèmes s'appuient d'une part sur le cadre théorique préconisé, soit la parentalité déclinée selon trois axes, et d'autre part sur le discours des parents. Comme mentionné précédemment, la posture constructiviste privilégiée dans la thèse n'est pas campée dans un relativisme extrême puisqu'un cadre théorique guide en partie l'analyse. Toutefois, une place importante et considérable a aussi été accordée aux thèmes qui ont émergé du discours des parents. Il s'agit donc d'une posture hybride combinant l'induction et la déduction.

L'arbre thématique a été présenté et discuté au cours de trois rencontres avec des chercheurs et chercheuses en sciences sociales. Pour ce faire, l'étudiante-chercheuse a décrit et expliqué chacun des thèmes, puis a souligné ce qui les distingue. Enfin, une étudiante de maîtrise a fait l'exercice de valider l'arbre thématique en procédant à la codification du récit de deux parents. Certains thèmes ont été ajoutés ou modifiés à l'issue de ces rencontres de manière à rendre davantage compte de l'ensemble du matériau à analyser et des expériences relatées par les parents.

En somme, l'organisation de l'arbre se colle aux objectifs de la thèse. Les discussions avec le chercheur et les chercheuses ont permis de nuancer et d'approfondir les réflexions sur les frontières entre les thèmes similaires, et de clarifier certains thèmes. De plus, l'étudiante-chercheuse a participé à une communauté d'entraide pour l'analyse du matériel qualitatif. Cette communauté d'entraide composée de doctorantes en sciences sociales a permis de nourrir les réflexions sur certains thèmes. Les analyses ont été réalisées à l'aide du logiciel N'Vivo QSR version 12. L'étudiante-chercheuse a suivi différentes formations sur ce logiciel et a bénéficié du tutorat par un expert au moment d'entamer la deuxième étape d'analyse.

3) La thématisation : La troisième phase de l'analyse thématique a été réalisée avec tous les récits finaux. Il s'agissait d'une démarche systématique visant à repérer et à regrouper les parties de

l'entretien sous différents thèmes abordés par les participantes et participants (Paillé et Mucchielli, 2012). Les résultats issus de cette analyse thématique sont présentés de façon systématique dans un deuxième chapitre de résultats. Un troisième chapitre de résultat propose quant à lui une analyse approfondie des différents thèmes croisés aux éléments de contextes identifiés comme ayant une influence sur la parentalité.

En conclusion, le processus analytique préconisé dans la réalisation de la thèse s'inscrit dans le sens de ceux décrits par Veith (2004) et Bertaux (2014), du fait que chacun des récits a été traité sous un angle individuel et collectif. Dans un premier temps, le récit individuel de chaque parent est unique et rempli de singularités qui expliquent leur trajectoire ainsi que leur façon de voir et de comprendre la situation. Il est donc intéressant de travailler leur récit et de procéder à leur restitution de manière individuelle. Toutefois, afin de dépasser la singularité de chacun, comme le souligne Bertaux, il est intéressant de croiser le discours de plusieurs participantes et participants afin d'identifier des récurrences dans les parcours relatés, dans un but éventuel de dresser certaines logiques sociales ou trajectoires. Cette méthode, nommée analyse comparative par Bertaux (1997) et analyse synchronique par Veith (2004), correspond à la troisième étape de l'analyse de la thèse, qui repose principalement sur une analyse thématique.

Ainsi, les différentes étapes du processus analytique apparaissent comme très riches dans le sens où elles permettent une double compréhension, l'une individuelle et l'autre collective, de l'expérience vécue des parents dont un enfant a été confié à un membre de la famille élargie.

## **Considérations éthiques**

### **Informations et consentement**

Le projet de recherche a été approuvé par le comité éthique de la recherche- jeunes en difficulté du CCSMTL. (Numéro de dossier CÉR CJM- IU : 18-01-08). Deux documents informationnels ont été produits pour présenter le projet de thèse, soit un dépliant à l'intention des parents et des intervenantes regroupant les principaux éléments d'information concernant la thèse (voir annexe 3) ainsi qu'une lettre formelle à l'intention des parents (voir annexe 4). Ces deux documents étaient d'abord remis aux intervenantes qui devaient établir le premier contact avec les parents. Tous les parents rencontrés ont obtenu la même information quant au projet de recherche, soit une description détaillée des attendus et de la posture de recherche adoptée par l'étudiante-chercheuse,

qui a transmis cette information lors de l'appel téléphonique en vue de l'entretien, puis avant de commencer les entretiens. En outre, lorsque les parents avaient des questions, l'étudiante-chercheuse y répondait avant de commencer l'entretien et prenait le temps de réexpliquer le déroulement de la recherche. Le formulaire de consentement était ensuite lu par l'étudiante-chercheuse avant d'être signé par le parent (voir annexe 5).

### **Confidentialité des données**

Afin de préserver la confidentialité des participantes et participants, les prénoms ont été changés par d'autres prénoms fictifs de sorte qu'il ne soit pas possible d'identifier les participantes et participants ou toute autre personne mentionnée dans les récits (enfant, membre de la famille, intervenante, etc.). Le fichier électronique contenant les coordonnées complètes des parents est protégé par un mot de passe et son accès est réservé à l'étudiante-chercheuse. Les fichiers audio des entrevues ont également été protégés par un mot de passe en restreignant l'accès.

### **Avantages et inconvénients de la participation**

Les avantages pour les participantes et participants de cette recherche ont été présentés aux parents dans le formulaire de consentement. Les avantages sont d'abord de contribuer à l'avancement des connaissances en matière de placement auprès d'une famille d'accueil de proximité, mais surtout de favoriser une meilleure connaissance du vécu des parents qui vivent des situations semblables à la leur. De plus, comme retombée indirecte, en permettant de mieux comprendre la parentalité dans le contexte du placement en FAP, la participation des parents contribue à soutenir l'intervention auprès des parents en protection de la jeunesse.

Par ailleurs, la participation à la recherche peut entraîner certains inconvénients pour les participantes et participants. D'abord, un premier inconvénient est le temps consacré aux deux rencontres avec l'étudiante-chercheuse. Afin de limiter cet inconvénient et de remercier les parents, une compensation de 40 \$ leur a été remise pour chacune des rencontres. Ensuite, il est possible qu'en racontant leur vécu, les parents revivent des sentiments difficiles associés à différents événements de leur vie, notamment le retrait et le placement de leur enfant. Par mesure préventive, un aimant sur lequel se trouvaient les coordonnées des principales références d'aide a été remis à tous les parents (voir annexe 6; SOS suicide, Centre de crise, Ligne-Parent, Info-Santé et Info-Social, Bottin des organismes communautaires de la grande région de Montréal.



## Chapitre 4 – Résumé des récits

Ce premier chapitre de résultats présente un résumé du récit de vie des neuf parents rencontrés dans le cadre de la thèse. Puisque les récits complets ne sont pas intégrés dans la thèse par souci éthique, ce chapitre permet de bien rendre compte de l'histoire de chacun des parents tout en préservant leur anonymat. La présentation de chacun des récits commence par une description de la situation actuelle du parent et des éléments de son histoire ayant précédé le placement de son enfant, et se termine par le résumé du récit qu'a livré le parent en réponse à cette question d'introduction, qui était posée à tous : pouvez-vous me raconter votre histoire de parent?

### Maïka

Maïka est âgée de 28 ans au moment des entretiens. Elle a une fille de sept ans, qui a été placée à l'âge d'un an et trois mois, et qui est sous la garde de sa grand-mère maternelle<sup>10</sup> depuis un peu plus de cinq ans. Le père n'est pas déclaré sur l'acte de naissance et n'est pas présent dans la vie de l'enfant, bien que Maïka continue d'avoir des contacts avec ce dernier qu'elle désigne comme le géniteur de sa fille. Elle déclare vivre seule, ne pas être en couple et ne pas avoir de travail, et mentionne avoir plusieurs problèmes de santé physique et beaucoup de difficultés financières. Elle mentionne qu'elle a dû déménager fréquemment dans le passé, et qu'elle vit présentement dans un appartement supervisé, sans préciser davantage sur les services qui y sont offerts et sur l'organisation derrière ce lieu de vie. Maïka a des contacts fréquents et non supervisés avec sa fille : elle la voit assez régulièrement (presque toutes les semaines) et celle-ci peut venir dormir chez elle. Elle décrit une relation plus ou moins positive avec sa propre mère, qui est désignée comme famille d'accueil de proximité pour sa fille, mentionnant avoir obtenu à plusieurs occasions énormément d'aide de sa part, notamment au regard de ses difficultés actuelles de déplacement et de transport. Elle précise en outre que les conflits avec sa mère ont toujours été présents, notamment en lien avec l'éducation de sa fille, un sujet sur lequel les deux femmes ont des

---

<sup>10</sup> Le lien entre la FAP et l'enfant est défini dans chacune des situations familiales pour plus de clarté et par souci de cohérence avec la littérature scientifique : il s'agit de la méthode courante employée dans les écrits portant sur ce type de placement.

désaccords. Par exemple, elle reproche à sa mère de ne pas lui faire part de tous les éléments qui concernent sa fille ou de tarder à l'informer des événements survenus à l'école.

Maïka amorce son récit au moment où elle tombe enceinte. Elle explique n'avoir eu qu'une seule relation sexuelle avec celui qu'elle nomme le géniteur de sa fille, et n'aborde ni sa grossesse ni son accouchement. Elle parle ensuite de l'époque où sa fille était âgée de quelques mois, une période qu'elle décrit de façon assez positive jusqu'à ce que sa fille commence à se traîner davantage par terre. Des enjeux avec le ménage et la salubrité de son logement semblent avoir compliqué sa situation, ce qui aurait, selon elle, mené au signalement de sa fille. Le récit de Maïka est fortement teinté par ses problèmes de santé physique récents, qui rapporte à plusieurs reprises que ceux-ci influencent les contacts avec sa fille, notamment dans la fréquence, mais surtout dans les activités qu'elles peuvent faire ensemble. Pour terminer, elle exprime le désir de ravoïr sa fille auprès d'elle dans le futur.

## **Stéphane**

Stéphane est un père de 30 ans ayant un diagnostic de trouble de personnalité limite avec traits dépendants (tel qu'exprimé par lui), dont le fils âgé de quatre ans est placé chez la grand-mère maternelle. Il raconte que c'est la mère de son fils qui est allée porter le petit chez sa propre mère lorsque celui-ci était âgé d'à peine une semaine, car elle ne pouvait pas s'en occuper et trouvait cela trop difficile. Il ne précise pas à quel moment les services de PJ sont entrés dans sa vie pour son fils ni les motifs justifiant leur intervention. Stéphane mentionne qu'une réunification a été tentée lorsque son garçon avait environ huit mois, et ce, dans une ressource d'aide pour les pères sans logement, mais que celle-ci n'a pu se maintenir : il a rapporté son fils à la grand-mère après quelques jours, se disant incapable de prendre en charge le petit et lui-même. Il considère que sa relation avec la FAP est difficile, exprimant même qu'il aurait préféré que son fils soit confié à une famille d'accueil régulière. Par ailleurs, il raconte plusieurs événements vécus dans son passé, abordant notamment l'intimidation dont il a été victime à l'école et les carences sur le plan parental qui ont marqué son enfance : la présence d'une mère peu chaleureuse et peu aimante, l'absence de son père biologique et le décès durant son enfance de l'homme qu'il considérait comme son père. Stéphane raconte avoir été victime d'agression sexuelle à plusieurs reprises par des hommes différents. Il explique qu'à l'âge adulte, il a souffert d'un problème de dépendance aux jeux vidéo pour gérer ses émotions et d'une dépression, et a connu des épisodes de violence conjugale avec



son ex-conjointe ainsi que plusieurs difficultés relationnelles. Il vit présentement en appartement avec un colocataire, ne travaille pas et est en couple depuis quelques mois. Lors des entretiens, Stéphane parle quelque peu de sa conjointe actuelle, expliquant que celle-ci est enceinte de son septième enfant et a perdu la garde de ses six premiers enfants, qui ont tous été placés par les services de PJ. Bien qu'il ne soit pas le père de cet enfant, il affirme être en démarche pour l'adopter. Au moment des entretiens, il voit son fils une fois par mois, les visites étant supervisées dans ce qui semble être les locaux de la protection de la jeunesse. La fréquence des visites avec son fils semble avoir fluctué : selon lui, elles étaient plus fréquentes dans le passé, mais son intervenante en a diminué la fréquence pour des motifs qu'il ne s'explique pas.

Stéphane commence son histoire de parent au moment où il apprend que son ex-conjointe est enceinte, alors que leur relation bat de l'aile. Il s'oppose à la grossesse, mais son ex-conjointe finit par le convaincre de garder l'enfant. Stéphane parle un peu de la grossesse et décrit l'accouchement qui ne semble pas avoir été facile. Il enchaîne par la suite avec les premiers jours de vie de son fils, présentés comme difficiles, et explique ne pas avoir été consulté dans la décision de placement. Enfin, Stéphane souhaite que son fils retourne vivre avec lui pour ainsi rattraper le temps perdu, mais se dit toutefois très sceptique quant à cette éventualité. Il est persuadé que la grand-mère s'opposera à ce retour et empêchera son fils de venir avec lui, tout comme les services de PJ, qui lui mettent continuellement des bâtons dans les roues.

## **Virginie**

Au moment des entretiens, Virginie est âgée de 28 ans. Elle a une fille de huit ans et un garçon de cinq ans, tous deux placés chez les grands-parents maternels depuis plus de quatre ans. Elle raconte que les enfants ont été placés alors qu'ils étaient sous la garde exclusive du père. Durant l'entretien, Virginie ne précise pas clairement pourquoi elle n'avait pas la garde, ne serait-ce que partagée, de ses enfants. Elle affirme être en couple depuis quelques années avec un conjoint autre que le père de ses enfants, ayant lui aussi deux enfants qu'il ne voit pas, mais développe très peu sur cette relation. Virginie travaille à temps plein depuis quelques années et a fait du bénévolat pendant plusieurs années dans des organismes de son quartier. Elle rapporte un vécu d'agression sexuelle durant son adolescence et de violence conjugale avec le père de ses enfants. Elle raconte s'être fait avorter après avoir eu sa fille, car elle ne se sentait pas prête à avoir un autre enfant à ce moment-là. Virginie a complètement coupé les ponts dans le passé (pendant quelques années) avec sa

famille et ses enfants, mais a repris contact avec eux dans la dernière année et a recommencé les visites avec ses enfants, qui sont supervisées pour le moment par la FAP (les grands-parents maternels). Elle décrit une relation somme toute assez positive avec ses parents, qui agissent à titre de FAP pour ses enfants, bien qu'elle affirme avoir eu des différends avec sa mère dans le passé. Virginie mentionne avoir eu certains problèmes personnels sur le plan de sa santé mentale, mais aborde peu ce sujet : elle affirme toutefois qu'elle a consulté un psychologue et qu'elle va mieux.

Virginie entame son récit par sa première grossesse et son accouchement, sans donner beaucoup de détails à ce sujet, puis parle rapidement du père des enfants, qui à son avis a été peu présent et peu aidant avec les enfants. Elle explique ensuite que la DPJ est entrée dans sa vie à la suite d'épisodes de violence conjugale. Quant à l'avenir, elle exprime le souhait que ses enfants reviennent vivre avec elle, mais demeure incertaine de la faisabilité de ce projet compte tenu du jugement de la cour.

## **Joanie**

Joanie est la mère de deux garçons ayant une différence d'âge de plus de 10 ans. Âgée de 38 ans au moment des entretiens, Joanie est tombée enceinte de son premier fils alors qu'elle avait 17 ans. Ces deux fils ont été placés jusqu'à leur majorité, mais auprès de deux différents membres de la famille élargie. L'histoire de Joanie est donc teintée de deux expériences de placement très différentes. Son premier fils, aujourd'hui âgé de 20 ans, a été confié à la grand-mère maternelle alors qu'il avait sept mois. Joanie explique être demeurée chez sa mère avec son fils pendant plusieurs années. Elle affirme également que les services de PJ s'étaient retirés du dossier peu de temps après avoir statué sur le placement auprès de la grand-mère. Enfin, ce placement représente pour elle une expérience de coéducation avec sa propre mère, avec qui elle a une très bonne relation. Son deuxième fils, qui a 10 ans au moment des entretiens, a été placé alors qu'il avait autour de deux ans (flou quant à l'âge de l'enfant au moment du placement) chez la cousine du père de l'enfant qui est en fait la marraine de l'enfant. Joanie décrit également une relation positive avec cette FAP. D'ailleurs, cette expérience de placement et cet enfant prennent davantage de place dans son discours. Les visites avec son fils, qu'elle voit deux fois par mois, sont supervisées soit par cette FAP, soit par la grand-mère maternelle. Joanie est en couple au moment des entretiens et affirme que sa relation se passe bien. Elle semble toutefois avoir vécu beaucoup d'instabilité sur différents plans : relationnel (bien qu'exprimé de façon indirecte, on perçoit beaucoup de

changements dans ses relations amoureuses passées), du logement (déménagements nombreux et retours fréquents chez sa mère) et de l'emploi (sans emploi lors du premier entretien et occupant un nouvel emploi entre le premier et le deuxième entretien). Joanie affirme vivre de l'anxiété et exprime également avoir vécu de la violence conjugale et des épisodes de dépression. Enfin, son témoignage de son expérience de la parentalité fait mention de deux fausses couches et de deux avortements.

Joanie entame son récit par l'histoire de son premier fils, qu'elle a eu très jeune. Elle explique que sa mère a fait un signalement à la DPJ après un événement durant lequel le père a été violent avec l'enfant. Elle relate ensuite que son fils a été placé auprès d'une famille d'accueil régulière pendant un an, après quoi il est revenu vivre avec elle et sa mère (la grand-mère maternelle). Un élément qui ressort particulièrement de son discours concerne les différentes difficultés de son deuxième fils, qu'elle décrit comme un enfant assez difficile ayant plusieurs troubles diagnostiqués, dont un TDAH, un syndrome de Gilles de la Tourette et de l'anxiété. Elle raconte que son fils parle énormément, bouge beaucoup et fait des crises à répétition, et ajoute qu'il prend des médicaments pour ses divers troubles. Elle mentionne en outre que la FAP semble mieux gérer qu'elle les comportements de son fils. Quant à l'avenir, elle affirme être ouverte à ce que son fils revienne vivre avec elle, mais constate que celui-ci est bien chez sa marraine. Elle termine en exprimant le souhait de poursuivre les contacts avec son fils comme elle le fait présentement et de continuer à s'améliorer comme personne.

## **Nicolas**

Nicolas, âgé de 35 ans, a deux garçons ayant deux mères différentes. Il explique avoir très peu de contacts avec son premier fils, qui n'a pas été placé par les services de PJ et qui vit avec sa mère et sa grand-mère maternelle. Son expérience de la parentalité et du placement concerne davantage son deuxième fils, âgé de deux ans, qui a été placé à l'âge de trois mois chez la tante paternelle. Il raconte que ce placement fait suite à une hospitalisation de l'enfant alors qu'il était âgé de quelques mois : celui-ci, qui est né très prématurément et avait des problèmes de santé qui en découlaient, a notamment fait des arrêts respiratoires, dont le premier quelques jours après sa naissance. Nicolas mentionne également que la mère séjournait dans un foyer mère-enfant avant que l'enfant soit placé, mais ne donne aucune précision sur les motifs expliquant l'hébergement dans cette ressource, mis à part une mention de la déficience intellectuelle de lui et la mère de l'enfant.

Nicolas semble très impliqué et investi auprès de son deuxième fils : il rapporte avoir deux visites par semaine auxquelles il participe assidûment. Ces visites sont supervisées par un membre de sa famille, soit la sœur ou la grand-mère de Nicolas, qui habitent toutes les deux dans le même duplex. Il est toujours en couple avec la mère de ce fils, bien que la relation ne semble pas harmonieuse, mais affirme toutefois que cette dernière est moins impliquée comme parent et a moins de contacts avec leur fils. Nicolas semble avoir une relation ambivalente avec sa sœur qui agit à titre de FAP : il affirme que sa relation avec celle-ci est bonne, mais soulève différents conflits qu'il a eus avec elle depuis le placement, dont un conflit lié au fait que sa sœur se fasse appeler « maman » par son fils. Nicolas se décrit comme une personne impulsive et colérique. Sous la recommandation de la PJ, il affirme avoir suivi une thérapie sur la gestion de la colère qui a été bénéfique pour lui. Il dit avoir un historique avec les services de PJ durant son enfance, précisant que certains de ses frères et sœurs ont connu des épisodes de placement, mais qu'il n'a lui-même jamais été placé. Il affirme également que sa sœur, qui a la garde de son fils, a séjourné dans un foyer mère-enfant avec ses propres enfants. Toutefois, il parle peu des motifs de la maltraitance vécue dans son enfance ni des difficultés potentielles de sa sœur.

Nicolas commence son récit de père à la naissance de son deuxième fils, mentionnant seulement par après avoir eu un premier fils. Ainsi, il raconte d'abord l'accouchement de ce deuxième fils, né à 33 semaines de grossesse, et témoigne des jours qui ont suivi l'accouchement et des complications de santé de l'enfant. Il enchaîne très rapidement sur le moment du placement de son fils qui vivait alors en foyer mère-enfant. Il raconte que sa sœur s'est proposée pour prendre l'enfant et qu'au début, sa conjointe et lui ont habité chez elle avec leur fils. Des conflits entre les parents en présence de l'enfant semblent toutefois avoir forcé ceux-ci à déménager. Nicolas exprime un fort désaccord avec les services de PJ, qui envisagent la tutelle et même l'adoption comme projet de vie pour son fils : il affirme qu'il s'oppose clairement à l'adoption, mais qu'il consentirait à la tutelle. Enfin, il aimerait reprendre la garde de son fils dans le futur, souhaitant surtout qu'il ne soit pas adopté, et souhaiterait que les contacts ne soient plus supervisés, ce qui lui donnerait une plus grande liberté dans leurs activités.

## **Sammie**

Sammie est une mère de 31 ans au moment des entretiens, qui a deux enfants : un garçon de 13 ans et une fille de 3 ans qui vit avec elle et son conjoint (conjoint différent du père de son fils). Elle

est tombée enceinte de son fils à 17 ans, et a rapidement rechuté vers la consommation après sa naissance. Ce dernier a été placé auprès du grand-père maternel et de sa conjointe à l'âge de quatre mois. Le grand-père maternel est décédé d'un accident de bateau quand l'enfant avait deux ans, et la garde du garçon a alors été confiée à sa conjointe. Une réunification familiale a été tentée lorsque le garçon avait quatre ou cinq ans : Sammie décrit cette période très positivement et en garde de bons souvenirs, racontant avoir fait de belles activités avec son fils. Selon elle, son sentiment d'isolement et une rechute de consommation ont mené à la fin de la réunification après un peu moins de deux ans. Son fils est alors retourné vivre avec la conjointe du grand-père et y est placé jusqu'à sa majorité. La mère vit cet échec de réunification très difficilement et exprime beaucoup de culpabilité. Elle témoigne en outre avoir vécu des choses assez difficiles dans le passé, dont le décès de son père, de l'isolement, et des problèmes de consommation, mais mentionne avoir suivi une thérapie et ne plus consommer depuis plusieurs années. Selon son témoignage, elle voit son fils à une fréquence irrégulière, mais somme toute sur une base assez récurrente, et lui téléphone pratiquement toutes les semaines pour prendre de ses nouvelles. Elle explique ne pas vouloir lui mettre de la pression et le laisser choisir quand il veut la visiter, et précise que les contacts ne sont plus supervisés depuis quelques mois. Elle décrit une très bonne relation avec sa belle-mère qui agit comme FAP pour son fils, affirmant que cette dernière est très soutenante et a également été très aidante dans le passé. Elle raconte que la relation avec la FAP s'est améliorée depuis le début du placement. Finalement, Sammie ne travaille pas officiellement, mais elle aide son conjoint dans la revente de meubles d'occasion.

Sammie amorce son récit de mère au moment où elle apprend qu'elle est enceinte de son fils à l'âge de 17 ans. Elle mentionne qu'elle vivait alors chez son père et sa belle-mère avec le père de son fils. Elle raconte qu'ils consommaient tous les deux et que, malgré une abstinence tout au long de sa grossesse, elle a recommencé à consommer à l'arrivée de son fils. Elle explique qu'elle n'a pas réussi à créer de lien avec son bébé et trouvait difficile de s'occuper de lui : elle n'avait pas de routine de vie et est rapidement tombée dans la consommation jour et nuit, ce qui a mené au placement de l'enfant. Son discours est empreint de culpabilité à l'égard de ce dernier et elle exprime difficilement les sentiments douloureux qui l'habitent lorsqu'il est question de celui-ci. Elle affirme qu'il y aura toujours de la place chez elle pour son fils et qu'elle souhaite le reprendre avec elle, mais que la décision doit venir de lui. En terminant, Sammie ajoute qu'elle a eu sa chance de ravoir son fils avec elle et qu'elle ne peut plus le « niaiser » (ses mots).

## **Amélia**

Amélia a 28 ans au moment des entretiens et est mère de deux enfants : une fille de 10 ans qui a été placée à l'âge de quatre mois auprès de la grand-mère paternelle, et un fils de 5 ans qui vit avec elle. Elle ne mentionne pas clairement si elle est en couple présentement, et affirme occuper un emploi depuis peu. Son opinion au sujet de sa relation avec la FAP est partagée : elle explique avoir une bonne relation, mais raconte à plusieurs reprises des désaccords et même des conflits qu'elle a eus avec celle-ci. Elle affirme avoir tenté deux réunifications dans le passé, qui ont pris fin parce que les intervenantes en ont décidé ainsi. Amélia dit avoir un contact non supervisé par mois avec sa fille. Enfin, elle déclare consommer du cannabis sans cachette, ne pas avoir d'historique avec la PJ dans sa jeunesse, et avoir eu plusieurs grossesses, soit huit au total : deux enfants vivants, deux enfants accouchés à 21 et 23 semaines de grossesse, une ou deux fausses couches et trois avortements.

Amélia entame son récit par son histoire avec les services de PJ qu'elle qualifie d'horrible. Elle explique notamment que sa fille a été placée sans qu'elle ne soit consultée ni même informée, un jour où celle-ci se faisait garder par son père. Elle raconte par la suite ses expériences de grossesses, d'interruptions de grossesse et d'accouchements. Son discours est fortement empreint de ses désaccords avec les services de PJ. Enfin, elle explique qu'elle se battrait pour reprendre la garde de sa fille pour deux motifs précis : si cette dernière le lui demandait ou si la FAP se disait incapable de la garder. Autrement, elle dit penser au bien-être de sa fille et ne pas vouloir la déstabiliser.

## **Carole**

Carole est âgée de 53 ans au moment des entretiens et a une fille de 14 ans, qui est placée jusqu'à sa majorité chez une tante paternelle. À son avis, la décision de placement de l'enfant semble avoir été influencée par le contexte de violence conjugale et par la consommation des parents. La petite a été placée une première fois à l'âge de 4 mois dans une famille d'accueil régulière (FA), puis a été placée à nouveau à 22 mois dans une FA après une réintégration chez la mère. Carole explique que sa fille a été placée auprès de la tante paternelle, à la demande de cette dernière, pendant qu'elle était en prison en Ontario, précisant ne pas avoir été consultée dans ce choix de milieu de vie substitut. Elle affirme ne pas travailler présentement et être en couple depuis quelques années. Dans son discours, elle mentionne à plusieurs reprises qu'il est impensable pour elle que la tante

se fasse appeler « maman », ce qui est pourtant le cas. Elle exprime s'être fait exclure de la vie de sa fille à plusieurs reprises, mais affirme toutefois avoir su développer une bonne relation avec celle-ci, qu'elle voit à une fréquence irrégulière et sans supervision. Carole rapporte un passé assez difficile, marqué par la violence conjugale, des avortements répétés ainsi qu'un historique familial chaotique et traumatique. Elle explique notamment que sa famille était suivie par les services de PJ durant son enfance et que certains de ses frères et sœurs ont été placés dans le passé. De plus, elle évoque son passé de consommation et explique avoir fait une thérapie fermée et complète, affirmant être capable de consommer de l'alcool modérément à l'occasion. Toutefois, lors de notre deuxième entretien, qui est très bref, elle semble fortement intoxiquée et particulièrement intéressée par la rémunération promise pour la participation à l'étude.

Carole commence son récit en disant qu'elle n'a pas eu le temps d'être mère très longtemps. Elle entame donc son histoire avec le placement de sa fille. Elle explique par la suite comment s'est déroulée sa fin de grossesse, en mettant de l'avant différentes difficultés : la violence conjugale, la consommation de drogue et d'alcool ainsi que la méconnaissance de tout ce qui tourne autour du devenir parent et de l'accouchement. Elle raconte ensuite longuement ses différents conflits avec la FAP et divers événements survenus dans le passé. Enfin, elle précise avoir accepté (dans ses mots) le placement jusqu'à majorité de sa fille selon des conditions négociées, et exprime le souhait d'avoir une place dans la vie de sa fille dans le futur.

## **Jason**

Jason est un père de 34 ans qui a deux enfants, un garçon de 12 ans confié à une tante maternelle, et une fille de 8 ans confiée à la cousine de la mère (la fille de la tante maternelle qui agit comme FAP pour son fils). Les enfants ont été placés il y a sept ans et cohabitent dans une grande maison partagée par la tante maternelle et sa fille. Au moment du placement, les enfants étaient sous la responsabilité de la mère qui, selon Jason, consommait beaucoup. Il mentionne également avoir un passé dans la criminalité (vente de drogue, fréquentations non recommandables, séjours répétés en prison). Il travaille dans le domaine de la construction et est présentement en couple avec une femme qui a un garçon de deux ans. Selon son témoignage, il a longtemps eu ses enfants avec lui toutes les fins de semaine avant le placement, quand la garde des enfants était confiée à la mère, de même qu'après leur placement. Toutefois, à la suite d'une incarcération de 100 jours l'été dernier, ses contacts avec ses enfants ont diminué à un contact supervisé d'une heure par mois,

puis ont été suspendus en raison d'événements qu'il s'explique mal. Cet arrêt des contacts prend beaucoup de place dans son récit. En terminant, Jason décrit une relation plus ou moins harmonieuse avec les deux FAP et exprime d'ailleurs que la cousine de la mère s'est approprié sa fille et tente de l'exclure de la vie de celle-ci. Il considère tout de même que ses enfants sont dans un bon milieu et affirme préférer qu'ils soient confiés à ces FAP plutôt qu'à une famille d'accueil régulière. Jason a un historique avec les services de PJ dans son enfance. Il a été placé pendant environ trois ans (centre de réadaptation, foyer de groupe et famille d'accueil) après que sa mère, qui avait sa garde, ait commis plusieurs tentatives de suicide. Il se décrit comme quelqu'un d'impulsif et de colérique : il raconte différents épisodes où il a été violent par le passé, et mentionne avoir suivi une thérapie sur la gestion de la colère. Il affirme également consommer à l'occasion lorsqu'il n'est pas avec ses enfants.

Jason amorce son récit en expliquant qu'il n'était pas certain de vouloir des enfants, notamment en raison de son mode de vie. Il raconte que son ex-conjointe (la mère de ses enfants) s'est donc fait avorter trois fois avant que tous deux décident finalement de garder le bébé (son fils). Il poursuit son histoire avec l'annonce d'une autre grossesse (sa fille), qu'il ne souhaitait pas cette fois-ci, car il n'était plus en couple avec la mère. Il dit être revenu en couple avec celle-ci pour tenter à nouveau de former une famille, mais leur couple n'a pas duré très longtemps en raison de la consommation de la mère. En terminant, il exprime le souhait que ses enfants reviennent vivre avec lui, ou du moins qu'il puisse reprendre ses gardes de fins de semaine.

## **Sommaire**

Le tableau 1 présente un portrait synthèse des parents rencontrés et précise l'historique du placement de leurs enfants. Ainsi, les neuf parents rencontrés, trois pères et six mères, ont au total 15 enfants dont 12 ont été placés par les services de protection de la jeunesse auprès d'un membre de la famille élargie. Aux moments des entretiens, deux parents vivent ce que certains auteurs appellent une parentalité partielle, soit le fait d'avoir un enfant placé et un enfant vivant avec eux. Les enfants étaient âgés d'une semaine à quatre ans au moment d'être placés en FAP ( $M = 14,27$  mois) et étaient placés en moyenne depuis environ sept ans (varie entre 2 et 12 ans). Pour les 12 enfants placés, 8 ont été confiés à un membre de la famille maternelle (grand-mère, cousine, tante, grand-père/belle-mère) et 4 à un membre de la famille paternelle (grand-mère, tante, cousine), les grands-parents constituant le milieu substitut d'une majorité de ces enfants (7 sur 12).



La moyenne d'âge des parents au moment des entretiens est de 34 ans, et ceux-ci avaient entre 17 et 39 ans au moment d'avoir leur premier enfant (M = 23 ans) : hormis deux parents, qui étaient âgés de 33 et 39 ans, tous les autres parents avaient entre 17 et 28 ans. Il s'agit donc d'hommes et de femmes qui sont devenus parents assez jeunes. Pour ce qui est de leur occupation, six parents sont sans emploi au moment des entretiens alors que les trois autres travaillent depuis peu. Tous les parents rencontrés sont en couple au moment des entretiens sauf une mère. Au sujet des grossesses, des neuf parents rencontrés, quatre mères ont affirmé avoir eu recours à l'avortement, et ce, entre une et cinq fois; un père a rapporté que son ex-conjointe, la mère de ses enfants, a eu recours à l'avortement à trois reprises; et trois mères ont mentionné avoir eu une interruption involontaire de grossesse (entre une et quatre). On constate en outre qu'une grande majorité des parents rencontrés ont eu un passé assez difficile et ont été confrontés à plusieurs difficultés dans leur parcours de vie, plusieurs ayant d'ailleurs témoigné des carences importantes subies dans leur enfance. Le prochain chapitre présente les différents thèmes abordés par les parents, et brosse notamment le portrait des difficultés vécues par les parents durant leur enfance et leur vie de jeune adulte.

Tableau 1. – Portrait synthèse des parents rencontrés

Nom du parent	Âge du parent lors de l'entretien	État matrimonial	Statut d'emploi	Âge du parent à la naissance de l'enfant	Nombre d'enfants	Milieu de vie des enfants	Âge des enfants lors du placement	Âge des enfants lors de l'entretien
<b>Maïka</b>	28 ans	Seule	Sans emploi	21 ans	1	Grand-mère maternelle	1 an et 3 mois	7 ans
<b>Stéphane</b>	30 ans	En couple	Sans emploi	27 ans	1	Grand-mère maternelle	1 semaine	4 ans
<b>Virginie</b>	28 ans	En couple	En emploi	21 ans	2	Grand-mère maternelle	3-4 ans	8 ans
				23 ans		Grand-mère maternelle	1 an	5 ans
<b>Joanie</b>	38 ans	En couple	En emploi lors du 2 <sup>e</sup> entretien	17 ans	2	Grand-mère maternelle	7 mois	20 ans
				28 ans		Cousine du père (marraine)	2 ans	10 ans
<b>Nicolas</b>	35 ans	En couple avec la mère de son 2 <sup>e</sup> enfant	Sans emploi	27 ans	2	Mère	--	8 ans
				33 ans		Tante paternelle	3 mois	2 ans
<b>Sammie</b>	31 ans	En couple avec le père de son 2 <sup>e</sup> enfant	Sans emploi	17 ans	2	Grand-père maternel (décédé) et conjointe du grand-père	4 mois	13 ans
				27 ans		Mère	--	4 ans
<b>Amélia</b>	28 ans	Incertain	En emploi depuis peu	20 ans	2	Grand-mère paternelle	3-4 mois	10 ans
				23 ans		Mère	--	5 ans
<b>Carole</b>	53 ans	En couple	Sans emploi	39 ans	1	Tante paternelle	6 mois	14 ans
<b>Jason</b>	34 ans	En couple	En emploi	22 ans	2	Tante maternelle	4 ans	12 ans
				26 ans		Cousine de la mère	1 an	8 ans





## Chapitre 5 – Résultats descriptifs

Ce deuxième chapitre de résultats vise à rendre compte de l'analyse collective des récits de vie qui renvoie à l'analyse thématique du discours des parents. Cette méthode aussi nommée « analyse synchronique » (Veith, 2004). La mise en commun des neuf récits a permis de faire ressortir les thématiques communes à plusieurs parents, qui ont par la suite été regroupées en fonction du modèle théorique préconisé. La présentation de ces thèmes vise à répondre aux objectifs de la thèse qui, à titre de rappel, sont les suivants : 1) explorer l'expérience de la parentalité en l'absence totale ou partielle d'enfant (axe de l'expérience); 2) comprendre la mise en pratique parentale dans l'histoire de vie des parents (axe de la pratique); 3) appréhender la compréhension des parents de leur exercice de la parentalité (axe de l'exercice); et 4) identifier les éléments et les contextes qui influencent les trois axes de la parentalité des parents qui vivent le placement permanent de leur enfant auprès d'une FAP. Ainsi, les thèmes qui traversent plusieurs récits sont regroupés en quatre grandes sections qui découlent directement des objectifs de la thèse. Chacune des trois premières sections présente un axe de la parentalité, puis expose les thèmes associés à cet axe qui sont ressortis des récits. Enfin, la quatrième section vient mettre en lumière les différents facteurs susceptibles d'influencer la parentalité des parents rencontrés. Par ailleurs, il convient de préciser que l'analyse proposée rend compte du propos des parents à la lumière du cadre théorique de la parentalité et des contextes d'influence proposés par Sellenet (2007) ainsi que Lacharité *et al.* 2015.

### **L'axe de l'expérience de la parentalité**

La théorisation de la parentalité proposée par Houzel (1999) et Sellenet (2007) définit l'axe de l'expérience de la parentalité comme l'expérience subjective de la fonction parentale comprenant une dimension affective et une dimension cognitive. Cet axe inclut tous les éléments relatifs au psychisme de la parentalité : les émotions, les affects, les cognitions, les imaginaires symboliques, les projections, etc. Le premier thème évoqué par les parents dans cette section est leur désir d'avoir des enfants et leur entrée dans la parentalité. Ensuite, le deuxième thème est leur expérience du moment entourant le retrait de l'enfant, tandis que le thème suivant concerne leurs réactions face à la période du placement et leur perception des conséquences du placement. Par la suite, le quatrième thème regroupe différentes cognitions évoquées par les parents dans leur récit, puis

chacun des trois thèmes suivants aborde une expérience vécue par certains parents, soit les tentatives de réunifications ayant échoué, le placement jusqu'à majorité, et l'expérience qui se rapproche de ce que plusieurs nomment une parentalité partielle. Finalement, le huitième et dernier thème, soit les projections des parents sur leur l'avenir quant à leur implication auprès de leur enfant et à leur désir d'avoir d'autres enfants dans le futur, conclut cette première section portant sur l'expérience de la parentalité.

### **Le désir d'enfant et l'entrée dans la parentalité**

Tous les parents ont parlé de leur désir d'avoir des enfants et de leur entrée dans la parentalité. Il est toutefois intéressant de souligner que leur désir d'enfant ne s'inscrivait pas toujours dans un projet parental clairement défini conjointement par les deux parents et soutenu par l'entourage. De fait, seul un père a clairement affirmé que sa conjointe et lui voulaient avoir un enfant et étaient engagés dans un projet parental. Un autre père a affirmé que sa conjointe et lui avaient le projet d'avoir un enfant, mais a expliqué qu'au moment où sa conjointe lui a annoncé qu'elle était enceinte, le couple se trouvait dans un statut relationnel incertain :

Je te dirais que oui, on y avait pensé, on en voulait, on a essayé... quand tu parles d'essayer c'est de regarder les dates, les positions sexuelles, tout ce qui entoure ça, et c'est arrivé à un moment où on ne s'attendait pas pantoute. Et pour moi, c'était fini avec elle quand je l'ai su. (Stéphane)

Les parents étaient nombreux à répondre par l'affirmative quand on leur demandait s'ils voulaient des enfants. Malgré un désir d'enfant exprimé assez clairement par l'ensemble des parents, ce désir était souvent teinté d'une réticence exprimée par un « mais » : « [...], mais notre relation n'était pas stable à la base et je voulais la quitter » (Stéphane); « j'en voulais, mais pas tout de suite » (Virginie); « c'est sûr que j'en voulais, mais pas de cette manière-là » (Nicolas); « je voulais des enfants c'est sûr, mais je ne pensais pas tomber enceinte à ce moment-là » (Sammie). Ces extraits témoignent du fait que ces parents ne se sentaient pas prêts au moment où leur premier enfant est arrivé. De plus, la plupart sont devenus parents assez jeunes, c'est-à-dire que six parents avaient moins de 22 ans lorsqu'ils ont eu leur premier enfant. Joanie exprime clairement le fait que sa grossesse arrive très tôt dans sa vie :

Son père avait 15 ans et notre relation n'était pas stable. On s'est quittés plusieurs fois parce qu'il me trompait et je le reprenais parce que j'étais en amour fou avec lui. [...]

parce que même moi je me trouvais trop jeune pour avoir un enfant à cet âge-là. Je n'avais pas vu mon adolescence, j'ai commencé à sortir avec son père jeune, j'ai eu mon enfant jeune. (Joanie)

Pour certains parents, ce désir d'enfant était réfléchi depuis longtemps, mais il s'inscrivait dans une certaine ambivalence liée soit à leur désir réel, soit au moment jugé non favorable ou encore à leur partenaire conjugal. Un des pères a témoigné directement de son ambivalence, précisant que celle-ci s'est manifestée par des avortements répétés :

Pendant longtemps en tout cas, je ne voulais pas vraiment d'enfants, quoique j'étais jeune, puis je n'étais pas décidé à savoir vraiment si je voulais être papa. Je n'étais pas décidé si j'étais avec la bonne personne aussi. Je n'étais pas sûr de moi. Puis, la mère des enfants, dans le fond, elle s'est fait avorter trois fois avant qu'on ait mon fils. On a décidé de le garder. (Jason)

De ce fait, l'entrée dans la parentalité apparaît pour plusieurs comme un événement plus ou moins préparé qui s'est concrétisé dans des circonstances peu facilitantes. Par exemple, des parents ont raconté que l'annonce de la grossesse survenait dans un contexte de non-planification ou de séparation conjugale :

Bien, tout a commencé parce que dans le fond, moi et... parce que je ne peux pas l'appeler son père, il n'a jamais été vraiment dans sa vie, dans le fond, le géniteur de ma fille [et moi], on a couché ensemble. C'était la première fois qu'on couchait ensemble, puis pouf, je suis tombée enceinte. [...] Quand je lui ai dit, bien dans le fond au géniteur, et bien [il m'a répondu] : « non, je ne m'en occuperai jamais ». (Maïka)

Mon premier fils, sérieusement, il n'était pas planifié. Sa mère a décidé du jour au lendemain qu'elle arrêterait de prendre ses pilules, mais elle me disait qu'elle les prenait encore. Puis, elle m'appelle trois mois plus tard et me dit : « Euh ben Bé, je suis enceinte de trois mois. – Euh, pardon? ». Ma coche elle venait de sauter [je ne voulais rien savoir d'avoir un enfant à ce moment-là]. (Nicolas)

L'entrée dans la parentalité de plusieurs des parents n'était pas soutenue par leur entourage. Certains parents ont relaté les réactions des gens autour d'eux qui les décourageaient d'avoir des enfants ou qui se montraient défavorables à ce choix. Carole a également précisé que son entourage doutait de ses capacités à être mère et qu'elle-même en a douté :

Aujourd'hui je l'ai accepté. Je suis toujours sa mère. C'est moi qui l'ai mise au monde cette enfant-là. Je l'ai voulue. Parce qu'avant ça, j'ai eu cinq avortements et une fausse couche. [...] Ma famille disait : non, tu ne pourras pas avoir d'enfant, tu ne seras pas capable de t'occuper d'un enfant. Toutes ces fois-là [je me faisais avorter] parce que je manquais de confiance en moi. Ça me faisait peur d'avoir un enfant. (Carole)

En résumé, la plupart des parents ont affirmé qu'ils souhaitaient avoir des enfants. Néanmoins, pour presque tous les parents rencontrés, la parentalité est arrivée dans un contexte de vie défavorable et peu facilitant. Ainsi, leurs débuts dans la parentalité n'ont pas été sans conséquence sur la suite de leur expérience et de leur histoire.

### **L'expérience du moment entourant le retrait de l'enfant**

L'expérience du retrait de leur enfant est un thème qui a été développé par six des neuf parents. De ce nombre, trois parents ont rapporté un manque de considération à leur égard; deux mères ont raconté l'avoir vécu comme un moment hautement traumatique; et un père a surtout relaté sa frustration envers son ex-conjointe, qui a pris la décision d'aller porter leur fils à sa propre mère.

Parmi les trois parents ayant peu abordé ce thème, deux n'avaient pas la garde de leur enfant au moment du retrait et ont ainsi très peu décrit cet événement, si ce n'est que pour expliquer brièvement les éléments qui à leur avis ont mené au placement; et une mère a expliqué qu'elle était dans un état de consommation qui a affecté ses souvenirs de ce moment. Plus précisément, Nicolas, Joanie et Amélia ont surtout décrit le déroulement du retrait et témoigné de leur désaccord face à la manière dont il s'est produit, mais ont peu parlé des sentiments qu'ils ont éprouvés, à l'exception d'Amélia qui a bien exprimé son sentiment de ne pas avoir été prise en considération au moment du retrait de sa fille :

C'est horrible, comment ils m'ont traitée. Je suis allée porter ma fille, pour la faire garder pour la journée [...] j'étais supposée venir la chercher à cinq heures. Quand je suis revenue chercher ma fille à cinq heures, ma fille était placée. Il n'y a jamais personne qui m'a appelée, il n'y a jamais personne qui ne m'a rien dit. (Amélia)

Pour Carole et Amélia, le retrait de leur enfant a été vécu comme un moment particulièrement douloureux, voire traumatique. Il s'agissait pour elles d'un moment très marquant qu'elles se remémorent fréquemment. Carole a décrit comment elle avait été traumatisée par la manière dont la PJ) est venue lui enlever son enfant chez elle :



Quand la décision a été prise, ils sont venus la chercher chez moi, une journée que je l'avais. J'étais en train de lui donner son boire. Ils sont rentrés dans [la] maison et ils me l'ont enlevée tout de suite de même des mains et ils l'ont donnée à l'autre travailleuse sociale. Ils sont sortis et m'ont dit : « c'est un ordre de la juge, ton enfant est placé ». Subitement de même, pouf! Ils te l'enlèvent des bras. Je n'ai même pas eu le temps d'embrasser mon enfant, rien. (Carole)

Plus loin dans son histoire, elle est revenue sur le sujet en parlant de sa fille qui a grandi et qui devient une jeune femme, témoignant du caractère marquant de cette expérience :

Je me suis dit : « tabarouette là, ce n'est plus mon petit bébé ». Mais c'est encore mon petit bébé. Pour moi, quand ils me l'ont enlevée, c'est comme s'il me manque encore mon bébé. Ça me manque quand je la crémais et qu'elle sentait tout bon. Mais quand même, c'est mon grand bébé. (Carole)

Amélia a également raconté les effets traumatiques du retrait de sa fille dans son vécu avec son deuxième fils vivant toujours avec elle. La mère a expliqué avoir évité de faire garder son fils toute sa première année de vie par crainte de revivre ce qu'elle avait vécu avec sa fille, soit le placement de son enfant à son insu, pendant qu'elle le ferait garder : « Mon gars, je ne l'ai pas fait garder avant un an, parce que j'avais peur qu'il ne revienne pas. Ça m'a traumatisée. Au début, je ne le laissais même pas tout seul à l'hôpital. » Maïka a aussi rapporté avoir beaucoup pleuré après le retrait de sa fille, qu'elle a vécu difficilement : « Ben c'est sûr que j'étais vraiment fâchée, je pense que j'ai pleuré toute la fin de semaine. Premièrement, [je me suis dit] c'est vrai, je perds ma fille. Elle est partie chez ma mère, je braillais ma vie. »

De son côté, Stéphane attribuait la responsabilité du placement de son enfant à son ex-conjointe, qui est allée porter l'enfant chez sa propre mère. Il a exprimé qu'il lui en voulait énormément et qu'il était fortement en désaccord avec ce geste, mais a affirmé par la suite qu'il ne se sentait pas apte lui non plus à prendre son fils :

Je ne me rappelle plus du reste. Mais à ce moment-là, je n'étais plus là. Honnêtement, si tuer avait été permis, elle y aurait passé. Il a fallu que je me contrôle. Et c'est à partir de là que je lui ai dévoué une haine intense. Très intense. C'était plus de l'amour, c'était : « ôte-toi de ma face, sinon je te dévisse ». (Stéphane)

L'expérience du retrait apparaît somme toute comme une épreuve assez difficile pour la plupart des parents rencontrés, qui se remémoraient douloureusement la manière dont s'est fait ce retrait et ont déploré le manque de consultation et de considération à leur égard. Ces éléments du discours des parents ne sont pas sans lien avec leurs réactions au placement et leur perception des conséquences du placement, qui constituent le prochain thème.

### **Réactions à la période du placement et conséquences perçues**

Tous les parents rencontrés ont nommé des émotions liées au placement de leur enfant. De façon attendue, ils ont parlé de sentiments complexes tels que la tristesse, la colère, la douleur et la honte. Quelques parents ont également fait état de diverses conséquences qu'ils attribuaient au placement de leur enfant, notamment sur leur santé mentale, de même que l'imposition de la présence des services de PJ dans leur vie. Les parents ont ainsi exprimé être passés à travers plusieurs émotions différentes durant le placement de leur enfant, surtout la tristesse, voire un sentiment de vide, comme en témoignent les extraits suivants :

La vérité : pendant longtemps, ça m'a affecté beaucoup. Je pleurais très souvent, j'avais des pas pires sautes d'humeur. [...] J'ai des petits bouts pas faciles, je fais juste regarder des anciennes photos de mes enfants et ça me met la larme à l'œil. (Jason)

Je te dirais que les premières années, quand elle partait de chez moi, c'était vraiment vide, j'avais un gros vide. (Amélia)

Plusieurs autres parents ont également fait référence dans leur récit à la douleur et à l'aspect « difficile » du placement de leur enfant. Les deux extraits qui suivent illustrent bien ce type de réaction :

C'est sûr qu'il soit placé, [c'est ce qu'il y a de plus difficile dans mon expérience de parent]. C'est sûr qu'il soit placé, c'est sûr que c'est dur. (Joanie)

J'avais beaucoup de misère avec ça. Pendant des années, j'ai eu de la misère à dormir. (Amélia)

D'autres parents ont pour leur part affirmé avoir ressenti beaucoup de colère vis-à-vis de la décision du placement, racontant notamment comment ils ont exprimé cette colère vive, entre autres, par des gestes ou par des paroles à caractère violent, notamment à l'égard des intervenantes responsables du dossier à ce moment, comme en témoigne cet extrait :

Je pense que si ça n'avait pas été une travailleuse sociale là... je ne sais pas ce que je lui aurais fait... J'ai comme donné un coup sur la table [et je lui ai dit] : « je pense que t'as pas d'enfant toi là... tu ne comprends pas là... » (Joanie)

Pour une des mères, la colère exprimée semblait davantage tournée vers sa famille. Elle a raconté avoir reçu peu d'aide de ses parents qui étaient pourtant bien au courant de sa situation et du fait que son conjoint et elle consommaient beaucoup. Selon elle, il est de la responsabilité des parents d'aider leur enfant :

J'étais vraiment fâchée au début, [je sais que] c'était moi le problème, mais j'ai plus compris ça par après... [Donc sur le coup, j'étais fâchée et je leur en voulais] parce que j'avais 17 ans et que je trouve que des parents devraient aider leurs enfants et non pas fermer les yeux quand tu sais ce qui se passe. Ils m'ignoraient totalement. (Sammie)

Certains parents ont aussi rapporté un sentiment d'injustice et de non-reconnaissance :

Ils n'ont pas voulu me les confier à temps plein, parce que je faisais des travaux communautaires, j'avais comme beaucoup de travaux communautaires, genre 400 heures dans le temps que j'ai passé à la cour, donc je n'avais pas d'emploi [...]. Donc j'ai trouvé que ce n'était pas juste. Ils n'ont pas voulu croire en moi et que j'étais capable. (Jason)

Le seul parent ayant affirmé avoir vécu de la honte et de la culpabilité est Sammie. D'une part, elle a expliqué s'être sentie honteuse au tribunal parce que la réunification avec son fils n'avait pas fonctionné. En effet, lorsque questionnée sur la possibilité de s'exprimer à la cour, elle a répondu : « je me sentais déjà assez honteuse ». D'autre part, elle a témoigné de la culpabilité qui l'habite encore aujourd'hui : « Je suis sa mère, ça, c'est sûr et certain. J'espère qu'il a confiance en moi, qu'il sait que je vais toujours être là, qu'il sait que je l'aime dans le fond. Je m'en veux beaucoup parce que justement je ne peux pas m'en occuper [tout le temps]. » Sammie a également évoqué cette culpabilité en exprimant qu'elle trouvait difficile d'avoir déçu les personnes autour d'elle, faisant référence à son père et à sa belle-mère, mais aussi à son fils : « [ce que je trouve le plus difficile] c'est de les décevoir, c'est juste de l'avoir déçu, [de l'avoir] perdu. »

Certains parents ont nuancé un peu la douleur vécue, se disant rassurés que le placement soit auprès d'une FAP. Les trois extraits qui suivent témoignent de cette posture et montrent que ces parents

associaient le placement auprès d'une FAP avec une plus grande possibilité de garder le contact avec leur enfant pour Nicolas et un sentiment que leur enfant est en sécurité pour Joanie et Virginie:

Ça me fait mal de savoir qu'il est placé. Même si c'est chez ma sœur, c'est bien beau, je peux le voir comme je voudrais, mais je respecte les conditions. (Nicolas)

C'est sûr que ce n'est pas le fun, mais je me dis toujours, au moins il n'est pas dans une famille où il se fait battre... je me console avec ça... (Joanie)

De ce côté-là, pour l'instant, je ne peux pas vraiment faire ce que je veux, je ne peux pas les emmener n'importe où non plus. Mais de l'autre côté, je suis contente que ce soit mes parents qui les aient, parce que je sais que mes parents, ils ne manquent de rien. (Virginie)

Amélia, de son côté, a plutôt parlé de l'aspect positif lié à la stabilité du placement de sa fille chez un membre de la famille élargie. Cette notion de stabilité pour son enfant est fort importante pour cette mère, qui l'a d'ailleurs souligné à quelques reprises : « Elle a toujours été à la même place, ma fille, par exemple. Ils ne l'ont jamais barouettée. Ça, on est super chanceux. Elle est chez sa grand-mère paternelle. »

Joanie a pour sa part expliqué avoir vécu le placement de son deuxième enfant beaucoup plus difficilement que celui de son premier, notamment parce qu'elle se considérait comme trop jeune lorsqu'elle a eu son premier fils et reconnaissait qu'elle n'était pas prête et avait besoin d'aide pour en prendre soin. L'histoire de son premier fils s'apparente donc à un placement volontaire, alors que pour son deuxième enfant elle était beaucoup moins consentante :

Le placement de mon premier fils, qui était chez ma mère, je ne l'ai pas vécu comme celui de mon deuxième fils aujourd'hui, mettons [...]. Ben le fait qu'il était chez ma mère, s'était moins dur on dirait. Le fait que je suis restée avec ma mère, c'était moins dur que pour mon deuxième fils, lui il reste à Saint-Jérôme. J'étais toujours là. Je pouvais le voir quand je voulais, même quand je ne restais plus là, je pouvais le voir quand je voulais, il pouvait venir coucher chez nous. (Joanie)

Quatre parents ont mentionné dans leur récit les différentes conséquences qu'a eues le placement pour eux. Par exemple, Stéphane a expliqué qu'il a fait une dépression et a cessé de travailler, et trois parents ont exprimé qu'ils avaient le sentiment de devoir vivre continuellement sous le regard

de la PJ depuis le placement. Pour Amélia, cette omniprésence de la PJ se manifestait par les signalements répétés pour son deuxième enfant vivant toujours avec elle et par les visites trop fréquentes des intervenantes. Selon elle, il s'agissait d'abus et de signalements injustifiés :

Donc quatre fois il a fallu que je les sorte. Eille! Ils venaient une fois par année. La dernière fois qu'elle est venue, je ne me rappelle même pas pourquoi elle est venue [...]. Donc, je l'ai laissée entrer, elle m'a donné ses papiers et des dépliants : « tu as le droit de faire des plaintes, tu as le droit, etc. » Je les ai pris, et je ne fais jamais ça, je ne suis jamais arrogante, mais là j'en avais plein le cul, j'étais vraiment écœurée. J'ai pris ses papiers, je les ai déchirés dans sa face et je les ai mis dans les poubelles. J'ai dit : premièrement, les démarches, je pense que je les connais. J'ai dit : « là, j'suis vraiment en tabar&?%, là, je vais appeler mon avocat, c'est du harcèlement votre affaire. Vous venez cogner ici toutes les années! Une fois par année! » (Amélia)

En conclusion, il ressort de ce thème que les parents ont tous vécu des sentiments plutôt difficiles en lien avec le placement de leur enfant, mais que leurs réactions varient : certains parents manifestaient davantage de la colère, d'autres témoignaient surtout de leur tristesse et de leur douleur, et d'autres encore faisaient état des conséquences plus lourdes à long terme du placement de leur enfant. Quelques parents ont relevé que le placement de leur enfant auprès d'une personne qu'ils connaissent vient atténuer certaines émotions.

### **Les cognitions exprimées**

Durant les entretiens, les parents rencontrés ont exprimé plusieurs cognitions en lien avec leur parentalité qu'il a été possible de relever. Les cognitions sont des aspects différents des affects, mais qui font également partie de l'expérience de la parentalité selon la théorisation de la parentalité utilisée dans la thèse. D'abord, certains parents ont utilisé la comparaison comme cognition, en se comparant à d'autres familles vivant des difficultés. D'autres ont fait ressortir des aspects positifs et négatifs de leur parentalité, fait part des écarts vécus entre ce qu'ils avaient imaginé de la parentalité et la réalité vécue, ou témoigné d'un certain investissement symbolique de leur enfant et de la parentalité. Enfin, quelques parents ont partagé leurs réflexions sur la parentalité, certains faisant preuve d'une grande lucidité sur eux-mêmes. Ces diverses cognitions exprimées par les parents donnent un accès différent de celui qui a été présenté jusqu'à maintenant

quant à l'expression de leur vécu et permettent de mieux comprendre le cheminement de plusieurs parents.

### La comparaison

Presque tous les parents à l'exception de deux se sont comparés à d'autres familles durant leur récit. Pour plusieurs, les situations familiales de référence étaient celles vécues par d'autres familles suivies par les services de PJ ou jugées comme maltraitantes, tandis que pour Amélia et Jason il s'agissait de personnes de leur entourage. Certains parents ont fait ressortir que leurs comportements ont de moindres conséquences que ceux de certains parents qui font bien pire qu'eux. Il semble s'agir à la fois d'un mécanisme de défense visant à les protéger comme parents et potentiellement à diminuer les effets du placement sur leur estime de soi. Les extraits qui suivent témoignent également de la difficulté de certains parents à reconnaître leur responsabilité ou la gravité de leur situation :

Bien la mienne [mon histoire] est plus normale... ma fille s'est fait placer parce que ce n'était pas full propre, mais ce n'est pas à cause qu'elle est maltraitée, là non. (Maïka)

Comme j'ai déjà dit à la DPJ, il y en a qui sont plus graves que ça. Il y en a qui attachent leurs enfants, qui les battent. En écoutant une émission sur la DPJ, je me dis que cette famille-là, oui elle avait besoin de la DPJ. Elle était plus grave que moi. Mais de mon côté, ce n'est pas si grave que ça. C'est juste un placement jusqu'à 18 ans. Les enfants n'ont pas été battus, ils n'ont jamais manqué de bouffe, rien, comparé à d'autres familles, exemple ceux qui ont passé à la télé, ils manquaient d'affaires. (Virginie)

Encore là, je dis ça, mais c'est parce qu'il y en a, des parents, ils en ont vraiment besoin. [Dans certains cas], les enfants sont mieux placés que s'ils restaient avec leurs parents. Je veux dire, j'ai habité dans Hochelaga et j'avais le bureau d'une de mes TS sur la rue Adam. J'allais la voir là et je disais : « Cricrisse, tu me fais chier moi avec mes enfants? Viens, on va faire du porte-à-porte autour de ton bureau, tu vas en aider des enfants pour vrai. Juste te faire répondre à la porte, tu rentres cinq minutes. Là, tu vas trouver des enfants qui ont besoin d'aide. Pourquoi tu t'acharnes sur moi? Tu viens chez nous, tout est propre, de la bouffe dans le frigidaire, je travaille... » (Jason)

En faisant de telles comparaisons, les parents donnaient l'impression de chercher à minimiser la sévérité de leur situation familiale et à se distancer de l'image négative du mauvais parent ou du stigmaté de parent d'enfant placé.

#### Les aspects positifs et négatifs de la parentalité

L'une des questions du guide d'entretien qui était posée systématiquement aux parents consistait à relever les aspects positifs et négatifs de leur parentalité. Un peu plus de la moitié des parents ont évoqué divers aspects positifs, et tous les aspects négatifs qu'ils ont soulevés étaient en lien avec le placement de leur enfant. Du côté des aspects positifs, Stéphane a affirmé que l'accouchement était le moment le plus positif qu'il ait vécu dans son expérience de la parentalité; Maïka a fait référence à l'amour et à l'affection que sa fille lui témoignait; Joanie a mentionné le bonheur que lui apportaient ses enfants; et Sammie a parlé de la vie de famille lors des visites de son fils. Finalement, Jason a expliqué qu'il associait positivement le changement de son mode de vie à sa parentalité :

C'est clairement que ç'a changé ma vie. Ç'a changé ma vie. Ça m'a fait devenir une autre personne complètement. Parce que je serais sûrement en prison pour longtemps. J'y ai repensé souvent. En prison pour longtemps, peut-être mort. J'étais très actif avec des gens peu fréquentables. (Jason)

Quant aux aspects négatifs de leur parentalité, plusieurs parents ont mentionné le placement et la limitation des contacts avec leur enfant qui en découle. De son côté, Stéphane a plutôt mentionné sa déception vis-à-vis de son ex-conjointe et l'expérience négative de sa paternité liée aux services de PJ :

Laquelle tu veux, parce qu'il y en a [beaucoup du négatif]? Le rejet de mon ex face au petit, après tant de promesses. Mais si on parle de DPJ, le plus négatif, c'est toutes les fois qu'ils me régressaient [d'un coup], toutes les fois. Le pire c'est que ça allait super bien à chaque fois. On ne sait pas pourquoi, et boum, régression. (Stéphane)

En somme, les parents ont soulevé des éléments à la fois positifs et négatifs de leur parentalité. De façon attendue, les éléments négatifs sont tous ou presque associés au placement de leur enfant, alors que les éléments positifs se rapportent principalement à leur enfant en faisant fi du placement.

### Écart entre la parentalité réelle et imaginée

Trois parents ont exprimé un écart entre leur expérience de parentalité et ce qu'ils croyaient ou avaient imaginé. Selon Virginie, le placement de ses enfants l'a empêchée d'actualiser ce qu'elle avait projeté, soit d'avoir ses enfants avec elle et de faire des activités avec eux. En effet, le fait que les contacts avec ses enfants soient supervisés limite ce qu'elle peut faire avec eux. Maïka a quant à elle exprimé avoir constaté qu'être parent comporte des responsabilités et des contraintes auxquelles elle n'avait pas pensé avant d'avoir sa fille. Face à ce constat, elle a admis qu'elle n'était pas prête pour toutes ces responsabilités :

Avec le recul, je me rends compte que j'étais plus centrée un peu sur moi. Et aujourd'hui je me rends compte que non, je n'étais pas prête à avoir un enfant. Je n'étais absolument pas prête, et ça fait que je l'ai perdue. Dans le fond, je ne m'attendais pas à autant de responsabilités pour m'occuper de ma fille, lui donner de l'attention, et tous les trucs comme ça... (Maïka)

Finalement, pour Jason, ce contraste était lié à son expérience avec les services de PJ lorsqu'il était jeune. Il a expliqué qu'il ne souhaitait pas que ses enfants vivent ce qu'il a vécu, c'est-à-dire être suivi par les services de protection, mais plus spécifiquement être placé :

C'est ça qui est vraiment « câlisse », parce que j'ai eu beaucoup d'expériences avec la DPJ étant jeune et câlisse que je ne voulais pas ça pour mes enfants. J'ai ma part de responsabilités, mais ç'a été aussi à cause de la mère s'ils ont été placés. Ils étaient sous sa garde à elle, à ce moment-là. Ma jeunesse, moi avec eux... c'est crissement con, parce que je n'aurais jamais voulu ça pour mes enfants. (Jason)

Bref, plusieurs parents ont fait état de ce qu'ils avaient imaginé au sujet de la parentalité, mais également de leur réalité, qui s'est avérée très différente. De fait, la parentalité imaginée de certains parents rencontrés a été sévèrement confrontée à la réalité du placement.

### Investissement symbolique de l'enfant placé et de la parentalité

L'analyse des récits a permis de dégager une forme de parentalité symbolique qui semblait mise de l'avant par certains des parents. Ce concept de parentalité symbolique renvoie à l'idée de se sentir parent et de concrétiser cette parentalité par l'investissement de certains aspects matériels qui permettent de la garder vivante et tangible, et aussi à l'importance accordée aux termes « papa » et « maman ». Pour deux mères, l'espoir d'un retour de leur enfant s'est traduit par l'investissement



de la chambre de cet enfant. Celles-ci ont raconté avoir meublé et décoré une chambre dans l'espoir et l'attente que leur fille vienne dormir chez elles, alors que ce projet ne s'est finalement jamais concrétisé. Elles ont exprimé avoir nourri cet espoir et en être venues à l'évidence seulement après plusieurs années. Cet extrait du récit d'Amélia traduit bien ce vécu :

Pendant des années, là je le fais plus, mais pendant des années, j'étais toute seule avec mon conjoint et j'avais un quatre et demi avec sa chambre, qu'elle n'a jamais utilisée. Elle avait son lit, elle avait tout comme si elle habitait chez nous. C'était quasiment mental. C'était comme si elle habitait chez nous! J'avais toutes ses affaires, pendant des années, des années, des années. Jusqu'à ce que je déménage ici, et que je n'aie pas la place, et que je me dise : de toute façon, elle vient six heures par mois. (Amélia)

Pour une autre mère, Maïka, l'investissement était moins orienté sur sa fille qui était placée, mais sur une parentalité projetée dans l'avenir. Elle a expliqué qu'elle gardait des boîtes de vêtements prises sur une table de dons et de partages dans les appartements supervisés où elle vivait, et dont elle a dû se départir lorsque sa fille a été placée et qu'elle a dû déménager. Il s'agissait pour cette mère non seulement d'une perte de matériel (les vêtements), mais aussi d'une fragilisation de son projet de parentalité future :

C'était des dons qu'on mettait là et on pouvait y aller comme on voulait et prendre ce qu'on voulait. Mais quand je suis partie de là, j'ai dû évidemment donner tout le linge que je gardais. Parce que, même si ma fille, ça ne lui faisait plus, je le gardais pour mon futur enfant. C'était un bac tout rempli. Ma mère ne voulait pas le prendre chez elle et je n'avais personne [qui voulait le prendre chez eux] donc j'ai dû le redonner. (Maïka)

D'un autre côté, les parents semblaient accorder une très grande importance aux termes de désignation. En effet, les parents revendiquaient l'exclusivité des termes « maman » et « papa » à titre de parents d'origine. Il semble s'agir de symboles forts associés à la parentalité desquels les parents n'étaient pas prêts à faire le deuil : le tiers des parents ont affirmé avoir trouvé cela particulièrement difficile d'entendre les parents d'accueil se faire appeler maman ou papa. Par exemple, Jason a raconté la première fois où il a vécu cette situation :

Je te dirais que la première fois que je l'ai entendue appeler [l'autre] papa, ç'a été dur à avaler. La vérité, je me sentais... ça m'a fait de la peine, de la rage... Je suis passé par plusieurs émotions assez intenses. [...] parce que c'est arrivé, un moment donné quand

il est venu les chercher, qu'elle l'appelle « papa ». Ça m'a fait un choc parce que toutes les autres fois qu'on le voyait, lui, elle l'appelait par son nom. Puis là, d'un coup de même, papa. Ç'a été un choc quand même. (Jason)

Pour d'autres, qui considèrent que la FAP se fait intentionnellement appeler maman ou papa, cette souffrance s'arrime à une colère et à du ressentiment. Dans l'extrait qui suit, Nicolas exprime bien ce sentiment alors qu'il se porte à la défense de sa conjointe, la mère de son fils :

Elle [la FAP] n'essayait pas de se l'approprier, mais elle a tout fait pour que mon fils l'appelle « maman ». C'est : « ah, maman va revenir ». C'est parce que tu es sa mère d'accueil et sa tante point. Tu n'es pas sa mère biologique. Une mère biologique, il en a une [...] C'est sûr que là, il a deux ans, mais c'est sûr qu'en vieillissant je vais lui dire : « c'est ta tante, elle porte le même nom de famille que moi, et ta mère biologique est là ». (Nicolas)

Pour Carole, il semblait important de rappeler les liens filiaux unissant la FAP et l'enfant, ce qu'elle exprime dans l'extrait qui suit où elle explique que la tante devrait se contenter d'être désignée comme telle :

Il me semble que si [ma fille l'avait appelé « matante »], puisque c'est la réalité, ce n'est pas une menterie. La menterie c'est de ne pas lui dire [qui est vraiment sa maman] et qu'elle se fasse appeler « maman », lui faire croire que c'est sa maman. [Elle aurait dû lui dire] qu'elle a une maman, que c'est moi qui suis sa maman. Moi j'ai trouvé ça comme une trahison. Une trahison, un manque de respect, une trahison envers ma fille aussi parce que ç'a pris du temps avant que je puisse avoir le droit [de lui parler] et qu'on puisse expliquer à ma fille que c'était moi la maman biologique. (Carole)

Carole a ensuite décrit plus en détail son ressenti :

[Par la suite, dans les contacts, ma fille appelait toujours la tante « maman »]. Ça, c'était dur. C'était dur parce [qu'elle disait maman] et elle courait après elle. [Et la tante] la tenait et la flattait comme si c'était son enfant. Ça, je trouvais ça pas mal difficile. [...] C'est moi, ta maman, ta mère biologique. Une mère biologique qui n'a pas de sentiment... je suis juste biologique moi là. J'ai bien de la misère avec ces mots-là : mère biologique, mère d'accueil. Ç'a été des choses qui ont été dures pour moi à accepter, [parfois c'est difficile à expliquer avec les bons mots]. (Carole)

Dans ce deuxième extrait, Carole témoigne de l'importance des mots et de la résonance que ceux-ci peuvent avoir pour les parents. En effet, elle ne veut pas être désignée simplement comme la mère biologique, mais comme la mère « tout court », réitérant la grande force symbolique attribuée au terme « maman ». Par ailleurs, les deux précédents extraits illustrent bien la particularité du placement en FAP, soit l'existence d'un lien préalable entre chacune des parties impliquées. À ce sujet, Nicolas et Carole ont clairement affirmé la nécessité de bien camper les liens entre chaque personne.

### Réflexions sur leur parentalité

Deux parents ont fait part de réflexions intéressantes sur leur parentalité : Maïka a parlé des regrets qu'elle a éprouvés en lien avec ses comportements du passé, alors que Stéphane a décrit son sentiment d'échec dans sa parentalité à la suite du placement. Plus précisément, Maïka a décrit les réflexions qu'elle a eues sur ce qu'aurait pu être sa vie si elle avait fait des choix différents dans le passé et sur les regrets s'y rapportant. Dans l'extrait suivant, elle affirme qu'elle changerait beaucoup de chapitres de son histoire, mais pas le fait d'avoir eu sa fille :

Je changerais pas mal tout dans ma vie à partir du moment où je suis tombée enceinte. Parce que du moment où j'étais enceinte et que j'ai déménagé dans les appartements supervisés, je changerais tout. Je saurais quoi faire. [...] Je me serais plus occupé de ma fille. (Maïka)

Dans son récit, Maïka a aussi témoigné de son cheminement réflexif sur l'avortement. Elle a clairement affirmé qu'elle n'a jamais envisagé de se faire avorter lorsqu'elle est tombée enceinte de sa fille, mais que sa vision actuelle a changé :

Dans le fond, tout ce qui a changé en ce moment, c'est que si je retombais enceinte là, et que ce n'était pas le moment, j'envisagerais l'avortement. Premièrement, parce que je ne suis pas amanchée pour justement être enceinte : je ne travaille pas, je suis encore aux études, ma situation physique ne me permet pas d'être enceinte justement, et déjà que je ne peux pas m'occuper de moi, donc comment je pourrais m'occuper d'un enfant encore. C'est ça que j'ai réalisé avec ma fille, que je n'étais pas prête. (Maïka)

Stéphane a de son côté fait part du sentiment d'échec qu'il a éprouvé en lien avec sa parentalité, en exprimant explicitement avoir vécu assez difficilement le placement de son fils : « Pour moi, mon enfant, sur le plan personnel, ç'a été un échec. Je n'ai pas su être fort et m'en occuper ». Ainsi, le

placement de son fils représentait pour lui un échec dans son rôle de parent, mais aussi sur le plan personnel.

En résumé, il était intéressant de relever les différentes cognitions exprimées par les parents, car il s'agit d'éléments moins documentés dans les écrits, mais qui traversent pourtant l'expérience des parents. De fait, les cognitions présentées ont permis d'avoir accès à certains processus mentaux des parents.

### **Expérience de la réunification échouée**

Seuls trois parents, soit Stéphane, Sammie et Amélia, ont mentionné avoir connu un retour de leur enfant dont la durée était variable. Toutefois, dans tous les cas, la réunification n'a pu se maintenir pour différentes raisons. Stéphane a vécu une réunification avec son fils alors que ce dernier était âgé de huit mois et qu'il fréquentait une ressource d'hébergement pour père sans domicile fixe. Il a affirmé avoir vécu une expérience difficile durant laquelle il n'a reçu aucun soutien, et qui s'est terminée deux jours plus tard. Dans l'extrait suivant, il raconte avoir ramené son fils chez la grand-mère maternelle après avoir constaté son incapacité à prendre en charge son enfant :

Parce que moi je n'habitais plus chez mon ex, je ne savais pas où aller, donc je suis allé là. J'ai vu comment ça se passait et j'ai dit : « non merci ». [...] Non, je n'ai pas été capable. Je souffrais bien trop. Je n'ai pas été capable. [Le petit] pleurait ben trop, il était angoissé, anxieux, il n'y avait rien à faire. La seule place où est-ce que ça le calmait, c'était chez la grand-mère... un petit bébé, c'est une éponge, donc lui il le voyait comment j'étais... la moitié du temps, j'étais sur mon téléphone. Ça n'allait pas bien, je n'étais pas en état de m'occuper de lui, tout simplement. (Stéphane)

Dans cet extrait, Stéphane parle très peu de ses sentiments et de son vécu lié à cet échec de réunification. Pour Sammie, dont le fils était placé depuis l'âge de quatre mois, la situation était assez différente : elle a vécu une réunification familiale quand son fils avait environ quatre ans, et celle-ci a duré près de deux ans. Elle a raconté l'avoir accompagné dans son entrée à l'école et avoir voyagé avec lui, mais a toutefois expliqué qu'elle était très isolée; qu'en dehors de son emploi et de son fils, elle ne voyait pas beaucoup de gens mis à part sa belle-mère (la conjointe de son père décédé) qui agissait à titre de FAP pour son fils. Dans l'extrait suivant, Sammie explique avoir connu une rechute dans la consommation qui lui a fait « reperdre » (les mots qu'elle utilise) son fils : « Je me sentais dans l'échec total, vraiment. J'étais déçue là vraiment, mais je ne pouvais rien

faire d'autre que me blâmer moi-même, c'est ma faute. ». Ainsi, cet extrait dépeint bien les affects associés à cet échec de réunification.

Pour sa part, Amélia n'a pas connu de réunification complète, mais a mentionné avoir vécu deux épisodes où sa fille est retournée vivre progressivement avec elle : « Deux fois, que je l'avais, [il n'y avait qu'une] journée par semaine qu'elle n'était pas chez nous. Du jour au lendemain, ç'a été fini. Plus un dodo. Plus rien. » Dans l'extrait suivant, elle ne s'explique pas ce qui justifie que ces réunifications n'aient pu pleinement s'actualiser, si ce n'est que pour faire porter la responsabilité et la décision à deux personnes responsables de son dossier :

Et c'est lui qui a décidé qu'il arrêterait ma deuxième réintégration, il n'a même pas été voir chez ma mère, rien pantoute. Ça ne l'a même pas dérangé. Il essayait de dire que je n'étais pas stable. J'ai un enfant qui vient de mourir, je viens de me séparer, j'étais encore là prête à faire ma réintégration, je me démène et ça ne l'a même pas intéressé. Il m'a coupé ça dans la face. (Amélia)

Les propos d'Amélia évoquent des affects assez différents de ceux de Sammie. Alors que les affects de cette dernière étaient surtout dans la déception et la culpabilité, ceux exprimés par Amélia réfèrent davantage à l'injustice vécue et à l'incompréhension des décisions du personnel intervenant.

En conclusion, bien qu'elle ne soit pas vécue par tous, cette expérience d'échec de la réunification s'inscrit tout de même dans la trajectoire de certains parents, et celle-ci constitue un élément précurseur, voire déterminante, de la mesure de placement de l'enfant jusqu'à sa majorité.

### **Expérience du placement jusqu'à majorité**

Tous les parents rencontrés dans le cadre de cette thèse ont vécu la décision du placement de leur enfant jusqu'à sa majorité. Le vécu associé à ce moment bien précis, qui a été abordé lors des entretiens, diffère d'un parent à l'autre. La notion de permanence du placement de l'enfant ne semble pas intégrée de la même façon par tous les parents non plus. Il ressort des récits que trois des parents rencontrés ont vécu la mesure de placement permanent comme une épreuve ayant même été vécue plus difficilement que la décision initiale du placement. Les deux extraits suivants témoignent du sentiment d'échec, de la douleur et de la colère associés à cette mesure de placement :

Quand j'ai su [pour le placement jusqu'à sa majorité], ç'a comme fait : « OK, wow! Là t'es dans la marde solide. Oublie ça, tu ne peux plus aller le chercher. » – Est-ce que pour toi ce jugement a été pire que le placement initial? Comment as-tu vécu ce jugement? (question posée par l'étudiante-chercheuse) – Pire... non, parce qu'il fallait que ça se fasse, plus douloureux, oui! Vraiment plus douloureux, parce que là dans ma tête je me suis dit, il va rester chez sa grand-mère jusqu'à ses 18 ans. [...] Ah, parce que je me suis battu pour aller le chercher et puis finalement, eux ils décident de le placer jusqu'à sa majorité chez la grand-mère, alors pour moi ç'a été une grosse défaite là, ça... ouin, grosse défaite, anéanti bien raide. (Stéphane)

Ouais, [donc si je reviens au placement de 30 jours, ce n'était pas si pire], c'est surtout pour les 18 ans que ç'a été dur pour nous deux (sa conjointe et lui). Moi, sérieusement, en sortant de la cour, j'avais juste envie de frapper tout le monde. Je me suis pogné avec ma conjointe, je me suis pogné avec sa famille. Je me suis pogné avec tout le monde. J'étais bête avec absolument tout le monde, y compris ma propre famille. (Nicolas)

Pour Sammie, la mesure du placement de son fils jusqu'à sa majorité s'inscrit dans la continuité de l'échec de réunification. Elle en a donc parlé avec douleur et, comme mentionné précédemment, en exprimant la culpabilité et la honte qui l'habitent.

Alors que tous les parents rencontrés ont vécu la décision du placement permanent de leur enfant, il semble ressortir du discours de certains parents une forme de déni de cette permanence, qui s'exprime de différentes manières. Pour certains, il s'agit d'une affirmation claire que leur enfant reviendra vivre avec eux. Par exemple, Maïka fait mention à plusieurs reprises du retour de sa fille dans son récit, comme c'est le cas dans l'extrait suivant :

J'ai hâte de la ravoir, justement, pour [ne plus avoir à gérer ça]. [...] [Par contre], quand je l'aurai, peut-être que ça va être une adaptation à faire. Je ne pourrai plus sortir autant, [j'aurai] quelqu'un d'autre à m'occuper. Je dois me lever pour lui faire à déjeuner. [...] Mais j'essaye d'avoir un appartement stable pour justement la ravoir... parce que c'est ça que je veux. Même si elle est placée jusqu'à ses 18 ans, il n'y a rien de coulé dans le béton. Je vais me battre pour la ravoir, quand je serai prête. [...] Ça me frustre encore plus parce que oui, je vais la ravoir, un jour. Je ne le dis pas à ma fille : « ah, je vais te récupérer dans deux mois là ». Je lui dis juste : « ça peut prendre un an comme ça peut prendre deux ans, comme ça peut prendre cinq ans ». Je ne lui dis pas : « j'vais te

recupérer demain là, tu vas venir vivre avec maman », non. Je ne lui dis pas ça, parce que je suis consciente aussi. Je ne veux pas la « fucker » non plus. (Maïka)

Pour d'autres parents, il s'agit d'un souhait, mais également d'une possibilité qui selon eux leur a été expliquée par les intervenantes, ou par l'avocate ou l'avocat, comme l'expriment Stéphane et Joanie dans les extraits qui suivent :

Mais en même temps, je me consolais en me disant que si je me replace, le jour où je me replace, ils n'ont plus aucune restriction en face de moi. Parce que « placement à majorité », c'est juste pour dire sur papier qu'il a un toit jusqu'à 18 ans. [...] Quand il viendra vivre avec moi... il viendra. (Stéphane)

Il (son avocat) m'a dit : « Moi, si j'étais toi, je demanderais le placement jusqu'à 18 ans et après ça, si tu vois que dans genre un an, deux ans, trois ans, ta vie est vraiment stable, t'as un appartement stable, une job stable, là on va pouvoir envisager de repasser à la cour pour demander au juge de réévaluer ça. » Là, je ne l'ai pas fait encore parce que je ne trouve pas que ma vie est stable encore... (Joanie)

En somme, il appert que l'expérience du placement à majorité est une expérience qui, bien que vécue par tous les parents, n'est pas toujours perçue de la même façon. Il ressort toutefois des récits que cette permanence du projet de vie de l'enfant n'est pas admise et intégrée par tous les parents comme une mesure irrévocable, plusieurs ayant mentionné vouloir et pouvoir reprendre leur enfant.

### **Expérience de parentalité partielle**

Deux des parents rencontrés, Sammie et Amélia, ont eu un deuxième enfant qui n'est pas placé par les services de PJ au moment des entrées, de sorte qu'elles font l'expérience d'une parentalité à géométrie variable. Les deux mères ont eu un premier enfant qui a été placé jusqu'à sa majorité et un deuxième enfant qui vit toujours avec elles. Cette expérience de parentalité a été évoquée par ces mères à différents moments de leur récit. Dans l'extrait suivant, Sammie parle de cette expérience particulière ainsi que des sentiments qui y sont associés, à savoir la culpabilité vis-à-vis de son fils placé et les regrets liés à ce qu'elle a manqué dans le développement de son fils, qui a été placé assez jeune :

Tous les moments que je vois avec elle, je les ai tous manqués avec mon fils, c'est sûr que j'y pense. Et je ne comprends pas comment j'ai pu préférer de la drogue à ça...

[...] C'est totalement différent, ce n'est pas du tout la même chose. C'est ça, je me sens un peu mal envers mon fils de ça, mais lui il est content. [Il a vraiment une belle attitude envers sa sœur, et il ne semble pas avoir de rancune ou de jalousie.] S'il en a, il le cache bien. Il n'a jamais eu ses deux parents et il pense à ça pour elle, c'était cute, j'ai trouvé.  
[...] Je suis là à 100 % pour elle là. (Sammie)

Amélia a principalement fait référence à cette expérience lorsqu'il était question des contacts avec sa fille placée, qui vient passer une journée par mois chez elle. Elle a parlé des tensions entre ses deux enfants, puis a expliqué que l'éducation de son deuxième enfant avait grandement été facilitée par le fait qu'elle en avait la garde complète et pouvait donc prendre l'ensemble des décisions. À l'inverse, elle a souligné que le contexte était moins favorable pour sa fille placée étant donné du partage de la prise de décision :

[...] sauf que ma fille, on est 15 à l'élever cette enfant-là. Il y a moi, qui essaye; il y a la grand-mère, à temps plein; il y avait le grand-père dans le temps [qu'il vivait], et il y a les centres jeunesse qui sont 15 eux autres. Au bout de la ligne, ce n'est pas moi qui ai le gros bout du bâton. Moi j'ai le moyen bout. C'est plus dur à ce moment-là parce qu'on est beaucoup à élever ma fille. Et on n'est pas tout le temps d'accord et c'est normal.  
(Amélia)

En résumé, ces deux mères ont bien exprimé leur vécu de cette expérience singulière qui consiste à avoir à la fois un enfant placé de façon permanente et un autre vivant avec elles.

### **Projections dans l'avenir**

Le désir d'avoir d'autres enfants est un thème qui a été abordé avec les parents lors des entretiens. Près de la moitié des parents ont affirmé sans équivoque qu'ils n'en voulaient pas d'autres, trois autres ont affiché une position plutôt ambivalente, et deux parents n'ont pas abordé le sujet. Certains parents ont expliqué leur ambivalence par la crainte que leur soient retirés ces futurs enfants, comme l'a exprimé Nicolas :

Pour le moment, non. C'est sûr, je ne dis pas [non de façon catégorique], peut-être dans l'avenir, mais pour le moment... tant que je ne sais pas ce qui peut arriver avec mon fils. Et c'est sûr que tu as une crainte de te refaire enlever ton autre enfant. Mais comme mon ancienne éducatrice a dit, ça ne veut pas dire qu'on va se le faire enlever. Ils vont faire une évaluation pour voir. (Nicolas)



Stéphane a quant à lui exprimé sa crainte d’être exclu une fois de plus de la vie de son enfant et de ne pas être pris en considération :

Si on me posait la question, est-ce que [je veux d’autres enfants]? [Ma réponse est] : Oui. Est-ce que j’ai peur? Extrêmement. [J’ai peur du] rejet. [J’ai peur d’encore] me faire tasser et de me faire prendre pour un débile surtout. C’est ça la plus grosse difficulté. (Stéphane)

Une autre mère a expliqué qu’elle ne pourrait pas avoir un autre enfant en ce moment alors que sa fille est placée de façon permanente . Cet extrait témoigne de la culpabilité associée à cette potentielle forme de parentalité – où on a un enfant placé et un vivant avec soi – que cette mère ne semble pas vouloir endosser et vivre.:

Tant que je n’aurai pas ma fille avec moi, je ne peux pas penser avoir d’autres enfants. Parce que si j’ai un autre enfant, mais que je n’ai pas ma fille... non. Je me verrais mal avoir d’autres enfants si je n’ai pas ma fille. [Oui, j’aimerais en avoir] juste un autre. (Maïka)

Ainsi, en ce qui concerne les projections dans l’avenir, il semble que le désir d’enfant de certains parents est grandement influencé par leur expérience du placement de leur premier enfant.

## **L’axe de la pratique de la parentalité**

Le deuxième axe de la parentalité, celui de la pratique de la parentalité, concerne les tâches de soin pour l’enfant. Cet axe comprend à la fois les tâches concrètes liées au « prendre soin » d’un enfant et les pratiques éducatives qui sont surtout mises de l’avant en présence de l’enfant. À titre de rappel, les neuf parents rencontrés ont eu un total de 15 enfants dont 12 ont été placés de façon permanente par les services de PJ auprès d’un membre de la famille élargie agissant comme FAP. Des 12 enfants placés, 9 avaient moins d’un an lorsqu’ils ont été retirés et placés pour une première fois. Les services de PJ sont donc intervenus assez tôt dans l’histoire de parentalité de ces adultes, qui pour la plupart n’ont pas eu le temps de mettre en pratique leur parentalité sur le long terme. Les thèmes de l’axe de la pratique sont donc fortement teintés par cette réalité. Au nombre de six, ils s’établissent comme suit : les difficultés vécues par les parents avant le retrait de leur enfant; l’expérience d’une cohabitation avec la FAP et l’enfant après le placement; les contacts avec

l'enfant; la communication avec l'enfant sur les questions relatives au placement; les autres formes d'implication; les aspects positifs de la pratique parentale.

### **Les difficultés vécues avant le retrait de l'enfant**

Les difficultés vécues par les parents rencontrés sont apparues assez tôt dans leur pratique de la parentalité. Ces difficultés se rapportent à la gestion des comportements difficiles de leur enfant, à une méconnaissance des étapes développementales mais également pour certains à des comportements de négligence et de violence physique. Un peu plus de la moitié des parents ont fait mention des difficultés qu'ils ont vécues avant que leur enfant soit placé. Ces parents, à l'exception de Virginie, ont affirmé avoir eu de la difficulté à gérer les tâches de soin requises pour un nouveau-né ou les comportements de leur enfant. Par exemple, Sammie a expliqué qu'elle n'a pas été en mesure de créer un lien avec son bébé et d'assumer les différentes tâches de soins :

Bien au début, j'essayais de m'en occuper comme il le faut, mais ç'a vite dégénéré que je n'étais pas capable de me lever vraiment la nuit. Même que j'ai essayé de l'allaiter, mais ça ne marchait pas du tout, dans le fond je ne connaissais rien là-dedans non plus, surtout à 17 ans... [...] Puis, je n'ai pas été capable de créer aucun lien avec mon bébé dans le fond. Pas du tout, c'est plus mon conjoint qui s'en occupait que d'autre chose, moi, je n'étais pas bien dans ma peau dans le fond et j'ai commencé à consommer jour et nuit, je consommait des *speed*. (Sammie)

Pour sa part, Maïka a plutôt expliqué que c'était la gestion des différentes tâches ménagères et de soin de sa fille qui posait problème :

Je m'occupais de ma fille, je sortais avec ma fille des fois, mais ç'a un peu mal continué parce que dans le fond, je ne faisais pas mon ménage... Quand ma fille a commencé à marcher à quatre pattes, c'est sûr que c'était un peu plus difficile pour moi toute seule de tout gérer. Par exemple, si elle venait dans la cuisine et que moi je faisais à manger, et qu'elle voulait que je la prenne, elle voulait que je m'occupe d'elle, mais je faisais le souper ou quelque chose du genre. J'étais un peu plus... comment dire... j'étais un peu plus stressée on va dire, comme de gérer les deux en même temps. (Maïka)

Stéphane et Joanie ont affirmé avoir eu de la difficulté, voire une incapacité, à gérer les comportements de leur enfant. Stéphane a surtout parlé des premiers de jours de vie de son fils, notamment des pleurs et de la détresse de sa conjointe. Dans l'extrait suivant, Joanie mentionne

explicitement que sa difficulté à gérer les comportements est notamment due à l'importance des problèmes de comportement de son fils.

[Mon fils a été placé quand il avait deux ans. Avant qu'il soit placé], c'était dur quand même. À l'école, j'étais souvent appelée parce qu'il donnait des coups, il mordait et il avait peur des hommes. [...] [Oui, j'ai trouvé ça dur cette période-là. Mon fils n'était pas toujours facile dans ses comportements]. (Joanie)

Dans cet extrait, on remarque également que Joanie a de la difficulté à bien identifier les jalons du développement de son enfant lorsqu'elle mentionne que son fils de moins de deux ans va à l'école. Elle a d'ailleurs montré à d'autres reprises dans son récit son incapacité à bien situer le développement des enfants, notamment en faisant référence à l'une de ses fausses couches : « J'attendais des jumeaux, mais j'ai fait une fausse couche à sept mois et demi. » Une autre mère semblait aussi avoir de la difficulté à se situer dans le temps et à situer les étapes de développement de sa fille : « Quand elle a eu ses un an ou deux et qu'elle commençait à marcher [c'est à ce moment que nous nous sommes séparés]. »

Certains parents semblaient également avoir du mal à identifier les besoins développementaux, comme celui d'investir une figure parentale et potentiellement d'appeler cette figure maman ou papa. Par exemple, Carole a interprété que sa fille disait « maman, maman » parce qu'elle la cherchait, mais que la tante en aurait profité pour s'approprier ce titre :

[La tante paternelle], elle n'a jamais eu d'enfant et là, elle a une belle petite enfant et ma fille [disait : « maman, maman »]. Elle pense que ma fille l'appelait maman. Elle devait chercher sa maman, elle devait me chercher. La travailleuse sociale lui a dit si elle t'appelle maman, laisse-la t'appeler maman. (Carole)

Pour une autre mère, c'était plutôt l'impact du placement sur le développement de son enfant qui ne semblait pas compris :

Combien de fois je leur ai dit : « vous ne viendrez jamais me dire que c'est de ma faute, ce n'est pas de ma faute si ma fille est instable émotionnellement, j'm'excuse, elle est partie depuis qu'elle a quatre mois. Elle ne se rappelle même pas d'être avec moi ». Moi, j'ai toujours été là, donc si elle est instable émotionnellement, ça ne vient pas de chez nous. Parce qu'ils essayent tous de nous mettre ça sur le dos. C'est tout de ma faute. Je ne l'ai pas bardassée nulle part, je ne l'ai pas barouettée nulle part cette enfant-là. Ils

essayent tous de nous mettre ça sur le dos, moi je leur ai dit : « vous ne me mettez jamais ça sur le dos, [elle] est même jamais venue coucher chez nous ». (Amélia)

Ainsi, les difficultés rencontrées par certains parents ont probablement affecté la qualité de leur pratique parentale et ont potentiellement contribué à l'intervention de la PJ. Plus concrètement, des comportements négligents ont été décrits dans plusieurs des situations familiales. Par exemple, des parents ont affirmé qu'il leur arrivait de passer beaucoup de temps devant des écrans (téléphone cellulaire, télévision, ordinateur) plutôt que de s'occuper de leur enfant. Dans l'extrait qui suit, Maïka affirme avoir eu de la difficulté à maintenir son logement propre et explique comment cela a eu des répercussions sur la santé de sa fille : « Un moment donné, elle a eu un genre de bouton et je lui ai pété. Étant donné que chez moi ce n'était pas totalement propre, et bien, ça s'est infecté. J'ai dû aller à l'hôpital. C'est là qu'[il y] a eu un signalement aussi. »

Quelques parents ont rapporté des gestes associés à de l'abus physique ou psychologique, comme crier et perdre patience envers l'enfant. Par exemple, Maïka a raconté un épisode où elle a perdu patience et crié envers sa fille à l'hôpital, ce qui aurait amené le personnel ayant été témoin de la scène à faire un signalement à la DPJ :

Bien dans le fond, au début comme, ce que je n'ai pas su tout de suite, après le signalement de la DPJ, eux ils ont appelé à l'hôpital, et dans le fond, j'ai crié après ma fille parce que j'étais vraiment ext... ma fille ne voulait pas dormir. C'était un peu plus compliqué la nuit et là je me fâchais et je me suis mise à crier... et là eux ils étaient comme inquiets et ils ont dit ça à la DPJ, c'est pour ça que j'ai perdu ma fille. (Maïka)

Joanie a elle aussi raconté une situation similaire où des témoins auraient contacté les autorités après l'avoir vue tenter de contenir son fils qui se désorganisait sur le trottoir. Virginie et Carole ont rapporté pour leur part que c'est plutôt le père qui aurait usé de force physique sur les enfants. Il ressort toutefois peu de détails des récits de ces deux mères et beaucoup de confusion dans leur façon de raconter ces épisodes de violence physique potentielle :

Dès qu'elle touchait de quoi il ne voulait pas, un moment donné il lui a déjà tapé sur la main. J'ai dit : « tu ne fais pas ça ». Il me regardait avec des gros yeux méchants, [il a] dit : « tu ne sais pas comment, tu ne sais pas quoi faire ». (Virginie)

Il était en consommation, il avait bu beaucoup et il avait échappé ma fille. Par chance, [elle est tombée] sur une couverte. (Carole)

Les différents exemples présentés pour ce thème illustrent une partie des difficultés rencontrées par les parents avant le placement de leur enfant. L'objectif de la thèse n'étant pas d'examiner les motifs ayant conduit au placement, il est difficile d'évaluer le rôle des difficultés dans l'explication du placement, mais ces difficultés traduisent néanmoins les défis importants de la pratique parentale de certains parents.

### **Expérience de cohabitation avec l'enfant et la FAP**

Quatre parents ont mentionné avoir cohabité avec leur(s) enfant(s) chez la FAP à la suite du placement. Ces expériences de cohabitation semblent avoir fait émerger des conflits entre les parents et les FAP. Les durées de cohabitation varient grandement d'un parent à l'autre. Pour certains, la cohabitation semble n'avoir duré que quelques jours, alors que pour d'autres, comme Maïka, qui a affirmé avoir habité chez sa mère avec sa fille pendant deux ans, celle-ci a perduré plus longtemps. La description de l'expérience de cohabitation de certains parents suggère que celle-ci a facilité leur pratique de la parentalité :

[Depuis le début, mon fils était confié à ma mère, et moi j'ai vécu avec lui par moment]. J'ai eu des copains entre ça, ce qui fait que parfois je n'étais pas chez mes parents. [Malgré tout], je suis resté avec ma mère assez longtemps [...]. Mon fils est allé dans une garderie en milieu familial et c'était assez loin. Ma mère travaillait tôt le matin donc c'est moi qui allais le reconduire et qui allais le rechercher. Je n'avais pas de restrictions, parce que la DPJ avait fermé le dossier quand ils l'ont confié à ma mère. (Joanie)

Quand ils l'ont remis en dehors du foyer, c'est ma sœur qui l'avait pris, mais nous autres on restait chez ma sœur, donc on pouvait s'en occuper, donner son boire, le bain, tout, ça allait bien jusqu'à tant que la travailleuse sociale change et qu'ils nous demandent de déménager. (Nicolas)

Nicolas, Maïka et Sammie ont invoqué les tensions et les conflits pour expliquer la fin de la cohabitation chez la FAP. Enfin, l'expérience de cohabitation décrite par Maïka révèle la présence de tensions avec la FAP ayant entraîné des tensions avec son enfant :

C'est sûr que j'étais vraiment fâchée parce que je voulais vraiment l'avoir à moi. Mais ça n'a pas duré longtemps, que je sois séparée, parce que j'ai dû vivre chez ma mère comme un an ou deux alors que ma fille était placée. Mais ça faisait trop de tensions entre moi et ma mère, donc je suis partie de là. Mais même avec ma fille, ça faisait un

peu de tensions, parce que là, mettons [que] ma mère voulait fouiller ma chambre, ou ci-ça, là ma fille répétait ce que ma mère disait, mettons : « fais ton ménage » [...], ce n'était pas vraiment des conflits, c'est juste qu'elle répétait tout ce que ma mère disait...

(Maïka)

Finalement, les extraits présentés dans cette section montrent que seule Joanie semble avoir vécu une expérience de cohabitation positive avec la FAP et son enfant dans laquelle est décrit une forme de coparentalité positive. Pour les trois autres parents, bien que la cohabitation ait facilité leur pratique parentale et permis un partage des tâches avec la FAP, celle-ci s'est terminée dans un contexte de conflits.

### **Les contacts avec l'enfant**

Les contacts parents-enfants sont l'un des principaux moyens dont les parents d'enfants placés disposent pour maintenir leur pratique parentale. Ces contacts se produisent dans des contextes assez variés et parfois très restrictifs. La section qui suit présente la perception des parents quant à la fréquence, aux modalités et au déroulement des contacts, puis expose la description que certains parents ont faite de leur pratique de la parentalité lors des contacts.

Au moment de réaliser les entretiens, tous les parents ont rapporté avoir des contacts avec leur enfant placé auprès d'une FAP. Toutefois, la fréquence et la durée des contacts variaient d'une situation à l'autre : certains parents voyaient leur enfant quelques heures par mois, alors que d'autres pouvaient l'accueillir pour de courts séjours et même pour dormir. De plus, la fréquence des contacts semble avoir fluctué pour certains au cours du placement. En effet, quelques parents ont signifié n'avoir eu aucun contact avec leur enfant pendant des périodes allant de quelques mois à quelques années. Pour l'une des mères, cette absence prolongée de contacts semblait liée à un désengagement de sa part, tandis que pour deux autres parents, l'arrêt des contacts était dû à leur incarcération pendant quelques mois. L'extrait suivant témoigne de façon éloquente de ce dernier contexte :

Je n'ai jamais abandonné mon enfant et j'ai toujours été là. Sauf qu'on m'a mis des bâtons dans les roues pour empêcher que je voie ma fille et pour briser le lien entre elle et moi. On m'a empêchée de la voir pendant plusieurs mois. Si cela avait été seulement trois mois, les dommages auraient été moins pires. J'aurais pu la voir en sortant de prison sans que la tante se fasse appeler maman. (Carole)

Tous les parents à l'exception de Maïka ont affirmé avoir eu des contacts supervisés à certains moments depuis le début du placement de leur enfant. Au moment des rencontres, quatre parents avaient encore des visites supervisées : pour trois d'entre eux, la supervision des contacts était assurée par la FAP, et cette situation ne semblait pas poser de problème. Dans l'extrait qui suit, une mère exprime apprécier que la personne qui la supervise demeure à l'écart durant la visite :

Je suis supervisée encore par ma mère en fait, et quand je vais chez sa marraine, c'est elle qui me supervise. Mais dans les faits, sa marraine elle ne se mêle de rien. Elle me laisse faire. Si je veux aller au parc, je vais au parc. Si on va jouer dehors, on va jouer dehors. Si j'ai à intervenir, j'interviens et elle ne s'en mêle pas. Elle reste à l'écart dans le fond. (Joanie)

Or, pour Stéphane, dont les contacts sont toujours supervisés par le personnel de la PJ, cette supervision n'était pas justifiée. Il ne semblait pas approuver l'évaluation du risque ayant mené à l'imposition de visites supervisées : « Je leur ai dit : "t'es même pas obligé d'être là, pourquoi t'es là? As-tu peur? T'as peur de quoi? [...] Quand est-ce que tu veux que je le magane? À quoi tu penses pour te dire que j'vais le maganer?" Ils me répondent que c'est le processus. »

Dans plusieurs cas, la supervision a pris fin pour différents motifs : la présence d'un conjoint soutenant, une plus grande stabilité, un arrêt de la consommation, etc. La plupart des parents ont affirmé que les contacts se passaient bien, mentionnant par exemple que leurs enfants étaient contents de les voir ou encore qu'ils faisaient des activités agréables. Toutefois, certains parents ont fait part de difficultés, notamment en lien avec la reprise des contacts ainsi qu'avec le déroulement des fins de visites. Par exemple, l'extrait suivant décrit l'ambivalence dont ont fait preuve les enfants de Virginie lors de la reprise des contacts après plusieurs années d'arrêt, et le vécu difficile qui y était associé :

Les contacts avec mes enfants ça me faisait de quoi, ça me coinçait, et j'avais de la misère à entrer en contact avec eux, ce n'était plus comme avant. Ma fille ne voulait pas partir, mon gars ne voulait pas rester. Il ne connaissait pas ça, il ne savait pas il était où exactement. (Virginie)

Pour d'autres parents, c'est surtout la fin des contacts qui était vécue difficilement, certains étant profondément touchés par les réactions de leur enfant, comme l'a exprimé ce père :

Moi, c'est ça, j'avais mes fins de semaine, puis ça se déroulait toujours bien. Je veux dire, mes enfants étaient contents de me voir, ils pleuraient quand c'était le temps de partir, « Non, papa! ». Ma petite fille, elle était accrochée à ma jambe et ils ne voulaient pas partir quand le transport venait les chercher au début. Ça, c'était des moments très difficiles. (Jason)

Indépendamment de la modalité des contacts (supervisés ou non), les parents ont fait part de différentes façons de mettre en pratique leur parentalité dans les moments partagés avec leur enfant. Si tous les parents ont affirmé jouer et faire différentes activités avec leur enfant comme aller au parc ou au cinéma, faire du bricolage, jouer à des jeux de table et apprendre la cuisine, d'autres ont ajouté qu'ils mettaient leur parentalité en pratique par l'accomplissement de certaines tâches liées au soin de l'enfant. Cette mise en pratique de la parentalité était fortement associée aux modalités de contacts, à savoir leur durée et la présence ou non de supervision. De fait, un parent qui voit son enfant pendant plusieurs heures sans supervision (notamment quand l'enfant peut passer la nuit) est davantage interpellé dans les soins à offrir à son enfant qu'un parent qui a des contacts supervisés seulement quelques heures par mois.

### **La communication avec l'enfant au sujet du placement**

La communication avec l'enfant sur les questions relatives au placement, qui est considérée comme un élément distinctif des contacts, est un thème qui a été abordé par plusieurs parents. Deux grandes tendances se dégagent : les parents ont dit avoir éprouvé soit un malaise à répondre aux questionnements de l'enfant, soit un désir de lui raconter franchement leur histoire et ce qui a mené au placement. Virginie a par exemple affirmé qu'elle était mal à l'aise de répondre aux questions parfois directes de ses enfants et qu'elle détournait le sujet. D'autres parents ont fait part de leur souhait de dire la vérité à leur enfant et de raconter l'histoire telle qu'elle s'est déroulée. L'extrait suivant tiré du récit de Carole illustre cette forte volonté de communiquer franchement et ouvertement avec son enfant :

Elle a son album. Elle a tout depuis qu'[elle] est petite. Toutes ses échographies, toutes ses affaires dans son album; son petit chapeau, son cordon ombilical. Elle a tout ça, toutes ses photos de tout là. Elle a commencé à me poser des questions tranquillement pas vite en grandissant. Des petites choses auxquelles je répondais, mais il y a certaines choses, encore, que je ne peux pas lui dire. [Je vais lui dire quand elle] aura vraiment l'âge de comprendre. La travailleuse sociale me dit : « tu peux lui expliquer, mais il y a



certaines choses que tu ne peux pas lui expliquer ». [Par exemple], les circonstances de la consommation et peut-être [ce que je nomme] la trahison. [Pourtant, elle le sait que c'est sa tante], c'est la sœur de son père. Je lui disais ça : « c'est la sœur de papa ». C'est papa et maman qui t'ont fait toi. C'est moi, ta maman. [...] Là, ma fille elle me dit, « ben dans le fond maman, je suis bien contente que l'intervenante X ait pris la décision que je reste avec ma tante ». J'ai dit : « ben c'est pas comme ça que ça s'est passé. Maman s'est battue pendant longtemps pour que tu puisses revenir avec moi ». Mais là j'ai essayé de lui expliquer que la DPJ l'avait laissée appeler la tante « maman », et que moi j'ai été tassée, donc elle ne savait plus c'était qui sa maman. (Carole)

Cette volonté de raconter son histoire à sa fille était très présente dans le récit de Carole, qui a énormément parlé de la trahison qu'elle dit avoir vécue de la part de la FAP. Elle souhaitait ardemment que sa fille sache ce qui s'est réellement passé et comprenne qu'elle ne l'a pas abandonnée, ce qui lui permettait par le fait même de préserver son image et son statut de mère. Quant à Sammie, elle évoque dans l'extrait qui suit son désir d'avoir une relation forte avec son fils pour permettre une communication franche, et exprime le souhait que celui-ci se réfère à elle :

J'aimerais ça qu'on ait un lien assez fort. Quand il sera plus grand, qu'il m'appelle et qu'il se réfère quand même à moi quand il a besoin là. C'est sûr que je vais avoir des choses à lui expliquer, s'il a des questions puis tout là. Il en a déjà eu, mais je lui ai répondu et c'était correct. (Sammie)

En somme, la communication avec l'enfant sur le placement est un thème qui n'a été abordé que par quelques parents. Il semblait important pour la plupart des parents qui se sont exprimés sur le sujet que leur enfant connaisse la vérité et la « vraie » histoire. Le fait de raconter cette vérité pouvait ainsi leur permettre de préserver leur statut ou leur image de parent.

### **Les autres formes d'implication auprès de l'enfant**

Les parents ont affirmé s'impliquer auprès de leur enfant notamment en participant à certains suivis scolaires (ou avec le service de garde) et médicaux, et en achetant des vêtements ou des cadeaux. Dans les résultats ces formes d'implication se distinguent de la notion de prise de décision, un thème qui a plutôt été classé dans le troisième axe, celui de l'exercice. L'implication est donc comprise comme une réalisation de tâches ou une forme de participation aux différents suivis de

l'enfant. Les parents ont montré des degrés d'implication variables. D'abord, certains parents ont rapporté une implication minimale, voire une absence d'implication :

[Dans le] suivi médical, non je ne suis pas impliquée. C'est ça que je me demandais justement. [Je veux] demander à la travailleuse sociale qu'elle me donne ses suivis médicaux. [Je voudrais savoir quand il lui est arrivé des accidents]. (Carole)

Ça (faisant référence aux activités pratiquées par l'enfant), je ne suis impliqué aucunement, si je l'apprends, c'est que mon gars va me le dire. (Jason)

À l'inverse, d'autres parents étaient impliqués dans les différents suivis scolaires ou médicaux, comme en témoignent les extraits qui suivent :

J'essaie de m'impliquer le plus que je peux, le plus possible. J'essaie d'aller aux rencontres les plus importantes, comme la psy ou les rendez-vous à l'école et avec son docteur. J'y vais la plupart du temps. L'année passée, il n'était pas à cette école-là, il était dans une autre école et on avait des rendez-vous quasiment tous les mois et j'étais toujours là. (Joanie)

Les rendez-vous médicaux, j'y suis aussi presque toujours. C'est rare que j'en manque. [...] C'est sûr que par rapport au rendez-vous médical, au début, c'est nous qui les prenions. Là s'est rendue ma sœur, mais on ne peut pas poser de questions. (Nicolas)

Dans le dernier extrait, on constate que Nicolas affirme assister à presque tous les rendez-vous, mais ne peut toutefois plus les planifier. Par ailleurs, quelques parents ont rapporté que leur implication auprès de leur enfant se manifestait par l'achat de vêtements ou de cadeaux, ce qui représentait pour eux une façon de contribuer aux soins de l'enfant et parfois même de demeurer présents dans l'esprit de leur enfant :

Je leur achète souvent des affaires à mes enfants, là à mon gars, je lui ai acheté un petit camion qui fait du bruit et à Noël, je lui ai acheté un *towing*. Il aime les *towing*, donc je lui en ai acheté un. (Virginie)

Je lui donne beaucoup de vêtements quand il vient. Je lui ai même donné une belle bague qu'il voulait avoir l'autre jour. Il garde ça en souvenir et je lui ai dit : « ne la perds pas, c'est de maman ». (Sammie)

Enfin, Nicolas a quant à lui exprimé un désir de contribuer aux soins de son enfant, mais a affirmé qu'il se sentait freiné par la FAP et sa famille élargie, qui achètent tout ce dont son fils a besoin ou qui jugent que le jouet qu'il offre n'est pas approprié à l'âge de l'enfant :

Je te donne un exemple, un petit pouf de Pat patrouille, il va l'avoir... On voulait lui acheter un vélo exprès pour lui avec la poignée pour le promener, mais ah non, il est trop jeune, il n'a pas les jambes assez longues. Chaque fois qu'on veut lui acheter de quoi, c'est soit il l'a déjà ou soit il est trop jeune. Donc on lui donne des sous pour qu'il le mette dans sa banque, et quand il va être plus vieux, il le dépensera comme il veut.

(Nicolas)

Pour conclure, l'implication des parents auprès de leur enfant en dehors des contacts semble varier énormément d'un parent à l'autre. Alors que certains parents ont affirmé s'impliquer dans les suivis scolaires ou médicaux de leur enfant, la plupart reconnaissent que leur implication était limitée. Il est toutefois intéressant de souligner les stratégies que certains parents mettaient en œuvre pour tenter de s'impliquer et de rester significatifs pour leur enfant.

### **Les éléments positifs de la pratique parentale**

Enfin, il semble important de rapporter les aspects positifs qui ont été mentionnés par les parents, afin de bien rendre compte de l'ensemble de leur pratique parentale. Quatre parents ont ainsi parlé des aspects positifs liés au fait de prendre soin d'un bébé, par exemple en les crémant pour qu'ils sentent bon. Maïka a mentionné avoir particulièrement aimé nourrir sa fille, soulignant toutefois que c'était plus facile de s'en occuper quand elle était petite et qu'elle ne se déplaçait pas :

C'est sûr qu'au début ça allait super bien, parce que dans le fond elle ne marchait pas, elle ne marchait pas à quatre pattes... j'adorais lui donner son lait, j'ai adoré la faire manger. (Maïka)

Dans l'extrait qui suit, Nicolas décrit la mécanique des gestes de soins pour son bébé :

Je préparais son lait parce que dans ce temps-là c'était du lait en poudre, je stérilisais les bouteilles, je préparais ses boires, je les descendais en bas dans le frigidaire, je m'en occupais un peu, je remontais en haut pour qu'il puisse faire sa sieste tranquille en bas. Et quand ses boires étaient finis, je lui en préparais d'autres. (Nicolas)

Enfin, Jason a pour sa part raconté avoir surtout apprécié ses moments collés avec son bébé couché sur lui : « Ben oui, ça c'est sûr. J'adorais ça quand il était bébé de pouvoir le prendre, je me couche et il s'endort sur moi. [...] j'étais bien quand il était couché sur moi, je voulais qu'il reste petit à dormir sur moi. »

Ces extraits montrent que les parents ont assuré certains gestes de *caring* et de soins pour leur enfant, mais témoignent aussi du caractère assez limité de leur prise en charge. En effet, la pratique parentale ne se résume pas à donner des biberons et des bains ou à dormir collé avec son enfant. Ainsi, les extraits présentés, qui relatent seulement les soins à apporter à de très jeunes enfants (des bébés), laissent entrevoir que la pratique parentale de ces parents n'a été que de courte durée.

## **L'axe de l'exercice de la parentalité**

Le dernier axe du modèle théorique de la parentalité est celui de l'exercice. Cet axe comprend la dimension des droits et des devoirs qui incombent aux parents et qui sont notamment compris dans la notion d'autorité parentale telle que définie légalement. Les parents ont abordé cinq thèmes se rapportant à cet axe, soient la prise de décision; la compréhension des notions de droits, de responsabilités et d'autorité parentale; les interactions avec le système de justice; le manque de reconnaissance; et la filiation.

### **La prise de décision**

Le thème de la prise de décision concerne la désignation de la personne chargée de la prise de décisions au quotidien et à qui incombe la responsabilité de la prise en charge de l'enfant; les éléments sur lesquels se fondent les décisions; ainsi que les références au choix du milieu de vie substitut et au fait d'être d'accord ou non avec le choix du placement auprès de la FAP. À la question de savoir qui était la personne responsable de prendre les décisions relatives à leur enfant, pratiquement tous les parents ont affirmé que cette responsabilité incombait entièrement à la FAP. Les deux extraits suivants témoignent bien de cette réalité :

C'est ma mère [qui prend les décisions]. Je lui demande à ma mère comment ça va, [mais c'est ma mère qui fait tout]. C'est elle qui signe les papiers et c'est elle qui a la garde jusqu'à 18 ans. Tout ce qui est des décisions, ce n'est plus [moi]. Moi, je n'ai plus rien dans le fond, je suis à zéro. C'est tout elle qui a, par exemple pour les médicaments, c'est elle. (Virginie)

[Pour mon fils, je ne prends aucune décision]. Ils disent que j'ai le droit de lui faire couper les cheveux. C'est ton droit, t'es le parent. Ça, c'est pour les cheveux, pour le reste, je n'ai aucun droit de décision sur son développement. Je ne peux pas décider son école primaire, secondaire, rien. [C'est] la grand-mère, celle qui a la garde [qui décide].  
(Stéphane)

Ces parents ont donc clairement affirmé ne pas être responsables de prendre les décisions concernant leur enfant. Par ailleurs, d'autres parents ont rapporté avoir une bonne communication avec la FAP, qui les tient au courant et qui tente de les consulter à l'occasion dans leurs prises de décision. Par exemple, Carole a mentionné avoir été consultée et respectée dans le choix de l'école pour son enfant, et Amélia a affirmé avoir pu donner son opinion pour les suivis médicaux de sa fille. Dans l'extrait suivant, Sammie explique que la FAP demande même à son enfant de discuter avec sa mère pour certaines décisions :

C'est ma belle-mère qui prend les décisions pour mon fils. Elle lui dit souvent de demander à maman pour voir si je veux. Les grosses décisions c'est sûr que c'est elle, mais elle m'en parle. Son école, ses affaires qu'il veut faire. (Sammie)

L'un des aspects importants du placement est l'implication du parent dans le choix du milieu de vie substitut. Virginie, Joanie et Sammie n'ont pas directement parlé de leur implication dans ce processus de décision, mais n'ont pas non plus exprimé de désaccord avec le choix du milieu de vie. Virginie et Joanie ont même affirmé que leur enfant était bien traité avec la FAP. Pour Amélia, c'est plutôt l'institution qui a proposé à différents membres de sa famille de devenir FAP, comme en témoigne clairement l'extrait suivant :

Bien on l'a eu, dans le sens où ce qui est arrivé, c'est qu'ils ont demandé à ma mère en premier. Il paraît qu'ils demandent toujours à la mère de la mère en premier. [...] Elle a dit non, donc ils ont demandé à la grand-mère paternelle, elle était toute seule et elle a accepté. Donc, on a quand même eu le choix parce qu'on aurait pu dire non, je veux qu'elle aille en famille d'accueil. (Amélia)

Dans ce dernier extrait, on peut voir qu'Amélia ne semble pas avoir été impliquée dans la recherche du milieu de vie. Elle a toutefois mentionné qu'elle croyait avoir eu un certain pouvoir dans la décision finale. De façon intéressante, les parents ont pour la plupart signifié une préférence pour le placement chez un membre de la famille plutôt qu'en famille d'accueil dite régulière, et ce,

malgré des contextes relationnels parfois difficiles. Les propos rapportés dans les deux extraits qui suivent illustrent les préjugés que plusieurs avaient à l'égard des FA :

[On a proposé ma sœur, ma conjointe et moi], parce qu'on ne voulait pas qu'il tombe dans n'importe quelle famille avec tout ce qu'on entend de ce temps-ci : des enfants qui se font maltraiter par les familles d'accueil. (Nicolas)

Je préférerais ça plutôt qu'ils soient avec des étrangers. Ça, c'est sûr et certain. J'ai quand même eu des froids avec eux parce que pour eux autres, c'est ça, je suis un criminel, je suis un ci, je suis un ça. Ils ne m'ont jamais vraiment connu et ils m'ont tout de suite jugé. Mais oui, je trouvais que c'était quand même une meilleure chose que ça reste dans la famille plutôt que des étrangers. (Jason)

La situation était très différente pour deux autres parents, qui ont clairement exprimé qu'ils n'étaient pas d'accord avec le choix de placer leur enfant chez un membre de la famille et qu'ils se sont sentis trahis. Dans le premier cas, c'est la FAP qui aurait trahi le parent, alors que dans l'autre cas, la trahison viendrait de l'ex-conjointe, qui a reconduit l'enfant chez sa propre mère sans consulter le père, comme en témoigne l'extrait suivant :

[...] moi j'aurais choisi quelqu'un d'autre. Parce que premièrement, il y a une relation de... pas de haine, mais on ne s'aime pas (la FAP et lui). Mais la DPJ voulait vraiment qu'il reste en milieu familial, donc ç'a été elle. [J'aurais préféré une famille d'accueil] qu'il m'aurait proposée là et que j'aurais choisi, oui. Pas de ma famille ni de sa famille, non, non. Ç'aurait été mieux, je pense, mais de toute façon, la DPJ voulait garder ça dans la famille, il n'y avait rien à faire. (Stéphane)

Dans l'extrait précédent, Stéphane a exprimé deux choses importantes : premièrement, son désaccord avec le choix de placer son fils auprès de la grand-mère maternelle, notamment parce qu'il n'avait pas une très bonne relation avec elle; et deuxièmement, son impression que la PJ n'a pas tenu compte de son point de vue, alors qu'il a affirmé à deux reprises que l'institution avait fait ce choix ultime sans égard à son opinion.

### **Les notions de droits, de responsabilités et d'autorité parentale**

L'axe de l'exercice de la parentalité réfère notamment aux différentes notions liées aux droits, aux responsabilités et à l'autorité parentale. Ces notions incluent des éléments encadrés par différentes

lois définissant clairement les attentes par rapport aux parents. Dans leur discours, les parents ont tous un peu différemment compris et nommé les notions se rapportant aux droits et notamment à la garde. Par exemple, Joanie a décrit l'exercice de sa parentalité par rapport à la garde de l'enfant en faisant une distinction entre la garde physique et la garde légale :

[Pour mon premier fils, dans les faits, ma mère] avait la garde physique et moi j'avais la garde légale de mon fils. C'est ma mère qui [avait la responsabilité de prendre les décisions], sauf que ma mère ne pouvait pas, par exemple, aller à l'urgence et, [disons] que mon fils ait besoin d'une greffe, elle ne pouvait pas signer à ma place. [...] Pour mon deuxième fils, je n'ai plus aucune garde : je n'ai plus la garde physique et je n'ai plus la garde légale non plus. (Joanie)

Carole et Maïka ont quant à elles associé leur droit vis-à-vis de leur enfant au fait que leur signature était requise dans certaines situations :

Admettons qu'il y a des papiers à faire signer, c'est moi qui vais signer ou le père. C'est un des deux parents. J'ai encore la garde légale de ma fille, donc c'est moi qui dois autoriser : OK c'est correct si elle s'en va à Cuba, ou si elle s'en va ici, etc. C'est correct si elle s'en va dans un programme. Toutes sortes d'affaires comme ça. [Mais le suivi scolaire et médical] c'est la tante qui s'occupe de ça. (Carole)

L'été passé, alors que j'étais à l'hôpital, ma fille s'est fracturé le coude. Elle a dû avoir des tiges avec un plâtre. [À ce moment-là], l'hôpital m'a appelée moi. Pour les affaires d'hôpital et les affaires de la DPJ, c'est moi qui dois signer, mais pour l'école, c'est ma mère. [Les décisions du quotidien], c'est ma mère [qui les prend]. (Maïka)

Finalement, Nicolas et Amélia ont fait plus directement référence à leurs droits en utilisant ce vocable. Alors que Nicolas a mentionné n'avoir aucun droit sur son enfant en précisant que sa sœur, la FAP, possédait tous les droits, Amélia a affirmé au contraire qu'elle avait tous les droits sur son enfant :

C'est sûr que par rapport aux rendez-vous médicaux, au début, c'est nous qui les prenions. Là c'est rendu ma sœur, mais on ne peut pas poser de questions. C'est tout ma sœur qui pose les questions parce que c'est elle qui a les droits [au niveau] médical. Mais, c'est parce que c'est nous autres ses parents, ça vous donne quoi de nous demander

d'aller aux rendez-vous médicaux si on ne peut pas poser de questions. On sait qu'il va bien, mais on aimerait ça poser des questions nous autres aussi. (Nicolas)

J'ai tous mes droits sur mon enfant. Si elle veut lui faire couper le toupet, il faut qu'elle m'appelle pour me le demander, pour te donner un exemple. J'ai tous mes droits sur mon enfant. C'est moi qui prends les grosses décisions. Le papa a le droit aussi de prendre des décisions, mais il y a eu un temps où, il n'y a personne de parfait, il y a eu un temps où papa ne pouvait pas, il n'était pas disponible, chacun sa vie, ce n'est pas un jugement du tout et ce n'est pas un reproche, mais juste pour dire que j'ai même ses droits à lui. J'ai le double droit. C'est tout moi qui ai les droits. [...] Moi, j'ai tous les droits sur ma fille, mais j'ai pas le droit de rien faire avec ma fille. Quand ils ont besoin de moi, c'est super important que je sois là et que je sois présente, mais quand ça les arrange, je n'ai pas besoin d'être là. (Amélia)

Amélia pousse également plus loin cette notion de droit en revendiquant son droit de voir son enfant. En effet, dans l'extrait suivant, elle décrit une situation où un contact avec sa fille a dû être annulé, mentionnant qu'elle avait droit à cette visite, mais qu'elle ne pourra sûrement jamais la reprendre :

Combien de fois ils m'ont promis des dodos et je ne les ai jamais eus. Il y a tout le temps quelque chose, ils me changent mes visites. Un exemple : cette année, [à Halloween], ç'a adonné, c'est vraiment plate et c'est vraiment triste, mais son papi est mort. Donc, on s'entend que la visite a été *annulée*. C'est normal. C'est tout à fait normal. Mais là, j'ai comme une visite en banque. Mais bref, je ne l'aurai jamais, cette visite-là. Je ne l'aurai jamais quand je vais la demander, ils vont toujours avoir une excuse. Ce n'est pas la première fois qu'ils me font ça. [...] Je le sais que ce n'est pas [de leur faute] si la visite a été *annulée*, mais je ne comprends pas pourquoi au bout de la ligne, je n'aurai pas ce qui m'était dû. (Amélia)

Ainsi, il appert que ces parents ont une compréhension floue des différents éléments se rapportant à l'autorité parentale et aux attributs qui s'y rapportent.

### **Les interactions avec le système de justice**

Les interactions des parents avec le système de justice sont intrinsèquement liées à l'intervention des services de PJ. Le système de justice est un système complexe et autoritaire dans lequel les parents doivent naviguer sans toujours bien en comprendre le fonctionnement. Quelques parents



se sont exprimés sur leur vécu et leurs interactions avec le système de justice. Par exemple, Carole a exprimé n'avoir pu se défendre en raison de son manque de compréhension du système, tandis que Nicolas a expliqué avoir perçu que tout le système était contre lui :

Il (l'avocat de la PJ) m'attaquait, il m'attaquait et je n'avais aucune défense. Je n'avais personne. Même l'avocat, c'est des grands mots qu'il utilisait. Je ne comprenais rien de ce que ça voulait dire. (Carole)

Quand ils ont demandé les 18 ans, j'en avais un (un avocat) et il a tout essayé de faire pour [montrer qu'il] avait parlé au thérapeute et tout, les travailleuses sociales aussi avaient parlé à mes thérapeutes, il n'y avait rien à faire. Il (le juge) n'a jamais voulu rien savoir. Il était du bord de la DPJ du début à la fin. (Nicolas)

Dans l'extrait qui suit, Amélia soulève d'une part que la continuité du juge attribué dans son dossier constituait un élément positif, mais interprète d'autre part sa défaite à la cour par la non-possibilité de gagner plus de deux fois sa cause devant les tribunaux. Son propos montre ainsi qu'elle ne semblait pas intégrer les faits présentés, mais attribuait plutôt les résultats à la chance :

Quand je suis arrivée à la cour, on est chanceux, on a toujours eu le même juge, un très bon juge, donc il savait exactement qui j'étais et il connaissait bien le dossier. Au moins pour ça, c'est moins mélangeant, mais je venais de gagner deux fois, c'est sûr [que] je ne l'ai pas eue la troisième fois. C'est sûr que ça n'a pas passé. (Amélia)

Nicolas a affirmé ne pas avoir pu s'exprimer comme il le souhaitait à la cour :

Est-ce que vous avez pu vous exprimer à la cour? (question de l'étudiante-chercheuse)  
– Même pas. Nos avocats ont tout fait pour qu'on s'explique et le juge n'a rien voulu savoir. Sa décision était prise en rentrant à la cour, c'était un placement jusqu'à 18 ans. Tu as les avocats pour te représenter, mais moi les deux premières fois, je me représentais tout seul. Les deux premières fois, j'ai pu parler, mais [quand on est passé pour le placement jusqu'à] 18 ans, mon avocat essayait de placer un mot, et il n'y avait rien à faire, c'est le procureur de la Couronne et l'avocat de mon fils qui parlaient tout le long. (Nicolas)

Finalement, Joanie a souligné pour sa part un aspect plutôt positif du système de justice, soit les encouragements reçus par la juge : « La juge a été super fine et elle m'a même dit que j'avais fait beaucoup d'efforts et que dans le fond, oui, elle recommande que mon fils ait plus de contacts avec

moi. » Cette citation de Joanie dénote ainsi l'importance du besoin de reconnaissance et d'encouragements des parents qui semble en recevoir peu.

Enfin, les extraits présentés témoignent de l'expérience parfois difficile de certains parents avec le système de justice.

### **Le manque de reconnaissance**

Le thème du manque de reconnaissance rapportée par les parents se décline en trois grands sous-thèmes : le manque d'information sur l'évolution de la situation ou de transparence des services de PJ; le fait de ne pas être entendu et considéré par le système; et la non-reconnaissance des efforts déployés pour améliorer sa situation. Ces éléments ont été abordés par plus de la moitié des parents à certains moments dans leur récit.

D'abord, Nicolas a mentionné ne pas avoir été avisé des signalements de son fils, et Maïka a relaté ne pas avoir été clairement informée que sa fille allait être placée par les services de PJ :

Parce que tu sais, d'habitude quand tu as un signalement, tu es supposé d'au moins, si c'est dans un hôpital, ils sont supposés de te le dire. Nous autres, ils nous ont tout caché. Ils disaient qu'il y avait deux, trois signalements, justement, pour rien nous dire.  
(Nicolas)

C'est ma mère qui me l'a dit, ce n'est même pas l'intervenante. Parce que l'intervenante a appelé ma mère pour savoir si lundi elle pouvait venir placer ma fille chez elle. C'est en parlant à ma mère qu'elle me l'a dit. J'ai pété une coche. (Maïka)

Dans le même ordre d'idée, des parents ont exprimé qu'ils avaient l'impression de ne pas avoir été informés et suffisamment bien guidés dans l'intervention, dont Carole, qui estime ne pas avoir été outillée et dirigée vers les ressources dont elle avait besoin au moment du placement. Elle faisait alors référence aux ressources d'aide pour la consommation et plus spécifiquement à un programme mère-enfant. Pour elle, l'intervenante a manqué à son devoir en omettant de l'informer de l'existence de ce service.

Par ailleurs, quatre parents ont rapporté dans leur histoire avec les services de PJ ne pas s'être sentis considérés ou encore entendus par le système de PJ. Ils n'ont pas directement utilisé le vocable « système », mais y ont fait référence en parlant de leurs différentes intervenantes, des personnes en lien avec la cour ou plus largement des services de PJ. Ces parents ont notamment affirmé qu'ils

n'ont pas eu l'occasion de s'exprimer ou que leur point de vue n'avait pas été pris en compte dans les décisions prises par le système, ce qu'illustrent notamment les extraits suivants :

Je n'étais pas d'accord [avec le placement jusqu'à majorité], mais en même temps, je n'avais pas le choix. Parce que c'était [ce qui allait se faire], que je sois d'accord ou non. [J'en comprends que] si tu as quelque chose à dire, dis-le, ce n'est pas grave, dis-le pas si tu ne veux pas, ça va passer pareil. (Stéphane)

Mais eux autres, ils s'en foutaient. Ils n'ont rien voulu entendre de mes preuves, ça ne les intéressait pas pantoute. (Amélia)

Nicolas raconte comment il s'est senti brimé dans son droit à l'expression par les actrices et acteurs sociaux et juridiques :

C'est parce qu'un moment donné, nous autres aussi on a des affaires à dire. Que ce soit la DPJ, le procureur de la Couronne, le juge, l'avocat des enfants... le monde ne t'écoute pas. Après tu te demandes pourquoi les parents ne veulent pas avoir la DPJ. Ils leur claquent la porte au nez. Vous ne nous écoutez pas. C'est juste ça qui est niaiseux et je l'ai dit à plusieurs reprises : « la journée où vous allez écouter les parents là, vous allez voir, il va y avoir une communication bien mieux aussi là ». (Nicolas)

L'extrait qui suit témoigne de la perception d'un manque de considération à l'égard des parents à différents moments dans leur trajectoire de services. Dans cet extrait, Nicolas raconte ne pas avoir été mis au courant du changement dans l'horaire des visites supervisées, ni même consulté pour savoir si ce changement leur convenait :

C'est ça et elle a changé les visites comme elle voulait. Les visites c'était le mardi, là on arrive [dans les bureaux pour faire la visite] un mardi, on fait notre visite, [puis là ils nous disent] qu'à partir de la semaine prochaine, c'est rendu le jeudi. C'est parce que : « peux-tu nous demander notre avis avant de le changer? », que je lui ai dit à la travailleuse sociale, « vous êtes supposés nous le demander à nous aussi si ça nous convient, si on est disponible », mais il n'y avait rien à faire, elle avait déjà pris sa décision, c'était le jeudi... [Personne ne nous a considérés et ne nous a écoutés dans le changement des visites]. (Nicolas)

Finalement, des parents ont souligné le manque de reconnaissance de leurs efforts de la part des intervenantes, des avocates et des avocats, des juges, et plus largement du système, notamment dans l'accomplissement des mesures qui leur étaient imposées :

C'est ça que je te dis. On se bat beaucoup, on en fait beaucoup pour le peu qu'on a en échange... (Amélia)

Même la thérapie [c'est sûr que] ç'a aidé, mais quand mon avocat en a parlé, même la procureure en a glissé un mot, comme quoi je l'avais faite, parce qu'ils parlaient avec Option [le centre d'aide pour violence]. Le juge a marqué « OK, c'est fait ». Il dit : « et je m'en fous qu'elle soit faite... qu'elle soit faite, qu'elle ne soit pas faite », il dit : « moi je m'en calik », il dit : « je m'en fous, ça n'influence aucunement ma décision qui est déjà prise ». Il attendait juste que l'avocat du petit dise : « ah ben, je pencherais pour le 18 ans ». Une fois que l'avocat du petit a dit ça, il a tapé du marteau et c'est fait « 18 ans ». [...] [Il m'avait été demandé de faire la thérapie pour la gestion de la colère, et ma conjointe pour la gestion des émotions], mais il s'en est foutu carrément. (Nicolas)

Ce que je leur reproche, c'est que beaucoup de fois, j'ai fait des gros efforts pour faire tout ce qu'ils me demandaient et je n'ai jamais senti que ç'a bougé. Par exemple, quand on a passé à la cour, je m'attendais à les avoir mes enfants. [Je n'ai jamais senti de reconnaissance pour] les efforts que j'ai faits pour leur montrer que j'étais capable d'être un bon parent. C'est vraiment ça. [...] Et j'en ai fait, comme je te disais, des ateliers qu'ils proposaient pour leur montrer que je m'impliquais en tant que parent, et ça n'a jamais été suffisant. (Jason)

Pour conclure sur ce thème, il ressort clairement des extraits présentés que les parents avaient l'impression d'être victimes d'un manque de reconnaissance important de la part du système, et ce, dans divers contextes. Certains ont parlé du manque d'information et de transparence, d'autres ont plutôt évoqué le manque de considération des efforts et démarches entreprises afin de se reprendre en main.

## **La filiation**

Le dernier thème compris dans l'axe de l'exercice, la notion de filiation, renvoie au lien filial et généralement biologique entre le parent et son enfant, et comporte également des dispositions sur le plan légal. Plusieurs parents ont abordé la notion de filiation biologique, soit en évoquant des

ressemblances entre l'enfant et eux, ou encore en nommant directement la notion du lien de sang. Alors qu'Amélia et Carole ont évoqué cette notion de filiation en énumérant des caractéristiques physiques ou des traits de caractère qu'elles partagent avec leur enfant. Stéphane et Jason sont allés plus loin en mentionnant le lien de sang en plus des traits communs, référant ainsi directement à leur filiation biologique avec leur enfant, comme en témoignent ces deux extraits :

[Je suis] *off*. Je n'ai pas le droit d'avoir mon sang avec moi, ma chair, mon odeur, même s'il ressemble beaucoup à sa mère. (Stéphane)

Et mon petit gars je pense que c'est ma plus grande fierté, c'est mon petit clone. [Il me ressemble] vraiment énormément. [...] Je suis retourné [avec elle], j'ai eu ma petite fille, mon deuxième petit clone, version fille. Mes gènes ont vraiment gagné sur cette bataille-là. (Jason)

Il semblait important pour ces parents, qui se sentaient un peu écartés de la vie de leur enfant, de mettre de l'avant cette filiation biologique. Il ressort donc de ces extraits l'idée que leur filiation biologique leur confère certains droits sur leur enfant.

En somme, l'exercice de la parentalité des parents rencontrés dans le cadre de la thèse semblait grandement influencé par le placement et ses conséquences. Quand un enfant est placé jusqu'à sa majorité, les parents d'origine maintiennent habituellement l'autorité parentale, à moins d'une déchéance parentale ou d'une délégation de certains attributs de l'autorité parentale. Or, les propos de certains parents laissent croire que cette autorité était mal comprise et mal intégrée, ou n'était pas respectée par les services de PJ. Finalement, un certain flou subsistait chez les parents quant aux notions de droits, de prise de décision et d'autorité parentale.

Pour éclairer davantage le sujet, la prochaine section exposera en détail les thèmes ayant potentiellement une influence sur la parentalité des parents rencontrés.

## **Facteurs susceptibles d'influencer la parentalité**

Cette quatrième section présente les éléments tirés du récit des parents qui permettent de mieux comprendre le contexte dans lequel se vivait leur parentalité. Il peut s'agir d'événements biographiques, de caractéristiques individuelles, de leurs relations avec l'entourage ou encore de leur rapport avec l'institution. Il importe de préciser que les parents n'ont pas explicité l'influence de ces éléments sur leur parentalité. Toutefois, l'analyse a permis de dégager des thèmes communs

à plusieurs récits qui pourraient avoir une influence sur le développement de la parentalité. D'abord les caractéristiques des parents et les événements biographiques rapportés par ceux-ci sont présentés. Ensuite, les enjeux relationnels qui sont ressortis de leur récit sont décrits. Enfin, leur expérience avec l'institution constitue le dernier facteur d'influence répertorié. Ces éléments renvoient aux différents contextes d'influence que propose d'ajouter Sellenet (2007) au modèle de la parentalité illustré par la figure 3. Plus spécifiquement, notre analyse des récits a fait ressortir des éléments de deux contextes, à savoir le contexte affectif et familial ainsi que le contexte institutionnel. Ainsi, il importe de préciser que ces facteurs ont été identifiés parce qu'il ont un fort potentiel d'influence sur la parentalité, mais que leurs effets n'ont pas été évalués.

### **Histoire de vie des parents et événements biographiques**

Afin de bien comprendre l'influence que le vécu des parents a pu avoir sur leur parentalité, il semble important de présenter brièvement certains des événements biographiques ayant marqué la trajectoire de vie de plusieurs des parents. Cette section des résultats vise donc à rendre compte des différents thèmes abordés par les parents faisant référence à leur vécu durant l'enfance ou le début de l'âge adulte. Il y a une grande variabilité dans les événements rapportés étant donné qu'aucun parent n'avait exactement le même vécu. Ainsi, certains parents ont affirmé avoir vécu différentes formes de maltraitance durant leur enfance, quelques parents ont indiqué avoir été suivis par les services de la PJ lorsqu'ils étaient enfants, et d'autres ont parlé de divers événements de leur vécu d'adulte ou encore d'aspects liés à leur santé mentale, à leur consommation ou à une déficience intellectuelle.

#### **Négligence affective ou matérielle et violence durant l'enfance**

Il ressort des récits que certains parents ont vécu de la maltraitance. Sans utiliser précisément ce terme, ces parents semblaient avoir subi de la négligence sur le plan affectif et matériel, et certains ont également raconté des épisodes de violence sexuelle. Ainsi, trois parents ont fait le récit d'épisodes de leur enfance marqués par de nombreuses carences non seulement affectives, mais aussi matérielles. Dans ce premier extrait, Stéphane témoigne bien de la carence affective qu'il a subie de la part de sa mère :

Sa méthode d'éducation a été complètement nulle (en référence à sa mère). Elle ne nous montrait jamais rien, elle ne nous laissait jamais rien faire. On dirait : aucune confiance. Elle dit qu'elle m'aime, mais j'en doute. J'en doute pour vrai, moi j'ai toujours redouté

qu'elle ait fait des enfants pour l'argent. Parce que c'est une femme à l'argent, vraiment.  
(Stéphane)

Stéphane a également expliqué dans son récit ne pas avoir connu son père biologique et avoir grandi avec l'un des conjoints de sa mère comme figure paternelle : ce dernier est décédé alors qu'il avait 10 ans, et il a raconté avoir pleuré toute son adolescence la perte de cette figure paternelle. De son côté, Carole a aussi vécu la perte de son père, qui est décédé quand elle avait quatre ans. Quant à Jason, il a confié avoir été témoin des tentatives de suicide répétées de sa mère :

Je suis revenu de l'école à un moment donné, puis elle était dans le bain, les veines ouvertes. C'est moi qui ai appelé l'ambulance, elle était sans connaissance. Une autre fois, c'était les médicaments. J'essayais de m'en occuper, mais j'étais tout seul. (Jason)

Carole a également décrit une enfance marquée par diverses formes de maltraitance, notamment des carences matérielles et affectives :

J'ai vu mes sœurs placées. J'ai vu le vécu de ma mère. J'ai été l'éponge de ma famille, de voir ma mère brailler, pleurer. [...] Parce que mon vrai père, lui, était *gambler* et il était alcoolique. Il n'y avait pas de bouffe dans la maison et ma mère pesait 80 livres.  
(Carole)

En plus d'avoir subi des carences et vécu la perte de l'un de leurs parents, Carole et Stéphane ont également dépeint les problèmes de consommation de leurs parents et leurs conséquences.

Par ailleurs, il est à noter que plusieurs parents ont mentionné avoir vécu plusieurs formes de négligence et avoir été témoins d'événements potentiellement traumatiques durant leur enfance, mais n'ont pas expliqué si les traumatismes vécus ont été résolus ou non, ni comment ceux-ci ont pu influencer leur parentalité. Stéphane a toutefois affirmé qu'il ne voulait pas reproduire avec son fils ce qu'il a connu étant jeune et qu'il souhaitait offrir à son fils ce qui lui a manqué. Deux parents, qui ont fait état d'expériences répétées de viol durant leur enfance et leur adolescence, ont aussi décrit les conséquences de ce vécu :

Bien, ce n'est pas compliqué, quand tu te fais violer, on vient chercher un éclat de ton âme, on vient chercher une partie. Une âme blessée ne peut pas fonctionner comme du monde, c'est impossible. Ils sont venus chercher des qualités que j'avais, ils sont venus chercher ma confiance, ils me l'ont enlevée. Ils sont venus m'enlever le positif, ils me

l'ont enlevé. Avant huit ans, j'étais le meilleur petit garçon au monde, j'écoutais tout le temps, je faisais mes affaires, je n'avais aucun problème à aider... Aussitôt que j'ai eu huit ans et mon viol, j'ai commencé à frapper, j'ai commencé à insulter, je vargeais dans les murs. J'avais quelque chose à refouler... [...] Je te dirais qu'un viol peut anéantir une personne, carrément, c'est à vie. Le monde qui commettent ces gestes-là ne sont pas conscients des répercussions que ça peut avoir, c'est juste vraiment intense. (Stéphane)

[Je me suis fait agresser sexuellement] par un père de famille qui habitait de l'autre [côté] de la rue [de l'âge de] 12 à 16 ans. Je l'ai gardé longtemps [pour moi, j'en avais parlé à personne]. [Les gens autour de moi] me demandaient pourquoi je pleurais [sans raison], [mais je leur répétais qu'il n'y avait rien]. [...] C'est sûr que ça ne va jamais me sortir de la tête, t'es agressée, t'es agressée! [...] Même encore aujourd'hui, j'ai encore peur des hommes, à l'âge que je suis rendue, à 30 ans, j'ai encore peur. (Virginie)

Stéphane a également exprimé avoir vécu de l'intimidation à l'école :

Généralement, c'est juste ça que j'ai vu dans la vie, du négatif. [Je me suis beaucoup fait intimider à l'école], beaucoup au secondaire. [Mais en fait j'ai été] intimidé dès la cinquième année du primaire, je me rappellerai toujours. (Stéphane)

Ces expériences de viol et d'intimidation ont apparemment marqué ces deux parents, qui les ont décrites comme des événements traumatiques. Stéphane a expliqué avoir eu recours à une thérapie offerte par l'IVAC afin de parler de ce trauma, alors que Virginie, qui semblait avoir reçu un peu moins d'aide, et ce, plus tardivement dans son parcours, a abordé brièvement les conséquences de ce trauma sur sa parentalité. Par exemple, elle a expliqué qu'elle se sentait parfois prise, notamment lors des visites supervisées avec ses enfants, qui se déroulaient dans une petite pièce lui rappelant ses viols.

En bref, les différents événements et contextes de vie ayant jalonné l'histoire de ces parents sont susceptibles d'avoir laissé des traces importantes dans leur développement et ultimement, dans leur parentalité en devenir. Certains parents semblent avoir reproduit leurs modèles parentaux, soit les contextes de vie qu'ils connaissaient, alors que d'autres ont tenté de s'en détacher le plus possible. Néanmoins, leur manque de ressources à différents égards est nettement ressorti de leurs récits.



### Historique avec les services de PJ et placement

Virginie, Jason, Carole et Nicolas ont affirmé avoir été suivis par les services de PJ durant leur enfance, alors que les cinq autres parents n'ont pas fait mention d'un tel vécu. Dans les deux extraits qui suivent, Jason et Carole expliquent avoir été placés durant une partie de leur adolescence :

Je ne sais pas, à un moment donné, il y a quelqu'un qui les a appelés, ça fait qu'ils sont venus me chercher. J'ai été charrié un peu, comme je te dis : centres d'accueil, foyers d'accueil, familles d'accueil, pendant... ç'a duré peut-être deux, trois ans. De mes 11 ans jusqu'à 14. (Jason)

Et j'étais dans la marde parce que j'ai été placée jusqu'à l'âge de 17 ans. J'étais délinquante quand j'étais jeune à cause de ma situation familiale dysfonctionnelle : juste un parent, ma mère, travaillait. Ma mère avait repris ma sœur et mon frère. Il y a eu de la délinquance et on a été placés. (Carole)

Nicolas a quant à lui raconté que la plupart de ses frères et sœurs, incluant sa sœur qui agit comme FAP pour son fils, ont connu des épisodes de placements, mais que lui-même n'a pas été placé :

Ben tous, quand on était jeunes, on a eu la DPJ. Moi je l'ai eue, ma sœur J, mes quatre autres frères et sœurs aussi (ils sont six enfants), mais moi je n'ai jamais été placé en tant que tel. Ma sœur J a été placée, ma sœur J2 je ne suis pas sûr, mais je pense que oui, ma sœur J3 a été placée, et un de mes frères. (Nicolas)

Ainsi, on constate que près de la moitié des parents rencontrés ont reçu des services de la PJ durant leur enfance, ce qui démontre une fois de plus que leur trajectoire de vie les a amenés à avoir besoin de protection.

### Vécu de jeunes adultes

Certains parents ont également raconté des éléments de leur vécu de jeunes adultes indiquant une grande instabilité résidentielle, une précarité financière, des décès marquants ou encore des viols conjugaux. Par exemple, pratiquement tous les parents rencontrés ont affirmé avoir déménagé à plusieurs reprises, être retournés pendant un certain temps chez leurs parents ou avoir été temporairement hébergés par des amis. Cette instabilité résidentielle était associée pour la plupart d'entre eux à des conditions de précarité financière. Cette précarité financière ressort dans les deux

extraits suivants, où Stéphane et Nicolas racontent que la distance et les coûts associés au déplacement pour visiter leur enfant constituent un obstacle aux contacts avec leur enfant :

C'est sûr que [sur le plan] monétaire, c'est sûr que ça aide, [parce que mes rencontres sont à Montréal] (et le père habite à Joliette) quand je suis supervisé. (Stéphane)

Comme je leur dis, des empêchements de dernière minute ça arrive à tout le monde là, je ne peux pas faire grand-chose. Si je n'ai pas de passe [de métro] pour rester à Saint-Henri, je ne partirai pas de Rosemont à Saint-Henri à pied là, ça va me prendre quatre heures. (Nicolas)

Certains parents ont aussi raconté des événements marquants de leur vie. Par exemple, Carole a relaté un épisode de viol, qui dans ce cas-ci était un viol conjugal. Bien qu'elle n'ait pas utilisé le mot viol, sa description de l'événement indique qu'elle n'était pas consentante et qu'il y avait présence de violence :

Il est un peu agressif [et il n'était] pas content parce [qu'il voulait sa drogue et qu'il ne l'avait pas eue]. Quand on est arrivés chez ses parents, il m'a mis la main sur la bouche [et m'a] pénétrée, mais très fort. Il ne fallait pas que je crie. Le lendemain, j'ai perdu mes eaux. C'est sûrement pour ça que j'ai accouché avant [ma date prévue]. (Carole)

Finalement, Sammie a raconté avec beaucoup d'émotion le décès de son père, qui agissait comme FAP pour son fils. Elle a expliqué que son décès est survenu alors qu'elle était une jeune adulte et à un moment où elle était en chicane avec lui. Cette perte, qui semble avoir été difficile pour elle, a possiblement aussi constitué un point de bascule, puisqu'elle est ensuite entrée en thérapie pour se reprendre en main en lien avec ses problèmes de consommation.

#### Santé mentale des parents, consommation et déficience intellectuelle

Tous les parents rencontrés ont relevé des éléments se rapportant à leur santé mentale, notamment en mentionnant des diagnostics précis. Un parent a souligné que lui et sa conjointe avaient une déficience intellectuelle. Enfin, d'autres parents ont témoigné de problèmes de dépendance. Les extraits qui suivent illustrent les difficultés rapportées par les parents sur le plan de leur santé mentale :

[Depuis le placement], j'ai fait une dépression majeure, j'ai arrêté de travailler. Moi, je ne travaillais déjà pas quasiment à la base. Il y a deux ans et demi à peu près, octobre

2015, j'ai été diagnostiqué avec un trouble de personnalité limite sévère avec traits de dépendance. (Stéphane)

Quand on s'est séparés, moi j'avais encore la garde de mon fils, sauf que j'ai fait une dépression. [...] [Ma travailleuse sociale me disait que j'ai vécu des choses dans le passé et que ça pourrait être bien d'en parler avec quelqu'un et d'essayer de trouver des moyens pour mieux gérer mon anxiété]. J'ai quand même 38 ans et je ne la contrôle pas sans pilules. Donc pour trouver d'autres ressources dans le fond. (Joanie)

C'est vrai qu'avant, je n'allais pas bien. Je dérapais vite dès que quelqu'un me disait quelque chose. Je pognais des sautes d'humeur très rapidement. Le monde disait : « va voir un psychologue, va voir un psychiatre ». [Mais moi j'avais peur et je me disais : il va m'enfermer]. Depuis, j'ai été voir un psychiatre et un psychologue. (Virginie)

Dans le dernier extrait, Virginie ne mentionne pas de diagnostic précis, mais fait référence à des difficultés vécues et à la nécessité de consulter. Nicolas a, pour sa part, expliqué que sa conjointe et lui sont atteints de déficience intellectuelle légère :

Ils disaient qu'on n'avait pas les capacités parentales. Parce que les deux on a une déficience intellectuelle légère. Ils nous ont fait suivre des activités au Papillon bleu, au Mont Saint-Antoine puis l'autre c'est sur la rue Ontario. On avait nos visites supervisées ici dans les locaux justement. (Nicolas)

Quatre parents ont raconté avoir eu des problèmes de consommation d'alcool et de drogue, et un père a affirmé avoir des problèmes de dépendance aux jeux vidéo. Pour plusieurs, les problèmes de consommation étaient présents avant la naissance de leur enfant et se sont poursuivis, ce qui a conduit dans certains cas au placement de l'enfant :

[Pendant les 4 premiers mois de vie de mon fils], tout le monde savait qu'on consommait et qu'on négligeait un peu le petit. Puis bon, tout le monde fermait les yeux un peu là-dessus. (Sammie)

[Deux soirs avant que j'accouche] il y avait eu de la consommation. [Le père de ma fille] consomme lui aussi. Il m'avait laissée sur la rue, car il voulait se trouver du crack sur la rue Saint-Laurent. Moi j'étais enceinte et je conduisais, il m'a dit : « va essayer d'en trouver, va essayer d'en trouver ». [...] J'ai décidé, aussitôt que je suis arrivée à l'hôpital, j'ai dit que v'là deux jours ou la veille, j'avais fait une rechute de

consommation avec le père. Ils ont trouvé quelques cristaux de cocaïne dans le sang [de ma fille] et c'est là que la DPJ est embarquée. (Carole)

De son côté, Amélia a raconté un épisode de consommation ayant précédé une visite surprise de la DPJ. Cet épisode, qui est survenu après le placement de sa fille et alors qu'elle avait toujours la garde de son fils, aurait selon elle conduit à un signalement :

Et là, ç'a adonné que mon gars était couché et que je venais de me faire un joint, mais dans la chambre de bain, la porte fermée. Ça ne sentait pas dans la maison. Mais elle, elle le savait. Donc, elle m'a fait une plainte à la DPJ. (Amélia)

Dans l'extrait qui suit, Jason témoigne quant à lui de sa consommation avant l'arrivée de ses enfants, ainsi que de quelques épisodes où il aurait consommé après leur naissance, mais en leur absence :

Avant les enfants, oui, j'ai eu des soirées avec elle (la mère) que c'était correct, mais quand les enfants étaient là, ça m'arrivait de consommer, mais si, mettons ma mère gardait les enfants jusqu'au lendemain soir, bien là on se pétait une soirée ensemble : alcool, un petit peu de cocaïne. Mais jamais je pouvais partir des trois jours sur la dérape et la laisser toute seule à la maison. (Jason)

Finalement, Stéphane a très bien décrit sa dépendance à un jeu vidéo. Il explique dans l'extrait qui suit comment ce jeu lui permet de gérer ses émotions :

[Je jouais beaucoup à World of Warcraft], c'est un jeu qui rend très [dépendant]. Il y a [des personnes] qui sont capables de le contrôler, mais moi je n'étais pas capable. Il fallait que je me connecte tous les jours, toujours, toujours. Ça pouvait varier entre 8 et 12 heures par jour. Quand j'ai des rechutes d'émotions, ça arrive que je me plogue et que je rechute complètement, et que je joue toute la journée, tout le matin, toute l'après-midi, tout le soir jusqu'à minuit. En même temps, je me dis, c'est mieux de faire ça, que de se geler la face. Il y a [des gens] qui se gèlent la face et qui ne se relèvent pas. Moi je sais que j'suis capable de me relever de ça. [C'est ma façon à moi de] sortir le méchant. [Plutôt que] de rager contre une autre personne, je rage après mon écran. Je peux jouer [en mode] joueur contre joueur et je me fais massacrer et je ne sais pas pourquoi. [Je vais] gueuler après l'écran, [mais c'est comme ça que] ça sort. Quand j'ai fini, je pars à brailler dans mon lit. (Stéphane)

Certains ont évoqué la difficulté à sortir de ce mode de vie, comme Carole l'explique dans l'extrait suivant :

Parce que toute ma vie je travaillais. J'ai été chauffeuse de *towing*. Je consommais. La fin de semaine, c'était la boisson, c'était la cocaïne. C'était ça dans ces années-là. Quand je suis tombée enceinte, c'était encore par accident parce que je ne prenais pas mes pilules et je n'étais pas avec les bonnes personnes. [...] Mais c'était mon mode de vie et ç'a été difficile d'en sortir. (Carole)

Dans l'extrait suivant, Jason explique que la naissance de son fils a marqué un tournant dans sa vie et a éveillé en lui l'importance de sortir du monde de la criminalité et de se trouver un emploi régulier :

Non, à part, qu'est-ce qui était différent, mais quand là elle était enceinte et qu'on allait l'avoir, je lui ai fait arrêter ses conneries (danse) et moi j'ai arrêté mes conneries aussi (vente de drogue). Je me suis trouvé une job, pour que ça soit *legit*, pour pas que j'aie de problèmes et de risques. [...] Au début, je trouvais ça *rough*. Ce que je faisais par deux semaines c'est ce que je faisais en une journée ou deux [avant], mais c'était pour le mieux. Ça m'a fait un déclic, il fallait que je vieillisse un peu et que je passe à autre chose, que je prenne mes responsabilités. (Jason)

Or, il a affirmé plus loin dans son récit avoir fait des séjours en prison depuis la naissance de ses enfants, ce qui suggère qu'il ne s'est pas complètement sorti de la criminalité.

#### Différence de genre

Un dernier thème présenté relève d'une différence de genre qui émerge des discours des parents rencontrés. Bien qu'il ne s'agisse pas d'un aspect de leur histoire de vie, il semble approprié de présenter ce thème ici. Tel que présenté, la posture de la thèse n'était pas de proposer une analyse différenciée sur la base du genre de la parentalité. Néanmoins, les trois pères rencontrés ont exprimé une idée commune qu'il semble nécessaire d'exposer, soit que les mères et le côté maternelle de l'enfant ont plus de poids qu'eux dans les décisions quant au milieu de vie des enfants. Les deux extraits qui suivent en témoignent :

Pour la DPJ, très, très mauvaise expérience. Beaucoup de pro maman, beaucoup. Du côté de l'égalité homme femme, c'est la mère qui décide, toi [le père] tu fermes ta gueule. [Je me suis senti comme ça] tout le long et je ne suis pas le seul. Beaucoup de mes amis ont [vécu des choses semblables]. Ils avaient aucun droit,

zéro. En fait, même la grand-mère passe quasiment avant le père. C'est comme ça aujourd'hui et je trouve ça dégueulasse. Ils ne donnent pas de chance aux hommes. Si [ma mère] avait été capable de prendre mon fils, elle l'aurait eu avant moi, ça c'est sûr. Mais, elle n'était pas apte. L'autre grand-mère (la grand-mère maternelle), oui, ça a l'air. Elle était plus jeune aussi. (Stéphane)

La femme a quand même plus de pouvoirs au Québec que l'homme, on dirait, pour les enfants. Parce qu'elle n'était pas bien placée pour [avoir la garde]. Disons qu'elle n'avait pas les meilleures cartes dans son jeu et elle a eu la garde quand même, ce qui m'a fait beaucoup chier à ce moment-là. Ils lui ont donné la garde des deux à elle. [...] Les mamans aussi. Peut-être dans l'historique de la DPJ, il y a eu de plus de pères qui ont été à problèmes, mais les mamans, elles ont beaucoup plus le dernier mot. Elles sont plus entendues. [Elles ont comme plus de poids. (Jason)

Les trois pères rencontrés ont clairement senti qu'ils étaient exclus dans le choix du milieu de vie pour leur enfant, ce qu'ils considèrent comme une discrimination basée sur le genre. L'un des pères exprime même qu'il avait moins de place et de légitimité que la grand-mère.

En conclusion, le vécu de jeunes adultes de ces parents semble être en continuité avec celui de leur enfance pour ce qui est de la présence de certains contextes traumatiques, de difficultés relationnelles et d'une précarité sur différents plans.

## **Enjeux relationnels**

Les aspects relationnels sont au cœur des propos des parents, ce qui est en cohérence avec les enjeux spécifiques de ce type de placement. D'abord, la relation qui est ressortie comme la plus saillante dans le discours des parents était celle avec la FAP. Ensuite, les relations conjugales prenaient aussi beaucoup de place dans le discours de certains parents, qui ont entre autres parlé de l'autre parent et de leur dynamique conjugale au moment du placement. Plusieurs ont rapporté un vécu de violence conjugale avec leur partenaire de l'époque et quelques parents ont brièvement discuté de leur relation actuelle avec leur conjointe ou leur conjoint du moment. Enfin, la troisième relation que les parents ont abordée, mais sans l'explicitier autant que les deux autres, est la relation avec leur enfant.

### **Relation avec la FAP**

La relation avec la FAP est celle dont les parents ont le plus parlé. Deux grands patrons relationnels se dégageaient de leur discours : certains parents ont affirmé avoir une bonne relation avec la FAP,

alors que d'autres ont rapporté à l'inverse que leur relation était plutôt conflictuelle. Évidemment, cette catégorisation n'était pas aussi dichotomique dans la réalité. Les parents ont en effet exprimé plusieurs nuances et parfois même des contradictions dans leurs propos sur la FAP. Néanmoins, il est tout de même possible de conclure que ces deux grandes tendances se dessinent dans la relation entre les parents et la FAP.

Dans un premier temps, quatre parents, toutes des mères, ont décrit leur relation avec la FAP de façon positive. Dans les extraits qui suivent, Maïka et Joanie parlent de leur relation avec leur mère, qui a la garde de leur enfant. Maïka explique que sa mère l'aide énormément, notamment en lien avec ses déplacements et sa mobilité réduite, alors que Joanie explique que sa relation avec sa mère a toujours été bonne, et que celle-ci est caractérisée par une communication ouverte et constructive :

Oui, [ma mère et moi on se parle], elle m'aide beaucoup vu que j'ai une mobilité très réduite. Par exemple, lundi elle m'a fait un lift jusqu'à mon médecin parce qu'elle savait que si elle ne m'amenait pas, je n'y [serais pas allée]. Dimanche, elle m'accompagne aussi chez le neurologue pour ma résonnance magnétique. Elle m'aide beaucoup. (Maïka)

Ma mère et moi sommes très proches, depuis le décès de ma grand-mère en fait. Ma grand-mère est décédée ça fait maintenant trois ans. [En fait, ma mère et moi] on a toujours été proches quand même. Quand on n'était pas d'accord sur quelque chose, on en discutait et on essayait de trouver la meilleure solution ensemble. (Joanie)

Maïka et Joanie ont également raconté que la relation avec leur mère n'a pas vraiment changé depuis que leur enfant a été placé auprès d'elle. Dans le prochain extrait, Joanie affirme qu'il n'y a pas eu de changement dans la relation avec sa mère, et dans le suivant elle décrit de façon très positive sa relation avec la FAP de son deuxième fils, la cousine du père :

– Est-ce que le fait que ton fils ait été confié à ta mère a changé votre relation? (question de l'étudiante-chercheuse) – Non, on a toujours été proches pareil. Ça n'a pas changé. Quand ça ne marchait pas avec le père de mon fils, c'était toujours chez ma mère que je revenais et encore aujourd'hui, quand ça ne va pas avec mes ex, je suis encore là aujourd'hui. Ce n'est pas quelque chose qui a changé. (Joanie)

En fait, sa marraine et moi on a toujours été proches. Elle m'a toujours dit : « Si t'as besoin de moi, j'vais être là. Que ce soit pour ton fils qui te soit retiré ou par exemple, que ce soit, je sais pas, tsé que t'as besoin d'un répit pour quelque chose, je vais aller le chercher, y'a pas de problème. » On a toujours été quand même liées, même aujourd'hui en fait. On se dit tout. Si mon fils a un problème, elle va m'appeler et elle va m'en parler. On va essayer de trouver une solution. [...] On les voyait souvent, même avant que le petit soit placé, j'y allais avec le petit. La relation n'a pas changé. On se parle autant, il n'y a pas de chicanes. (Joanie)

Sammie a pour sa part expliqué que la relation avec sa belle-mère s'est améliorée après le placement de son fils auprès de celle-ci :

J'avais confiance en mon père quand il s'occupait de mon fils. Je lui avais dit : « j'ai juste confiance en toi ». Finalement, il est parti (décédé), puis après ça, j'ai eu confiance en ma belle-mère par la suite. Elle m'a aidée beaucoup dans ce temps-là, elle m'a aidée avec mon logement, tout ça. Surtout quand elle m'a dit qu'elle s'occuperait de lui pareil là. [J'avais moins confiance en elle avant] à cause de mes frustrations du passé que j'avais comme pas réglées. [...] [Maintenant], ça va bien, on se parle. On ne s'appelle pas souvent, on ne fait plus d'activités, parce qu'elle a sa mère chez eux, elle a ses deux grands garçons qui habitent avec [elle]. Elle en a beaucoup [à gérer], elle s'occupe de mon fils en plus... Elle est quand même toujours là pour nous aider, s'il y a quelque chose, si elle peut, [elle nous aide]. [On a une bonne communication par rapport à mon fils]. Elle est venue à la fête de ma fille. (Sammie)

Cet extrait montre un aspect intéressant de cette forme de solidarité familiale qui se construit à la suite du placement. En effet, Sammie a expliqué que la confiance envers sa belle-mère s'est installée lorsqu'elle a constaté que celle-ci continuait de s'investir auprès de son fils en plus de l'aider dans ses démarches de thérapie et pour son logement. On comprend à la fin de cet extrait que la relation s'est construite avec le temps, et qu'elle existe en dehors du contexte de placement, dans le sens où la FAP voit également le deuxième enfant de Sammie. Par ailleurs, les quatre mères ont notamment associé leur perception positive de la FAP au fait que celle-ci répond adéquatement aux besoins de leur enfant :

C'est ça, le fait qu'elle soit placée chez ma mère, je le sais qu'elle est bien, je sais qu'elle ne manque de rien. Ma mère est quand même bonne. (Maïka)



[Ma mère s'en occupe très bien maintenant]. Elle en prend soin, elle prend des crèmes spécialisées que le médecin lui donne. (Virginie)

Je sais qu'il est bien là-bas quand même, moi aussi je trouve qu'il est bien là-bas. Il ne se fait pas battre, il n'est pas maltraité rien. (Joanie)

Pour lui ç'a l'air d'aller bien [chez ma belle-mère], c'est sa petite place. Même quand il est parti pour les deux semaines, il était content de s'en aller là. Parce que je consommait, je pense qu'il a vu que ça allait moins bien, puis il avait comme l'air content. Il n'a pas l'air malheureux et j'essaye souvent de m'informer. (Sammie)

En somme, Maïka, Joanie, Virginie et Sammie ont décrit leur relation avec la FAP de manière assez positive. Il convient de souligner que la FAP était toujours une personne de leur entourage, généralement un membre de leur famille (principalement la grand-mère de l'enfant). Pour Sammie, il s'agissait toutefois de la conjointe de son père décédé, tandis que pour Joanie, l'un de ses fils était placé chez sa mère, et l'autre, du côté paternel.

Dans un deuxième temps, les cinq autres parents ont affirmé à l'inverse que leur relation avec la FAP était plutôt difficile. Cette relation était caractérisée par des conflits entre la FAP et le parent, dont certains survenaient devant l'enfant, ou encore par des désaccords importants sur la façon d'éduquer les enfants. Pour certains parents, des événements les ont amenés à ne plus faire confiance à la FAP, ce qui suggère que la relation s'est transformée durant le placement. Les trois extraits qui suivent illustrent différents éléments qui, selon les parents, expliquent pourquoi leur relation avec la FAP est peu harmonieuse :

Parce que, premièrement, il y a une relation de... pas de haine, mais on ne s'aime pas. (Stéphane)

Ma relation avec la tante c'était difficile, parce qu'elle, elle aurait bien aimé que je ne rentre pas dans le décor et qu'elle ne soit pas obligée de participer à ça : [devoir reconduire ma fille aux visites et vivre tout cela]. Elle pensait qu'elle aurait sa petite vie tranquille avec ma fille [sans que moi je fasse partie du décor]. (Carole)

J'ai quand même eu des froids avec eux parce que pour eux autres, c'est ça, je suis un criminel, je suis un ci, je suis un ça. Ils ne m'ont jamais vraiment connu et ils m'ont tout de suite jugé. (Jason)

De leur côté, Nicolas et Amélia ont laissé entendre que leur relation était plutôt mitigée en mentionnant des aspects positifs ou en affirmant que leur relation était bonne, tout en rapportant plusieurs conflits :

Au début, c'est sûr que quand les journées de visite ont changé, disons qu'il y a eu un accrochage. C'était après la visite, mais pareil, mon fils était encore bébé. Il y avait des accrochages, il fallait vraiment que les visites se fassent ici [dans les bureaux], parce qu'au début ça ne marchait absolument pas avec ma sœur. (Nicolas)

Dans l'extrait qui suit, Amélia fait référence à un abus sexuel potentiel de la part du conjoint de la grand-mère (la FAP). Elle raconte que le dossier a été fermé à la DPJ à la suite de son signalement et que sa fille est demeurée auprès de la FAP, mais que cet épisode est venu bouleverser sa confiance en la grand-mère :

Elle est quand même bonne en général. [...] Bien sûr, il y a eu une évaluation qui a été fermée. Mais la preuve qu'ils m'ont menti, quand j'ai revu ma fille, un mois plus tard, ma fille est venue me voir pour me dire : « papi s'excuse et il fait dire que ça n'arrivera plus jamais – Ah... c'est beau, mon amour. Pas de problème. » Je me suis dit : est-ce que je peux vraiment faire confiance? À partir de ce moment-là, j'ai eu beaucoup de réserves avec eux autres (la famille d'accueil de proximité). Mais j'ai questionné souvent ma fille et je le sais qu'il ne l'a pas touchée. (Amélia)

Stéphane, Amélia et Carole ont également parlé de certains de leurs désaccords avec la FAP, notamment sur la façon d'éduquer leur enfant :

On a tous une façon d'éduquer un enfant. Je n'ai jamais été d'accord sur comment eux [éduquent mon fils] : ils sacrent devant lui. Cet hiver, il se pognait la poche. Je lui ai dit : « arrête de te toucher le pénis ». [Il m'a répondu] : « J'ai pas le droit de dire ce mot-là. – Hein, de quoi, t'as pas le droit de dire ce mot-là? » (Stéphane)

C'est juste que des fois on ne s'entend pas, parce qu'elle a une façon de penser, et elle a le droit, et moi j'en ai une autre, et j'ai le droit. [...] Quand on n'est pas d'accord, devine qui tranche? [La DPJ]. Il faut bien qu'ils servent à quelque chose. (Amélia)

[Chez sa tante, ça semble différent. Ma fille me dit souvent que sa tante lui crie dessus]. Elle ne se ramasse pas et ça traîne. [Des fois, j'ai envie de lui dire à la tante] : « tu t'en souviens quand elle avait deux ans, tu me disais : "ah oui, mais elle traîne..." Tu ne

ramassais pas non plus. Tu laissais tout traîner. Et là tu criais après elle. Tu ne lui as pas montré l'exemple ». Mais je ne peux pas lui dire ça. (Carole)

En plus de leurs désaccords sur l'éducation, Stéphane et Amélia ont rapporté des conflits beaucoup plus importants avec la FAP. Dans les extraits qui suivent, Stéphane confie avoir mené une campagne de salissage envers la FAP sur Internet, tandis qu'Amélia relate un conflit ayant éclaté devant son enfant :

Un moment donné, je me suis mis à lui écrire des paragraphes, quasiment un livre sur elle, sur mon mur Facebook, chose que je n'aurais pas dû faire. C'était très direct envers elle et très méchant. [Par exemple, je pouvais écrire] : « cette mère là n'a jamais su s'occuper de ses enfants. T'en as une qui s'est fait violer toute sa jeunesse. T'en as une autre qui a été dans un centre ». Moi, je me servais de ça pour [essayer de] leur dire : « vous n'avez pas peur? Vous n'avez pas peur qu'il arrive de quoi à mon petit? Regardez ses enfants. La seule normale, c'est sa petite dernière qui a comme 15 ans. Ça ne vous allume pas là? » (Stéphane)

Elle (l'enfant) s'est même mise à pleurer parce qu'un moment donné, on s'est chicanés très fort avec sa grand-mère une fois, vraiment fort, au point où on a levé une main et ç'a dégénéré cette fois-là. (Amélia)

Trois des cinq parents ayant affirmé avoir une relation plutôt difficile avec la FAP considéraient que cette dernière les avait écartés de la vie de leur enfant, ce constat se matérialisant notamment à travers les termes d'appellation :

C'est sûr qu'au début je lui ai carrément dit : « C'est pas à toi de l'avoir, il est à nous autres. » Je lui ai dit : « Moi je me fous de toi. C'est mon gars que je veux, point. » Elle n'essayait pas de se l'approprier, mais elle a tout fait pour que mon fils l'appelle « maman ». (Nicolas)

Je me suis dit que ç'a été fait par exprès, justement parce que la tante a un bon job, elle a de l'argent. Elle avait déjà mis sa maison au nom de ma fille. Ma fille est achetée avec de l'argent. L'amour, ce n'est pas l'argent. Ma fille contrôle déjà toute la famille. [Elle obtient tout ce qu'elle veut]. (Carole)

La cousine [de la mère], celle qui a ma petite fille, elle a dit à la mère : « Toi, tu n'es plus une mère, puis vous n'avez plus d'enfant, c'est mon enfant. » Puis là, qu'elle

appelle son chum « papa », elle veut juste que je n'existe plus. Elle se l'est appropriée comme si c'était sa fille. Même que j'ai fait des messages parce que c'était sa fête à ma petite fille, au mois de novembre, et je ne pouvais même pas les téléphoner. Ça, ça n'a vraiment pas de sens [à mon avis]. (Jason)

De plus, Amélia et Stéphane ont rapporté que leur relation avec la FAP a changé depuis le placement, c'est-à-dire qu'elle s'est complexifiée pour Amélia, et s'est carrément détériorée pour Stéphane :

Je te dirais qu'on a toujours parlé pas mal, mais c'est sûr que c'est plus compliqué, peut-être plus personnellement, ou ça va aller peut-être plus loin depuis qu'elle a ma fille, parce que c'est comme si moi je suis la mère et elle c'était le père. [C'est comme si la garde partagée, c'est avec elle que je l'ai]. Donc on va *dealer* un peu comme ça, on le voit un petit peu comme ça. (Amélia)

Parce que premièrement, c'est la famille du côté de sa mère. Sa mère, écoute, je n'ai aucune idée, je ne peux pas te confirmer, je m'entendais bien avec tout le monde, et tout d'un coup : paf, ils se sont tous mis à me détester... Je me suis dit, c'est sûr qu'elle m'a monté à la tête contre eux autres. [...] [Je pense que] ce n'était pas le fun pour elle (la FAP). Parce que mon ex m'a monté à la tête à tout le monde. Je m'entendais super bien avec tout le monde de sa famille sauf mon ex, et du jour au lendemain, il n'y a plus personne qui m'aime. Ils se sont mis à se mettre tous contre moi. J'étais tout seul contre quasiment 10-12 [personnes]. (Stéphane)

Néanmoins, certains de ces parents ont tout de même reconnu que la FAP répondait aux besoins de leur enfant :

[Je sais que mon enfant], il se sent bien où il est en ce moment et j'ai appris à juste [accepter que c'est ce qu'il veut]. – Mais toi présentement, tu le sens que ton fils est bien chez la grand-mère? (question de l'étudiante-chercheuse) – Oui, ça se voit. (Stéphane)

Mais c'est sûr qu'avec ma sœur, je sais que mon fils ne manque de rien. Il a tout ce dont il a besoin. (Nicolas)

C'est ça, je les ai appelés, la famille d'accueil, il y a un an, pour les remercier que justement mes enfants se développaient bien. Et que mon gars il ne manque de rien...

parce que mon gars, je reçois ses bulletins et il a une moyenne de 80 et plus. Je les avais appelés pour les remercier de ça. (Jason)

En conclusion, le discours des parents sur leur relation avec la FAP montre bien l'ampleur que prend celle-ci dans leur histoire et leur vécu du placement. Plus précisément, l'analyse a fait ressortir deux grands patrons relationnels : d'un côté, les parents ayant une relation positive avec la FAP; de l'autre, les parents considérant à l'inverse que leur relation est plutôt difficile. Finalement, il convient de souligner que les parents ont peu parlé du rôle et de l'influence de chaque personne dans la relation.

### Relations conjugales

La deuxième relation qui est clairement ressortie du discours des parents est leur relation conjugale avec l'autre parent ou avec d'autres conjointes ou conjoints. D'abord, tous les parents ont énormément parlé de leur relation conjugale avec l'autre parent, et la plupart ont mentionné que celle-ci avait pris fin. Ensuite, plusieurs ont relaté des épisodes de violence dans leur vécu conjugal. Enfin, quelques parents ont parlé très brièvement de leur relation conjugale actuelle en la décrivant de manière plutôt positive.

### *Relation avec l'autre parent*

À titre de rappel, une seule mère n'était pas en couple au moment des entretiens et celle-ci a également affirmé n'avoir jamais été en couple avec le père de sa fille : chaque fois qu'elle parlait de lui dans son récit, elle le désignait comme le géniteur. De plus, seul Nicolas était toujours en couple avec la mère de son enfant placé. Tous les autres parents ont donc rapporté être en couple avec une ou un autre partenaire que le père ou la mère de leur enfant. Plusieurs ont affirmé que leur relation avec l'autre parent était plutôt malsaine en raison d'une consommation d'alcool ou de drogues, ou encore de comportements de violence, de jalousie ou d'indifférence, et ont décrit les comportements de l'autre parent qu'ils jugeaient désagréables :

Il est alcoolique et toxicomane, il est jaloux, possessif. [Le père de mon fils et moi sommes restés ensemble six ans]. C'est sûr qu'au début il buvait moins, [mais plus le temps passait et moins ça allait bien entre nous]. [Les trois premières années] ça allait super bien, mais les trois autres années ça n'allait plus bien du tout. Il ne se passait absolument plus rien entre lui et moi, on restait ensemble juste pour mon fils en fait.

(Joanie)

Mon conjoint n'était pas supportant ni aidant. [Il consommait lui aussi]. C'était un peu malsain comme relation déjà en partant. (Sammie)

Bien, c'est sûr qu'avec la jalousie ça n'aide pas, mais oui on s'aime, mais on pense aussi chacun de notre bord qu'on est avec l'autre pour notre fils. Qu'on reste ensemble par rapport à lui. Mais sinon là, ça va mieux. (Nicolas)

Comme je l'ai dit au début, [quand] je l'ai connue, elle était danseuse. Moi je vendais de la drogue, ç'a cliqué. On a été ensemble pendant un bout avant qu'on ait les enfants. – et avant que vous ayez les enfants, ça se passait bien? (question de l'étudiante-chercheuse) – Bof... oui et non je te dirais, ce n'était pas rose parfait, mais quand même oui. On était corrects. Mais ce qui n'a vraiment pas aidé c'est quand elle est allée à Portage avec le petit. Ç'a été vraiment ça qui a fait que ça n'a plus marché dans notre couple, c'est ses problèmes de drogue. [...] On s'est séparés la mère et moi quand mon fils avait environ deux ans et demi, trois ans. Parce que, encore là, c'était intense. J'allais travailler [et pendant ce temps] elle vendait mes affaires pour consommer. (Jason)

Plusieurs parents ont sévèrement blâmé l'autre parent et certains leur imputaient notamment la responsabilité du placement. Dans les extraits suivants, Stéphane et Virginie racontent que leur conjointe et conjoint respectifs a pris la décision d'aller porter leur enfant auprès de la FAP. Dans le cas de Virginie, c'était son conjoint qui avait la garde de leurs deux enfants à ce moment :

[Elle est allée porter notre fils, sans m'en parler]. À partir de là, je savais que quelque chose se passait. Le soir même, elle revient, mais il n'est toujours pas là. Elle me dit : « j'ai été le porter chez ma mère ». Elle me regarde et me dit : « je n'ai jamais voulu d'enfant ». (Stéphane)

Par après, il a [décidé d'aller porter les enfants à mes parents]. Il a décidé qu'un soir, il a dit à ma mère [qu'il n'était] plus capable [et lui a demandé si elle pouvait les prendre]. [Ma mère les a donc pris et s'en est occupée]. (Virginie)

Dans les deux prochains extraits, Joanie fait reposer la responsabilité du placement au père, tandis que Jason affirme ouvertement être en conflit avec la mère de ses enfants. Il raconte que cette dernière, qui avait leur garde au moment du placement, a tout fait pour empêcher que ce soit lui qui en ait la garde :

Mon fils m'a été enlevé par la DPJ quand il avait sept mois. [En fait, ce qui est arrivé] quand ils me l'ont retiré, c'est que son père a décidé qu'il voulait lui faire faire du *bungee* sur la corde à linge. Il voulait l'accrocher sur la corde à linge. (Joanie)

C'est un petit peu la guerre que j'ai eue avec la mère par rapport au placement des enfants. Elle a essayé de me salir avec la DPJ pour pas que j'aie la garde. Elle m'a dit : « Si moi, on me les a pris, toi, tu ne les auras pas ». Un genre d'intelligente de même. Je travaillais, puis j'étais *legit*. « Ah, demandez-y donc combien de sachets il vend par jour ». Puis elle le savait clairement que j'avais tout arrêté. C'était juste de la langue sale pour essayer de me nuire parce qu'elle, elle ne les a plus, elle se les est fait prendre. (Jason)

En sommes, les parents ont décrit assez négativement leur relation conjugale avec l'autre parent.

### *Vécu de violence conjugale*

Six des neuf parents ont raconté des épisodes de violence conjugale avec l'autre parent ayant marqué leur situation familiale avant et après la naissance de leur enfant. Certains parents ont été victimes d'actes de violence, mais ont aussi fait preuve de violence envers leur partenaire. C'est le cas entre autres de Nicolas, qui se disait assez agressif et a mentionné avoir fait une thérapie pour gérer sa colère, mais a aussi affirmé avoir été victime de violence de la part de sa conjointe. Certains ont d'ailleurs témoigné de situations de conflits et de violence ayant eu cours en présence de leur enfant. Dans l'extrait qui suit, Carole raconte une dispute entre son conjoint et elle durant laquelle ce dernier, qui était intoxiqué, a échappé sa fille âgée de quelques mois :

Il y a eu de la violence conjugale entre [le père de ma fille et moi]. Il était en consommation, il avait bu beaucoup et il avait échappé ma fille. Par chance, [elle est tombée] sur une couverture. Moi, je courrais nu-pieds dans la rue et il me battait, bang, bang, bang, de même. (Carole)

De son côté, Jason a raconté une altercation entre la mère de son fils et lui dont l'enfant a été témoin, en précisant avoir réalisé que cet événement n'était pas favorable pour son fils :

Je lui amenais des sacs de bouffe de temps en temps, parce que je savais qu'elle était retombée [dans la consommation] et que c'était plus intense, que là, elle se gelait même avec les enfants dans la maison. [...] Il y a une journée que j'ai fait, moi, ma visite surprise, ce que je faisais régulièrement, parce que je savais qu'elle avait des problèmes.

Puis, je suis rentré dans l'appartement, la porte était ouverte et elle était enfermée dans les toilettes, la porte barrée, gelée bien raide. Ça fait que c'est ça, je suis rentré et ç'a été plus fort que moi, je lui ai donné une bonne tape et je l'ai « dégelée ». Mon fils a été témoin de ça. Puis elle avait du sang dans la bouche. Ça, c'est un peu moins le fun, il n'avait pas besoin de voir ça. (Jason)

Joanie a raconté pour sa part avoir vécu du harcèlement psychologique de la part du père, tandis que Stéphane a confié avoir fait des crises de jalousie et avoir harcelé psychologiquement sa conjointe :

Mon ex, c'est un harcelant, et il venait cogner dans ma fenêtre. Il venait me harceler tout le temps, tout le temps. Il était toujours présent. S'il voyait quelqu'un entrer chez nous, parce que lui travaillait en face, il venait me harceler : « c'est qui ce gars-là ». C'était toujours. Il me harcelait au téléphone. Ce n'était pas 2 fois par jour là, mais plus 50 fois par jour et je n'exagère même pas. Ç'a duré six mois. [Ce n'était vraiment pas évident comme situation]. Jusqu'à ce que je me tanne et que je change de numéro de téléphone et que quand je déménage je ne lui dise pas où je reste. (Joanie)

Avant je faisais des crises. Par exemple, en couple, avant je faisais des crises de dépendance affective, c'était intense. Quand je n'avais pas ce que je voulais, j'appelais 5000 fois, je textais 5000 fois. Je harcelais la personne, je pouvais même [aller jusqu'à] séquestrer une personne. On ne parle pas dans une maison, mais plutôt dans un char, je vais me mettre devant le char [et je l'empêche de partir]. Ce genre de chose là. (Stéphane)

En somme, des contextes de violence conjugale sont rapportés dans une grande proportion des situations familiales documentées dans la thèse. Il s'agit d'un contexte peu favorable à l'entraide parentale et au développement d'un esprit d'équipe nécessaires à l'accomplissement des diverses tâches associées à la parentalité.

#### *Relation conjugale actuelle*

Seuls trois parents ont brièvement parlé de leur relation de couple actuelle. Toutes et tous ont affirmé que cette relation était positive et, selon leurs propos, celle-ci semblait aussi être soutenante. Par exemple, Sammie a expliqué que son conjoint lui a été d'un grand soutien dans son rôle de parent, ce dernier ayant d'ailleurs supervisé les contacts entre elle et son fils pendant un



certain temps : « Lui, il m'a aidé beaucoup dans le fond, donc ce n'est plus supervisé. Mais au début, ç'a été long, je le voyais aux 3 semaines, supervisée. » Stéphane a également parlé de sa conjointe avec beaucoup d'enthousiasme : « il y a ma blonde qui m'aide beaucoup... quand je la vois agir avec le garçon qu'elle garde ou quand elle va voir ses enfants à Québec, ça me démontre que... ça me donne confiance ».

Somme toute, les trois parents ont donné très peu de détails sur leur relation de couple actuelle. Toutefois, il a été possible de constater que pour certains, cette relation paraissait assez récente, alors que pour d'autres, elle semblait dater d'un peu plus longtemps, notamment parce que le parent faisait référence à des événements plus anciens. Par exemple, Sammie a mentionné avoir eu un autre enfant avec son conjoint actuel, soit une fille qui était âgée de trois ans au moment des entretiens.

#### Relation avec l'enfant

Il semble incontournable d'aborder la relation entre les parents et leur enfant puisque ce dernier occupait une place importante dans l'histoire de vie des parents. Tous les parents semblaient accorder de l'importance à leur enfant, mais ont peu parlé de leur relation avec elle ou lui dans leur récit. Il importe de rappeler que les enfants ont été placés en moyenne à seulement 14 mois, (de l'âge de quelques jours à quatre ans) et étaient placés depuis en moyenne 7 ans au moment de l'entretien. Certains parents ont décrit une relation avec leur enfant qu'ils qualifient de « normale » et n'ont pas forcément relevé d'enjeux en lien avec le placement, comme en témoignent les deux extraits qui suivent :

Sinon ma relation avec mon fils, ça va très bien. Il sait que quand j'ouvre la porte, des fois, quand il arrive de la garderie, habituellement je suis là, sinon je vais aller le chercher à la garderie. Il le sait quand il arrive : « c'est papa, merci de ta visite, mais je veux écouter mes bonshommes avant ». Mais je lui fais écouter ses bonshommes, il s'assoit sur moi ou il est à côté, accoté. Et il vient me chercher s'il y a de quoi. Si ses autos sont mal prises ou s'il veut que je joue avec [lui]. (Nicolas)

Bien je dirais comme mère et fils, s'il a des problèmes, il m'appelle moi. – OK, il se réfère à toi. Est-ce qu'il se réfère aussi à ta mère? (question de l'étudiante-chercheuse)  
– Oui, aussi. C'est quand même elle qui l'a élevé, mais il sait faire la différence entre c'est qui sa mère et c'est qui sa grand-mère. (Joanie)

Les parents ont rapporté que la relation s'était soit améliorée ou fragilisée à la suite du placement, et ont tous affirmé avoir une bonne relation avec leur enfant en ce moment. Dans un premier temps, voici quelques extraits qui illustrent cette idée d'amélioration de la relation :

En tout cas, comme je te dis, j'ai travaillé super fort. Aujourd'hui, j'ai un lien avec ma fille. Je suis contente de l'avoir travaillé et de pas l'avoir mise à côté, j'ai un super bon lien avec ma fille même [...]. J'ai un super bon lien parce qu'elle va me parler beaucoup, elle va me parler s'il arrive des incidents, elle va me le dire. (Amélia)

La relation que j'ai c'est une relation mère-fille. On s'est rapprochées, on se connaît. On s'installe collées l'une contre l'autre. On écoute un film. Le rapprochement, il s'est fait. Quand elle me voit, elle me saute dans les bras. Moi, dans ma tête, je m'étais dit, je vais laisser les choses aller et avec les droits, avec l'aide de docteur Julien, c'était important que la mère ne soit pas mise de côté et que la mère soit impliquée, et bon ne pas dénigrer la mère, c'est la mère. Donc avec tout ça, toutes les démarches que j'ai faites, bon, aujourd'hui ç'a donné un bon résultat. (Carole)

Ah, oui oui, c'était intense là. Faque c'est pour ça que je dis que notre lien s'est resserré, il vieillit aussi là. Il est moins centré sur papi et mamie, quand il est avec eux il parle de ça, mais quand il est avec moi, il ne me parle pas d'eux autres. C'est papa, c'est... il est plus dans le moment présent que dans un moment futur. (Stéphane)

À l'inverse, Jason a plutôt affirmé que la relation avec ses enfants s'était détériorée après son incarcération, en raison de l'arrêt des contacts pendant un certain temps :

Notre relation a un petit peu changé, c'est sûr, parce que l'été passé, j'ai eu des petits problèmes. [...] Mon petit problème avec la justice, ça m'a fait vraiment tout perdre, et ç'a un peu [eu une influence sur ma fille]. Elle habite là depuis qu'elle a un an, elle est placée avec eux. Elle sait qui est son papa, mais elle appelle la cousine de la mère « maman » et son chum, elle l'appelle « papa » aussi. Depuis un an. Elle a grandi quand même avec eux, mais elle sait très bien je suis qui. Elle m'appelle aussi « papa ». (Jason)

En résumé, il ressort des récits que la relation entre les parents et leur enfant n'était pas celle qui prenait le plus de place, contrairement à ce qui aurait pu être attendu. Les parents ont peu parlé de leur enfant, que ce soit pour décrire son fonctionnement, le déroulement des contacts, la façon dont

ils le perçoivent, etc. Malgré tout, certains parents ont rapporté quelques aspects intéressants, notamment en soulignant que leur relation avec leur enfant s'était améliorée à la suite du placement.

## **Expérience avec l'institution**

Le troisième facteur qui semble avoir une influence sur la parentalité est l'expérience des parents avec la PJ. Plusieurs des thèmes associés à ce facteur prenaient une place prégnante dans le discours de certains parents. Dans un premier temps, la relation avec l'intervenante qui agit d'intermédiaire entre l'institution et le parent est présenté. Dans un deuxième temps, la compréhension que les parents avaient de la PJ, et les critiques qu'ils ont exprimées envers l'institution sont exposées. Pour terminer, les aspects positifs relevés par certains parents, qui reconnaissent par exemple que la PJ a répondu à une partie de leurs besoins sont abordés.

### Relation avec les intervenantes

Puisque l'expérience des parents avec la PJ passe énormément par les intervenantes, qui agissent comme intermédiaire entre le système et le parent, ce n'est pas surprenant qu'ils aient tous parlé de leurs intervenantes. D'abord, plusieurs ont souligné le haut taux de roulement du personnel, rapportant avoir eu entre 6 et 30 intervenantes différentes depuis le début de la prise en charge de leur enfant, qui remonte dans certains cas à plusieurs années. Les parents ont d'ailleurs expliqué les conséquences de ce roulement de personnel, telles que l'obligation de répéter leur histoire continuellement et la nécessité de s'adapter à chaque intervenante :

Ça fait qu'à chaque fois, la nouvelle dit : « Il faut qu'on reprenne à zéro parce que moi, je ne vous connais pas, je ne connais pas bien vos enfants. » Ça fait que là, il y avait comme toujours un blocage, mais mon dossier, il est là, tout est écrit pareil. [J'ai donc toujours l'impression que mon dossier n'avance pas, même qu'il recule parfois]. (Jason)

[Et chaque travailleuse sociale est différente]. C'est ça qui est fatigant, parce que chaque travailleuse sociale a sa façon de penser, sa façon d'être, sa façon de faire. Il faut que tu recommences au début et il faut que tu te fies à sa façon à elle. (Amélia)

Certains parents ont mentionné que les intervenantes étaient débordées et avaient plusieurs dossiers à gérer. Les deux extraits qui suivent illustrent bien cette réalité et témoignent des sentiments éprouvés par les parents qui ne se sentent pas priorités.

Je veux bien comprendre qu'elle est débordée, que tu as plein de dossiers, mais moi je fais partie de tes dossiers et ça fait un criss de bout que je n'ai pas eu de contacts avec mes *kids*, donc réveille là. (Jason)

Mais même elle, combien de fois elle m'a *annulée* en me disant : « j'ai plein d'urgences ou... écoute : je ne m'en sors pas ». Je suis la dernière priorité dans leur pile. (Amélia)

Les parents ont relevé plusieurs éléments ayant influencé leur relation avec leur intervenante. Par exemple, Joanie et Jason ont expliqué avoir eu la même vision de la situation qu'une de leurs intervenantes, et reconnaissaient que celle-ci avait travaillé fort pour leur offrir des services ainsi qu'à leur enfant :

Ma travailleuse sociale que j'ai aujourd'hui, je n'ai pas de problème avec elle, [du moins pas de façon générale]. Parce qu'en fait, quand elle est revenue et qu'elle a vu qu'il n'avait pas de psychologue, elle a comme poussé un peu plus pour qu'il puisse en voir un. On s'est vues et elle trouve que la médication ne marche pas et qu'il faut qu'on trouve d'autres ressources dont il a besoin. Avec elle, dans le fond, ce n'est pas si pire pareil. Parce qu'elle me dit, je peux t'accompagner, les autres ne m'accompagnaient pas. (Joanie)

Oui, clairement. [J'en ai eu] qui étaient plus... avec qui je me sentais plus compris. Selon ce qui se passait, elle m'écoutait plus et elle voyait que ça faisait du sens, puis on réussissait toujours à s'entendre sur ce qui serait bien pour les petits. (Jason)

Il semble essentiel pour les parents qu'un adulte de confiance assure un suivi quant aux besoins de leur enfant. Un des pères a témoigné avoir apprécié les intervenantes qui avaient fait des efforts pour faciliter une réunification familiale :

J'en ai pogné peut-être deux qui étaient vraiment *legit* et qui travaillaient vraiment pour que je retourne avec ma mère [quand j'étais adolescent et que j'étais placé]. Avec mes enfants, j'en ai pogné au moins une bonne. Je n'avais pas de frigidaire et elle m'avait fait avoir un frigidaire. Elle voulait vraiment que ça bouge le plus vite pour que je puisse les reprendre. (Jason)

De plus, l'appréciation que les parents ont de leur intervenante semble favorisée par le savoir-être et les qualités personnelles de cette dernière. Par exemple, Amélia a rapporté certaines des qualités

de son intervenante : « elle a bon cœur, elle est parlable... ». Beaucoup de parents ont aussi nommé des éléments se rapportant au savoir-faire de leur intervenante, tels que leurs habiletés de communication et leur transparence. Les deux extraits suivants illustrent la reconnaissance que des parents ont exprimée à l'égard du savoir-faire de leur intervenante :

Elle m'aurait dit des choses que je n'aime pas, mais elle me l'aurait dit d'une autre manière. [L'intervenante qui a fait l'évaluation de mes capacités parentales], elle m'a dit ce que j'avais, elle n'était pas obligée, mais elle était bien fine et elle s'en allait en retraite. Elle me l'a dit : « j'te trouve vraiment gentil, mais c'est juste qu'il y a ça qui n'est pas trop bon, y'a ça, y'a ça. Tes capacités parentales sont là, mais pas ta tête ». (Stéphane)

[J'ai parlé avec mon intervenante pour lui signifier que j'aimerais en avoir plus, je l'ai toujours dit. Elle] est arrivée la dernière fois et elle m'a dit : « j'en ai parlé avec ta fille... (c'est la seule qui a demandé à ma fille) est-ce que tu voudrais venir plus chez maman? Pas des dodos, mais plus souvent ». Et ma fille lui a fait une réponse : « pour l'instant, j'veux pas aller plus chez maman, mais j'veux pas y aller moins, chez maman ». Elle veut continuer ça comme ça. Donc, on va continuer ça comme ça. Mais elle me le dit! Elle me le dit! Elle est plus transparente. Elle me le dit ce qui se passe. Elle me le dit de quoi ils ont jasé. (Amélia)

Quelques parents ont également parlé de la façon dont les intervenantes relevaient leurs forces et leurs qualités, comme l'explique Amélia dans cet extrait :

Elle, je l'ai trouvée... c'était un amour. Je me suis séparée avec un bébé naissant, en autobus et en métro. J'avais une Cadillac de poussette, et je déménageais avec ma poussette en métro et en autobus. Je pensais qu'ils allaient me dire que ça n'avait pas de bon sens. Pantoute. Elle a dit : « madame, j'ai jamais vu ça une femme courageuse comme vous. Déménager de Montréal-Nord à Verdun avec un bébé naissant en autobus, en métro, avec ta poussette! Toute seule! ». J'étais toute seule! Elle dit : « vous avez du courage comme 20 ». Elle ne s'en est pas servi pour me ramasser, au contraire, elle s'en est servie pour me remonter dans mon estime. (Amélia)

À l'inverse, plusieurs parents ont affirmé que certaines intervenantes avaient tendance à ne voir et à ne nommer que leurs faiblesses ou leurs mauvais coups, et quelques parents ont également soulevé le manque d'expérience et l'incompétence de leur intervenante. De plus, les parents ont

presque systématiquement décrit leur expérience avec l'intervenante qui a retiré leur enfant comme ayant été difficile, notamment du fait qu'ils ont gardé une certaine amertume de cette décision de placement, ce que Nicolas a exprimé avoir vécu : « Ma première intervenante, [je ne l'ai jamais aimée]. [En fait], on ne s'est jamais aimés. Je ne l'ai jamais aimée pour ce qu'elle a fait ».

Quelques parents ont raconté avoir eu à certains moments une envie de violence ou d'agressivité envers leur intervenante. Ces élans de violence semblaient survenir à la suite d'une annonce ou d'une décision avec laquelle les parents étaient fortement en désaccord. L'extrait qui suit illustre le désir de violence que l'annonce du placement de l'enfant a suscité chez un parent :

Moi, c'est sûr que si j'avais été au foyer mère-enfant, la travailleuse sociale je l'aurais passée de bord en bord d'une fenêtre. C'est sûr et certain. J'étais enragé, je voyais noir quand j'ai reçu ce téléphone. Quand tu dis noir, je la voyais juste passer au travers d'une fenêtre et de lui faire mal. (Nicolas)

En résumé, la relation avec les intervenantes de la PJ est un sujet qui a été grandement abordé par les parents, qui ont expliqué avoir eu des relations plutôt difficiles avec certaines, et plutôt harmonieuses avec d'autres, selon leur évaluation des différents savoirs (être et faire) des intervenantes. Il a aussi été permis de constater que cette relation semblait affectée par le moment de la trajectoire des parents et l'expression de leur parentalité.

#### Compréhension de la PJ

À plusieurs reprises, les parents ont fait référence à la LPJ et aux différentes explications que leur ont données les intervenantes à propos de cette loi. Par ailleurs, la plupart des parents semblaient avoir bien compris la notion du délai maximal de placement dans la LPJ. Il appert que cette notion leur a été expliquée par leur intervenante ou par leur avocate ou avocat. L'extrait qui suit démontre bien la compréhension de cette notion :

Mais maintenant, la loi d'aujourd'hui, si tu places un enfant un an, après ça, si dans le un an, aucun des parents n'a fait des efforts, bien il est placé jusqu'à sa majorité. Parce qu'avant, ils y allaient un an à la fois et ils pouvaient [y] aller cinq ans. (Joanie)

Quant à la compréhension du système, il ressort des récits que les parents interprétaient parfois mal le fonctionnement de celui-ci. Par exemple, deux parents ont affirmé croire que la PJ était corrompue et imposait des quotas. Les extraits qui suivent témoignent de cette croyance :

La situation avec ma blonde, comme je t'ai nommé tantôt. Je ne sais pas comment ça marche, s'ils obtiennent des petites primes [...]. Ça me fait penser au gouvernement ça. Tout le monde sait qui va être [élu], mais on sait très bien qu'au gouvernement il y a de la corruption et qu'ils s'inventent des votes simplement pour favoriser une personne, qui finalement va te mentir au bout de la ligne. Je ne dis pas que la DPJ est corrompue, mais ça se peut que ce soit possible. Il n'y a rien ni personne qui est à l'abri de ça. (Stéphane)

Dans le fond, ce qui est arrivé, et j'avais des preuves, mais eux autres, ils s'en foutaient dans ce temps-là, ils voulaient juste me ramasser, pour avoir un quota. C'est sûr qu'ils voulaient juste un quota eux autres, c'est sûr. [...] Ils ont inventé plein de menteries pour justifier. Je suis sûre qu'il y avait un quota. Ils pensaient que j'étais jeune et que j'étais tête en l'air parce que je fumais un peu de pot. Ils pensaient que j'étais tête en l'air. Ils pensaient que j'allais faire n'importe quoi. Ils voulaient juste la faire adopter, ma fille. Je te le dis. Ils voulaient juste un quota d'adoption. Mais ça n'a pas marché. Parce que moi, je n'aurais jamais laissé ça. (Amélia)

Une des mères, Carole, a clairement affirmé ne pas comprendre le système et avoir reçu peu d'explications et de soutien de son intervenante à cet égard. Dans l'extrait qui suit, elle relate comment elle a dû apprendre à déchiffrer le système par elle-même : « Il y a tout ça qu'il a fallu que je défriche par moi-même. Ça m'a pris environ trois ans avant que je comprenne le système. » Par ailleurs, la compréhension que les parents avaient de la loi et du système de PJ semblait également influencée par le discours porté socialement sur la DPJ et par ce qui est véhiculé dans les médias. De fait, plusieurs parents ont parlé de documentaires qu'ils ont vus sur la DPJ : certains parents ont été rassurés en se comparant aux situations familiales présentées, tandis que d'autres ont développé une peur vis-à-vis de la DPJ. Dans l'extrait suivant, Maïka exprime clairement l'idée fort répandue dans la population voulant que la DPJ enlève les enfants aux parents : « Quand la DPJ est rentrée dans ma vie, j'avais tellement de craintes qu'ils prennent mes enfants sur le coup et qu'ils partent avec eux. [...], parce qu'on entend beaucoup d'histoires avec la DPJ, je ne leur faisais pas confiance ». D'autres parents ont plutôt soulevé la mauvaise réputation des familles d'accueil régulières, justifiant par le fait même leur préférence pour un placement en FAP.

En somme, le discours des parents est le reflet de plusieurs préjugés véhiculés dans la société à l'égard de la PJ. À tort ou à raison, les parents semblent endosser plusieurs de ces préjugés qui

viennent influencer leur propre perception de la PJ et possiblement leurs réactions émotives ainsi que cognitives liées à leur parentalité dans le contexte du placement de leur enfant. Toutefois, certains éléments de la loi, comme la notion du délai maximal de placement, semblent davantage intégrés par les parents. Est-ce parce qu'il s'agit d'un élément davantage expliqué par les intervenantes? Est-ce parce qu'elle comporte des balises claires et objectives qui sont plus faciles à accepter et à comprendre pour les parents? Ces questions demeurent sans réponse. Il ressort néanmoins des récits que certains parents ne comprennent pas bien le fonctionnement du système de PJ.

#### Critiques de la PJ et réponse aux besoins

Les parents ont fait part de leurs perceptions négatives du système de PJ et ont formulé différentes critiques à son égard, en évoquant notamment l'accent mis sur les enfants, le manque de services offerts aux parents et aux enfants, les jugements perçus, et les obstacles continuels posés dans leur vie. Ainsi, quelques parents ont reproché au système de privilégier l'enfant au détriment du parent : « Ce qui est sûr, c'est qu'ils sont là pour les enfants, mais ils ne sont jamais là pour les parents. Ils pourraient aider la cause. En voulant aider l'enfant de la façon que tu le fais, [ils ne s'en rendent pas compte], mais tu nuis. » (Jason)

Certains parents ont aussi décrié le manque de services à leur disposition et l'absence de réponse à plusieurs de leurs besoins. Cette critique abonde dans le même sens que celle dénonçant l'orientation de la PJ sur l'intérêt de l'enfant, et ce, aux dépens des parents, comme le montre l'extrait qui suit : « Il y a certaines TS au Québec qui font partie d'une minorité qui va se concentrer aussi sur l'adulte, mais le problème avec la DPJ, c'est ça. C'est qu'il n'y a pas d'aide envers les adultes. Ils s'en contrefoutent. » (Stéphane)

Plusieurs parents ont également rapporté un manque de services pour leur enfant, affirmant que la PJ avait failli à sa responsabilité en négligeant de répondre à certains de ses besoins, comme l'exprime une mère dans l'extrait suivant :

[C'est vrai que ma fille] a certains problèmes, mais comme l'ergothérapie, elle a deux ans de retard. [...] La DPJ fait quoi pour ma fille? Elle ne fait rien. Le dentiste? C'est la grand-mère qui paye. Quand elle a eu son opération, c'est moi qui ai sorti [l'argent] de ma poche parce que j'avais eu un héritage, donc j'avais de l'argent. C'est moi qui l'ai payée. Elle a été obligée de se faire opérer aux dents et je lui ai fait mettre des amalgames



blancs au lieu de gris pour que ça soit beau. Shing, shing! (signe avec les mains). Je l'ai sorti de ma poche. Ça m'a fait plaisir. Ce n'est pas la DPJ qui aurait payé ça. (Amélia)

Des parents ont en outre raconté avoir senti beaucoup de jugement de la part du système, notamment à travers une lecture de leur situation qui à leur avis était fausse. Carole a ainsi expliqué avoir été rapidement catégorisée comme une personne toxicomane, ce qui a ensuite entraîné plusieurs généralisations sur sa situation :

Mon expérience, je vais te dire que ç'a été l'enfer, jusqu'à tant que je fasse ma thérapie et que je réussisse à comprendre le système. Mais c'est un système qui est vraiment dur à défricher et être capable d'être juste avec les gens sans les juger. Parce qu'il y a beaucoup de jugement dans ce système et les personnes alcooliques toxicomanes, c'est comme des vidanges. Les personnes alcooliques toxicomanes, c'est des vidanges. Moi je suis une alcoolique toxicomane, donc je vais l'être à vie. [Est-ce que j'ai l'air d'une vidange?] Je n'ai jamais eu l'air d'une vidange, j'ai toujours fonctionné quand même. Je n'ai jamais vécu dans rue. J'ai toujours eu mes meubles. J'ai toujours été capable de vivre, de fonctionner. (Carole)

Une mère a exprimé qu'elle éprouvait une méfiance envers les services de PJ. Elle a ainsi raconté avoir traîné avec elle tous ses papiers concernant sa fille et son placement lors d'un voyage, par crainte de les perdre. En fait, elle accordait une haute importance à ces informations, parce qu'elle souhaite un jour aborder toute son histoire avec sa fille en les utilisant comme preuves.

Enfin, quatre parents ont mentionné que la PJ posait continuellement des obstacles dans leur vie. De façon intéressante, les quatre ont utilisé l'expression « bâtons dans les roues » pour parler de leur expérience avec la PJ :

Parce que moi je l'ai dit, ça. Je n'ai jamais abandonné mon enfant et j'ai toujours été dans le décor. Sauf qu'on m'a mis des bâtons dans les roues pour [empêcher que] je voie ma fille et pour briser le lien entre elle et moi. (Carole)

Il apparaît important de rapporter les propos de deux mères qui ont souligné que les services de PJ avaient répondu à certains de leurs besoins. Parmi les éléments de soutien qu'elles ont reçu, elles ont notamment mentionné que la PJ avait agi comme une ressource d'aide dans certaines situations :

Demain je vois l'intervenante et je vais lui parler de ce que je vis et que c'est un peu moins facile pour moi de voir ma fille. (Maïka)

Elle (l'intervenante) a toujours été là, même que quand je l'ai eue chez nous, ils voulaient fermer le dossier, mais son père, qui était comme disparu depuis quatre ans, il est réapparu. On a dit [qu'] on va garder le dossier ouvert à cause de ça. Moi j'avais un peu besoin d'aide là-dedans, je ne savais pas trop comment réagir non plus. Je voulais qu'il rencontre son père, mais je voulais que ça se fasse comme il faut. (Sammie)

De façon générale, on constate que les parents ont décrit leur expérience avec les services de PJ comme étant assez négative et plutôt difficile. Il ressort notamment des récits que la plupart ne comprennent pas bien le fonctionnement de la PJ. De plus, les propos de certains parents témoignaient des préjugés et des stéréotypes marquants dans le discours populaire. Cependant, plusieurs parents ont aussi rapporté des éléments intéressants à propos de leur relation avec les intervenantes, dont l'importance de sentir que leur intervenante travaille dans le même sens qu'eux ainsi que la nécessité de relever leurs forces et de miser sur celles-ci.

## **Synthèse de l'analyse thématique**

Ce deuxième chapitre de résultats a dressé un portrait exhaustif des thèmes abordés par les parents durant les entretiens. Les résultats ont été présentés de sorte non seulement à maintenir la même organisation selon les axes théorisés de la parentalité, mais aussi à répondre aux objectifs de la thèse. Ainsi, les trois premières sections ont décrit l'expérience, la mise en pratique et la compréhension des parents de leur exercice de la parentalité en contexte du placement permanent de leur enfant auprès d'une FAP. Dans un premier temps, il ressort de leur expérience de la parentalité que celle-ci a d'abord été marquée par une entrée s'étant opérée dans des contextes peu favorables, et ce, malgré un désir d'enfant exprimé par l'ensemble des parents. Cette première section abordait ensuite les cognitions et les réflexions que les parents ont exprimées sur la parentalité, et se concluait en exposant les réflexions des parents quant à leur projection dans l'avenir et leur désir d'avoir d'autres enfants. Dans un second temps, l'analyse des thèmes de l'axe de la pratique a fait ressortir les difficultés vécues par les parents dans les tâches de soin et de prise en charge avant le placement, de même que dans leur pratique parentale tout au long du placement de leur enfant. Les résultats ont montré d'une part que cette pratique parentale semblait être influencée par les modalités de contacts, et d'autre part que celle-ci ne se limitait pas aux seuls

contacts avec leur enfant et pouvait aussi s'actualiser par une implication dans les différents suivis de l'enfant. Dans un troisième temps, bien que l'axe de l'exercice comportait moins de thèmes, les résultats ont révélé que les parents avaient une compréhension parfois erronée ou floue de certains aspects de leur exercice, et ont permis de mieux saisir l'expérience singulière des parents avec le système de justice, une réalité qui apparaît incontournable pour les parents d'enfants placés de façon permanente. Dans un quatrième temps, la dernière section a documenté les différents thèmes évoqués par les parents pouvant exercer une influence sur leur parentalité. Ainsi, l'analyse a montré que leurs caractéristiques individuelles et les événements biographiques ayant ponctué leur histoire sont sans contredit des aspects indéniables de leur vécu parental. Qui plus est, la place importante qu'occupaient les aspects relationnels dans le récit des parents suggère que ce thème est vraisemblablement au cœur de leur vécu. Enfin, il semblait nécessaire de situer l'expérience des parents avec les services de PJ, étant donné que ceux-ci ont discoursu longuement sur les thèmes regroupés dans cette catégorie. En terminant, il est à noter que cette présentation très descriptive des différents thèmes est suivie par un chapitre qui s'attardera quant à lui à lier ces différents thèmes entre eux, afin de faire émerger des groupes et des hypothèses quant aux vécus qui sont ressortis comme étant communs à plusieurs parents.



## Chapitre 6 – Analyse typologique

Ce chapitre a pour objectif de présenter une typologie exploratoire du vécu de la parentalité en contexte de placement permanent en FAP des parents rencontrés pour la thèse. La première section explique en détail les étapes ayant mené à l'élaboration de la typologie ainsi que les thèmes utilisés, puis la deuxième section présente les trois groupes de parents obtenus lors de la classification, qui sont libellés comme suit : 1) solidarités familiales, 2) luttes parentales, et 3) dyade conjugale-parentale. Pour terminer, une synthèse vient clore ce chapitre.

### **Étapes d'élaboration et thèmes mobilisés pour la création de la typologie**

La réalisation d'une typologie permettant de rendre compte des expériences différentes de parentalité vécues par les parents n'était pas au départ un objectif de la thèse. Toutefois, comme nous le verrons, la typologie a permis de jeter un éclairage complémentaire sur les différents facteurs d'influence de la parentalité en regroupant les parents qui semblaient partager une expérience similaire, et ce, à partir d'une analyse croisée de leurs récits. La typologie des parents, dont la pertinence a émergé au cours des analyses, vise donc à rendre compte d'un approfondissement de la compréhension de la parentalité en contexte de placement en FAP par les services de PJ. La typologie a été réalisée en situant les réponses des parents par rapport à chacun des thèmes répertoriés. Cet exercice a permis d'obtenir une vue d'ensemble du matériau colligé et de repérer les patrons similaires de réponses chez les parents, à l'aide d'un tableau dans lequel chaque parent occupait une colonne et les différents thèmes issus de l'analyse thématique étaient placés sur les lignes. L'examen du tableau a fait ressortir de façon assez franche deux groupes de parents qui contrastent et desquels émerge une certaine consistance intragroupe. Une fois les deux groupes constitués, une analyse plus approfondie a fait ressortir que la réalité de l'un des parents se démarquait de celle des parents des deux groupes, ce qui a ainsi imposé la création d'un troisième groupe.

Les thèmes qui ont rendu possible le regroupement des parents sont liés, d'une part, à la relation entre les personnes concernées, un élément spécifique de ce type de placement qui s'est révélé être

central et fort distinctif, et d'autre part, aux axes de la parentalité issus du cadre théorique mobilisé pour la thèse.

D'abord, la relation avec la FAP est certainement l'un des thèmes phares ayant permis de différencier les parents selon les trois groupes proposés. Comme mentionné précédemment, certains parents ont décrit une relation somme toute positive, harmonieuse, voire soutenante, alors que d'autres ont relaté une relation plutôt tendue, difficile et marquée par des conflits et des désaccords avec la FAP. Ces deux grands patrons relationnels permettaient d'emblée de séparer les parents. Ensuite, une seconde relation qui discrimine très bien les parents est celle avec l'institution, soit le système de PJ. De façon intéressante, il s'est révélé que les relations difficiles avec la FAP semblaient associées au discours négatif ainsi qu'aux tensions entre le parent et l'institution, appuyant ainsi cette première séparation en deux groupes. Enfin, le troisième thème relationnel associé aux récits des parents est leur conjugalité, et plus précisément leur couple parental. Un seul père était toujours en couple avec la mère de son fils placé, et cette relation conjugale-parentale teintait son récit et semblait influencer ses autres relations, soit celles avec la FAP ainsi qu'avec l'institution. Ce père, qui forme donc le troisième groupe, a une expérience qui ressemble beaucoup à celle des parents du deuxième groupe, mais qui se démarque par cette relation spécifique. Le groupement des parents selon les trois profils repose donc dans un premier temps sur ces trois enjeux relationnels.

Dans un deuxième temps, les trois profils ont été comparés en fonction des trois grands axes de la parentalité et des thèmes émergeant de ceux-ci. L'axe de l'expérience de la parentalité est le moins discriminant, c'est-à-dire qu'il n'a pas permis de différencier les parents. Il s'agit de l'axe le plus discuté par les parents, mais dont les thèmes étaient rapportés de façon relativement similaire. En effet, ils ont tous affirmé qu'ils voulaient des enfants, mais que leur entrée dans la parentalité ne s'est pas forcément déroulée comme ils l'auraient souhaité. Tous ont aussi vécu et vivent toujours des émotions difficiles en lien avec le placement de leur enfant, et ont confirmé que le placement a affecté leur expérience de la parentalité. Deux thèmes ont permis de distinguer les parents entre eux dans cet axe : la cognition exprimant une reconnaissance de leur responsabilité dans le placement de leur enfant; et les enjeux autour des termes de désignation. D'une part, tous les parents du premier groupe, deux parents du deuxième groupe, et le père du troisième groupe ont manifesté une certaine reconnaissance de leur responsabilité dans la situation de placement.

D'autre part, trois parents ont évoqué des enjeux autour des termes de désignation (maman et papa), soit deux parents du groupe deux et le père du groupe trois.

Quant au deuxième axe de la parentalité, celui de la pratique, trois thèmes se sont démarqués et ont permis de différencier les parents : les difficultés vécues avant le placement; l'expérience de cohabitation avec la FAP et leur enfant; et les contacts avec leur enfant ainsi que les modalités de supervision. Premièrement, seulement une partie des parents rencontrés ont reconnu avoir vécu des difficultés importantes avec leur enfant avant le placement, soit les quatre parents du premier groupe et deux parents du deuxième groupe. Certains d'entre eux ont par exemple fait état de leurs difficultés à gérer les comportements de leur enfant ou à assumer les tâches parentales qui leur incombaient à ce moment. Deuxièmement, les quatre parents qui ont vécu une cohabitation avec leur enfant et la FAP après le placement se retrouvent tous dans un même groupe, le premier, à l'exception du père qui est classé dans le troisième groupe. Troisièmement, pour ce qui est de la question des contacts, ce n'est pas le fait d'en avoir ou non qui discriminait les parents puisque tous avaient des contacts avec leur enfant, mais en regardant de plus près la fréquence des contacts, il a été possible de conclure que celle des parents du premier groupe était assez libre ou avait augmenté dans la période précédant les entretiens. À l'inverse, il semble que la PJ a imposé une fréquence de contacts plus faible chez les parents du deuxième groupe, et quelques parents ont mentionné avoir connu une diminution de la fréquence de leurs contacts avant les entretiens. Comme certains des parents de ces deux groupes ont des contacts supervisés et d'autres non, l'élément permettant de les distinguer est plutôt la personne responsable d'assurer la supervision. Dans le premier groupe, la supervision est assurée par la FAP alors que dans le deuxième, celle-ci est sous la responsabilité des intervenantes de la PJ. Quant au père du troisième groupe, les contacts avec son enfant sont supervisés par la FAP et la fréquence de ceux-ci semblait se maintenir depuis un bon moment, de sorte qu'il rejoint davantage les parents du premier groupe sur cet aspect.

Finalement, l'axe de l'exercice est celui pour lequel on constate les plus grandes différences entre les trois groupes. Alors que les parents du deuxième et troisième groupe ont beaucoup abordé les thèmes de cet axe, les mères du premier groupe n'en ont pas du tout parlé. Quatre des six thèmes de cet axe se démarquent particulièrement à ce propos. Le premier thème, le manque de reconnaissance et l'absence de considération de la part de la PJ, a été soulevé par les parents du deuxième et du troisième groupe, tandis que le deuxième thème, la filiation avec leur enfant, a

uniquement été évoqué par les parents du deuxième groupe. Quant au troisième thème, le choix de milieu de vie substitut pour leur enfant, la plupart des parents du deuxième groupe étaient en désaccord ou avaient une position mitigée, tandis que celui du troisième groupe et la majorité de ceux du premier groupe étaient en accord avec ce choix. Enfin, le quatrième thème, les interactions des parents avec le système de justice, a été longuement abordé par deux parents du deuxième groupe ainsi que par le parent du troisième groupe, mais n'est pas ressorti de façon franche du discours des autres parents.

En somme, des contrastes significatifs permettant de bien différencier les parents ont pu être observés dans les thèmes des axes de la pratique et de l'exercice, alors que les thèmes de l'axe de l'expérience ont été abordés de façon semblable par les parents de tous les groupes. Il n'est pas possible avec les résultats actuels de déterminer si le vécu des parents par rapport aux trois axes de la parentalité influence les différentes relations (FAP/institution/enfant) ou si, à l'inverse, ce sont les diverses relations qui influencent ce vécu. De plus, comme il s'agissait d'une tentative exploratoire de lier les parents entre eux, il est possible que d'autres éléments qui échappent à la thèse puissent expliquer plus clairement les différents groupes. Néanmoins, au regard des thèmes présentés plus haut et après analyse, il a été possible de dresser une typologie exploratoire dans laquelle ces trois groupes émergent distinctement.

## **Les trois groupes**

Cette section présente plus en détail les trois groupes qui ont été constitués. Le premier groupe nommé « solidarités familiales » se caractérise par des relations assez positives avec la FAP et l'institution de la PJ. Le deuxième groupe désigné « luttes parentales » se distingue du premier par des relations plutôt négatives à la fois avec la FAP et l'institution de la PJ. Finalement, le troisième groupe appelé « dyade conjugale-parentale » se rapproche davantage du deuxième groupe, notamment en ce qui concerne la relation du parent avec l'institution de la PJ, quoique cette relation semble davantage mitigée. Ce qui distingue ce groupe des deux autres est la présence d'une relation conjugale-parentale entraînant d'autres enjeux relationnels.

### **Premier groupe : solidarités familiales**

Dans ce premier groupe, on retrouve quatre mères : Maïka, Virginie, Joanie et Sammie. À titre de rappel, ces quatre mères ont entre un et deux enfants qui ont tous été confiés du côté maternel, à



l'exception du deuxième fils de Joanie qui a été confié à la cousine du père. Dans trois situations, il s'agit de la grand-mère maternelle (Maïka, Virginie et Joanie), alors qu'il s'agit de la conjointe du grand-père maternel pour Sammie.

Les deux éléments qui caractérisent ce premier groupe sont la bonne relation du parent avec la FAP et la faible présence de la PJ dans leur récit. Premièrement, les quatre mères du groupe ont décrit une relation assez harmonieuse avec la FAP, et toutes ont affirmé recevoir du soutien de la FAP qu'elles voient à une fréquence régulière. À l'exception de Sammie, elles considèrent que leur relation n'a pas été affectée par le placement, c'est-à-dire que leur bonne relation s'est maintenue après celui-ci. De son côté, Sammie a mentionné ne pas avoir vraiment développé de relation avec sa belle-mère avant le placement, précisant même qu'elle ne lui faisait pas particulièrement confiance. Elle reconnaît toutefois que celle-ci lui laisse une place considérable dans la vie de son fils et que leur relation s'est consolidée à la suite du placement : elle la voit maintenant souvent, reçoit fréquemment son aide, et toutes deux communiquent régulièrement.

Deuxièmement, les quatre mères de ce groupe ont très peu fait référence à la PJ dans leur récit, ce qui porte à croire que les services de PJ sont peu présents dans leur vie. En effet, elles ont peu parlé de leur rapport à l'institution et ont très peu critiqué la PJ. Elles ont également très peu parlé de leur intervenante, sauf pour mentionner les mêmes éléments que les autres parents : le très grand roulement de personnel et le fait d'apprécier certaines intervenantes plus que d'autres. De plus, le discours des mères laisse entendre que les services de PJ sont peu présents dans l'encadrement des contacts parents-enfants. Ainsi, Virginie et Joanie ont mentionné avoir des contacts avec leur enfant qui sont supervisés par la FAP et non par une intervenante de la PJ, tandis que les deux autres mères ont indiqué avoir des contacts non supervisés avec leur enfant, spécifiant que ce dernier pouvait passer la nuit chez elles. Quant au thème de la relation avec l'autre parent de leur enfant, elles ont toutes affirmé que ce dernier n'était pas très présent et impliqué. Néanmoins, bien que la majorité des mères aient parlé négativement du père de leur enfant, cette relation ne semblait pas les affecter particulièrement au moment des entretiens.

Le seul thème relié à l'axe de l'expérience qui se démarque est la cognition que les mères ont exprimée en s'évaluant elles-mêmes. Les quatre mères de ce groupe ont reconnu les erreurs qu'elles ont commises comme parent et ont admis leur responsabilité dans le placement de leur enfant. Sur l'axe de la pratique toutes ont mentionné avoir éprouvé des difficultés avant le placement de leur

enfant, en racontant par exemple qu'elles n'arrivaient pas à bien gérer les comportements de leur enfant ou à concilier les tâches de soin et les tâches ménagères. Joanie a même reconnu que la FAP semblait mieux gérer son fils qu'elle-même. De plus, trois des quatre mères (Maïka, Sammie et Joanie) ont eu des expériences plus ou moins longues de cohabitation avec la FAP, mais il importe de rappeler que ces expériences de cohabitation n'ont pas toutes perduré. Sauf Joanie, qui a raconté avoir vécu plusieurs épisodes d'aller-retour chez sa mère, qui agissait comme FAP pour son fils, les deux autres mères ont affirmé avoir vécu des tensions ayant mené à la fin de leur cohabitation. Quant au thème des contacts avec leur enfant, les mères de ce groupe semblent avoir des contacts plus libres et moins formalisés par la PJ. Pour trois d'entre elles, la fréquence des contacts semble assez stable, alors que pour Virginie, celle-ci était en augmentation dans les mois précédant les entretiens. Cette dernière a d'ailleurs expliqué dans son récit qu'elle avait complètement coupé les contacts avec sa famille et ses enfants par le passé, mais qu'elle avait maintenant repris les contacts. Aussi, comme mentionné précédemment, les contacts sont supervisés pour deux des mères (Joanie et Virginie), tandis qu'ils sont libres pour les deux autres (Maïka et Sammie). Toutefois, à la différence des autres groupes, la personne responsable de superviser les visites est la FAP, et les mères concernées ont d'ailleurs témoigné du caractère effacé de celle-ci durant les contacts avec leur enfant.

Les mères de ce groupe ont très peu discoursu sur les thèmes de l'axe de l'exercice. Au sujet du choix du milieu de vie, deux mères ont affirmé être en accord avec le fait de confier leur enfant à la FAP et les deux autres n'en ont pas parlé. À l'exception de Maïka, qui a expliqué qu'elle avait été peu informée de certaines situations concernant sa fille, aucune des mères n'a fait mention d'un manque de reconnaissance, de l'importance de la filiation biologique ou de leurs interactions avec le système de justice. Comme nous le verrons dans la section suivante, ces thèmes sont au contraire omniprésents dans le discours des parents du second groupe.

### **Deuxième groupe : luttes parentales**

Le deuxième groupe est aussi composé de quatre parents, soit Jason, Stéphane, Amélia et Carole. À titre de rappel, ces parents ont entre un et deux enfants qui ont tous été placés, à l'exception d'Amélia qui vit une expérience de parentalité partielle : son aînée a été placée, mais elle avait toujours la garde de son deuxième enfant au moment des entretiens. Par ailleurs, les enfants des parents de ce groupe ont tous été placés du côté de leur ex-belle-famille, et les quatre parents ont

affirmé qu'ils ne bénéficiaient du soutien ni de la FAP ni de la PJ dans leur rôle de parent. Premièrement, ces parents se distinguent fortement des mères du groupe « solidarités familiales » par la description de leurs relations tendues avec la FAP. De fait, trois parents de ce profil ont raconté avoir une relation difficile avec la FAP qui se caractérise généralement par une dépréciation mutuelle. De son côté, Amélia a livré un témoignage plus nuancé sur la grand-mère paternelle qui agit comme FAP pour sa fille : elle a exprimé une opinion mitigée à l'égard de cette dernière, en mentionnant des événements ayant ébranlé sa confiance ainsi que différents conflits se rapportant notamment à leurs divergences de point de vue sur la façon d'éduquer sa fille. Son discours, qui ne décrit pas vraiment une relation dans l'ensemble soutenante et positive avec la FAP, se démarque donc de celui des mères du premier groupe.

Le second élément relationnel qui différencie les parents de ce groupe de ceux du premier groupe est certainement leur relation difficile avec l'institution de la PJ. La relation avec la PJ et avec les intervenantes est d'ailleurs au cœur de leur récit. Trois des quatre parents ont consacré une partie non négligeable de leur récit à parler de leurs intervenantes. Il semble s'agir pour eux d'un enjeu relationnel important et déterminant dans leur expérience du placement et de leur parentalité. De plus, tous les parents de ce profil ont affirmé ne pas se sentir entendus et considérés par la PJ et avoir l'impression que celle-ci leur met continuellement des obstacles; et deux des parents ont déploré l'incompréhension de la PJ en évoquant des quotas de placement. Ainsi, les parents de ce profil semblent animés par une certaine colère et une amertume envers la PJ qui transparaît dans leur récit.

Quant aux trois axes de la parentalité, les parents de ce groupe se démarquent nettement sur les axes de la pratique et de l'exercice. En ce qui concerne l'axe de la pratique, ils ont peu parlé des difficultés qu'ils ont rencontrées avant le placement de leur enfant, à l'exception de Stéphane qui a affirmé avoir eu de la difficulté à gérer les pleurs de son bébé dans les jours suivant sa naissance. Il n'est toutefois pas exclu que ces parents aient tout de même éprouvé des difficultés : le fait de ne pas en parler pourrait suggérer qu'il est encore difficile pour eux de les reconnaître. Par ailleurs, aucun parent de ce groupe n'a expérimenté une cohabitation avec la FAP et leur enfant, ce qui apparaît conséquent puisque d'une part leur relation n'est pas qualifiée de favorable, et d'autre part la FAP est un membre de leur ex-belle-famille. Quant aux contacts avec leur enfant, les deux pères ont des contacts supervisés par les intervenantes de la PJ; Amélia a des contacts encadrés par la PJ,

c'est-à-dire qu'elle a droit à un nombre maximal de six heures par mois de visites non supervisées; et Carole est la seule qui peut garder sa fille pour la nuit. La fréquence des contacts des deux pères a diminué dans les mois précédant les entretiens pour des raisons différentes : pour l'un, cette diminution semble expliquée par son séjour en prison, alors que pour l'autre, elle est possiblement justifiée par les contacts plus difficiles avec son enfant. Ce dernier affirmait toutefois ne pas comprendre pourquoi la PJ lui « coupe » continuellement son droit de visite. En somme, il ressort du récit des parents de ce groupe que la pratique de leur parentalité apparaît influencée par le cadre et la flexibilité des modalités de contact, comme l'a souligné Amélia qui se disait limitée dans les choix d'activités qu'elle pouvait faire avec sa fille en seulement six heures, ce pourquoi elle se limitait souvent à demeurer à son domicile.

Le profil des parents de ce groupe tranche également avec celui des autres parents sur les thèmes de l'axe de l'exercice. Dans leur récit, Stéphane et Amélia ont mentionné à plusieurs reprises ne pas se sentir considérés et entendus par les services de PJ; Amélia et Jason ont souligné ne pas avoir eu l'impression que leurs efforts pour corriger leur situation respective étaient reconnus par les intervenantes responsables de leur dossier; et Carole a avancé pour sa part que les services de PJ ne l'ont pas suffisamment aidée et ne l'ont pas guidée vers les ressources à sa disposition. Par rapport au choix de milieu de vie, deux des quatre parents de ce groupe ont affirmé qu'ils auraient préféré que leur enfant soit confié à un autre milieu, par exemple à une famille d'accueil régulière qu'ils estiment plus neutre; Jason se disait plus ou moins en accord avec ce choix, notamment en raison du fait qu'il croit que la FAP ne l'aime pas particulièrement; et Amélia est la seule qui s'est montrée en accord avec ce choix et qui a en outre fait mention de la stabilité vécue par sa fille depuis que celle-ci est placée dans ce milieu de vie substitut. Quant au thème de l'expérience avec le système de justice, deux parents ont davantage développé sur le sujet en racontant avoir trouvé cette expérience particulièrement difficile, notamment parce qu'ils ne comprenaient pas bien son fonctionnement; l'une des mères a exprimé une compréhension erronée du fonctionnement de la loi et de la cour; et l'autre mère a mentionné que le système était contre elle. Enfin, les quatre parents de ce groupe ont abordé le thème de la filiation biologique avec leur enfant (contrairement aux autres parents). Cet élément pourrait refléter la nécessité pour ces parents de revendiquer leur place, leur rôle et leur légitimité dans la vie de leur enfant.

### **Troisième groupe : dyade conjugale-parentale**

Dans ce troisième groupe, on retrouve seulement Nicolas. Bien que le récit de ce père comporte plusieurs similarités avec celui des parents du groupe « luttes parentales » quant aux thèmes abordés sur chacun des axes de la parentalité, Nicolas se distingue des autres parents sur le plan des enjeux relationnels. Il importe de rappeler que Nicolas a deux enfants, un premier vivant avec la mère de celui-ci et un deuxième placé auprès de sa sœur. Nicolas est toujours en couple avec la mère de ce deuxième fils et a présenté sa relation avec la FAP comme étant mitigée : il affirmait avoir une bonne relation avec sa sœur, mais a également raconté des conflits qui sont survenus dans le passé et qui semblent se maintenir. Il a notamment expliqué être en désaccord avec le fait que sa sœur se fasse appeler « maman » par son fils, affirmant avoir l'impression que celle-ci se l'approprie en l'incitant à l'appeler ainsi, et a aussi fait part de quelques désaccords sur la façon d'éduquer son fils. Ainsi, la relation n'est pas clairement positive et soutenante. De plus, Nicolas a raconté se sentir parfois pris entre les demandes formulées par sa famille et sa belle-famille (famille de la mère). En effet, il doit jouer le rôle d'intermédiaire puisque son fils est confié dans sa famille à lui. Cette dynamique relationnelle complexe, où plusieurs personnes entrent en jeu, différencie donc ce père des parents des deux autres groupes. De plus, il est le seul qui vit toujours avec l'autre parent, de sorte que le maintien de cette relation conjugale-parentale le distingue également des autres parents. Bien qu'il ait décrit la relation avec sa conjointe comme étant violente par moment et marquée par des conflits importants et fréquents, Nicolas a pris la défense de celle-ci, notamment vis-à-vis de la PJ, qui a mis sur la table le projet d'adoption pour son fils. Il trouve ce projet complètement illégitime, car selon lui, il rompt définitivement la filiation entre son fils et sa conjointe, alors que la filiation entre lui et son fils est maintenue du fait que l'enfant est placé dans sa famille. Par ailleurs, le père rejoint les parents du groupe « luttes parentales » dans la description de sa relation assez tendue avec la PJ. Il a en effet longuement discoursé de son expérience négative avec les services de PJ et notamment de leur manque de reconnaissance à son égard.

Nicolas rejoint également les parents du groupe « luttes parentales » dans les thèmes des trois axes de la parentalité. Premièrement, le discours du père était semblable à celui des parents de ce groupe quant à la faible reconnaissance de ses difficultés parentales et de sa responsabilité dans le placement. Deuxièmement, en ce qui concerne l'axe de la pratique, Nicolas n'a pas abordé les difficultés qu'il a vécues avant le placement de son fils, mais a rapporté avoir cohabité avec la FAP au début du placement. Il n'a pas beaucoup parlé de cette période de cohabitation, qui n'a duré que

quelques jours, si ce n'est que pour expliquer que celle-ci s'est vite terminée lorsque son intervenante lui a demandé de partir rapidement en raison des disputes entre la FAP, sa conjointe et lui. Nicolas voit son fils deux fois par semaine, et ses contacts sont toujours supervisés par la FAP ou par sa mère (grand-mère paternelle), qui habite dans le même immeuble d'habitation que la FAP. Nicolas a mentionné qu'il respectait son calendrier de contact, qui ne semble pas avoir fluctué dans les derniers temps, alors que le calendrier de sa conjointe a été revu à la baisse récemment, car celle-ci ne se présentait pas toujours aux rendez-vous. Il a donc expliqué avoir certains contacts seul avec son fils et d'autres en présence de sa conjointe. Il a aussi exprimé qu'il aimerait que les contacts ne soient plus supervisés, ce qui lui permettrait de faire différentes activités avec son fils sans devoir se rapporter constamment. Il rejoint ainsi davantage les mères du premier groupe sur l'axe de la pratique de la parentalité. Troisièmement, pour ce qui est des thèmes se rapportant à l'axe de l'exercice, Nicolas a affirmé être en accord avec le choix du milieu de vie : c'est d'ailleurs lui qui a proposé sa sœur, car il préférerait ce choix au placement en famille d'accueil régulière. En ce sens, il rejoint davantage les mères du premier groupe. Par contre, il a mentionné à plusieurs reprises dans son récit le manque de reconnaissance de la part de la PJ, qui ne l'écoute pas et ne reconnaît pas ses efforts. Il a notamment fait référence au juge et aux intervenantes, qui n'ont pas pris en compte les ateliers qu'il a suivis pour respecter les recommandations du jugement, et a également parlé de ses interactions difficiles avec le système de justice, affirmant que les parents n'ont pas de voix ni de valeur à la cour. Ainsi, pour ces thèmes, les propos de Nicolas rejoignent ceux des parents du deuxième groupe. Enfin, il n'a pas fait mention de sa filiation biologique pour revendiquer ses droits.

## **Synthèse**

Dans un premier temps, il importe de préciser qu'aucun groupe n'est complètement homogène. Bien qu'il soit possible de faire ressortir de grandes tendances à l'intérieur des groupes, il n'est pas rare qu'un parent se distingue des autres sur un ou plusieurs thèmes. Dans un deuxième temps, il faut retenir que cette typologie a une visée avant tout exploratoire. En effet, elle se veut une tentative de faire ressortir des tendances sur l'expérience de la parentalité dans le contexte très spécifique du placement en FAP. Il est possible de constater que les relations sont au cœur de cette typologie, ce qui fait sens avec les travaux portant spécifiquement sur les placements en FAP, qui considèrent les dynamiques relationnelles comme des éléments distinctifs de ce type de placement.

Dans un troisième temps, il convient de spécifier qu'il s'agit de la première étude qui décortique des thèmes liés aux axes de la parentalité en lien avec l'expérience du placement. L'analyse typologique proposée vient ainsi appuyer la pertinence de regarder le vécu de la parentalité dans le contexte précis du placement permanent en FAP. Enfin, la typologie a fait ressortir que les vécus de certains parents contrastent énormément et que les enjeux relationnels semblent déterminants pour l'ensemble des parents rencontrés.





## Chapitre 7 – Discussion

Les trois chapitres précédents ont brossé un portrait exhaustif des résultats issus de la thèse. Premièrement, le chapitre quatre a exposé les résumés individuels des récits des parents rencontrés et a ainsi montré les histoires de vie et les parcours bien différents de chaque parent. Il s'agit d'un élément distinctif de l'approche du récit de vie qui consiste à rendre le récit accessible des participantes et participants, du moins en partie ou sous forme de résumé, puisque ceux-ci constituent une forme légitime de résultats (Bertaux, 2014). Deuxièmement, le chapitre cinq a rendu compte de l'analyse thématique effectuée sur l'ensemble du matériau colligé et a ainsi mis en lumière les propos des parents sur les différents axes théorisés de la parentalité. Il ressort de cette analyse que les parents ont abordé des thèmes se rapportant aux trois axes de la parentalité, mais également que différents vécus associés au parcours de vie se rattachent à ces thèmes ainsi qu'au placement de leur enfant. Il semble important de préciser qu'il se dégage du discours des parents certains thèmes qui illustrent le caractère singulier du placement en FAP, notamment quant à la place centrale des relations. Toutefois, tous les parents n'ont pas expérimenté leur parentalité de la même façon. Troisièmement, le chapitre six, qui constitue le dernier chapitre de résultats, présentait une tentative de typologie afin de rendre compte des différentes thématiques abordées par les parents et des principaux facteurs d'influence, notamment les enjeux relationnels. Les trois groupes constitués, soit le groupe solidarités familiales, le groupe luttes parentales et le groupe dyade conjugale-parentale, divergent significativement les uns des autres et montrent ainsi des réponses distinctes du vécu de la parentalité des parents dans le contexte précis du placement permanent de leur enfant auprès d'un membre de la famille élargie.

Le présent chapitre vise maintenant à discuter l'ensemble des résultats à la lumière des écrits recensés ainsi que du cadre théorique mobilisé et se décline en deux grandes sections. Une première section débute par une mise en contexte des limites inhérentes à l'étude et propose ensuite un retour sur les principaux résultats dans chacun des axes de la parentalité mis en perspective avec la littérature recensée sur le sujet. Une deuxième section avance trois propositions d'intégration de la parentalité en contexte de placement permanent auprès d'un membre de la famille élargie. Plus précisément, il s'agit d'une compréhension qui intègre d'abord les aspects relationnels de la parentalité dans ce contexte particulier et d'une autre qui tient compte des trajectoires, des points

de bascule et du temps dans la construction de la parentalité. Enfin, une réflexion autour des enjeux sociodémographiques et économiques inhérents au développement de la parentalité dans ce contexte constitue la troisième intégration qui vient conclure ce chapitre.

## **Mise en contexte des résultats et retour sur les axes de la parentalité**

### **Limites de l'étude**

Avant de revenir sur les résultats présentés et de les discuter plus longuement, il semble important de situer les limites de la présente étude. D'abord, l'une des premières limites est le nombre restreint de participants. Bien qu'il soit courant dans les études de type récit de vie d'avoir un petit nombre de participants, il demeure qu'il n'est pas possible de statuer sur la saturation des données dans l'étude. En effet, les parents ont témoigné d'histoires très variées et différentes les unes des autres et les données ne permettent pas d'atteindre une saturation de contenu sur les différents thèmes identifiés. Bien que la saturation ne soit atteinte, il importe de nommer que celle-ci n'est généralement pas recherchée dans ce type de méthodologie. Il est plutôt courant de procéder à plusieurs entretiens avec chacun des participants, notamment afin de restituer les récits comme il a été fait dans la thèse.

Le petit nombre de participant est intimement lié à la population à l'étude qui demeure difficile à identifier, dans un premier temps, puis à rejoindre par la suite. En effet, tel qu'il a été exposé préalablement dans le recrutement, celui-ci doit être réalisé selon les règles en vigueur au CCSMTL voulant que les intervenantes responsables des dossiers procèdent au premier contact avec les parents. Cette façon de faire a nécessairement influencé le processus de recrutement qui n'a pu être pleinement neutre et externe aux interventions dont bénéficient ces parents. Certains parents identifiés à partir de la cohorte du projet-maître ont été « filtrés » par les intervenantes qui ont « décidé » pour le parent, puisqu'ils répondaient aux critères de sélection de la thèse et que les intervenantes ont déterminé qu'ils pourraient être intéressés à participer. Dans certains cas, les parents étaient difficiles à joindre ou encore n'avaient plus de contact avec l'intervenante ce qui a rendu impossible leur participation à la recherche. Évidemment, ces éléments auraient pu être contournés par un recrutement externe, par exemple via des organismes communautaires, des annonces sur certains médias sociaux ce qui n'a pas été le cas. Le nombre de participants limite la possibilité de généraliser les résultats à l'ensemble des parents qui vivent le placement permanent

de leur enfant auprès d'un membre de la leur famille élargie. De plus, il semble important de situer l'absence de parents racisés dans l'étude alors qu'ils représentent une proportion significative de parents dans les services du CCSMTL. Cette absence n'est pas volontaire de la part de la chercheuse et résulte du recrutement réalisé qui comportait certains biais, tel qu'exposé précédemment. Or, il est possible que le vécu de parents racisés aurait fait émerger d'autres thèmes ou encore aurait influencé la discussion de la thèse sur certains aspects.

Tel que présenté au chapitre trois, la posture méthodologique utilisée préconise peu de questions dans le guide d'entretien et propose surtout de laisser au participant le soin de guider l'orientation du propos. Or, les difficultés de certains parents à se raconter ont forcé l'étudiante-chercheuse à poser plus de question et de relance qu'il ne l'était prévu au départ. Ces questions ont pu influencer les entretiens et les récits obtenus. Celles-ci se sont tout de même avérées nécessaires afin de dégager l'histoire de certains parents en un tout cohérent. Malgré cela, il émerge des analyses que certains thèmes ont été peu élaborés. Par exemple, les motivations ou les explications des parents face à certains comportements n'ont pas été explorées en profondeur, comme la participation ou non-participation des parents dans les différentes sphères de vie de leur enfant (suivi médical, scolaire, etc.). Il aurait également pu être intéressant de poser davantage de questions en lien direct avec leur enfant. Ces constats ont été dégagés suite aux analyses effectuées.

### **Retour sur les trois axes de la parentalité**

Après une mise en contexte des limites potentielles de l'étude, il est souhaité de rappeler certains des principaux résultats sur chacun des trois axes de la parentalité. Pour se faire, la présentation de ceux-ci se décline selon l'ordre privilégié depuis le début dans la thèse, à savoir l'axe de l'expérience, de la pratique, puis de l'exercice de la parentalité. Comme mentionné au chapitre cinq, les propos des parents ont été analysés à la lumière du cadre théorique de la parentalité, qui modélise la parentalité selon trois axes à la fois distincts, mais aussi fortement reliés les uns aux autres. Ainsi, il semble incontournable de revenir sur certains des résultats présentés dans chacun des axes et de les mettre en relation avec la littérature recensée, qui est également regroupée selon ces mêmes axes.

#### **Axe de l'expérience**

D'entrée de jeu, il importe de rappeler qu'il s'agit de l'un des axes de la parentalité les plus évoqués par les parents rencontrés, ce pourquoi il comporte plusieurs thèmes. Comme il a été présenté dans

le chapitre précédent, le discours des parents dans cet axe n'a pas permis de les distinguer. En effet, dans la typologie présentée, les parents des trois groupes ont rapporté un vécu semblable quant aux thèmes de cet axe. Le présent exercice de discussion aborde les éléments saillants des résultats pour cet axe : les cognitions exprimées par les parents; l'absence des enfants dans le discours des parents et l'hypothèse de la parentalité symbolique ainsi que l'aspect traumatique de l'expérience du placement.

### Émotions et cognitions

Il se dégage dans un premier temps une impression que les parents rencontrés n'ont pas beaucoup fait part de leurs sentiments, notamment parce que ce ne sont pas tous les parents qui en ont explicitement parlé, et que ceux qui l'ont fait n'en ont pas discuté très longuement. Il est possible que la grille d'entretien et la façon de poser les questions n'aient pas permis ou facilité l'expression des émotions vécues par les parents. Par exemple, il n'y avait pas de questions qui portaient spécifiquement sur les émotions vécues ni de questions de relance précises à ce propos. Aussi, comme le placement permanent de leur enfant a été ordonné et que pour certains, cette décision remonte à quelques années, il est possible que les émotions vécues par les parents soient moins vives et donc moins présentes de façon saillante dans leur récit. Il peut être difficile pour certaines personnes d'exprimer les émotions éprouvantes qu'elles ont ressenties en lien avec cet épisode douloureux, de sorte que les deux rencontres n'étaient possiblement pas suffisantes pour permettre leur expression dans un contexte d'entretien de recherche. Les émotions rapportées par les parents rencontrés semblent rejoindre celles que plusieurs parents d'enfants placés expriment avoir éprouvées sans égard au type de placement. Toutefois, plusieurs parents nuancent leur vécu émotionnel en lien avec le placement en FAP de leur enfant. Leurs propos vont dans le sens que le placement en FAP rend leur vécu moins difficile car ils savent que leur enfant est en sécurité et qu'ils maintiennent des contacts. Ces résultats font écho à ce que Gleeson et Seryak (2010) soulèvent dans leur étude, soit que les parents sont rassurés de savoir que leur enfant est pris en charge par une personne qu'ils connaissent. Enfin, quant au vécu des parents en lien avec le caractère permanent du placement qui distingue les parents rencontrés, il est décrit différemment par les parents qui ne l'intègrent pas tous de la même façon. D'une part, des parents ont exprimé l'idée d'avoir perdu leur enfant pour de vrai ou encore de vivre une défaite dans leur bataille livrée avec la PJ. D'autre part, plusieurs nomment un certain déni de la permanence du placement, et ce,

en affirmant non seulement vouloir, mais aussi pouvoir reprendre leur enfant avec eux à temps plein.

Dans un deuxième temps, il ressort des résultats de la thèse que les parents ont fait référence à diverses formes de cognitions liées à leur parentalité. Parmi les cognitions exprimées par les parents, deux sont ressorties de façon plus marquée, soit la comparaison de leur situation et la reconnaissance d'écarts entre la réalité et ce qu'ils avaient imaginé sur la parentalité. Plusieurs parents ont fait référence au processus de comparaison dans leur récit. Pour la plupart, il s'agissait d'une comparaison avec d'autres familles suivies par les services de PJ. Il est possible que les parents recourent à la comparaison comme mécanisme de défense afin de préserver leur image de « bon parent ». Certains parents ont par exemple soulevé que d'autres familles font bien pire qu'eux ou encore que les gestes relevés par la PJ pour justifier leur intervention sont beaucoup moins graves que ce que d'autres parents infligent à leur enfant. Ces comportements seraient sains et normaux selon la théorie de la comparaison sociale développée par Festinger (Festinger, 1996). Selon l'auteur, il existe trois formes de comparaison : 1) ascendante, soit la comparaison à des individus que l'on juge supérieurs ou plus compétents que soi; 2) latérale, soit la comparaison avec des personnes qualifiées de semblables à soi; et 3) descendante, soit la comparaison avec des gens que l'on évalue inférieurs ou moins compétents que soi. Les parents rencontrés dans le cadre de la présente étude, qui se comparent principalement à des familles qui font *moins bien qu'elles et eux* dans l'éducation et la prise en charge de leur enfant – donc dans leur parentalité, semblent ainsi privilégier la comparaison descendante. Selon Wills (1981), une personne est susceptible d'utiliser la comparaison descendante à la suite d'un échec, d'une perte ou d'une expérience négative, ce qui semble être le cas pour ces parents. Il est intéressant de faire le parallèle entre le recours à ce mécanisme de défense et la faible présence des émotions dans le discours des parents. Il est possible que la situation de placement de leur enfant et leurs désaccords face à celle-ci ait amené certains parents à utiliser la comparaison descendante afin de refouler l'expression de certaines émotions, telles que la culpabilité, la honte, le désespoir et la tristesse ces émotions ayant été rapporté par d'autres travaux présentant le vécu des parents d'enfant placés (Höjer, 2009; Holtan et Eriksen, 2006; Kenny *et al.*, 2015; Kiraly et Humphreys, 2015; Klease, 2012; Schofield *et al.*, 2010). L'un des effets positifs de ce type de comparaison est de mettre de l'avant le positif dans la situation vécue et de minimiser ce qui est mal vécu par la personne (Wills, 1981). Chez les parents rencontrés dans le cadre de la thèse, ce besoin de minimiser la gravité de la situation ainsi que leur

responsabilité dans la situation apparaît assez clairement. L'auteur appelle toutefois à la prudence et soulève les effets néfastes de cette comparaison, notamment lorsqu'elle perdure. La comparaison descendante peut en effet entraîner des contrecoups préjudiciables pour l'estime de soi, la motivation et l'engagement dans l'action. Les parents dans la présente étude n'ont pas explicitement fait de liens avec leur estime de soi ou encore leur motivation. Cependant, il semble possible de déduire que celles-ci aient possiblement été affectée par le placement de leur enfant. Par exemple, un père qui dit avoir été incapable de prendre soin de son enfant et affirme que sa parentalité est un échec personnel nous amène à croire que son estime a été affectée. Pour ce qui est de la motivation, même si les parents n'ont pas abordé ce sujet, leur discours indique clairement qu'ils maintiennent un engagement envers leur enfant et font preuve d'une certaine motivation, notamment dans leur volonté à poursuivre les contacts avec lui et les rencontres de suivi avec leur intervenante de la PJ.

#### Absence de l'enfant dans les récits et parentalité symbolique

Un autre élément qui ressort de la thèse est le peu d'espace consacré aux enfants dans les récits. Les parents ont en effet très peu parlé de leur enfant et n'ont pas explicitement fait référence à l'impact du placement sur leur relation avec cet enfant. De plus, les parents n'ont exprimé aucune cognition directement liée à leur enfant. Or, toutes les mères et tous les pères avaient des contacts plus ou moins fréquents avec leur enfant au moment des entretiens. Il semble donc surprenant que les enfants ne soient pas plus présents dans les récits des parents : on se serait attendu à ce que les parents accordent une plus grande place dans leur discours à la relation avec leur enfant ou du moins parlent plus longuement de leur enfant (le décrire, raconter des moments, etc.). Les écrits rapportant le vécu des parents d'enfants placés n'ont pas abordé la relation avec l'enfant ou encore la place de l'enfant dans le discours des parents.

Différentes hypothèses peuvent expliquer cette place assez limitée que prenait l'enfant dans les récits des parents. La première est que dans la plupart des cas, l'enfant a été retiré assez jeune. À titre de rappel, les enfants ont été placés alors qu'ils étaient âgés entre une semaine et quatre ans (moyenne de 14,27 mois). Ainsi, il est possible que les parents n'aient pas eu le temps de développer de relation significative avec leur enfant placé très jeune et de façon permanente, ce qui expliquerait pourquoi les mères et les pères ont rarement évoqué leur enfant de façon directe et concrète. La relation que les parents ont développée avec l'enfant, qui est donc non traditionnelle,

est une réalité qui pouvait ainsi se traduire dans leur récit. Dans le même sens, les parents ont principalement fait référence à leur enfant de façon symbolique, plutôt que d'en parler de façon concrète et tangible en le décrivant, en nommant ce qu'ils font ensemble, etc. Sellenet (2010) a souligné que certains parents font référence à la peur d'être oublié par leur enfant placé, alors que Ross *et al.* (2017) ont rapporté que certains parents avaient l'impression de ne plus faire partie de la vie de leur enfant et craignaient ainsi les effets potentiels de cette absence sur leur relation avec l'enfant.

Les parents de la présente étude ont aussi évoqué certaines craintes de façon indirecte, notamment lorsqu'il a été question de nommer les figures parentales et d'utiliser les termes « maman » et « papa ». Il s'agit d'un autre élément constaté dans la thèse qui appuie l'idée de parentalité symbolique est l'importance que plusieurs parents accordaient aux termes de désignation. Cet élément rejoint également l'une des représentations dominantes de la parentalité voulant qu'un enfant ait seulement deux parents reconnus sur le plan légal (Lavoie, 2019; Neyrand, 2002; Pagé, 2012) et soit traditionnellement issu du mariage entre un homme et une femme (Belleau, 2004). Les propos des parents sur l'importance des termes « papa » et « maman » font directement écho à ces représentations sociales fortes. Ce constat fait ressortir le défi que représente le partage de sa parentalité avec d'autres adultes significatifs qui gravitent autour de l'enfant. En contexte de FAP, il serait attendu que les rôles et les liens de chacun soient bien campés et que les chevauchements de termes surviennent rarement. En fait, cela semble vrai dans les situations où la FAP est un grand-père ou une grand-mère. Cet élément est notamment appuyé par les propos des FAP rencontrées dans le cadre du projet-maître. La posture des familles était assez claire quand il s'agissait des grands-parents de l'enfant, mais devenait beaucoup moins franche pour les familles qui avaient un autre lien avec l'enfant. Les grands-parents ont précisé qu'ils avaient dû s'adapter et modifier leur rôle et leurs responsabilités envers l'enfant, mais ont clairement affirmé avoir maintenu les termes de désignations utilisés au préalable (grand-maman, mamie, etc.). Du côté des familles ayant un autre lien avec l'enfant, un flou plus grand semblait exister quant à l'utilisation des termes de désignation, mais il était plus fréquent de voir par exemple une tante ou une amie de la famille se faire appeler « maman » par l'enfant qu'elle avait pris en charge (pour plus de détails, voir entre autre Lavergne *et al.*, 2021).

Somme toute, le placement vient confronter les conceptions sociales de la parentalité. En effet, même si leur enfant ne vit plus sous leur toit, et ce, parfois depuis leur naissance, les parents se considèrent tout de même comme leur mère ou leur père. Il semble important de le rappeler et de ne pas taire cette perception explicitée par les parents rencontrés.

#### Le trauma, un aspect marquant dans les récits des parents

Un troisième aspect qui se dégage des résultats de ce premier axe de la parentalité ainsi que dans les facteurs d'influence est le vécu traumatique rapporté par certains parents. Le concept du trauma complexe a donc émergé de l'analyse des récits comme une hypothèse intéressante pour bien situer ce qui influence l'expérience de la parentalité. Plus concrètement, il est possible de lier le trauma à deux moments clés de leur récit. Dans un premier temps, plusieurs parents ont mentionné des aspects de leur trajectoire durant l'enfance et l'adolescence qui laissent présager de possibles traumas, et certains parents ont évoqué des traumas s'étant produits dans leur vie de jeune adulte, tels que de la violence conjugale et des abus sexuels intraconjugaux. Ces éléments dénotent ainsi du caractère potentiellement traumatique de la trajectoire des parents dans son ensemble, mais également de la continuité des traumas dans le temps. Dans un deuxième temps, des parents ont rapporté avoir vécu le retrait de leur enfant comme un événement traumatique pour lequel ils vivent toujours des conséquences. Il apparaît nécessaire de mobiliser certains éléments théoriques en lien avec la notion de trauma, afin d'analyser l'influence que celui-ci peut avoir sur la parentalité. Plus précisément, le paragraphe qui suit introduit la définition du trauma complexe et expose les conséquences possibles, ce qui nous permettra par la suite de lier ces éléments théoriques aux récits des parents rencontrés dans le cadre de cette étude.

Milot, Colin-Vézina et Godbout (2018) soutiennent qu'il existe certaines variances quant à la définition du trauma complexe, mais avancent que:

dans l'ensemble, il semble y avoir un certain consensus, soit que le terme trauma complexe renvoie à la double réalité 1) de l'exposition prolongée à des situations traumatiques particulièrement envahissantes (comme la violence familiale), et 2) de la multiplicité des impacts négatifs de cette exposition ainsi que leur effet durable sur le fonctionnement. [...] D'une part, on note la nature interpersonnelle (et généralement relationnelle) des événements ou situations traumatisantes propres au trauma complexe; et d'autre part, le fait que ces traumatismes surviennent lors de périodes-clés du développement (p.25).



Les auteurs ajoutent que « les traumas complexes réfèrent à la fois aux traumas vécus et à leurs répercussions » (p.58) et qu'il s'agit d'un concept qui a fait l'objet d'un nombre important d'étude dans les 20 dernières années appuyant maintenant la pertinence de s'attarder aux vécus traumatiques des enfants dans une perspective développementale. Les répercussions du trauma complexe sont nombreuses et de déclinent de diverses façons pour les personnes concernées tel que la dissociation et l'évitement; les problèmes relationnels et d'attachement; identité et concept de soi altéré; somatisation et physiologie/biologie; régulation émotionnelle, dysphorie et alexithymie; compréhension du monde; comportements dysfonctionnels et la mentalisation (Milot *et al.*, 2018). Carolan *et al.* (2010) ont relevé que le trauma complexe peut entraver la capacité de faire confiance, de créer des relations significatives, de mettre des limites claires, de s'autoréguler, et même d'évaluer le danger pour soi ou pour autrui. Dans le même sens, Josse (2017) a dressé les effets potentiels à long terme du trauma complexe, notamment une difficulté dans la capacité d'expression et de gestion des émotions, des comportements et de la communication. L'auteur a également relevé comme autre conséquence fréquente du trauma la présence de difficultés relationnelles, et ce, autant avec soi-même qu'avec autrui et plus largement avec la société en général (sentiment de détachement, insécurité prolongée ou perte de sens). Enfin, l'auteur soulève également les effets potentiels du trauma sur la relation à la temporalité.

Les éléments du concept de trauma complexe font donc grandement écho au vécu rapporté par certains des parents de la présente thèse. D'une part, l'histoire de vie de plusieurs parents comporte des événements biographiques pouvant avoir une teneur traumatique durant leur enfance. Les carences sur le plan affectif subies par les parents durant leur enfance semblent avoir été déterminantes, et à celles-ci s'ajoutent parfois différents événements et contextes de vie traumatiques : des agressions sexuelles répétées durant l'enfance et l'adolescence, l'implication des services de PJ tôt dans leur vie, des pertes et des deuils marquants durant leur enfance ainsi que des relations malsaines à l'âge adulte notamment caractérisées par la présence récurrente de violence conjugale.

Les trajectoires de vie marquées par le trauma complexe peuvent influencer le mode de vie de la personne dans son ensemble, y compris sa parentalité. En effet, il semblait difficile pour les parents de l'étude de développer des relations saines et sécuritaires et de mettre des limites claires et cohérentes dans leurs relations. Ces éléments font directement écho aux conséquences du trauma

complexe rapporté par Milot *et al.* (2018), soit des altérations dans les relations interpersonnelles et des difficultés marquées sur le plan du fonctionnement social. Il ressort également de leur discours, en cohérence avec les conséquences potentielles du trauma complexe, un sentiment d'insécurité et de méfiance qui se manifeste dans toutes les sphères de leur vie et s'observe notamment dans leur méfiance et leur hostilité face au système de PJ. Certains parents ont fait preuve d'échec de mentalisation durant leur récit ou encore d'une certaine modulation dans l'expression de leurs émotions. Dans le même ordre d'idées, Carolan *et al.* (2010) ont rapporté que les femmes ayant une histoire marquée par cette notion de trauma complexe sont plus à risque de se trouver dans le système des services sociaux, et plus spécifiquement de PJ.

Il est possible que pour certains parents rencontrés, l'expression de leurs émotions liées à leur parentalité se soit avérée difficile conséquemment à leur vécu traumatique antérieur. Ces éléments sont repris plus loin dans ce chapitre, au moment de présenter les enjeux relationnels importants qui sont au cœur de la parentalité des parents qui vivent le placement permanent de leur enfant auprès d'une personne connue, et qui influencent considérablement leur vécu de la parentalité. Qui plus est, il est possible que les nombreuses relations difficiles, hostiles et conflictuelles rapportées par les parents soient en partie attribuables aux traumas complexes vécues par plusieurs. Le discours de certains des parents dénotait une difficulté à saisir la temporalité ou comportait des éléments contradictoires à ce propos. Par exemple, une mère affirmait, même après la relance de l'étudiante-chercheuse, que son fils de deux ans fréquentait l'école au moment où il a été placé. Ainsi, il est possible que le placement de son enfant ait provoqué un trauma qui aurait affecté et biaisé les repères de cette mère.

L'autre élément qui était susceptible d'entraîner un trauma chez les parents de la présente étude était le moment du retrait de l'enfant. Par exemple, une mère a exprimé avoir souvent des *flashes* visuels du moment où elle a eu l'impression qu'on lui arrachait son enfant des bras. Une autre mère a, pour sa part, raconté que le placement est survenu alors que son enfant se faisait garder, et a énuméré les conséquences à long terme de ce retrait, notamment son insécurité à faire garder son deuxième enfant par crainte de revivre ce même moment qui la hante encore. Dans les deux cas exposés précédemment, plusieurs éléments de contexte nous échappent et il n'est pas possible de bien comprendre comment et dans quelle mesure le placement de l'enfant a été préparé ou non pour ces deux mères. Cependant, une impression de surprise et de non-préparation semblait

émerger de leur discours, ce qui laisse croire que l'aspect traumatique du retrait pourrait en partie s'expliquer par cette non-préparation. Enfin, ces observations sur le traumatisme vécu lors du retrait sont corroborées par d'autres études rapportant le vécu de parents en contexte de placement (Holtan et Eriksen, 2006; Ross *et al.*, 2017). Par exemple, une étude qui portait sur le vécu des mères ayant perdu la garde de leur enfant a montré que le moment du retrait pouvait non seulement être vécu comme un traumatisme, mais également déclencher une crise pour certaines mères (Noël, 2014; Noël et Saint-Jacques, 2015). L'autrice de l'étude a d'ailleurs souligné que le choc ressenti par plusieurs au moment du retrait est un aspect très peu documenté dans les écrits. Pourtant, ce moment peut constituer un point de bascule important pour certains parents. Ainsi, la notion des différents points de bascule des parents sera reprise un peu plus loin dans la discussion.

Par ailleurs, d'autres éléments peuvent aussi influencer le déroulement du retrait initial de l'enfant et le vécu des parents, dont le savoir-être et le savoir-faire des intervenantes. Le placement est une pratique en PJ qui demande une grande sensibilité de la part des intervenantes ainsi qu'une intervention réalisée le plus diligemment possible. Or, les deux mères qui ont témoigné de leur expérience traumatique n'ont pas décrit les façons de faire de leur intervenante. Le contexte du placement en FAP, où l'enfant est placé auprès d'une personne connue par ces mères, ne semble pas avoir amoindri l'expérience traumatique de ces deux mères. Il importe de préciser que pour l'une d'entre elles, le placement initial de sa fille était auprès d'une famille d'accueil régulière.

### **Axe de la pratique**

Ce deuxième axe de la parentalité est certainement l'axe le plus concret, puisqu'il renvoie à des tâches, à des gestes ou à des comportements tangibles et observables dans le quotidien. Conséquemment, le retrait de l'enfant se fait grandement sentir dans le quotidien des parents. Ainsi, les propos des parents semblaient concentrés autour de deux thèmes principaux sur lesquels il est intéressant de revenir, soit les contacts avec leur enfant et l'implication auprès de leur enfant.

#### **Les contacts parent-enfant**

Il importe de rappeler que les parents rencontrés ont tous affirmé maintenir des contacts avec leur enfant. En fait, dans le cadre de la thèse, le recrutement effectué via les équipes du CCSMTL a eu pour effet de joindre des parents ayant minimalement des contacts avec les intervenantes des services de PJ ainsi que des contacts avec leur enfant. Or, la fréquence, la régularité, la supervision et la durée de ceux-ci influencent l'éventail des tâches qu'un parent peut prodiguer à l'enfant ainsi

que les activités envisageables. Les parents n'ont pas mentionné explicitement de facteurs influençant les contacts avec leur enfant, excepté la distance géographique pour visiter leur enfant. En effet, deux parents ont évoqué les coûts liés au déplacement lors des contacts, un élément que deux chercheuses ont répertorié comme facteur d'influence des contacts (Kovalesky, 2001; Noël, 2018). Néanmoins, l'analyse plus approfondie des récits fait émerger qu'au-delà des éléments techniques, les contacts sont susceptibles d'être influencés par d'autres facteurs, et notamment par les enjeux relationnels saillants de ce type de placement.

Par ailleurs, l'élément qui est le plus nettement ressorti des discours concerne les restrictions associées à la supervision des contacts. Comme présenté dans la recension des écrits, les contacts entre le parent et son enfant sont souvent supervisés par une tierce personne (Chateauneuf *et al.*, 2017; Green et Goodman, 2010; Kiraly et Humphreys, 2013). Pour les parents de la présente thèse, c'est près d'une situation sur deux qui nécessitait une supervision des contacts. Par ailleurs, les résultats de la thèse viennent appuyer que la supervision des contacts est une pratique parfois assurée par les FAP dans ce type de placement. En effet, la famille d'accueil assurait la supervision des contacts dans deux des quatre situations où celle-ci était requise. Les parents concernés appréciaient le fait que ce soit la FAP qui les supervise, car à leur avis cette dernière s'immisçait peu dans les contacts. Cette observation semble corroborer ce que Kiraly et Humphreys (2015) ont relevé comme élément facilitant les contacts : la réduction de l'intrusion par une tierce personne durant la visite. Par ailleurs, l'analyse de la thèse et la typologie présentée au chapitre précédent montrent bien que les enjeux relationnels, qui sont au cœur de ce type de placement, sont susceptibles d'influencer la pratique de la parentalité, notamment les contacts. En effet, les mères du groupe « solidarités familiales » considéraient que leurs contacts étaient plutôt harmonieux et libres. Par libre, on entend que les contacts sont peu gérés par la PJ et davantage laissés au gré des parents et des FAP. Les parents du groupe « luttes parentales » et le père du groupe « dyade conjugale-parentale » ont pour leur part décrit beaucoup moins positivement les modalités de contacts, exprimant par exemple leur insatisfaction par rapport à la fréquence des contacts ou à la supervision imposée par la PJ. Il n'est pas possible de savoir si ces insatisfactions étaient liées à une relation difficile avec la FAP ou avec la PJ. Comme mentionné au chapitre précédent, les parents de ces deux groupes faisaient face à des enjeux relationnels significatifs (autant avec la FAP qu'avec l'institution) et il n'apparaît pas possible de savoir quelles difficultés relationnelles sont les plus déterminantes. Quant au père du groupe « dyade conjugale-parentale », il semble clair

que les enjeux relationnels qu'il a soulevés avec la FAP, avec sa conjointe et avec l'institution sont interreliés et influencent le déroulement des contacts. Ces constats rejoignent les résultats de l'étude de Kiraly et Humphreys (2015), qui montrent que les relations entre la FAP et le parent sont susceptibles d'influencer les contacts parents-enfants, une dimension centrale dans la pratique de la parentalité.

#### L'implication auprès de l'enfant

Il convient de revenir sur les différents rôles que peuvent tenir les parents auprès de leur enfant placé de façon permanente auprès d'une FAP. La notion de permanence amène l'idée que le retour de l'enfant avec son parent ne peut être envisagé. Dans ce contexte, quelle place et quels rôles les parents peuvent-ils avoir auprès de leur enfant? Le placement entraîne une redéfinition des rôles des différents adultes gravitant autour de l'enfant qui se partagent les responsabilités éducatives. Les rôles et la place du parent dans l'éducation sont des éléments qui ont été partiellement abordés par les parents rencontrés dans la thèse. La plupart ont exprimé un désir de demeurer dans la vie de leur enfant et de poursuivre leur implication. Cela dit, comme nous l'avons vu au chapitre cinq, cette implication variait d'un parent à l'autre : dans certains cas, elle incluait une participation dans différentes sphères de la vie de l'enfant (scolaire, médicale, etc.); alors que dans d'autres, elle semblait se limiter aux contacts avec l'enfant. Ce résultat rejoint ceux d'une thèse réalisée auprès de mères d'enfants placés de façon permanente (Noël, 2018). De plus, une hypothèse avancée par l'auteur est que l'absence de certaines responsabilités parentales au quotidien amène possiblement les parents vers une configuration tout autre de la parentalité basée sur un partage de moments agréables, de création de souvenirs et de complicité. Cette hypothèse peut s'avérer d'autant plus appropriée pour les parents n'ayant pas une bonne relation avec la FAP. Ainsi, il est possible que ces parents choisissent de limiter leur implication aux seuls contacts avec leur enfant afin de minimiser les sources de conflits potentielles ou de réduire le plus possible les contacts avec la FAP ou la PJ avec qui ils ne sont pas en bons termes. Toutefois, il importe de préciser que les résultats de la thèse ne permettent pas de savoir si l'absence d'engagement dans certaines responsabilités parentales entraînent des relations plus difficiles avec la FAP ou si inversement, la relation tendue entraîne un désengagement des parents.

Certains parents ont tout de même exprimé le souhait de demeurer une figure significative pour leur enfant. Ainsi, le placement ouvre sur des formes d'implications autres qui ne sont pas

forcément celles que l'on associe d'emblée à la pratique de la parentalité, comme l'ont montré les parents de l'étude de Honey *et al.* (2018). En effet, ces parents ont signifié qu'ils tenaient à leur enfant et à son bien-être et que leur participation aux différentes rencontres avec le système et les démarches qu'ils ont entreprises à la cour pour reprendre la garde de leur enfant constituaient des formes légitimes d'implication. Ces parents n'ont pas directement nommé ces formes d'implications, mais il est possible de déduire que certains ont maintenu cette implication par leur engagement dans l'intervention des services de PJ ainsi qu'avec leur enfant. Une fois de plus, on peut constater que la relation avec la FAP semble avoir une influence directe sur la place que peut occuper le parent. Ainsi, un parent peut disposer d'une grande place et ne pas l'occuper; et à l'inverse avoir l'impression de ne pas avoir de place (ou très peu) et en réclamer davantage. Les propos des parents recueillis dans la thèse ne permettent pas de définir exactement la place laissée aux parents et celle que les parents prennent, mais ce qui ressort de façon franche est qu'une relation positive entre le parent et la FAP favorise nécessairement la participation du parent ainsi que le partage d'information et de tâches entre les adultes gravitant autour de l'enfant. Inversement, les parents qui réclament une place plus grande ou revendiquent leur légitimité sont ceux ayant des relations plus conflictuelles avec la FAP et la PJ. Cet aspect de la relation entre le parent et le parent d'accueil semble spécifique au contexte de placement en FAP, puisque les parents dont l'enfant est placé en famille d'accueil régulière n'ont habituellement aucun lien ni contact préalable avec les parents d'accueil. Ainsi, les relations conflictuelles s'inscrivent dans l'histoire de vie commune aux parents et à la FAP.

Enfin, un thème qui rejoint celui des rôles et de la place des parents est la communication avec l'enfant, notamment au sujet du placement et des motifs ayant conduit à celui-ci. Quelques parents rencontrés ont affirmé qu'il s'agissait d'un élément important à aborder avec leur enfant; alors que d'autres ont plutôt indiqué qu'ils ne se sentaient pas à l'aise d'en discuter. Ce constat fait sens avec la difficulté de certains parents à reconnaître leur responsabilité dans la situation. La communication entre le parent et l'enfant est très peu documentée dans les écrits portant sur le placement. Néanmoins, les enjeux autour de la communication rencontrés en contexte de placement en FAP ne semblent pas très différents de ceux qui pourraient toucher le placement régulier (Höjer, 2009). Par ailleurs, certains résultats viennent appuyer l'idée que l'on ne doit pas déduire que l'enfant placé en FAP connaît nécessairement ses origines et son histoire. En ce sens, une mère trouvait crucial de bien expliquer à sa fille l'histoire derrière son placement et de la mettre au fait

des différents enjeux relationnels qui subsistent. Ce constat est également corroboré par les résultats de la thèse de Noël (2018). En effet, bien que l’auteurice ne se soit pas intéressée précisément au placement en FAP, elle a relevé que certaines mères de son étude ont insisté sur l’importance de bien raconter l’histoire à leur enfant placé auprès d’un membre de la famille.

### **Axe de l’exercice**

Les résultats portant sur le troisième axe de la parentalité regroupent des notions et des concepts clés importants à considérer afin de bien comprendre et rendre compte de la réalité des parents qui vivent le placement de leur enfant jusqu’à sa majorité. D’entrée de jeu, il importe de souligner que très peu d’écrits présentés au chapitre deux abordent directement cet axe de la parentalité. Or, les thèmes relevés dans l’analyse des récits ont fait émerger des constats intéressants en lien avec une littérature plus large et critique sur la parentalité.

À titre de rappel, l’axe de l’exercice est celui qui comporte le moins de thèmes soulevés par les parents, mais qui ressort comme étant l’axe ayant le plus contribué à discriminer les parents selon la typologie présentée au chapitre six. En effet, les thématiques présentées dans cet axe ont permis de bien catégoriser le vécu des parents selon les trois groupes identifiés. Il appert que ce troisième axe est davantage « méta » au sens où ce qui ressort, ce n’est pas le concret du quotidien ni les affects individuels, mais plutôt une compréhension plus large et plus englobante de la parentalité. Corollairement, l’exercice de la parentalité est la composante la plus en lien avec la sphère macrosociale, qui renvoie aux interactions avec les différents milieux et les différentes sphères de vie du parent, ainsi qu’aux représentations, aux lois, aux valeurs et aux normes sociales véhiculées dans notre société. Ainsi, il se dégage des résultats que cet axe peut être fortement affecté par le placement de l’enfant de façon permanente, et ce, pour certains parents plus que d’autres. Différents éléments de discussion sont proposés dans les sous-sections qui suivent, qui se déclinent autour des deux grands thèmes suivants : les notions de droits, de responsabilité parentale et de prise de décision; et les concepts de filiation et de reconnaissance. Avant de poursuivre dans l’exposition de ces différentes avenues, une hypothèse qui chapeaute l’ensemble des éléments est avancée, soit que les parents ayant parlé plus en détail des thèmes de cet axe présentent une certaine capacité de faire une lecture qui va au-delà de leur vécu individuel afin d’inclure une vision plus large englobant entre autres des éléments du contexte social, légal, structurel, etc. Comme le soulignent Lacharité *et al.* (2015), il s’agit d’un axe *parapluie* où la parentalité est moins

susceptible d'être influencée par les relations singulières de chaque famille, mais plus indirectement par les représentations sociales, les valeurs dominantes de la société, l'organisation et la mise en place des référents familiaux, etc. Ces autrices et auteurs soulèvent que les parents de la population générale risquent moins de témoigner directement de cet axe, tandis que les parents suivis par les services de PJ sont plus susceptibles d'avoir un discours évoquant l'influence du placement sur cet axe. Dans le même sens, il est avancé que les parents n'ont pas tous cette capacité de lecture plus macroscopique, ce qui explique pourquoi certains parents n'ont pas du tout abordé les thèmes de cet axe.

Le droit, la responsabilité parentale et la prise de décision : entre les énoncés de la loi et la réalité

Les notions de droits et de responsabilités parentales ont été introduites dans les chapitres un et deux, qui proposaient des définitions de ces notions, notamment sur le plan légal. De fait, des articles de la LPJ rappellent que l'autorité parentale et la responsabilité incombent en premier lieu aux parents, et le placement permanent d'un enfant n'entraîne pas automatiquement, du moins en contexte québécois, la déchéance de l'autorité parentale. En effet, la déchéance de l'autorité parentale doit être ordonnée par un juge et justifiée par des motifs précis qui dépassent la mesure de placement permanent.

À ce sujet, les parents ont exprimé des propos contradictoires dans leur compréhension de leurs droits et responsabilités, ou qui dénotaient une confusion dans les termes utilisés. Certains soutenaient n'avoir aucun droit sur leur enfant, ceux-ci ayant tous été donnés à la FAP, alors que d'autres étaient convaincus d'avoir tous les droits sur leur enfant. Les parents référaient plutôt à certains de attributs de leur autorité parentale qui peuvent être délégués à la FAP dans les situations de placement. Divers cas de figure peuvent exister dans les situations de placement, et une fois de plus, les relations entre les différentes personnes gravitant autour de l'enfant semblent prépondérantes dans la façon dont se déclinent ces possibilités. Des parents du groupe « luttes parentales » et le père du groupe « dyade conjugale-parentale » ont évoqué l'idée que certains de leurs droits ne sont pas respectés, et il en ressort un besoin de réitérer leur légitimité comme parent auprès de leur enfant. Une mère a par exemple insisté sur le non-respect de ses droits de contacts, en y revenant à maintes occasions lors des entretiens. Les propos de ces parents rendent compte du



flou entourant leur compréhension de ces notions de droits et d'autorité, corroborant ainsi ce que Noël (2018) et Ross *et al.* (2017) soutiennent.

À ces notions s'ajoute celle de la prise de décision. Étant étroitement liée à l'axe de la pratique, cette notion aurait très bien pu être présentée dans cet axe. Il a été choisi de la classer dans l'axe de l'exercice, car elle se recoupait fréquemment avec les enjeux de droits et d'autorité parentale dans les récits des parents. En fait, être responsable d'un enfant comprend une multitude de décisions prises régulièrement. Certaines renvoient directement aux tâches de soin du quotidien, alors que d'autres se prennent dans des contextes plus formels de soins et de services. Ce qui semble se dessiner dans le discours des parents, c'est que leur participation est sollicitée pour les décisions dans les sphères dites formelles, telles que l'éducation, la santé, et les soins et les services rendus à l'enfant. Cela se traduit notamment par l'obligation d'obtenir la signature de l'autorité parentale dans ces sphères officielles. Pour ce qui est des décisions du quotidien, comme celle de couper les cheveux de l'enfant, plusieurs parents ont confirmé ne pas être informés, voire sondés pour celles-ci. Une mère a même expliqué avoir vécu un certain choc après avoir vu sa fille qui s'était fait faire une coupe de cheveux qu'elle qualifiait de radicale et à laquelle elle se serait opposée si elle avait été consultée. À l'inverse, une autre mère a affirmé être très souvent interpellée par la FAP pour des décisions du quotidien. Il semble que ce niveau de décision est davantage entre les mains des FAP. Ainsi, il revient donc aux FAP de décider si elles incluent ou non les parents dans ce genre de décision. La relation parent-FAP est donc susceptible d'influencer la place et la participation des parents dans ces processus décisionnels.

L'étude de Ross *et al.* (2017) confirme non seulement que les parents sont peu impliqués dans les différents processus de décision, mais surtout qu'ils souhaitent l'être davantage. Les différentes formes d'implication et de prise de décision relevées dans la thèse viennent également appuyer ce que Poirier et Simard (2006) ont montré, soit un portrait assez diversifié de l'implication des parents dans les prises de décision concernant l'enfant allant d'une implication totale dans chacune des décisions à aucune participation dans la prise de décision.

Filiation et reconnaissance : l'implicite et l'explicite en contexte de placement permanent  
Enfin, deux thèmes de cet axe ayant émergé des analyses teignent grandement les récits de certains des parents et semblent, de ce fait, incontournables : le manque de reconnaissance et de considération de leur statut de parent; et l'importance que les parents accordent à la filiation

biologique. Ces deux thèmes sont étroitement liés dans les récits, laissant croire que les parents qui ressentent un manque de reconnaissance de la part du système vont davantage mettre en avant l'importance de la filiation biologique avec leur enfant. Ce manque de reconnaissance peut être interprété à la lumière de la théorie de la reconnaissance de Honneth (2000), comme l'ont proposé Sécher (2010) et Noël (2018) dans leurs thèses portant sur des parents (des mères dans le cas de Noël) d'enfants placés par les services de PJ. Dans les deux cas, les dénis de reconnaissance évoqués par les parents se déclinaient sur les trois sphères de reconnaissance de la théorie de Honneth, soit la sphère affective, la sphère légale et la sphère sociale. Alors qu'il est possible de lier les formes de mépris associées aux dénis de reconnaissance affectifs à l'axe de l'expérience de la parentalité, les sphères légale et sociale apparaissent davantage liées à l'exercice de la parentalité. D'une part, les aspects légaux de la parentalité sont compris dans ce dernier axe, et tel qu'il a été illustré, maints dénis sur ces aspects ont été rapportés par les parents rencontrés. D'autre part, une forme de mépris social ressort également des propos de plusieurs parents qui ont signifié ne pas avoir l'impression que leur légitimité parentale était reconnue.

Le corollaire de ces dénis de reconnaissance semble être la nécessité pour ces parents de réitérer leur légitimité auprès de leur enfant. Cette légitimité est notamment explicitée à travers leur filiation biologique. Dans sa thèse de doctorat, Pagé (2012) expose bien le débat qui a toujours cours entre la filiation biologique et la filiation sociale. L'autrice explique comment le lien biologique a longtemps eu préséance sur lien psychologique. Ce dernier renvoie à la notion de construction affective de la parentalité, et comprend notamment le lien parent-enfant et la prise en charge au quotidien. Martial (2006) précise l'origine de cette préséance du lien biologique :

[d]e cette correspondance au biologique résulte un système culturel de représentation des liens de parenté qui valorise à l'extrême la dimension naturelle des liens entre parents, à travers l'idée que le sang est un vecteur de transmission de l'identité ainsi que le support de relations affectives, la raison des puissants liens de solidarité unissant parents et enfants, dont les relations sont marquées par l'évidence et l'irréversibilité.  
(p. 53)

Les parents semblent donc s'accrocher à cette représentation forte de la parentalité qui a historiquement été mise de l'avant en invoquant leur lien biologique avec leur enfant. Comme le placement remet en question leur légitimité, certains parents semblent s'accrocher au seul lien qui leur semble légitime de

réclamer : la filiation par le sang. Ainsi, quelques parents vont faire référence à la génétique ou aux ressemblances physiques avec leur enfant, renvoyant ainsi à cette notion de filiation biologique.

## **Vers une compréhension de la parentalité en contexte de placement permanent et de ses facteurs d'influence**

Bien que ces trois axes aient été présentés de façon séparée à la fois dans l'état des connaissances, dans les résultats et dans cette première partie de la discussion, il importe de rappeler que la parentalité est un vécu qui intègre ces trois axes. Ainsi, certains thèmes ont été présentés dans l'un ou l'autre des axes pour les besoins de la recension et pour faciliter la compréhension, mais pouvaient concerner plusieurs axes. Dans cette optique, les prochaines sections visent à rendre compte de façon intégrée de la parentalité exprimée par les parents rencontrés, et ce, selon trois grands thèmes intégratifs qui traversent l'analyse thématique des récits des parents. D'abord, nous proposerons une intégration de la construction de la parentalité sous la lunette relationnelle. Ensuite, nous discuterons de la notion de temps, qui apparaît comme un élément phare dans la construction de la parentalité et plus spécifiquement dans le contexte de placement permanent d'un enfant auprès d'une FAP. Enfin, nous décortiquerons la construction sociale de la parentalité en y exposant notamment les enjeux d'inégalités sociales. Ces différentes propositions ont comme objectif de dresser un portrait complet, nuancé et critique de la compréhension de la parentalité en contexte de placement permanent auprès d'une FAP par les services de PJ qui a émergé de la présente thèse.

### **La parentalité, une construction relationnelle**

Les résultats de la thèse exposés et discutés jusqu'à maintenant montrent très bien que la parentalité en contexte de placement en FAP est traversée par plusieurs relations. Nous détaillerons dans un premier temps les relations avec la FAP ainsi qu'avec l'institution, puis nous discuterons dans un deuxième temps de l'interrelation entre conjugalité et parentalité à la lumière d'écrits sur le sujet.

#### **Les relations au cœur des placements en FAP**

Une première relation qui apparaît au cœur des placements en FAP est la relation entre le parent et la FAP. La perspective du parent exposée dans la thèse amène un éclairage nouveau sur cette dynamique relationnelle et permet d'apporter un peu plus de diversité en présentant des dynamiques relationnelles différentes ainsi que des liens parent-FAP qui ne sont pas tous des liens

parent–grands-parents. Qui plus est, l’importance des relations qui se dégageait des résultats de la thèse semble tout en cohérence avec plusieurs des écrits portant sur les placements en FAP, qui mentionnent que l’enjeu principal dans ce type de placement est le lien entre les parents et la FAP (Chateaufort *et al.*, 2017; Coakley *et al.*, 2007; Kiraly et Humphreys, 2015; O’Brien, 1999; Ross *et al.*, 2017). Les résultats montrent que cette relation se décline en deux patrons distincts qui permettent d’ailleurs de distinguer certains groupes de la typologie présentée au chapitre précédent. Les deux grands patrons relationnels contrastés dans la relation FAP-parent corrobore les constats de certaines études, notamment celle de Strozier *et al.* (2011) qui a rapporté un contraste similaire dans cette relation, soit que celle-ci est très positive pour certains parents, et très négative pour d’autres. Toutefois, dans cette étude, les relations parent-FAP étaient toutes des relations mères-filles, alors que dans la présente thèse, les cas où il s’agissait d’une relation mère-fille semblent se ranger du côté de l’expérience positive. Les autrices et l’auteur de l’étude rapportent par exemple que certaines mères n’acceptaient pas que ce soit leur mère qui s’occupe de leur enfant et ont exprimé plusieurs reproches à son égard.

L’autre aspect relationnel qui prend une place considérable dans les récits des parents est leur lien avec la PJ. Il ressort que cette relation semble elle aussi assez polarisée dans le récit des parents rencontrés, soit que pour certains l’institution de la PJ, leur expérience avec les services et les intervenantes prennent beaucoup de place, soit que pour d’autres, ils en parlent très peu. De plus, ces deux relations semblent suivre un patron similaire soit que pour les parents qui décrivent une meilleure relation avec la FAP, parlent très peu de la PJ et semblent dire que cette dernière est peu présente ou du moins est perçue par les parents comme étant peu envahissante, alors qu’inversement, les parents pour qui la relation avec la FAP est décrite comme plus difficile, racontent longuement leur expérience difficile et négative en lien avec les interventions de la PJ. Les parents se retrouvent conséquemment dans deux groupes différents de la typologie obtenue dans la thèse.

De plus, les résultats obtenus dans le cadre de la thèse viennent appuyer ce que présente O’Brien (1999) dans son article qui modélise les constellations relationnelles en contexte de placement en FAP. L’analyse des relations des parents de la thèse semble rejoindre trois des quatre groupes avancés par O’Brien. Dans un premier temps, les relations du groupe « solidarités familiales » ressemblent en plusieurs points à celles de la constellation *shared care*, où les parents collaborent

bien avec la FAP et ont pour objectif le bien-être et le développement de leur enfant, et où la PJ se situe plutôt en périphérie. Bien que des rapprochements intéressants soient possibles, ces éléments ne correspondent pas en tout point aux éléments qui caractérisent les situations de la thèse. En effet, d'une part les parents de la thèse n'ont pas fait une demande volontaire de placement et n'ont pas fait mention d'un historique de placement informel, et d'autre part il ne ressort pas de différences marquées quant à l'âge des enfants lors du placement et lors des entretiens, et ce, pour les trois groupes identifiés dans la thèse. En revanche, les éléments qui semblent communs au groupe « solidarités familiales » et à la constellation *shared care* sont l'absence de conflit et la présence plutôt périphérique de la PJ. O'Brien soulève notamment des réflexions intéressantes quant à cette organisation relationnelle et questionne la possibilité que ces situations de placement ne soient plus sous la contrainte des services de PJ, l'institution se limitant à assurer un soutien dans différentes sphères (financière, sociale, etc.) et à fournir les services appropriés.

Dans un deuxième temps, les relations du groupe « luttes parentales » de la thèse rejoignent celles de la constellation libellée *distressed* par O'Brien. En effet, dans leur discours, les parents de cette constellation tendent à se dépeindre comme étant exclus de la constellation relationnelle, et décrivent des conflits à la fois avec la PJ et avec la FAP, tout comme les parents du groupe « luttes parentales ». L'autrice souligne que cette constellation relationnelle n'est généralement pas présente en début de placement, puisque la PJ ne recommanderait pas un placement en FAP dans de telles circonstances. Il s'agit plutôt de l'évolution des conflits qui entraîne cette configuration. Cette précision apportée par O'Brien a énormément de sens et rejoint une fois de plus les résultats de la thèse. En effet, plusieurs parents ont affirmé avoir suggéré la FAP, tout en rapportant que certains conflits ont émergé en cours de route.

Dans un troisième temps, les relations du père de la « dyade parentale-conjugale » ressemblent à celles des parents de la constellation *oscillating*, où les conflits oscillent entre deux patrons, selon que le parent fait une alliance avec la FAP ou avec la PJ. En effet, il ressort du récit du père de ce groupe une certaine ambivalence relationnelle : il parle parfois d'une alliance avec la FAP, mais rapporte également des conflits importants avec celle-ci. O'Brien souligne que les parents dont la permanence du projet de vie n'est pas confirmée se retrouvent fréquemment dans cette organisation relationnelle. L'ambivalence quant à la permanence du placement et l'espoir du retour de l'enfant peuvent amener les parents à changer de position. Par exemple, lors des entretiens avec le père du

troisième groupe, ce dernier a exprimé avoir éprouvé une grande insécurité lorsque les services de PJ ont évoqué un projet de tutelle ou d'adoption.

Dans un dernier temps, aucun des récits des parents ne semble coller à la constellation *quasi-adoption*. Ce constat n'est pas surprenant étant donné que les parents rencontrés avaient des liens avec la PJ, alors que ça ne semble pas être le cas dans pour les parents de cette constellation. Il serait intéressant de voir de façon longitudinale les possibles changements de constellation d'une famille. Il importe aussi de préciser que les résultats, ceux d'O'Brien et de la thèse, constituent en fait des « photos » de situations familiales telles que décrites et comprises par les parents à un moment précis de leur trajectoire. Ainsi, il est fort possible que certaines familles passent par plus d'une constellation durant la trajectoire du placement. À ce sujet, O'Brien souligne qu'en début de placement, il est plus probable de retrouver les constellations de co-opération.

Il se dégage que la thèse apporte un éclairage complémentaire en décrivant certains détails propres aux relations, et ce, selon la perspective des parents. Par exemple, la relation d'un père avec son ex-belle-mère est empreinte d'une séparation conjugale, de sorte que la relation FAP-parent dans une telle situation peut ainsi rejouer les conflits du couple conjugal qui n'est plus. Dans leur étude, Ross *et al.* (2017) appuient également l'idée que la relation parent-FAP peut être difficile, mais ajoutent que cette dernière est moins souvent gérée par les services de PJ comparativement à la relation parent-famille d'accueil régulière. Les résultats de la thèse montrent en fait que dans les situations où la relation parent-FAP est plutôt négative, la PJ semble davantage mobilisée dans la gestion des contacts et semble beaucoup plus présente dans le discours des parents. De façon similaire, les deux constellations de conflits du modèle d'O'Brien illustrent également la place plus importante que prend la PJ dans ces situations.

Enfin, les résultats de la thèse se démarquent par rapport aux études réalisées en contexte de placement en FAP en documentant l'expérience particulière des parents à partir de leur perspective. En effet, plusieurs des études recensées portant sur le placement en contexte de FAP exposent les différents enjeux inhérents à la relation parent-FAP et la gestion que cette situation nécessite, mais à partir du point de vue du milieu d'accueil (Coakley *et al.*, 2007; Green et Goodman, 2010; Linares *et al.*, 2010).

## Conjugalité et parentalité

Il semble intéressant de constater comment les conflits et difficultés conjugales sont susceptibles de se transposer dans certaines relations lors d'un placement en FAP, par exemple entre une ex-belle-mère qui agit comme FAP et son ex-gendre. Les parents qui rapportent des relations plus difficiles avec la FAP se trouvent particulièrement dans ce type de relation conjugale associé à des conflits potentiels. Ces éléments ont notamment été exposés un peu plus haut, mais il importe de rappeler l'aspect central des relations au sein de ce type de placement et la complexité potentielle qu'il s'en dégage.

En effet, les récits des parents sont, pour la plupart, traversés par la relation conjugale passée avec l'autre parent de leur enfant placé. À l'exception d'une mère qui n'est pas en couple et ne l'était pas au moment d'avoir son enfant et d'une autre qui a peu parlé de ses relations de couple, les autres parents ont tous fait état de relations conjugales difficiles et problématiques à plusieurs égards. La majorité des parents ont relaté des épisodes de violence dans leur relation passée ou actuelle. De plus, les conflits conjugaux semblent avoir influencé le placement des enfants dans certaines des situations. Ces constats rejoignent les résultats de Sécher, qui a observé que pour le tiers des parents rencontrés dans son étude, les crises au sein du couple sont la cause principale du placement; et pour un autre tiers des parents, il s'agit d'un facteur d'influence important sans être le seul. Sécher (2010) met en lumière un aspect important de la conjugalité, soit qu'elle peut être un facteur de protection et de soutien dans la parentalité, mais aussi une influence négative, voire dangereuse dans certaines situations où elle peut mettre en péril l'équilibre parental. En appui, les résultats d'une étude portant sur le lien entre la violence conjugale et la négligence montrent en fait qu'il y a cooccurrence des deux problématiques dans 29 % des situations familiales (Antle *et al.*, 2007). Lavergne et ses collaboratrices (2021) montrent également que la violence conjugale est une problématique non-seulement présente auprès des parents suivis par les services de PJ, mais également qui survient fréquemment en cooccurrence avec d'autres difficultés dont des problèmes de consommation et de santé mentale dans une grande proportion des situations de maltraitance.

Ainsi, bien que la conjugalité soit une relation entre les deux parents de l'enfant, des enjeux particuliers semblent se jouer en contexte de placement en FAP alors que celui-ci s'inscrit dans une histoire familiale et qui maintient ainsi les parents séparés dans une relation avec la famille de

leur ex-conjoint.e. Le placement en FAP peut alors, dans certaines situations, exacerber des conflits intrafamiliaux importants.

### **La parentalité, une construction dans le temps**

Ce deuxième angle d'intégration de la parentalité propose de s'attarder à la notion de temps. Il s'agit d'un concept en filigrane de la thèse qui a grandement guidé le choix méthodologique mis de l'avant, à savoir le récit de vie. De surcroît, comme mentionné dans le chapitre trois présentant la méthode préconisée, l'une des intentions de la thèse était de permettre aux parents de se raconter et de livrer leur histoire. Le guide d'entretien ne limitait donc pas le parent à une période fixe de sa trajectoire et l'invitait plutôt à raconter l'entièreté de son histoire. Ainsi, certains parents sont retournés dans leur vécu à l'enfance et à l'adolescence, alors que d'autres ont principalement témoigné de leur vécu de jeune adulte. Ainsi, cette notion de temps a été laissée ouverte et libre aux parents durant les entretiens. Par ailleurs, les parents n'ont pas évoqué précisément l'idée du temps qui s'écoule, à l'exception de quelques parents qui ont expliqué dans leurs mots la notion de durée maximale de placement dans la LPJ. Lorsqu'il est question de leurs perspectives, plusieurs ont évoqué leur combat vers une plus grande stabilité dans leur vie et leurs tentatives de se reprendre en main. Les propos des parents rappellent le besoin d'être accompagné dans le processus du placement permanent, qui peut se décliner en différentes phases pour le parent. Ainsi, le choc du retrait, la redéfinition de leur rôle, la relation avec leur enfant ainsi que le maintien de leur implication constituent tous des éléments pour lesquels les parents pourraient bénéficier d'un soutien accru. Dans les deux sous-sections qui suivent, il est souhaité de revenir sur les événements qui jalonnent l'histoire des parents rencontrés et sur leur influence dans le développement de leur parentalité, pour ensuite introduire la notion de point de bascule, qui semble ressortir de l'histoire de plusieurs des parents rencontrés.

#### Événements biographiques et histoire de vie des parents

Dans un premier temps, il semble impératif de souligner que le développement de la parentalité s'inscrit directement dans l'histoire de vie des parents et est donc fortement imprégné des différents événements biographiques relatés par les parents. En continuité avec l'hypothèse du trauma complexe vécu par certains parents ayant été exposée précédemment dans ce chapitre, différents événements survenus dans l'enfance, l'adolescence et même à l'âge adulte sont à même d'influencer comment l'on devient parent, comment l'on se perçoit et se représente la parentalité,



mais également comment on la met en pratique. Ce qui émerge de façon marquante pour les parents rencontrés est la constante du manque affectif durant l'enfance et l'adolescence, couplée à des relations malsaines pour la plupart une fois à l'âge adulte. Il apparaît donc impossible de dissocier la parentalité de l'histoire de vie, et les récits présentés dans la thèse montrent bien cette imbrication.

Les parents qui ont le plus parlé de carences et de violence vécues dans leur enfance, sont également les parents pour qui la parentalité semble remplir certaines fonctions. Il se dégage de l'analyse de ces récits quatre fonctions potentielles de la parentalité. La première est identifiable pour trois parents et fait référence à une fonction affective de la parentalité. Ces parents décrivent le besoin de relation affective avec leur enfant et évoquent l'importance des contacts physiques avec celui-ci, en affirmant par exemple qu'ils aiment se coller avec leur enfant, ou avoir des démonstrations d'amour de sa part. La deuxième fonction est réparatrice, et se dégage du discours d'un père affirmant vouloir donner à son fils ce qu'il a lui-même manqué dans son enfance, c'est-à-dire une présence parentale et de l'amour. Ce père associe d'ailleurs l'échec de sa parentalité au fait d'avoir failli à offrir cela à son fils. La troisième fonction est celle de valorisation par la parentalité. Le fait d'être parent est un aspect à travers lequel deux des parents se valorisent énormément, notamment en raison du statut social accordé à la parentalité, et parce qu'à leur avis il s'agit d'un rôle important dans la vie d'une personne. Cette fonction rejoint ce que Delens-Ravier (2000, 2003) affirme, soit que la parentalité peut représenter une avenue vers l'ascension sociale et une plus grande reconnaissance. Or, pour un parent dont l'enfant est placé, ce statut identitaire est grandement affecté, tel qu'il a été exposé dans la thèse, ce qui affecte également les fonctions parentales potentielles de ce parent. Ainsi, pour le père dont la parentalité avait une fonction réparatrice, le placement vient anéantir par le fait même la possibilité d'une éventuelle fonction de valorisation. Enfin, deux parents ont fait référence à la quatrième fonction de la parentalité, soit la fonction de responsabilisation. Ces parents expliquent que leur l'entrée dans la parentalité a fait émerger un désir de changer leur mode de vie associé à la consommation et à la criminalité. La parentalité semble être le leitmotiv qui les guide : ils invoquent la notion de responsabilité parentale pour justifier ces changements de comportements. Évidemment, ces parents reconnaissent également avoir eu de la difficulté à corriger les comportements jugés inadéquats pour leur enfant et à changer complètement leur mode de vie, par exemple pour sortir de la criminalité et de la consommation. Ces différentes fonctions de la parentalité nous amènent vers des pistes de réflexion intéressantes

pour la pratique, notamment en ce qui concerne les besoins potentiels des parents et la possibilité d'offrir un accompagnement davantage personnalisé qui est arrimé à ces besoins.

#### Trajectoire variée et point de bascule

En continuité avec ce qui vient d'être présenté, les récits montrent que la parentalité en contexte de placement permanent auprès d'une FAP n'est pas une expérience homogène. Les parents ont non seulement décrit des contextes forts différents dans lesquels se déroulent les placements, mais ont en outre rapporté les diverses façons d'y réagir, comme en témoigne explicitement la typologie présentée. De plus, les propos des parents indiquent que le placement de leur enfant ne s'est pas produit au même moment dans leur trajectoire de vie; que celui-ci a entraîné des conséquences distinctes pour chaque parent; et que la façon de voir et de comprendre le placement n'est pas la même pour toutes et tous. Pour certains parents, l'entrée dans la parentalité et le retrait de leur enfant se sont produits à un très jeune âge, et donc tôt dans leur trajectoire de jeune adulte. Plusieurs reconnaissent qu'ils étaient jeunes et avaient l'impression de ne pas être prêts à devenir parent. Pour d'autres, le retrait de l'enfant est survenu dans un contexte où le projet parental était souhaité et planifié. Ainsi, ces deux contextes complètement différents teintent nécessairement la façon dont les parents racontent leur expérience du retrait de leur enfant. De plus, le retrait initial de l'enfant est survenu dans des contextes propres à chaque parent, et ces contextes sont susceptibles d'influencer leur vécu. Par exemple, un contexte de conjugalité difficile où la séparation est imminente amène son lot de défis auxquels s'ajoutent les défis associés à la venue de l'enfant puis à son retrait.

La diversité des vécus se reflète également dans la mise en commun des récits des parents. En effet, certains parents racontent que le moment le plus difficile était celui du retrait initial de leur enfant, alors que pour d'autres c'était plutôt celui de l'annonce du placement permanent. Les récits récoltés ne précisent pas en détail les facteurs contextuels ayant influencé les différentes réactions des parents, mais force est d'admettre que certains parents vivent un point de bascule lors du retrait, alors que d'autres sont davantage secoués par la permanence du placement. Par ailleurs, entre ces deux moments charnières, quelques parents rencontrés ont aussi vécu une ou des tentatives de réunification qui n'ont pu se maintenir. Ainsi, ces tentatives de réunifications viennent s'inscrire dans la trajectoire de ces parents.

Ces quelques éléments illustrent bien les différents portraits des parents et montrent que le placement d'un enfant ne suit pas une trajectoire unique. De plus, à ces éléments mentionnés, plusieurs variables de contextes s'ajoutent et ponctuent leur trajectoire : les changements d'intervenantes, la relation avec la FAP, la relation avec l'autre parent, les séparations et les déménagements. Une fois de plus, ces éléments viennent nuancer et influencer leur parentalité. Ainsi, ces éléments de trajectoire et de temporalité, bien qu'intéressants et nécessaires afin de bien comprendre le vécu, ne semblent pas intégrés au modèle de la parentalité préconisé pour la thèse. Un constat qui se dégage de ces trajectoires variées est qu'il est possible d'identifier les points de bascule de chaque parent, qui peuvent être le retrait de l'enfant, l'échec de la réunification familiale ou encore la mesure de placement permanent. Ces notions de trajectoire singulière à chaque parent et de points de bascule sont abordées par Noël (2014), qui confirme que ces aspects sont très peu documentés. Elle explique également que le choc vécu par les mères qu'elle a rencontrées peut entraîner diverses réactions et mécanismes : certaines se tournent vers la consommation, d'autres vivent une période de désorganisation importante, et quelques-unes éprouvent des sentiments dépressifs qui peuvent même mener à des tentatives suicidaires. L'autrice soulève en outre que les différents sentiments ressentis lors de ces moments charnières peuvent limiter l'aide reçue ou entraîner un isolement des mères, notamment en raison de leur intériorisation de la honte vécue. Ces constats de Noël (2014) font grandement écho aux propos de certains parents rencontrés dans la thèse, qui ont aussi affirmé s'être isolés, avoir refusé des services ou avoir réagi d'une manière qui a affecté leur lien avec leur intervenante et conséquemment les services reçus. Enfin, Noël (2014) explique les différentes sources de réalisation et de valorisation qui ont permis aux mères de son étude de regagner du pouvoir : le soutien formel et informel, le travail, l'engagement dans du bénévolat, ou le partage de leur vécu avec d'autres parents vivant le placement de leur enfant. Il apparaît important en terminant de souligner que certains parents parviennent à se réaliser à travers d'autres statuts et identités (Noël, 2014, 2018).

### **La parentalité, une expérience marquée par les inégalités fortes**

Il apparaît incontournable et nécessaire dans une réflexion intégrative de la parentalité d'aborder sa construction à travers une lecture sociostructurelle. En ce sens, l'hypothèse avancée et défendue dans cette section est que tous les parents n'évoluent pas en portant la même histoire et en vivant

les mêmes conditions socio-économiques. Il est avancé que les conditions de vie influencent forcément la construction de la parentalité, dont l'axe de la pratique parentale. La citation qui suit de Martin (2003) illustre bien l'interprétation défendue ici : « Une réflexion sur la parentalité ne peut se limiter à évoquer des principes et des normes. Il s'agit d'engager une réflexion sur "la condition parentale" dans la société contemporaine, en tant qu'elle dépend étroitement des conditions quotidiennes d'existence, avec leurs contraintes profondément inégales. » (p.55). Qui plus est, « la condition parentale » de parent d'enfant placé amène les parents à exercer leur parentalité dans un contexte hors norme et fortement encadré. De plus, il semble opportun de rappeler les différences de genre qui influent sur la parentalité. Ces éléments seront détaillés dans les prochaines lignes.

Dans le cadre de la thèse, les parents rencontrés n'ont pas parlé directement de leur précarité financière, mais il est possible de déduire celle-ci quand des parents évoquent, par exemple, une instabilité de logement ou les conséquences des coûts associés aux déplacements. À cet égard, plusieurs études appuient ces conditions de défavorisation dans lesquelles les parents d'enfants placés évoluent. Par exemple, Sécher (2010) confirme que dans plusieurs études sociologiques, près de 90 % des parents d'enfants placés appartiennent à ce qu'il désigne « les couches sociales les plus défavorisées » (p.245). De plus, les travaux d'Esposito réalisés au Canada (voir par exemple : Esposito, Chabot, *et al.*, 2017; Esposito, Delaye, *et al.*, 2017; Esposito *et al.*, 2014; Esposito *et al.*, 2013) reconnaissent également que des variables socio-économiques de défavorisation des parents sont associées au placement ainsi qu'à la réunification familiale. Ainsi, ces études appuient l'idée que des conditions de défavorisations sont présentes au moment du retrait des enfants et que celles-ci se maintiennent dans le temps. Conséquemment, cette précarité est à même d'influencer la parentalité des parents concernés sur le long terme. Cela semble être le cas dans la thèse, où l'ensemble des enfants sont maintenant placés jusqu'à leur majorité, indiquant ainsi que les difficultés économiques, sociales, relationnelles, etc. des parents ne semblent pas transitoires, mais sont plutôt des conditions de vie chroniques. En effet, les parents reconnaissent qu'il était difficile pour eux de conserver un travail, un logement ou encore des relations à long terme. Ces exemples dépeignent l'instabilité potentielle des parents, dont il est possible d'inférer l'influence sur leur parentalité. Quelques résultats de la thèse montrent que certains effets se maintiennent, notamment les enjeux d'accessibilité et de coûts pour se déplacer afin de voir son enfant. Il est important de souligner que ces inégalités se poursuivent au-delà du retrait et du

placement permanent et peuvent influencer la pratique de la parentalité à travers l'accessibilité aux contacts et aux rencontres requises pour l'implication du parent dans les différentes sphères de son enfant (suivis médicaux, scolaires, PJ, etc.). De plus, un élément qui se greffe au contexte du placement en FAP est le lieu de résidence de cette dernière, qui n'est pas forcément près de celui du parent. Dans certains cas de la présente thèse, la FAP réside à l'extérieur de la région métropolitaine, ce qui complique d'autant plus l'accessibilité aux visites pour le parent. Il s'agit d'un élément qui se distingue des situations de placements en famille d'accueil régulière où dans le choix de la famille d'accueil, la distance géographique est tenue pour compte alors que dans les situations de placement en FAP, le premier critère est le lien significatif avec l'enfant, indépendamment de son lieu de résidence.

Qui plus est, les conditions économiques défavorables des parents semblent être en cooccurrence avec d'autres problématiques vécues telles que des problèmes de santé mentale et de consommation. Dans le cadre de la thèse, presque tous les parents ont abordé leurs problèmes de santé mentale, et plusieurs ont mentionné un lien entre ceux-ci et le placement de leur enfant. Dans plusieurs récits, les parents rapportent que certaines difficultés et certains problèmes de santé mentale étaient présents avant le placement. Les résultats de la thèse, qui montrent que les problématiques de santé mentale apparaissent prévalentes dans l'échantillon étudié, appuient donc ce que plusieurs études rapportent (Alpert et Britner, 2009; Haight *et al.*, 2002; Haight *et al.*, 2005; Honey *et al.*, 2018; Kiraly et Humphreys, 2015; Poirier et Simard, 2006). De plus, le tiers des parents rencontrés mentionnent avoir eu des problèmes de consommation. Il s'agit d'une problématique fortement associée au placement, et plus spécifiquement au contexte de placement en FAP (Alpert et Britner, 2009; Barnard, 2003; Haight *et al.*, 2002; Haight *et al.*, 2005; Holtan et Eriksen, 2006; Kiraly et Humphreys, 2015; Kovalesky, 2001). Enfin, les écrits sur le placement en FAP montrent qu'il est fréquent que le réseau du parent soit mobilisé dans ces contextes de consommation (Barnard, 2003; Cuddeback, 2004; Kovalesky, 2001; Smith & al. 2004).

Parmi les formes d'inégalités qui entourent la parentalité, il semble nécessaire de rappeler les différences de genre. Or, les résultats de la thèse n'ont pas permis de discuter largement de ces aspects puisque peu de thèmes associés ont émergé des récits des parents. En effet, un seul thème discriminant a émergé du discours des trois pères rencontrés. L'idée commune véhiculée par ces pères, soit que les femmes sont davantage reconnues et considérées pour la prise en charge des

enfants fait grandement écho aux iniquités qui subsistent toujours dans la société quant aux responsabilités imputées davantage aux mères lorsqu'il est question du *care* pour les enfants (voir par exemple, Hamelin, 2017; Robert et Toupin 2018). Ce thème rejoint également l'idée que les mères sont davantage jugé responsable de la protection de leur enfant au sein du système de PJ (voir par exemple Krane et Davies, 1999; Lapierre et al. 2008; Lapierre et Damant, 2012; Lavergne, Jacob et Chamberland, 2003; Turney, 2000).

Enfin, un dernier élément d'inégalité sur lequel il est souhaité de revenir est le contexte d'exercice de la parentalité sous le regard de l'institution de la PJ. Des chercheuses et chercheurs soutiennent que la construction sociale de la maternité (et de la parentalité) est dominée par les personnes de la classe sociale moyenne aisée, blanches et scolarisées (Carolan *et al.*, 2010; Lapierre et Damant, 2012), et exclut par conséquent les parents qui œuvrent dans la marge. Les parents d'enfants placés peuvent définitivement se retrouver dans cette marge qui non seulement les discrédite rapidement, mais les contraint aussi à œuvrer dans un cadre régissant leur parentalité. Ces parents sont continuellement examinés par la PJ qui encadre l'exercice et la pratique parentale en contexte de placement. Ceci étant dit, la PJ ne contrôle pas l'axe de l'expérience de la parentalité. Ainsi, tel qu'il a été présenté dans les résultats de cette thèse, plusieurs parents maintiennent un sens profond d'être parent malgré le placement de leur enfant, c'est-à-dire que celui-ci ne semble pas les empêcher de se sentir, de se percevoir et de s'identifier comme parent. Or, quelques études recensées ont également montré que plusieurs parents mentionnent être perçus comme de mauvais parents. Cette impression est issue du reflet que la société leur renvoie et du constat de leur échec parental résultant du placement (Höjer, 2009; Holtan et Eriksen, 2006). Ce n'est pas tant le parent par rapport à lui-même qui se perçoit comme mauvais, mais plutôt ce que la société lui renvoie par l'évaluation de ses capacités parentales et la constatation de son échec à assurer la protection et le bon développement de son enfant. Ainsi, d'un point de vue extérieur, l'échec parental de ces parents semble être la cause du placement, alors que pour les parents, l'échec parental est plutôt la conséquence du placement. La perspective des parents ainsi obtenue dans la thèse donne accès à cette perception inversée et du vécu intrinsèque des parents.

Sellenet (2015) appuie ces constats et parle des pertes de statuts sociaux qui accompagnent le placement d'un enfant et des difficultés vécues par les parents à cet égard. La parentalité est un statut et même une identité qui est fortement reconnue et valorisée de nos jours (Lapierre et

Damant, 2012). Comme mentionné dans plusieurs études, certains parents ayant un vécu de défavorisation peuvent miser sur leur parentalité pour se rehausser dans les rangs sociaux ou encore pour vivre de la reconnaissance (Delens-Ravier, 2000; Lapierre et Damant, 2012; Noël, 2018; Sécher, 2010). La thèse montre que l'absence de l'enfant dans la réalité quotidienne de ces parents les amène à investir cette parentalité de façon symbolique, tel qu'il a été expliqué plus haut. Ainsi, cet investissement symbolique représente pour ces parents une façon de s'accrocher à cette identité de parent et à la reconnaissance sociale qui y est associée. Cette parentalité symbolique peut également être interprétée comme un refus de renoncer à leur statut de parent. Les parents ont très peu fait de lien entre ces éléments et la spécificité du placement auprès d'une personne qu'ils connaissent. Il n'est donc pas possible de savoir si le placement en FAP est spécifiquement associé à ce vécu. Contrairement à d'autres études menées en contexte de FAP dans lesquelles les parents exprimaient ne pas avoir l'impression que leur enfant était placé puisqu'il demeurerait auprès d'une FAP, les parents de la présente thèse ont tous confirmé qu'il s'agissait d'un placement (Kiraly et Humphreys, 2015). À cet égard, leur expérience se rapproche grandement de l'expérience décrite par plusieurs parents d'enfants placés sans égard au type de placement.

En plus de cette symbolique forte qui ressort des récits, les parents du groupe « luttés parentales » et le père du groupe « dyade conjugale-parentale » perçoivent un manque de légitimité. Cela se manifeste non seulement dans leur relation tendue avec la PJ, mais également dans leur besoin de réaffirmer leur filiation avec leur enfant. Les parents de ces deux groupes adoptent davantage une posture revendicatrice, c'est-à-dire qu'ils reconnaissent et décrivent l'injustice vécue. Le discours de ces parents font écho à ce que plusieurs parents rapportent dans d'autres études, notamment quant à la stigmatisation perçue, le sentiment d'être incompris et jugés comme un mauvais parent (Höjer, 2009, 2011; Kenny *et al.*, 2015; O'Neill, 2016; Ross *et al.*, 2017). Cela ressort également des motivations que ces parents ont évoquées pour participer au projet de recherche, comme la volonté que leur histoire soit entendue et serve à faire changer les choses ou le désir de dénoncer leur expérience avec les services de PJ. De plus, les récits des parents de ces groupes sont fortement marqués par la colère. Sécher explique que : « La colère est une des réactions émotionnelles à partir de laquelle un sujet peut prendre conscience qu'il est, selon ses critères, illégitimement privé de reconnaissance » (p. 69). Les parents apparaissent dans une posture qui remet en question la légitimité de la mesure de placement, notamment en présumant que la PJ abuse de son pouvoir et les bloque continuellement.

En définitive, il semble important de clore la construction de la parentalité en s'attaquant à la question du genre. Il s'agit d'une notion qui n'est pas au centre de la thèse, mais qui nécessite tout de même d'y revenir, notamment parce que plusieurs écrits développent et proposent une critique intéressante de l'institution de la maternité. Comme il a été mentionné au préalable dans la thèse, la posture privilégiée est d'inclure le point de vue de pères et de mères, notamment dans l'objectif de compenser la très grande attention donnée aux mères suivies par les services de PJ, et la responsabilité qui leur est par la suite attribuée de façon disproportionnée. Ainsi, l'analyse réalisée ne s'est pas attardée aux différences dans le discours entre les pères et les mères. Néanmoins, un thème émerge sur cette question du genre, soit que les trois pères rencontrés exprimaient une conception fortement véhiculée voulant que les pères aient moins de poids que les mères dans les décisions sur le milieu de vie des enfants. Les trois pères rencontrés ont clairement senti qu'ils étaient exclus dans le choix du milieu de vie pour leur enfant, ce qu'ils considèrent comme une discrimination basée sur le genre. L'un des pères a même perçu qu'il avait moins de place et de légitimité que la grand-mère. Bien évidemment, il s'agit de la perspective des pères rencontrés, et celle-ci ne peut être généralisée à l'ensemble des parents dont les enfants sont placés. Néanmoins, ces éléments soulèvent tout de même certaines questions : les pères d'enfants placés sont-ils initialement moins impliqués dans la vie de leur enfant ou le deviennent-ils à la suite du placement? Lors du placement, en raison des choix de milieu de vie qui sont faits, le père est-il davantage mis de côté que la mère? L'institution de la parentalité et les conditions de vie défavorables sont-elles plus préjudiciables pour les pères que pour les mères? Autant de questions auxquelles la thèse ne peut répondre, mais qui suscitent des réflexions intéressantes, notamment pour la pratique de la parentalité dans de tels contextes. Il serait intéressant de creuser davantage le sujet afin de savoir si les côtés paternel et maternel sont autant interpellés dans les situations de placement en FAP. À ce sujet, des mères de l'étude de Kiraly et Humphreys (2015) ont raconté que la famille du père avait disparu en même temps que celui-ci, limitant ainsi les possibilités de placement auprès des membres de la famille du père. En définitive, il semble nécessaire de creuser davantage ces dynamiques relationnelles sous la lunette du genre afin de mieux saisir les constellations relationnelles, mais aussi la parentalité dans le contexte du placement en FAP.



## Chapitre 8 – Conclusion

Suite à la présentation des trois chapitres de résultats et le chapitre précédent de discussion, la prochaine section conclut la thèse en y exposant les apports au champ disciplinaire et aux connaissances dans un premier temps, puis en développant une critique du modèle théorique mobilisé. Enfin, les retombées pour la pratique et des pistes de recherches futures sont proposées.

### **Apports au champ disciplinaire et aux connaissances**

La thèse a permis de mettre en lumière le propos très peu documenté de parents qui font l'expérience du placement permanent de leur enfant, et ce, auprès d'un membre de la famille élargie. Tel qu'illustré tout au long de cette thèse, il s'agit d'une voix très peu entendue dans les recherches portant sur le placement, mais également dans la pratique en PJ. Les parents rencontrés ont bien témoigné de ces aspects, et certains ont tenté de faire comprendre l'injustice qu'ils jugent avoir vécu. La posture méthodologique préconisée a rendu possible cette tribune offerte aux parents, notamment en leur présentant une recherche qui porte sur eux, sur leur vécu en lien avec le placement, mais aussi plus largement sur leur expérience d'être parent. Le fait d'être retourné rencontrer les parents une deuxième fois et de leur avoir restitué leur récit apparaît comme un élément distinctif de la thèse et s'inscrit directement dans l'approche méthodologique privilégiée. De plus, les résultats ont montré qu'il s'agit d'une forme de parentalité œuvrant dans la marge, ce qui n'a pas empêché le discours des parents de recouper les trois grands axes théorisés de la parentalité validant ainsi le recours à ce cadre théorique afin d'appréhender le vécu de ces parents. Ainsi, les thèmes ressortis des analyses montrent que les récits des parents se sont campés sur chacun de ses axes, et ont même permis de bonifier la compréhension de certains, notamment celui de l'exercice. En effet, plusieurs thèmes identifiés et regroupés dans cet axe montrent que le vécu des parents d'enfants placés de façon permanente auprès d'une FAP est grandement influencé sur cet axe. Lacharité *et al.* (2015) ont soulevé que l'axe de l'exercice est une dimension de la parentalité beaucoup plus macro que la plupart des parents sont moins susceptibles de développer lorsqu'ils parlent de leur parentalité. Toutefois, lorsque notre parentalité s'exerce sous la gouverne de la PJ, le discours des parents sur cet axe s'en trouve beaucoup plus étoffé et nuancé par cette expérience. Ainsi, les parents ont abordé leur légitimité face à leur enfant, leur filiation et leur droit.

Il a même été possible de présenter une typologie de l'expérience des parents à partir des récits récoltés et des thèmes émergents analysés. La typologie obtenue a permis d'enrichir la compréhension des résultats et de mieux cerner les grands patrons relationnels qui émergent du vécu des parents. Les trois groupes obtenus dans la typologie ressortent comme cohérents avec les résultats de d'autres études, mais permettent également d'aller plus loin dans la compréhension des différentes relations qui coexistent au sein de ce type de placement.

La thèse réalisée s'inscrit dans la discipline du travail social et il apparaît important de relever sommairement quelques apports au champ. Ainsi, comme il a été exposé, le sujet de la thèse, l'ancrage théorique et la posture méthodologique se sont inscrits de pair avec le travail social. Il a non seulement été possible de donner une voix à des parents qui bénéficient de peu d'attention, mais le tout a été réalisé en cohérence avec les valeurs du travail social. De fait, le respect des personnes et de leur intégrité a été assuré à travers le récit de vie et les étapes d'analyses réalisées. La thèse a offert un espace de parole sécuritaire où les personnes ont été entendues, considérées comme expertes et où leur voix a été légitimée. Les résultats de la thèse viennent bonifier les savoirs scientifiques, théoriques et pratiques quant aux parents qui vivent le placement de leur enfant et s'inscrivent ainsi en compléments aux études menées en travail social.

## **Apports et critiques du modèle théorique**

La thèse a montré que l'ancrage théorique préconisé est fort intéressant afin d'appréhender le vécu des parents d'enfants placés de façon permanente auprès d'un membre de la famille, et ce, en contexte de services de PJ. Le morcellement forcé du récit en fonction des axes de la parentalité a permis une analyse approfondie de ce vécu sur différents plans et a permis de rejoindre ce que plusieurs auteurs avaient déjà documenté sur le vécu des parents d'enfants placés, mais a également permis d'aller plus loin sur certains aspects. Par exemple, dans l'axe de l'expérience, les cognitions sont peu documentées dans les écrits alors que ceux-ci sont assez présentes dans les récits des parents. Dans ce même axe, il a été possible de découper différentes expériences vécues par les parents dans leur trajectoire du placement qui a rendu possible un éclairage nouveau sur la diversité des expériences, des trajectoires, mais surtout des réactions et vécus associés. Sur l'axe de la pratique, le discours des parents a semblé en cohérence avec la littérature sur les aspects des contacts avec leur enfant. Il a également été dégagé dans cet axe, que l'implication et la participation des parents pouvaient prendre des formes plus éclatées et variées lorsqu'il est question

de placement. En effet, la quotidienneté avec l'enfant n'étant possible pour ces parents, ils ont montré que leur pratique parentale s'articule différemment. Enfin, l'axe de l'exercice est probablement celui duquel ressort les plus grands apports de la thèse. Il regroupe des thèmes et des aspects qui ont été peu étudiés auprès des parents d'enfants placés, alors qu'il s'agit de l'axe le plus fortement affecté par le placement. La présence des services de PJ dans leur vie vient assurément encadrer leur parentalité et fixer des limites sur leur mise en pratique ainsi que sur les différentes expériences associées dans leur trajectoire.

Bien que plusieurs apports se dégagent de la thèse et de l'utilisation de la théorisation de la parentalité de Houzel, il a rapidement été constaté dans la réalisation de la thèse que des aspects manquaient au cadre afin de bien comprendre le vécu des parents, dans son ensemble, et ce qui influence celui-ci dans le contexte spécifique du placement permanent auprès d'une FAP. Alors que les trois axes de la parentalité ont directement guidé les trois premiers objectifs de la thèse, un quatrième objectif, celui d'identifier les éléments et les contextes qui influencent les trois axes de la parentalité est venu bonifier l'intégration des résultats de la thèse. Parmi ces éléments et contextes, notons la prépondérance des aspects relationnels qui se dégagent de ce type de placement. Plusieurs relations traversent et marquent les récits des parents de façon considérable. Ajoutons à cet aspect central, l'importance de la prise en compte de la trajectoire de vie des parents et des différents éléments qui jalonnent leur histoire. Ces éléments ont été répertoriés et discutés dans les chapitres précédents, et leur importance a été démontré à plusieurs niveaux.

Il se dégage donc de ce cadre théorique différentes critiques potentielles, dont l'aspect relationnel de la parentalité qui est complètement écarté : la lecture est strictement individuelle et ne considère pas l'arrangement familial, la répartition des rôles et tâches assumées par les différents parents, voire même acteurs autour de l'enfant. En ce sens, la diversité actuelle des configurations familiales n'est pas envisagée alors qu'il s'agit d'un élément fort pertinent à inclure qui est à même d'influencer considérablement chacun des axes. Pareillement, la conjugalité et la co-parentalité ne sont pas incluses alors que force est d'admettre que la parentalité est principalement un projet porté par au moins deux personnes, en couple ou non. Les résultats de la thèse viennent appuyer le lien indéniable entre parentalité et conjugalité, et la précarisation potentielle du projet parental lorsque le couple vit des difficultés importantes. Ainsi, il est d'avis qu'une bonification fort pertinente du modèle de la parentalité devrait comprendre la co-parentalité et la conjugalité qui sont à même

d'influencer grandement chacun des trois axes : les rôles de chacun ; le sentiment de compétence dans ces rôles et l'adéquation avec les désirs et les attentes de chacun des parents ; la place occupée par chacun des parents auprès de l'enfant ; l'organisation légale de la garde des enfants en contexte de séparation ; etc. Qui plus est, en contexte de placement, les différentes relations avec les adultes responsables de l'enfant semblent nécessaires à prendre en considération puisque ces dernières influencent directement chacun des axes. La relation avec le parent substitut apparaît comme la première relation en importance, mais le lien avec l'institution et ses composantes sont également à tenir compte.

De plus, il serait intéressant d'ajouter au modèle de la parentalité, les fonctions de la parentalité remplies pour chacun des parents : quels sont les souhaits du parent, ses attentes, ses motivations et ce que la parentalité représente pour lui ou elle. Ces fonctions pourraient être comprises dans l'axe de l'expérience. Les différentes fonctions potentielles peuvent amener le parent vers une expérience ou une pratique fort différente, et inversement, les désirs et les motivations vont infléchir sur les axes. Il s'agit d'aspects qui ont émergé dans la thèse, mais qui sont également documentés dans d'autres études auprès de parents d'enfants placés qui montrent que certains ont une attente d'ascension sociale, de valorisation, de reconnaissance et de statut identitaire à travers la parentalité (Delens-Ravier, 2000; Noël, 2018; Sécher, 2010).

Bien que Lacharité et ses collègues (2015) ainsi que Sellenet (2010) ajoutent quelques éléments au modèle de base, l'inclusion des contextes de vie plus larges et l'environnement des parents permettraient de mieux rendre compte de ce vécu. Sécher (2010) dénote également cette limite qu'il écrit comme suit :

Mais cette approche de la parentalité a également une limite importante : celle de ne pas prendre en considération les conditions objectives d'exercice de celle-ci. Selon les conditions de vie et l'environnement social et culturel, éduquer un enfant ne se présente absolument pas de la même façon. Il est sûrement plus simple d'éduquer un enfant dans un contexte socio-économique favorable ! (p.249)

Ces aspects ont été défendu dans la discussion de la thèse où il est avancé que les conditions de vie et l'histoire que chacun porte, influencent forcément le déploiement de sa parentalité. Les inégalités sociales sont répertoriées par plusieurs et leur lien avec le placement et la réunification ont également été appuyé par de récentes recherches, qui illustrent que ces inégalités ne sont pas

forcément situationnelles, mais s'inscrivent plutôt dans l'histoire des personnes et influencent ainsi des expériences en continue. La thèse propose donc d'ajouter les éléments suivants au cadre théorique écosystémique de la parentalité de Lacharité (2015), soit la notion de temporalité, le contexte d'intervention en protection de la jeunesse ainsi que les relations avec la FAP pour les parents concernés. De plus, les résultats de la thèse viennent appuyer l'importance de tenir compte des dynamiques relationnelles conjugales (encadré en rouge dans le schéma suivant), les caractéristiques des parents ainsi que leur histoire parentale.

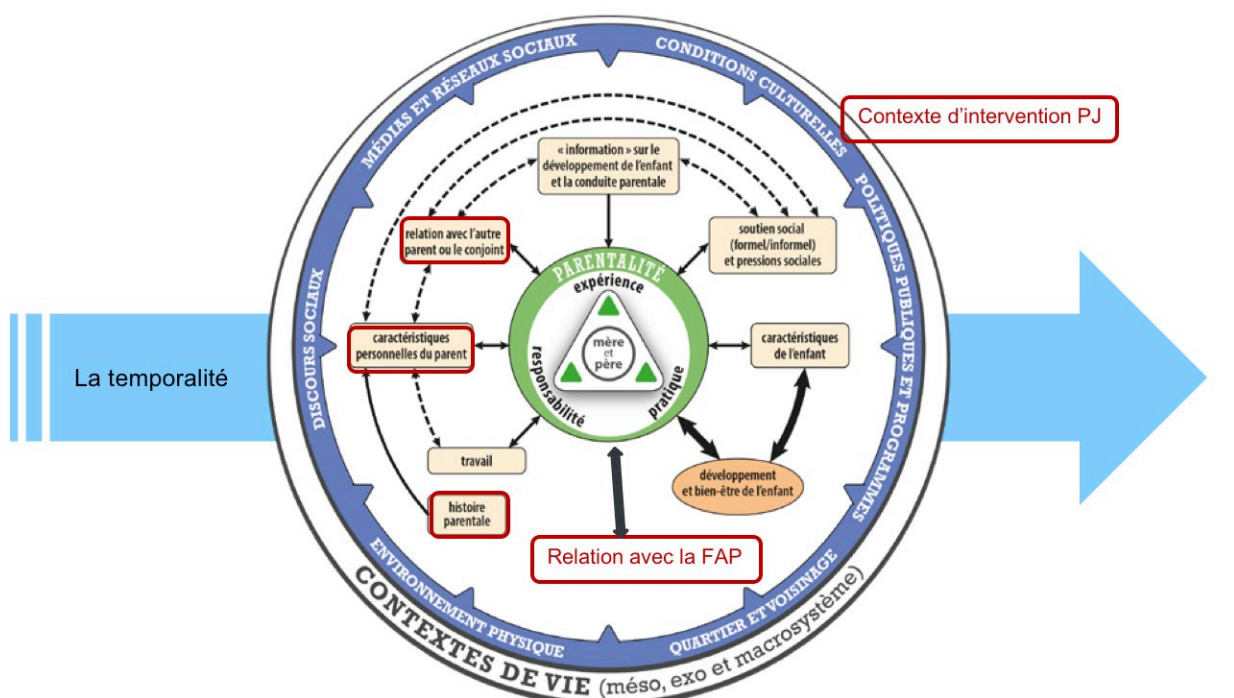


Figure 11. – Cadre théorique écosystémique de la parentalité- révisé (Lacharité *et al.* 2015)

Enfin, une dernière limite relevée du modèle est qu'il ne tient pas compte de la dimension temporelle de la parentalité. Les résultats de la thèse ont bien montré le caractère évolutif des situations de vie, mais également de l'importance de considérer l'histoire, le vécu et le temps dans la construction identitaire de la parentalité. La posture méthodologique de la thèse a permis de dépasser cette limite du cadre théorique en tenant compte de l'histoire, dans son ensemble, du parent.

En somme, ce modèle théorique de la parentalité a été intéressant dans le cadre de la thèse, mais insuffisant. Des bonifications ont été nécessaires afin de bien rendre compte des nuances dans les résultats obtenus et permettre une compréhension intégrative du vécu des parents.

## **Retombées pour la pratique et pistes de recherches futures**

Les résultats de la thèse ont mis en lumière une partie de la complexité des relations familiales en jeu lors d'un placement en FAP et l'aspect central des relations au cœur de ce placement. Il semble nécessaire que l'intervention de la PJ soit à l'affût des différents enjeux relationnels sous-jacents à ce contexte de placement et tente d'accompagner le mieux possible les différentes personnes concernées, dont les enfants, qui se trouvent bien souvent au cœur des diverses tensions qui subsistent entre les adultes significatifs de leur entourage. Les résultats ont également mis en lumière que les parents d'enfants placés en FAP ne constituent pas un bloc homogène et conséquemment l'importance d'adapter la réponse clinique aux besoins des parents qui divergent selon leur histoire, leur vécu et les relations qu'ils entretiennent lors du placement avec les différents acteurs.

Qui plus est, le fait que les enfants prenaient peu de place dans les récits des parents explique leur présence plus effacée dans la thèse. Cela étant dit, il importe de rappeler que le choix du milieu de vie substitut se base sur l'intérêt premier de l'enfant et sur les relations significatives que celui-ci entretient avec les personnes susceptibles de s'occuper d'elle ou lui. Dès lors, le choix de la FAP ne se base pas sur la relation FAP-parent, mais bien sur la qualité de la relation entre la FAP et l'enfant. Cette notion centrale d'intérêt de l'enfant doit donc demeurer au centre des décisions et des mesures mises de l'avant. Les questions ainsi soulevées visent d'une part à réfléchir aux enjeux de ce type de placement et à leurs conséquences potentielles sur les différentes relations entre les multiples personnes concernées, et d'autre part à réfléchir au mandat et aux rôles que la PJ assume dans ces situations spécifiques. Bien évidemment, ce type de placement soulève des questions intéressantes, notamment lorsque la relation entre la FAP et le parent ne va pas dans le même sens que la relation FAP-enfant. Quels rôles et mandats la PJ assume-t-elle spécifiquement en lien avec les différents enjeux relationnels soulevés ? Comment soutenir, accompagner et encourager les différentes relations tout en favorisant le meilleur intérêt de l'enfant ? Quels sont les différents rôles que la PJ assure en contexte de FAP, et ce, en fonction des configurations familiales préalables au placement et qui peuvent aussi se déployer pendant le placement ? Dans les situations familiales

qui rejoignent le premier groupe de parents dans la thèse- solidarités familiales- est-ce que la PJ doit demeurer impliquée ? Pourrait-on penser à une offre de service complémentaire qui éviterait à ces familles de tomber dans un vide de services, et ce, sur différents plans : psychosocial, éducatif, financier, etc. sans pour autant être suivis par les services de PJ ? O'Brien (1999) avance ces réflexions sur la présence potentiellement non-nécessaire de la PJ dans certaines configurations familiales, mais soutient l'importance de maintenir des services adéquats et en cohérence avec les besoins toujours présents de ces familles. Ainsi, les réponses à plusieurs de ces questions ne peuvent être uniques et réitèrent l'aspect central des relations dans ce type de placement qu'il apparait impondérable de prendre en compte dans l'intervention. Une analyse différenciée des besoins spécifiques à chacune des familles concernées ressort comme essentielle, mais non suffisante. Un meilleur arrimage des services est également nécessaire et semble très lacunaire actuellement. Par exemple, offrir un espace aux parents pour raconter leur histoire familiale, favoriser des rencontres FAP et parents afin de nommer les enjeux relationnels et les soutenir par la mise en place de stratégies de communication.

À cet effet, la thèse pointe également sur la nécessité d'offrir davantage de services et d'accompagnement aux parents d'enfants placés. Il appert nécessaire de tenir compte du vécu et de l'histoire de l'individu- femme ou homme - derrière chaque parent qui reçoit les services de la PJ. Au-delà de leur statut de parents, ces femmes et ces hommes expriment des besoins importants qui sont très souvent peu entendus et concernés par les services de PJ. Carolan *et al.* (2010) explicitent notamment, la nécessité comme société de s'attarder davantage aux parents vivant des situations parfois hautement traumatiques en leur offrant une aide adaptée et soutenue dans le temps. Les résultats de la thèse ont mis en lumière les besoins importants des parents en ce sens, que ce soit en lien avec la pluralité des événements vécu durant leur trajectoire, l'hypothèse avancée de trauma complexe vécu par plusieurs ou encore pour les soutenir dans les différents points de bascules qui jalonnent l'expérience du placement d'un enfant par les services de PJ. Ainsi, le placement, la compréhension de celui-ci et le cheminement du parent peuvent être grandement affectés par un vécu traumatique antérieur et il importe d'en tenir compte dans l'intervention auprès des parents d'enfants placés. Une fois de plus, il est possible que cette aide puisse et doive être offerte à l'extérieur de l'organisation des services de la PJ afin de favoriser l'accès au parent et limiter leur méfiance.

Des autrices soutiennent que les services offerts aux parents devraient être extérieurs à la PJ puisque les parents sont très méfiants vis-à-vis de la PJ et ont très souvent une expérience mitigée avec les services (Carolan *et al.*, 2010; Kiraly et Humphreys, 2015; Noël, 2018; Novac *et al.*, 2006). Ainsi, ces services spécifiques et externes pourraient répondre à un certain nombre de besoins des parents dont de l'information sur le fonctionnement du système, un accompagnement dans certaines démarches, mais aussi et surtout, un soutien psychosocial aux parents. Quelques auteurs abondent également en ce sens et décrivent notamment le manque de ressources offertes aux parents et la nécessité d'intervenir davantage auprès d'eux, et ce, à différents moments clés dans l'intervention (Delens-Ravier, 2003; Ross *et al.*, 2017). Il importe de souligner certains facteurs plus structurels qui semblent maintenir certains parents dans une stigmatisation sociale (Noël, 2018; O'Neill, 2016). Le placement les positionne dans une situation supplémentaire d'exclusion, mais il figure aussi dans un parcours de vie tumultueux, parfois très désorganisé et marginalisé (Barnard, 2003; O'Neill, 2016; Sellenet et Houssni, 2013).

Enfin, les résultats de la thèse rappellent l'importance d'une évaluation continue de la situation de l'enfant et de ses parents, compte tenu du caractère dynamique de la parentalité, soit qu'il s'agit d'un processus qui se construit et évolue dans le temps. La thèse illustre également la nécessité de porter une attention particulière à certains temps de bascule possiblement vécus par les parents dans l'offre de service qui leurs sont offerts et de redoubler de vigilance lors de ces moments-clés qui pourrait prévenir l'aggravation de la situation.

En conclusion de la thèse, il semble opportun de relever des pistes de recherches futures qui émergent des résultats. En cohérence aux fondements de cette thèse et de sa problématisation, davantage de recherche doivent être réalisées en donnant la parole aux personnes concernées par le sujet à l'étude. En ce sens, des recherches portant sur l'expérience des parents doivent se poursuivre afin d'alimenter le déploiement des meilleures pratiques d'interventions qui tiennent compte de leur compréhension et de leur besoin dans la situation vécue. Il serait intéressant de croiser la perspective des différents acteurs dans les situations de placement auprès de FAP afin d'en dégager des dynamiques relationnelles et des constellations tel que présentées par O'Brien (1999). Il ressort également des résultats de la thèse que davantage de recherches devraient être conduites afin de mieux documenter le vécu associé aux instances juridiques et légales qui sont propres au suivi en PJ. Bien qu'une hypothèse de trauma complexe ait été soulevé dans la thèse, il



s'agit d'une avenue qu'il semble pertinent de creuser : comment les vécus traumatiques sont susceptibles d'influencer la parentalité, mais également de croiser le concept de trauma complexe à une lecture plus structurelle des problèmes sociaux. Une autre avenue de recherche intéressante serait de d'étudier les placements en FAP pour les jeunes de plus de 12 ans, et de voir si les dynamiques relationnelles sont différentes, si la stabilité de ce type de placement se maintient à l'adolescence et qu'elle place les parents occupent dans ces contextes.

Enfin, il serait hautement intéressant de croiser à ces organisations relationnelles, le contexte du placement et la prise de décision des intervenants : quels aspects influencent le choix du placement en FAP? Quels sont les aspects déterminants? Quels facteurs ou variables viennent freiner ou refuser qu'un enfant soit placé au sein de sa famille élargie? Etc. Bien que quelques études abordent sommairement la perspective des intervenantes quant au placement en FAP, une étude plus approfondie de leur compréhension de ce type de placement et de l'utilisation préconisée semble intéressante dans le futur. Enfin, il semble intéressant de creuser les aspects juridiques du placement en FAP. Par exemple, dans quelle mesure le légal et le social s'entendent lorsqu'il est question de placement en FAP. Pour ce faire, il serait profitable d'analyser les verbatim du tribunal de la jeunesse en matière de placement en FAP afin d'identifier les domaines de correspondances et de discordances entre le légal et le social.



## Bibliographie

- Agence de la santé publique du Canada. (2010). *Étude canadienne sur l'incidence des signalements de cas de violence et de négligence envers les enfants - 2008 : données principales*. [https://cwrp.ca/sites/default/files/publications/fr/PHAC\\_ECI-2008\\_FR.pdf](https://cwrp.ca/sites/default/files/publications/fr/PHAC_ECI-2008_FR.pdf)
- Alpert, L. T. (2005). Research review: parents' service experience-a missing element in research on foster care case outcomes. *Child & Family Social Work, 10*, 361-366.
- Alpert, L. T. et Britner, P. A. (2009). Measuring parent engagement in foster care. *social work research, 33*(3), 135-145.
- Andersen, S. H. et Fallesen, P. (2015, Oct). Family matters? The effect of kinship care on foster care disruption rates. *child abuse & neglect, 48*, 68-79. <https://doi.org/10.1016/j.chiabu.2015.06.005>
- Antle, B. F., Barbee, A. P., Sullivan, D., Yankeelov, P., Johnston, L. et Cunningham, M. R. (2007). The relationship between domestic violence and child neglect. *Brief treatment and crisis intervention, 7*(4), 364-382.
- Australian Institute of Health and Welfare. (2016). *Child protection Australia 2014–15*. (Child welfare serie 63 (CWS 60)). Canberra: AIHW. <https://www.aihw.gov.au/getmedia/e42c3ac3-eb7c-47a0-841e-c9da35bf6cfd/19689-a.pdf>
- Badinter, E. (2010). *Le conflit, la femme et la mère*. Flammarion.
- Balsells, M. A. (2021). Les compétences parentales dans le processus de réunification familiale à la suite du placement de l'enfant: une approche centrée sur l'écologie de la parentalité. Dans C. Lacharité et T. Milot (dir.), *Les cahiers du CEIDEF. Vulnérabilités et familles* (vol. 8). CEIDEF/UQTR.
- Barnard, M. (2003). Between a rock and a hard place: the role of relatives in protecting children from the effects of parental drug problems. *Child & Family Social Work, 8*, 291-299.
- Beeman, S. et Boisen, L. (1999). Child welfare professionals' attitudes toward kinship foster care. *Social services abstracts, 78*(3), 315-334.

- Beeman, S., Kim, H. et Bullerick, S. (2000). Factors affecting placement of children in kinship and nonkinship foster care. *Children and Youth Services Review*, 22(1), 37-54. [https://doi.org/10.1016/S0190-7409\(99\)00072-9](https://doi.org/10.1016/S0190-7409(99)00072-9)
- Bell, T. et Romano, E. (2017). Permanency and safety among children in foster family and kinship care: A scoping Review. *Trauma, Violence, & Abuse*, 18(3), 268-286. <https://doi.org/10.1177/1524838015611673>
- Belleau, H. (2004). Être parent aujourd'hui : la construction du lien de filiation dans l'univers symbolique de la parenté. *Enfances, Familles, Générations*, (1). <https://doi.org/10.7202/008891ar>
- Berrick, J. D., Barth, R. P. et Needell, B. (1994). A comparison of kinship foster homes and foster family homes: implications for kinship foster care as family preservation. *Children and Youth Services Review*, 16(1/2), 33-63. [https://doi.org/10.1016/0190-7409\(94\)90015-9](https://doi.org/10.1016/0190-7409(94)90015-9)
- Bertaux, D. (1980). L'approche biographique: sa validité méthodologique, ses potentialités. *Cahiers internationaux de sociologie*, 69, 197-225.
- Bertaux, D. (2014). *Le récit de vie. L'enquête et ses méthodes*. (3<sup>e</sup> éd.). Armand Colin.
- Boisson, M. (2008). Petit lexique contemporain de la parentalité : réflexions sur les termes relatifs à la famille et leurs usages sociaux. *Informations sociales*, 5(149), 8-15. <https://doi.org/10.3917/inso.149.0008>
- Bouquet, B. (2012). Chapitre 2. Les valeurs du travail social. Dans *Éthique et travail social*. Dunod.
- Burgess, C., Rossvoll, F., Wallace, B. et Daniel, B. (2010). 'It's just like another home, just another family, so it's nae different' Children's voices in kinship care: a research study about the experience of children in kinship care in Scotland. *Child & Family Social Work*, 15(3), 297-306. <https://doi.org/10.1111/j.1365-2206.2009.00671.x>
- Burrick, D. (2010). Une épistémologie du récit de vie. *Recherches qualitatives, Hors série*(8), 7-36.
- Carolan, M., Burns-Jager, K., Bozek, K. et Escobar Chew, R. (2010). Women Who Have Their Parental Rights Removed by the State: The Interplay of Trauma and Oppression. *Journal of Feminist Family Therapy*, 22(3), 171-186.
- Chamberlain, P., Price, J. M., Reid, J. B., Landsverk, J., Fisher, P. A. et Stoolmiller, M. (2006, Apr). Who disrupts from placement in foster and kinship care? [Research Support, N.I.H.,

- Extramural]. *child abuse & neglect*, 30(4), 409-424.  
<https://doi.org/10.1016/j.chiabu.2005.11.004>
- Chateauf, D., Turcotte, D. et Drapeau, S. (2017). The relationship between foster care families and birth families in a child welfare context: The determining factors. *Child & Family Social Work*.
- Chaxel, S., Fiorelli, C. et Moity-Maïzi, P. (2014). Les récits de vie: outils pour la compréhension et catalyseurs pour l'action. *Interrogations*, 17, en ligne.
- Child welfare information gateway. (2018). *Placement of children with relatives*. C. s. B. Department of Health and Human Services.  
<https://www.childwelfare.gov/pubPDFs/placement.pdf>
- Coakley, T. M., Cuddeback, G., Buehler, C. et Cox, M. E. (2007). Kinship foster parents' perceptions of factors that promote or inhibit successful fostering. *Children and Youth Services Review*, 29, 92-109. <https://doi.org/10.1016/j.childyouth.2006.06.001>
- Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse. (2020). *Rencontres de travail avec les CISSS et les CIUSSS: synthèse des enjeux identifiés*. .  
<https://www.csdepj.gouv.qc.ca/pièces-deposées-devant-la-commission/?L=0>
- Côté, c., Poirier, M.-A., Dorval, A. et Poirier, N. (2014). Revue de la littérature sur les pratiques professionnelles en lien avec les visites supervisées. *Défi jeunesse*, 10(3).
- Courtney, M., Flynn, R. J. et Beaupré, J. (2013). Overview of out of home care in the USA and Canada. *Psychosocial Intervention*, 22(3), 163-173. <https://doi.org/10.5093/in2013a20>
- Croteau, K. (2019). *Parentalité du point de vue de mères innues et sécurisation culturelle en protection de la jeunesse: nin, nishutshishshium, nitinniun mak nitauassimat* [Université de Montréal].
- Cuddeback, G. (2004). Kinship family foster care: a methodological and substantive synthesis of research. *Children and Youth Services Review*, 26, 623-639.  
<https://doi.org/10.1016/j.childyouth.2004.01.014>
- De Costa, J. (2007). *An examination of kin and nonkin foster parents' experiences* [Oregon state University].
- Delens-Ravier, I. (2000). *Le placement d'enfants et les familles. Recherche qualitative sur le point de vue de parents d'enfants placés*. éditions jeunesse et droit.

- Delens-Ravier, I. (2003). Parents en quête d'une place. Dans A. Debourg (dir.), *Séparation précoce: rapt, échec ou soin?* (p. 75-99). ERES. <https://doi.org/10.3917/eres.debou.2003.01.0075>
- Demazière, D. (2011). L'entretien biographique et la saisie des interactions avec autrui. *Recherches qualitatives*, 30(1), 61-83.
- Demazière, D. et Dubar, C. (1997). *Analyser les entretiens biographiques*. Éditions Nathan.
- Denzin, N. K. et Lincoln, Y. S. (dir.). (1994). *Handbook of qualitative research*. Sage Publications Ltd.
- Déprez, A. et Wendland, J. (2015). La visite parentale chez l'enfant placé, une revue de la littérature. *Annales Médico-psychologiques, revue psychiatrique*, 173(6), 494-498.
- Desjardins, M. et Lemay, L. (2009). Comment conjuguer les valeurs du travail social et l'intervention en contexte d'autorité à l'évaluation des signalements en protection de la jeunesse? *intervention*, 131, 222-232. [https://revueintervention.org/wp-content/uploads/2020/05/intervention\\_131\\_21.\\_comment\\_conjuguer.pdf](https://revueintervention.org/wp-content/uploads/2020/05/intervention_131_21._comment_conjuguer.pdf)
- Directeurs de la protection de la jeunesse /directeurs provinciaux. (2020). *Bilan des directeurs de la protection de la jeunesse/directeurs provinciaux 2020*. [https://www.cisss-bsl.gouv.qc.ca/sites/default/files/fichier/bilan\\_dpj\\_2020\\_version\\_web.pdf](https://www.cisss-bsl.gouv.qc.ca/sites/default/files/fichier/bilan_dpj_2020_version_web.pdf)
- Donath, O. (2017). *Regretting motherhood*. North Atlantic Books.
- Dorval, A., Croteau, K. et Noel, J. (2021). Des parents d'enfants suivis en protection de la jeunesse se racontent: analyse du recours aux méthodes narratives par le prisme de trois études en travail social. *Service social*, 67.
- Dorval, A., Lamothe, J., Hélie, S. et Poirier, M.-A. (2020). Different profiles, different needs: An exploration and analysis of characteristics of children in kinship care and their parents. *Children and Youth Services Review*, 108. <https://doi.org/10.1016/j.childyouth.2019.104531>
- Drapeau, s., Hélie, S., Turcotte, D., Chateaufneuf, D., Poirier, M.-A., Saint-Jacques, M.-C. et Turcotte, G. (2015). *L'Évaluation des impacts de la loi sur la protection de la jeunesse: Qu'en est-il huit ans plus tard?* .
- Dubowitz, H., Feigelman, S. et Zuravin, S. (1993). A profile of kinship care. *Child welfare*, 72(2), 153-169. <http://hdl.handle.net/10713/11973>
- Dugnat, M. (1999). *Devenir père, devenir mère. Naissance et parentalité*. Érès.

- Dumez, H. (2011). Qu'est-ce que la recherche qualitative? *Le Libellio d'ÆGIS*, 7(4), 47-58.
- Éditeur officiel du Québec. (1984). *Loi sur la protection de la jeunesse* (RLRQ, Chapitre P-34.1).  
Gouvernement du Québec. <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cs/ccq-1991>
- Éditeur officiel du Québec. (1991). *Le code civil du Québec* (RLRQ, chapitre CCQ-1991).  
Gouvernement du Québec. <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cs/ccq-1991>
- Éditeur officiel du Québec. (2009). *Loi sur la représentation des ressources de type familial et de certaines ressources intermédiaires et sur le régime de négociation d'une entente collective les concernant* (RLRQ, chapitre R-24.0.2). Gouvernement du Québec.  
<http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/pdf/cs/R-24.0.2.pdf>
- Ehrle, J. et Geen, R. (2002). Kin and Non-Kin foster care — Findings from a national survey. *Children and Youth Services Review*, 24, 15-35. [https://doi.org/10.1016/S0190-7409\(01\)00166-9](https://doi.org/10.1016/S0190-7409(01)00166-9)
- Esposito, T., Chabot, M., Rothwell, D. W., Trocmé, N. et Delaye, A. (2017). Out-of-home placement and regional variations in poverty and health and social services spending: A multilevel analysis. *Children and Youth Services Review*, 72, 34-43.
- Esposito, T., Delaye, A., Chabot, M., Trocme, N., Rothwell, D., Helie, S. et Robichaud, M. J. (2017, Sep 9). The Effects of Socioeconomic Vulnerability, Psychosocial Services, and Social Service Spending on Family Reunification: A Multilevel Longitudinal Analysis. *Int J Environ Res Public Health*, 14(9). <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed/28891940>
- Esposito, T., Trocmé, N., Chabot, M., Collin-Vézina, D., Shlonsky, A. et Sinha, V. (2014). Family reunification for placed children in Québec, Canada: A longitudinal study. *Children and Youth Services Review*, 44, 278-287.
- Esposito, T., Trocmé, N., Chabot, M., Shlonsky, A., Collin-Vézina, D. et Sinha, V. (2013). Placement of children in out-of-home care in Québec, Canada: When and for whom initial out-of-home placement is most likely to occur. *Children and Youth Services Review*, 35(12), 2031-2039.
- Euillet, S. et Zaouche-Gaudron, C. (2008). Des parents en quête de parentalité. L'exemple des parents d'enfants accueillis à l'aide sociale à l'enfance. *Sociétés et jeunesses en difficulté, printemps 2008*(5), 2-13.
- Faget, J. (2001). La fabrique sociale de la parentalité. Dans A. Bruel, J. Faget, L. Jacques, M. Joecker, C. Neirinck et G. Poussin (dir.), *De la parenté à la parentalité* (p. 69-87). Érès.

- Farmer, E. (2009). How do placements in kinship care compare with those in non-kin foster care: placement patterns, progress and outcomes? *Child & Family Social Work*, 14(3), 331-342. [10.1111/j.1365-2206.2008.00600.x](https://doi.org/10.1111/j.1365-2206.2008.00600.x)
- Farmer, E. et Moyer's, S. (2008). Kinship care: fostering effective family and friends placements. *Scottish journal of residential child care*, 9(2), 61-63.
- Fédération des familles d'accueil et ressources intermédiaires du Québec. (2018). La ressource formée et informée : une ressource d'avenir. *L'Inform'accueil*, 10(2), 1-19. [https://ffariq.org/application/files/2915/3028/6059/FFARIQ\\_Vol10\\_No2\\_Juin\\_2018\\_Internet3.pdf](https://ffariq.org/application/files/2915/3028/6059/FFARIQ_Vol10_No2_Juin_2018_Internet3.pdf)
- Festinger, L. (2016). A Theory of Social Comparison Processes. *Human Relations*, 7(2), 117-140. <https://doi.org/10.1177/001872675400700202>
- Galligani, S. (2000). De l'entretien au récit de vie. Quand les sujets s'emparent de la conduite d'un entretien... *Écarts d'identité*, 92, 21-24.
- Garcia-Martin, M. A., Fuentes, M. J., Bernedo, I. M. et Salas, M. D. (2019). The views of birth families regarding access visits in foster care. *Journal of social work*, 19(2), 173-191. <https://doi.org/10.1177/1468017318757399>
- Geen, R. (2004). The evolution of kinship care policy and practice. *The future of children*, 14(1), 130-149. [10.2307/1602758](https://doi.org/10.2307/1602758)
- Geen, R. et Berrick, J. D. (2002). Kinship care: An evolving service delivery option. *Children and Youth Services Review*, 24(1-2), 1-14. [https://doi.org/10.1016/S0190-7409\(01\)00165-7](https://doi.org/10.1016/S0190-7409(01)00165-7)
- Gibbs, G. (2007). *Analyzing qualitative data. Designing qualitative research*. SAGE.
- Gibbs, P. et Müller, U. (2000). Kinship foster care moving to the mainstream. *Adoption Quarterly*, 4(2), 57-87. [https://doi.org/10.1300/J145v04n02\\_04](https://doi.org/10.1300/J145v04n02_04)
- Gilbert, N., Parton, N. et Skivenes, M. (2011). Changing patterns of response and emerging orientations. Dans N. Gilbert, N. Parton et M. Skivenes (dir.), *Child Protection Systems: International Trends and Orientations* (p. 243-257). Oxford University Press, inc.
- Gleeson, J. P., O'Donnell, J. et Bonecutter, F. J. (1997). Understanding the complexity of practice in kinship foster care. *Child welfare*, 76(6), 801-826.



- Gleeson, J. P. et Seryak, C. M. (2010). "I made some mistakes... but I love them dearly' the views of parents of children in informal kinship care. *Child & Family Social Work*, 15(1), 87-96. <https://doi.org/10.1111/j.1365-2206.2009.00646.x>
- Goubau, D. (2012). La réforme de la protection de la jeunesse: quand l'éducation familiale devient une course contre la montre. *Enfances, Familles, Générations*, 16, 113-123. <https://doi.org/10.7202/1012804ar>
- Green, Y. R. et Goodman, C. C. (2010). Understanding birthparent involvement in kinship families: Influencing factors and the importance of placement arrangement. *Children and Youth Services Review*, 32(10), 1357-1364. <https://doi.org/10.1016/j.childyouth.2010.06.003>
- Grenier, J., Bourque, M. et Boucher, Y. (2018). Défis pour les travailleuses sociales: participer au renouvellement des pratiques sociales dans un contexte de performance au travail. *intervention*, 147, 3-14. [https://revueintervention.org/wp-content/uploads/2018/05/ri\\_147\\_2018.1\\_grenier\\_bourque\\_boucher\\_0.pdf](https://revueintervention.org/wp-content/uploads/2018/05/ri_147_2018.1_grenier_bourque_boucher_0.pdf)
- Guay, C. et Martin, T. (2012). Libérer les mots: pour une utilisation éthique de l'approche biographique en contexte autochtone. *peuples autochtones et enjeux d'éthique publique*, 14(1), en ligne.
- Haight, W. L., Black, J. E., Mangelsdorf, S., Grace, G., Tata, L., Schoppe, S. J. et Szewczyk, M. (2002). Making visits better: the perspectives of parents, foster parents, and child welfare workers. *child welfare league of America*, 81(2), 173-202.
- Haight, W. L., Mangelsdorf, S., Black, J., Szewczyk, M., Schoppe, S., Giorgio, G., Madrigal, K. et Tata, L. (2005). Enhancing parent-child interaction during foster care visits: experimental assesment of an intervention. *Child welfare*, 84(4), 459-481.
- Hamelin, M. (2017). *Maternité, la face cachée du sexism. Plaidoyer pour l'égalité parentale.* Leméac.
- Harris, N. (2012). Assessment: when does it help and when does it hinder? Parents' experiences of the assessment process. *Child & Family Social Work*, 17(2), 180-191. <https://doi.org/10.1111/j.1365-2206.2012.00836.x>
- Healy, K., Darlington, Y. et Feeney, J. A. (2018). Parents' participation in child protection practice: toward respect and inclusion. *Families in Society: The Journal of Contemporary Social Services*, 92(3), 282-288. <https://doi.org/10.1606/1044-3894.4126>

- Hélie, S., Collin-Vézina, D., Turcotte, D., Trocmé, N. et Girouard, N. (2017). *Étude d'incidence Québécoise sur les situations évaluées en protection de la jeunesse, cycle 2014. Rapport présenté au Ministère de la santé et des services sociaux.*
- Helie, S., Drapeau, S., Châteauneuf, D., Esposito, T., Noël, J., Poirier, M.-A. et Saint-Jacques, M.-C. (2020). *L'Évaluation des impacts de la Loi sur la protection de la jeunesse : point de mire sur la réunification familiale et le remplacement.* (Rapport déposé au ministère de la Santé et des services sociaux). Institut universitaire Jeunes en difficulté. <https://iujd.ca/fr/elpj3>.
- Hélie, S., Poirier, M.-A., Lavergne, C., Dorval, A. et Lamothe, J. (2013-2020). *La stabilité du milieu de vie chez les enfants placés auprès d'une personne significative par les services de protection de la jeunesse.* Centre jeunesse de Montréal — Institut universitaire.
- Hélie, S., Poirier, M.-A., Lavergne, C., Dorval, A. et Lamothe, J. (2021). Factors associated with reunification and placement move for children placed in kinship care under the age of thirteen. *child abuse & neglect*, 31.
- Hélie, S., Turcotte, G., Turcotte, D. et Carignan, A.-J. (2015). Le placement auprès de personnes significatives au Québec. *Canadian Social Work Review*, 32(1-2), 49. <https://doi.org/10.7202/1034143ar>
- Höjer, I. (2009). Birth parents' perception of sharing the care of their child with foster parents. *Vulnerable Children and Youth Studies*, 4(2), 161-168.
- Höjer, I. (2011). Parents with Children in Foster Care — How Do They Perceive Their Contact with Social Workers? *Practice*, 23(2), 111-123.
- Holtan, A. (2008). Family types and social integration in kinship foster care. *Children and Youth Services Review*, 30(9), 1022-1036. <https://doi.org/10.1016/j.childyouth.2008.01.002>
- Holtan, A. et Eriksen, S. H. (2006). The brittle attraction: women deprived of the custody of children. *international Journal of child & family welfare*, 3, 179-191.
- Honey, A., Mayes, R. et Miceli, M. (2018). Mothering after child removal: Living under the rule of Greek gods. *Child & Family Social Work*. <https://doi.org/10.1111/cfs.12432>
- Honneth, A. (2000). *La lutte pour la reconnaissance.* Les éditions du CERF.
- Houzel, D. (1999). *Les enjeux de la parentalité.* Érès.

- Join-Lambert, H., Euillet, S., Boddy, J., Statham, J., Danielsen, I. et Geurts, E. (2014). L'implication des parents dans l'éducation de leur enfant placé. *Approches européennes. Revue française de pédagogie*, 187.
- Josse, E. (2017). Le traumatisme complexe. Dans C. Tarquinio, M.-J. Brennsthul, H. Dellucci, M. Iracane-Coste, J. A. Rydberg, M. Silvestre et E. Zimmerman (dir.), *Pratique de la psychothérapie EMDR* (p. 235-244). Dunod. <https://www.cairn.info/pratique-de-la-psychotherapie-emdr--9782100737802-page-235.htm>
- Kapp, S. A. et Vela, R. H. (2004). The unheard client: assessing the satisfaction of parents of children in foster care. *Child & Family Social Work*, 9, 197-206.
- Kauffman, H., Croteau, K. et Sullivan, C. (accepté). L'approche autobiographique en intervention de groupe auprès d'aînés: quelle place tient le rapport entre l'intervenant et le sujet qui se raconte? *Nouvelles pratiques sociales*, 33(1), (printemps 2021).
- Kenny, K. S., Barrington, C. et Green, S. L. (2015, Nov). "I felt for a long time like everything beautiful in me had been taken out": Women's suffering, remembering, and survival following the loss of child custody. *Int J Drug Policy*, 26(11), 1158-1166. <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed/26194783>
- Kiraly, M. (2015). *A review of kinship carer surveys. The « cinderella » of the care system?* C. f. c. Australia.
- Kiraly, M. et Humphreys, C. (2013). Family contact for children in kinship care: a literature review. *Australian Social Work*, 66(3), 358-374. <https://doi.org/10.1080/0312407X.2013.812129>
- Kiraly, M. et Humphreys, C. (2015). A tangled web: parental contact with children in kinship care. *Child and family social work*, 20, 106-115.
- Kiraly, M. et Humphreys, C. (2016). 'It's about the whole family': family contact for children in kinship care. *Child & Family Social Work*, 21(2), 228-239.
- Kleese, C. (2012). Silenced stakeholders: Responding to mothers' experiences of the child protection system. *Children Australia*, 33(03), 21-28.
- Kopels, S. et Sheridan, M. C. (2002). Adding Legal Insult to Injury: Battered Women, Their Children, and the Failure to Protect. *Affilia*, 17(1), 9-29.

- Kovalesky, A. (2001). Factors affecting mother-child visiting identified by women with histories of substance abuse and child custody loss. *child welfare league of America, LXXX(6)*, 749-768.
- Krane, J. et Davies, L. (1999). Mothering and child protection practice: rethinking risk assessment. *Child and family social work, 5*, 35-45
- Lacharité, C. (2015). Les familles et la vulnérabilité : captation institutionnelle de la parole de l'enfant et du parent. . Dans C. Lacharité, C. Sellenet et C. Chamberland (dir.), *La protection de l'enfance : la parole des enfants et des parents*. (p. 34-50). Presses de l'Université du Québec. <https://doi.org/10.2307/j.ctt1f116kr.6>
- Lacharité, C. (2015). Participation des parents et services de protection de l'enfance. Dans *Les cahiers du CEIDEF* (vol. 1). CEIDEF/UQTR.
- Lacharité, C., Pierce, T., Calile, S., Baker, M. et Pronovost, M. (2015). Penser la parentalité au Québec : un modèle théorique et un cadre conceptuel pour l'initiative Perspectives parents. Dans *Les cahiers du CEIDEF* (vol. 3). [https://oraprdnt.uqtr.quebec.ca/pls/public/docs/GSC1910/F\\_658705936\\_LesCahiersDuCEIDEF\\_no3.pdf](https://oraprdnt.uqtr.quebec.ca/pls/public/docs/GSC1910/F_658705936_LesCahiersDuCEIDEF_no3.pdf)
- Lafantaisie, V., Milot, T. et Lacharité, C. (2015). La parentalité dans l'organisation sociale des connaissances de la négligence envers enfant au Québec. *Dialogue, 207*, 71-82.
- Lafantaisie, V., St-Louis, J.-C., Bérubé, A., Milot, T. et Lacharité, C. (2020). Dominant research on child neglect and dialogic practices: when the voice of families is translated or ignored. *Child Indicators Research, 13*, 411-431.
- Lambert, A. (2013). *La gestion des risques en protection de l'enfance : logiques d'action et quête de sens*. Presses de l'Université du Québec.
- Lamothe, J., Dorval, A. et Hélie, S. (sous presse). Les facteurs associés à la stabilité des enfants placés en famille d'accueil de proximité. Dans D. Lafortune, M.-A. Poirier, Z. Ayoub, C. Laurier, G. Parent et M.-H. Séguin (dir.), *Les jeunes en difficulté, un défi collectif*. Les éditions du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.
- Lapierre, S., Krane, J., Damant, D. et Thibault, J. (2008). Négligence à l'endroit des enfants et maternité. Un regard féministe. Dans C. Parent, S. Drapeau, M. Brousseau, et E. Pouliot (dir.), *Visages multiples de la parentalité*. Presses de l'Université du Québec. Chap. 12, p361-384

- Lapierre, S. et Damant, D. (dir.). (2012). *Regards critiques sur la maternité dans divers contextes sociaux*. Presses de l'Université du Québec.
- Lavergne, C., Jacob, M. et Chamberland, C. (2003). *Contributions féministes à la compréhension du phénomène des mauvais traitements envers les enfants*. Actes de colloque, Association Canadienne Française pour l'Avancement des Sciences (ACFAS).
- Lavergne, C., Lessard, G., Clément, M.-È., Hélie, S., Lévesque, S., Dumont, A. et Alvarez-Lizotte, P. (2018). *Cooccurrence de l'exposition à la violence conjugale et autres difficultés associées chez les parents en lien avec leur santé mentale ou la consommation de substances psychoactives: ampleur et facteurs de vulnérabilité*. Retrieved from [fiche\\_no\\_22\\_-\\_juin\\_2018.pdf \(ulaval.ca\)](#)
- Lavergne, C., Vargas Diaz, R., Poirier, M.-A., Dorval, A. et Hélie, S. (2021). Expérience et défis des familles d'accueil de proximité (FAP) en protection de la jeunesse. *Revue Service Social, 67*(1).
- Lavoie, K. (2019). *Médiation procréative et maternités assistées. Vers une approche relationnelle et pragmatique de la gestation pour autrui et du don d'ovules au Canada* [thèse, Université de Montréal]. [https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/bitstream/handle/1866/22625/Lavoie\\_Kévin\\_2019\\_these.pdf?sequence=6&isAllowed=y](https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/bitstream/handle/1866/22625/Lavoie_Kévin_2019_these.pdf?sequence=6&isAllowed=y)
- le Protecteur du citoyen. (2013). *La contribution financière au placement d'enfants mineurs* (Rapports d'enquête et rapports spéciaux). Protecteur du citoyen. [https://protecteurducitoyen.qc.ca/sites/default/files/pdf/rapports\\_speciaux/2013-03-21\\_contribution\\_financiere.pdf](https://protecteurducitoyen.qc.ca/sites/default/files/pdf/rapports_speciaux/2013-03-21_contribution_financiere.pdf)
- Lemay, L. (2013). Pratiques évaluatives et structuration du rapport parent-intervenant dans le champ du travail social en contexte de protection de la jeunesse : enjeux, défis et repères pour l'action. Dans E. Harper et H. Dorvil (dir.), *Le travail social: théories, méthodologies et pratiques* (p. 313-338). Presses de l'Université du Québec.
- Lemay, L., Lussier-Therrien, M., Proulx, I., Charest, G. et Lefebvre, N. (2015). Prendre contact avec les parents dans le contexte de la protection de l'enfance : quel pouvoir exercer? Les professionnels révèlent leurs stratégies axées sur l'empowerment. *sciences et actions sociales (en ligne)*, (2), 1-29. <https://www.sas->

[revue.org/images/pdf/n2d2/Prendre\\_contact\\_avec\\_les\\_parents\\_dans\\_le\\_contexte\\_de\\_la\\_protection\\_de\\_lenfance.pdf](http://revue.org/images/pdf/n2d2/Prendre_contact_avec_les_parents_dans_le_contexte_de_la_protection_de_lenfance.pdf)

- Lietz, C.A. et Strength, M. (2011). Stories of successful reunification : a narrative study of family resilience in child welfare. *Families in society: the journal of contemporary social services*, 92 (2), 203-210.
- Linares, L. O., Rhodes, J. et Montalto, D. (2010). Perceptions of coparenting in foster care. *family process*, 49(4), 530-542.
- Martial, A. (2006). Qui sont nos parents? *Informations sociales*, 3(131), 52-63.  
<https://doi.org/10.3917/inso.131.0052>
- Martin, C. (2003). *La parentalité en questions. Perspectives sociologiques*.
- Mayer, R. et Deslauriers, J.-P. (2000). Quelques éléments d'analyse qualitative. L'analyse de contenu, l'analyse ancrée, l'induction analytique et le récit de vie. Dans F. Ouellet, R. Mayer, M.-C. St-Jacques et D. Turcotte (dir.), *Méthodes de recherche en intervention sociale* (p. 159-188). Gaëtan Morin.
- Memarnia, N., Nolte, L., Norris, C. et Harborne, A. (2015). 'It felt like it was night all the time': listening to the experiences of birth mothers whose children have been taken into care or adopted. *Adoption & Fostering*, 39(4), 303-317.  
<https://doi.org/10.1177/0308575915611516>
- Milot, T., Collin-Vézina, D. et Godbout, N. (2018). *Trauma complexe. Comprendre, évaluer et intervenir*. Presses de l'Université du Québec.
- Ministère de la Santé et des Services Sociaux (MSSS). (1991). *La protection sur mesure, un projet collectif. Rapport du groupe de travail sur l'application des mesures en protection de la jeunesse* (Rapport Harvey II). Gouvernement du Québec.
- Ministère de la Santé et des Services Sociaux (MSSS). (2005). *Le retrait du milieu familial des enfants et des jeunes : normes relatives à la pratique à l'intention des intervenants et établissements du secteur de la santé et des services sociaux*. Gouvernement du Québec.  
<https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2004/04-839-01W.pdf>
- Ministère de la santé et des services sociaux (MSSS). (2010). *Manuel de référence sur la protection de la jeunesse*. Gouvernement du Québec.  
<https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2010/10-838-04.pdf>

- Morin, I. C., Favreau, A., Rousseau-Dumont, K. et Sicotte, S. (2019). *Prendre soin des intervenantes oeuvrant dans le domaine de la protection de la jeunesse, c'est prendre soin des enfants les plus vulnérables de notre société* (Mémoire présenté dans le cadre de la commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse). [https://www.csdepj.gouv.qc.ca/fileadmin/Fichiers\\_clients/Documents\\_depotes\\_a\\_la\\_Commission/P-389\\_Memoire\\_CISSS\\_Monteregie\\_Est\\_Intervenantes.pdf](https://www.csdepj.gouv.qc.ca/fileadmin/Fichiers_clients/Documents_depotes_a_la_Commission/P-389_Memoire_CISSS_Monteregie_Est_Intervenantes.pdf)
- Neirinck, C. (2001). De la parenté à la parentalité. Dans A. Bruel, J. Faget, L. Jacques, M. Joecker, C. Neirinck et G. Poussin (dir.), *De la parenté à la parentalité* (p. 15-28). Érès.
- Neyrand, G. (2002). Parentalité : une notion-piège ou un concept en devenir? *Enfances & psy*, 4(20), 129-134. <https://doi.org/10.3917/ep.020.0129>
- Neyrand, G. (2004). Autorité parentale et différence des sexes, quels enjeux? *Dialogue*, 3(165), 45-56. <https://doi.org/10.3917/dia.165.0045>
- Neyrand, G. (2007). La parentalité comme dispositif : mise en perspective des rapports familiaux et de la filiation. *Recherches familiales*, 1(4), 71-88. <https://doi.org/10.3917/rf.004.0071>
- Noël, J. (2014). *Le pouvoir d'agir des mères biologiques dont l'enfant est placé de façon permanente ou adopté en vertu de la Loi sur la protection de la jeunesse* [Université Laval].
- Noël, J. (2018). *Les processus freinant ou favorisant la reconnaissance sociale des mères dont l'enfant est placé jusqu'à sa majorité en vertu de la Loi sur la protection de la jeunesse (LPJ)* [Université Laval].
- Noël, J. et Saint-Jacques, M.-C. (2015). Peut-on reprendre du pouvoir sur sa vie lorsque l'on perd la garde de son enfant? . Dans C. Lacharité, C. Sellenet et C. Chamberland (dir.), *La protection de l'enfance, la parole des enfants et des parents*. Les Presses de l'Université du Québec.
- Novac, S., Paradis, E., Brown, J. et Morton, H. (2006). *A visceral grief: young homeless mothers and loss of child custody*. U. o. Toronto.
- O'Brien, V. (2000). Relative care: A different type of foster care- Implications for practice. Dans G. Kelly et R. Gilligan (dir.), *Issues in foster care. Policy, practice and research*. (p. 193-213). Jessica Kingsley Publishers Ltd.
- O'Brien, V. (2012). The Benefits and Challenges of Kinship Care. *Child Care in Practice*, 18(2), 127-146.

- O'Brien, V. (1999). Evolving networks of relative care. Dans R. Greeff (dir.), *Fostering kinship: an international perspective on kinship foster care*. Ashgate.
- O'donnell, J. M. (2001). Paternal involvement in kinship foster care services in one father and multiple father families. *Child welfare*, 80(4), 453-479.
- O'Neill, C. (2016). Christmas without the kids: Losing children through the child protection system. *Children Australia*, 30(04), 11-18.
- Pagé, G. (2012). *Mieux comprendre le sentiment de filiation chez les parents qui accueillent un enfant en vue de l'adopter par le biais du programme québécois Banque-mixte* [Université de Montréal].
- Paillé, P. et Mucchielli, A. (2012). *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*. Armand Colin.
- Palacios, J. et Jiménez, J. M. (2009). Kinship foster care protection or risk? *Adoption & Fostering*, 33(3), 64-75.
- Payet, J.-P. (2011). L'enquête sociologique et les acteurs faibles. *Sociologies: La recherche en actes, Champs de recherche et enjeux de terrain*, 1-11.
- Perry, G., Daly, M. et Kotler, J. (2012). Placement stability in kinship and non-kin foster care: A Canadian study. *Children and Youth Services Review*, 34(2), 460-465. <https://doi.org/10.1016/j.childyouth.2011.12.001>
- Pires, A. P. (1997). Échantillonnage et recherche qualitative: essai théorique et méthodologique. Dans J. Poupart, J.-P. Deslauriers, L.-H. Groulx, A. Laperrière, R. Mayer et A. P. Pires (dir.), *La recherche qualitative. Enjeux épistémologiques et méthodologiques*. Gaëtan Morin éditeur.
- Poirier, M.-A. (1998). Le maintien de liens entre l'enfant placé et ses parents: analyse critique de travaux de recherche. *canadien social work review*, 15(1), 9-23.
- Poirier, M.-A., Hélie, S. et Lamothe, J. (2018). Les familles d'accueil de proximité: regard québécois sur ce dispositif d'accueil. *La revue internationale de l'éducation familiale*, 1(43), 47-64.
- Poirier, M.-A. et Simard, M. (2006). Parental Involvement During the Placement of a Child in Family Foster Care: Factors Associated with the Continuation of Parental Roles. *Child and Youth Care Forum*, 35(3), 277-288.



- Pouliot, E., Turcotte, D. et Monette, M.-L. (2009). La transformation des pratiques sociales auprès des familles en difficulté : du « paternalisme » à une approche centrée sur les forces et les compétences. *Service social*, 55(1), 17-30. <https://doi.org/10.7202/029487ar>
- Poupart, J., Deslauriers, J.-P., Groulx, L.-H., Laperrière, A., Mayer, R. et Pires, A. P. (1997). *La recherche qualitative. Enjeux épistémologiques et méthodologiques*. Gaëtan Morin éditeur.
- René, J.-F., Laurin, I. et Dallaire, N. (2009). Faire émerger le savoir d'expérience de parents pauvres: forces et limites d'une recherche participative. *Recherches qualitatives*, 28(3), 40-63.
- Rich, A. (1980). *Naître d'une femme*. Éditions Denoël | Gonthier.
- Robert, C. et Toupin, L. (2019). Travail invisible. Portraits d'une lutte féministe inachevée. Les éditions du remue-ménage.
- Rock, S., Michelson, D., Thomson, S. et Day, C. (2013). Understanding Foster Placement Instability for Looked After Children: A Systematic Review and Narrative Synthesis of Quantitative and Qualitative Evidence. *British Journal of Social Work*, 45(1), 177-203. <https://doi.org/10.1093/bjsw/bct084>
- Ross, N., Cocks, J., Johnston, L. et Stoker, L. (2017). « *No voice, no opinion, nothin* »: *Parent experiences when children are removed and placed in care*.
- Scannapieco, M. et Jackson, S. (1996). Kinship care: the African American response to family preservation. *social work*, 41(2), 190-196.
- Schofield, G., Moldestad, B., Hojer, I., Ward, E., Skilbred, D., Young, J. et Havik, T. (2010). Managing Loss and a Threatened Identity: Experiences of Parents of Children Growing Up in Foster Care, the Perspectives of their Social Workers and Implications for Practice. *British Journal of Social Work*, 41(1), 74-92.
- Schofield, G. et Ward, E. (2011). *Understanding and working with parents of children in long-term foster care*. Jessica Kingsley publishers.
- Sécher, R. (2010). *Reconnaissance sociale et dignité des parents d'enfants placés. Parentalité, précarité et protection de l'enfance*. L'Harmattan.
- Sellenet, C. (2007). *La parentalité décryptée. Pertinence et dérives d'un concept*. L'Harmattan.
- Sellenet, C. (2010). Dis quand reviendras tu...? *le journal des psychologues*, 4(277), 50-54.

- Sellenet, C. (2015). Dites-leur qu'on n'est pas des sauvages! Dans C. Lacharité, C. Sellenet et C. Chamberland (dir.), *La protection de l'enfance. La parole des enfants et des parents.* . Les presses de l'Université du Québec.
- Sellenet, C. et Houssni, M. (2013). Solidarités autour d'un enfant: l'accueil dans la parentèle ou chez des tiers dignes de confiance en protection de l'enfance. *Défenseur des droits/Université de Nantes*, 108.
- Selwyn, J. et Nandy, S. (2012). Sibling kinship carers in England: Evidence from the 2001 UK population census. *Children and Youth Services Review*, 34(1), 194-199. <https://doi.org/10.1016/j.childyouth.2011.09.015>
- Sen, R. et Broadhurts, K. (2011). Contact between children in out-of-home placements and their family and friends networks: a research review. *Child & Family Social Work*, 16, 298-309.
- Shlonsky, A. R. et Berrick, J. D. (2001). Assessing and promoting quality in kin and nonkin foster care. *social service review*, 75(1), 60-83.
- Sigouin, É., Côté, A.-m. et Noël, V. (2020). *Rapport sur la mise en oeuvre de la Loi sur la protection de la jeunesse.*
- Simmat-Durand, L. (2007). La mère toxicomane et le placement de l'enfant : des temps inconciliables. *Drogues, santé et société*, 6(2), 11.
- Smith, A., Krisman, K., Strozier, A. L. et Marley, M. A. (2004). Breaking through the bars: exploring the experience of addicted incarcerated parents whose children are cared for by relatives. *Families in society*, 85(2), 187-195.
- Strega, S., Fleet, C., Brown, L., Dominelli, L., Callahan, M. et Walmsley, C. (2008). Connecting father absence and mother blame in child welfare policies and practice. *Children and Youth Services Review*, 30(7), 705-716.
- Strozier, A. L., Armstrong, M., Skuza, S., Cecil, D. et McHale, J. (2011). Coparenting in kinship Families With Incarcerated Mothers: A Qualitative Study. *Fam Soc*, 92(1), 55-61. <http://www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed/21720495>
- Swift, K. J. (2011). Canadian child welfare: child protection and the statu Quo. Dans N. Gilbert, N. Parton et M. Skivenes (dir.), *Child protection systems. International trends and orientations.* Oxford University Press.

- Swift, K. J. et Callahan, M. (2002). *Problems and potential for Canadian Child Welfare*. Partnerships for children and families project, Waterloo, ON: Wilfrid Laurier University.
- Tremblay, D., Moisan, S., Laquerre, C. et Faugeras, F. (2002). *Les enjeux et les défis de l'intervention en centre jeunesse*.
- Trifanescu, L. (2016). Processus d'émancipation et mise en récit de l'expérience migratoire clandestine. *Recherches & éducations*, (16), 141-153. <https://doi.org/10.4000/rechercheseducations.2544>
- Turcotte, D., Saint-Jacques, M.-C. et Pouliot, E. (2008). Définir, observer et mesurer les forces des parents en travail social. *Pensée plurielle*, 1(17), 19-35.
- Turney, D. (2000). The feminizing of neglect. *Child and family social work*, 5, 47-56
- Vanschoonlandt, F., Vanderfaellie, J., Van Holen, F., De Maeyer, S. et Andries, C. (2012). Kinship and non-kinship foster care: Differences in contact with parents and foster child's mental health problems. *Children and Youth Services Review*, 34(8), 1533-1539.
- Veith, B. (2004). De la portée des récits de vie dans l'analyse des processus globaux. *Bulletin de méthodologie sociologique*, 84, 1-10.
- Washington, T., Gleeson, J. P. et Rulison, K. L. (2013). Competence and African American children in informal kinship care: The role of family. *Children and Youth Services Review*, 35(9), 1305-1312.
- Webster, D., Barth, R. P. et Needell, B. (2000). Placement stability for children in out-of-home care: A longitudinal analysis. *Child welfare*, 79(5), 614-632.
- Wells, K. et Marcenko, M. O. (2011). Introduction to the special issue: Mothers of children in foster care. *Children and Youth Services Review*, 33, 419-423.
- Wills, T. A. (1981). Downard comparison principles in social psychology. *Psychological Bulletin*, 90(0), 245-271. <https://doi.org/10.1037/0033-2909.90.2.245>
- Winokur, M. A., Holtan, A. et Batchelder, K. E. (2015). Systematic Review of Kinship Care Effects on Safety, Permanency, and Well-Being Outcomes. *Research on Social Work Practice*, 28(1), 19-32



## Annexe 1- Tableaux des articles recensés et de leurs caractéristiques

<b>Auteurs et Année</b>	<b>Méthodologie</b>	<b>Type de milieu de vie</b>	<b>qui est échantillon</b>	<b>formel ou informel</b>	<b>thème général</b>	<b>pays</b>
Alpert, L. T., & Britner, P. A 2009	Quantitative	FAP et FA	parents bio	Formel	mesure de l'engagement parental durant le placement	USA
Barnard, M. 2003	Qualitative	FAP et FA	parents bio	les deux	recours au réseau dans contexte consommation	Écosse
Berrick, Barth et Needell 1994	Quantitative	FAP et FA	parents d'accueil	Formel	comparaison FA et FAP comme forme de placement	USA
Carolan, M., Burns-Jager, K., Bozek, K., & Escobar Chew, R. 2010	Qualitative	FA seulement	parents bio	Ne sait pas	aspect trauma expérience placement	USA
Chateauneuf, D., Turcotte, D., & Drapeau, S. 2017	Qualitative	FAP et FA	parents d'accueil	Formel	relation avec parents bio	Canada
Delens-Ravier, I. 2003	Qualitative	FA seulement	parents bio	Formel	expérience placement	Belgique
Euillet, S., & Zaouche-Gaudron, C. 2008	Quantitative	Pas précisé	parents bio	Formel	identité parentale	France
Farmer, E. 2009	Mixte	FAP et FA	Mixte	Formel	comparaison FA et FAP comme forme de placement	Angleterre
Garcia-Martin, M. A., Fuentes, M. J., Bernedo, I. M., & Salas, M. D. 2019	Qualitative	FA seulement	parents bio	Formel	expérience des contacts avec enfant des parents	Espagne

Gleeson, J. P., & Seryak, C. M. 2010	Qualitative	FAP seulement	parents bio	informel	expérience du placement informel en kinship	USA
Green, Y. R., & Goodman, C. C. 2010	Quantitative	FAP seulement	parents d'accueil	les deux	facteurs qui influencent l'engagement des parents bio selon les parents d'accueil	USA
Haight, W. L., James, E. B., Mangelsdorf, G. G., Tata, L., Schoppe, S. J., & Szewczyk, M. 2002	Qualitative	FA seulement	Mixte: parents bio et intervenants	Formel	expérience des parents des vs	USA
Haight, W. L., Mangelsdorf, S., Black, J., Szewczyk, M., Schoppe, S., Giorgio, G., . . . Tata, L. 2005	Qualitative	FA seulement	parents bio	Formel	éval intervention clinique pour améliorer les VS	USA
Höjer, I. 2009	Qualitative	FA seulement	parents bio	Formel	expérience placement	suède
Höjer, I. 2011	Qualitative	FA seulement	parents bio	Formel	relation avec intervenant	suède
Holtan, A. 2008	Qualitative	FAP seulement	Mixte: parents, FAP et enfants	Formel	les types de familles impliquées placement FAP	Norvège
Holtan, A., & Eriksen, S. H. 2006	Qualitative	FAP et FA	parents bio	Formel	expérience du placement	Norvège
Honey, A., Mayes, R., & Miceli, M. 2018	Qualitative	FAP et FA	parents bio	Ne sait pas	expérience placement et santé mentale	Australie
Join-Lambert, H., Euillet, S., Boddy, J., Statham, J., Danielsen, I., & Geurts, E. 2014	pas de données	Pas précisé	Non applicable	Ne sait pas	l'implication des parents d'enfants placés, comparaison entre 4 pays	Europe (4)

Kenny, K. S., Barrington, C., & Green, S. L	Qualitative	Pas précisé	parents bio	Formel	expérience du placement - trauma	Canada
Kiraly, M. 2015	Review	FAP seulement	review	Formel	review de la pratique du kinship care	Australie
Kiraly, M., & Humphreys, C. 2015	Qualitative	FAP seulement	parents bio	Formel	expérience des contacts avec enfants en kinship!	Australie
Kiraly, M., & Humphreys, C. 2016	Mixte	FAP seulement	parents d'accueil	Formel	les contacts parents-enfants en contexte de FAP	Australie
Klease, C. 2008	Qualitative	FA seulement	parents bio	Formel	expérience placement	Australie
Kopels, S., & Sheridan, M. C. 2002	juridique	Pas précisé	Non applicable	Ne sait pas	failure to protect de mères victime de violence	USA
Kovalesky, A. 2001	Qualitative	FAP et FA	parents bio	Ne sait pas	expérience des visites supervisées	USA
Poirier, M.-A., & Simard, M.	Quantitative	FA seulement	parents bio	Formel	engagement parental durant le placement	Canada
Ross, N., Cocks, J., Johnston, L., & Stoker, L. 2017	Qualitative	FAP et FA	parents bio	Formel	expérience placement	Australie
Sen, R., & Broadhurts, K. 2011	Review	FAP et FA	review	Ne sait pas	recension des écrits sur les contacts entre les enfants et leur réseau	Écosse
Simmat-Durand, L. 2007	Qualitative	Pas précisé	Mixte: parents bio et intervenants	Ne sait pas	maternité et toxicomanie	France
Smith, A. 2004	Qualitative	FAP seulement	parents bio	les deux	Parents incarcérations ayant des problèmes de consommation dont les enfants sont placés auprès d'un proche	USA

Vanschoonlandt, F., Vanderfaeillie, J., Van Holen, F., De Maeyer, S., & Andries, C. 2012	Quantitative	FA seulement	Mixte: FA et intervenants	Formel	l'impact de l'engagement des pères lors de placement en FA sur la santé mentale de leur enfant	Belgique
Memarnia, N., Nolte, L., Norris, C., & Harborne, A 2015	Qualitative	FA seulement	parents bio	Ne sait pas	expérience du placement	Angleterre
Kiraly, M., & Humphreys, C. 2013	review	FAP seulement	Non applicable	Ne sait pas	Recension des écrits sur les contacts en contexte de FAP	Australie
Schofield, G., Moldestad, B., Hojer, I., Ward, E., Skilbred, D., Young, J., & Havik, T. 2011	Qualitative	FA seulement	Mixte: parents bio et intervenants	Formel	Expérience du placement-comparaison de 3 études européennes	Norvège



## Annexe 2 - Guide d'entretien

Thèmes principaux	Exemples de questions posées
	<p>Questions ouverture : Pouvez-vous me raconter votre histoire de parent?</p> <p><i>L'idée est de voir où chacun des parents débute son histoire et comment il l'aborde. Des relances seront faites à partir de là.</i></p>
<p><b>Histoire avant le placement</b></p>	<p>Pouvez-vous me parler de comment cela se passait avant que (enfant) soit confié à (FAP)?</p>
<p><b>La relation avec la FAP</b></p>	<p>Quel est votre relation avec (FAP)?</p> <p>Est-ce que cette relation a changé depuis que (enfant) est placé? Si oui, comment?</p>
<p><b>Expérience du placement de l'enfant</b></p>	<p>Pouvez-vous me parler comment s'est déroulé le placement de (enfant)?</p> <p>Comment vous êtes-vous sentis?</p> <p>Avez-vous eu du support et de l'aide? Si oui, de qui? Comment?</p>
<p><b>Expérience de la parentalité pendant le placement</b></p>	<p>Qu'est-ce que cela signifie pour vous « être parent » aujourd'hui?</p>
<p><b>Expérience de la pratique de la parentalité pendant le placement</b></p>	<p>Avez-vous des contacts avec (enfant)? Si oui, comment cela se passe-t-il? Comment vous vous sentez par rapport aux contacts avec votre enfant?</p>

	Quels sont les choses que vous faites présentement qui vous font sentir « parent »?
<b>Expérience de l'exercice de la parentalité pendant le placement</b>	<p>Qui prend les décisions pour votre enfant? Êtes-vous consulté? Si oui, comment?</p> <p>Qui s'occupe des RDV médicaux, de l'école, etc.? Êtes-vous consulté? Si oui, de quelle façon et qu'elle est votre participation?</p>
<b>Expérience en lien avec les services de protection de la jeunesse</b>	<p>Quelle a été votre expérience avec les services de protection de la jeunesse ?</p> <p>Dans quelle mesure ont-ils répondu à vos besoins ? Comment auraient-ils pu mieux y répondre ? Avez-vous des recommandations pour améliorer les services et la pratique auprès des familles ?</p>
<b>Perspectives d'avenir</b>	<p>Comment voyez-vous l'avenir pour vous et pour votre enfant?</p> <p>Voudriez-vous avoir d'autre enfant?</p>

## Annexe 3- Dépliant



## Une recherche?? Pourquoi?

Le placement d'un enfant est certainement un événement douloureux et difficile à vivre pour plusieurs parents suivis par les services de protection. Il semble toutefois que très peu d'attention ait été donnée aux parents d'enfants placés dans les recherches réalisées jusqu'à ce jour. Le présent projet s'intéresse donc non seulement aux parents d'enfants placés, mais vise également à leur donner une voix à travers un processus de recherche nommé le récit de vie.

Dans le cadre de sa thèse de doctorat, l'étudiante Amilie Dorval réalise un projet de recherche portant sur l'expérience de parents ayant vécu le placement de leur enfant de façon permanente auprès d'un membre de la famille. Plus spécifiquement, l'étudiante s'intéresse à l'expérience de la parentalité; Comment le parent poursuit ou non un rôle actif auprès de son enfant? Comment le parent maintient ou non un lien avec son enfant? Comment le parent comprend et exprime sa parentalité?

Le projet vise à mieux comprendre la réalité de ces parents et ainsi, mieux les soutenir dans le processus du placement de leur enfant, de même qu'après le placement.

## Les objectifs poursuivis...

- 1) Comprendre comment le parent met en pratique sa parentalité (son rôle parental) durant le placement;
- 2) Saisir l'expérience de la parentalité en l'absence totale ou partielle d'enfant;
- 3) Comprendre comment le parent poursuit ou non l'exercice de sa parentalité à travers les droits et responsabilités liés à son enfant;
- 4) Comprendre les facteurs et contextes qui influencent la pratique, l'expérience et l'exercice de la parentalité des parents.

### Votre implication dans ce projet...

Le projet de recherche consiste en deux rencontres en personne d'une durée de 60 à 90 minutes, au lieu et moment de votre choix:

- ⌘ La première rencontre permet de recueillir votre récit de vie. Vous serez donc amené.e à répondre à certaines questions sur votre histoire en tant que parent ainsi que sur le placement de votre enfant;
- ⌘ La deuxième entrevue vise à vous présenter votre récit et à ce que vous le validiez.

### Que peut-on apprendre de vous?

#### Votre collaboration est importante pour nous aider à comprendre:

- ⌘ Votre expérience du placement de votre enfant auprès d'un membre de la famille;
- ⌘ Votre expérience de la parentalité;
- ⌘ Votre réalité et vos besoins dans le processus du placement ainsi qu'après le placement.

#### Quels sont les avantages à participer à ce projet de recherche???

Votre participation à ce projet de recherche vous offre la possibilité de vous exprimer sur votre réalité. De plus, cela vous permet également de prendre part à l'amélioration des connaissances et des pratiques en matière de suivis et d'accompagnement de parents qui vivent le placement de leur enfant auprès d'un membre de la famille.

Finalment, vous recevrez une compensation financière de 40\$ après chacune des rencontres.

## Annexe 4- Lettre aux parents



### LETTRE D'INVITATION DE PARTICIPATION À UN PROJET DE RECHERCHE

#### **Projet de recherche sur les parents d'enfant confié de façon permanente à un membre de la famille élargie**

Bonjour,

Nous sollicitons aujourd'hui votre collaboration afin de participer à un projet de recherche en cours au Centre jeunesse de Montréal. Il s'agit d'un projet de doctorat portant sur l'expérience de parents dont au moins un enfant est placé de façon permanente à un membre de la famille élargie par les services de protection de la jeunesse. L'étudiante, Amilie Dorval, complète actuellement un doctorat en travail social à l'Université de Montréal. Le projet de thèse cherche à mieux comprendre et à mieux documenter l'expérience vécue par les parents. Plus précisément, son projet vise à décrire l'expérience de la parentalité de parents qui vivent le placement permanent de leur enfant auprès d'une personne de la famille.

#### **En quoi consiste votre participation?**

Si vous acceptez que vos coordonnées soient transmises à l'étudiante-chercheuse, elle vous contactera par téléphone pour vous expliquer plus longuement la recherche, les attendus et vous demandera si vous êtes intéressé.e.s à participer. Vous pouvez contacter vous-même **Amilie Dorval** au numéro suivant :

Si vous acceptez de participer au projet de recherche, votre participation consistera à répondre à des questions portant sur votre histoire et votre expérience en lien avec le placement de votre enfant. Ces questions vous seront posées dans le cadre de deux entretiens en personne d'environ 60 à 90 minutes qui seront enregistrés sur bande sonore. Cet enregistrement ne servira qu'à faciliter l'analyse de votre récit et sera détruit par la suite. Le lieu et le moment des rencontres seront à votre discrétion.

La première rencontre servira à recueillir votre histoire (votre récit) qui vous sera présentée lors de la deuxième rencontre. Entre temps, l'étudiante fera la transcription de votre récit ainsi qu'une brève analyse, c'est-à-dire qu'elle formulera une compréhension de votre histoire que vous serez appelé.e à valider lors de la deuxième rencontre. Afin de vous dédommager pour le temps accordé, nous vous remettons un montant en argent de 40\$ après chacune des rencontres.

Votre participation est bien sûr volontaire et vous êtes libre de vous y retirer à tout moment, sans obligation de votre part. Votre participation est très importante et permettra de mieux comprendre la réalité de parents qui comme vous, vivent le placement permanent de leur enfant auprès d'un membre de la famille.

Amilie Dorval, étudiante au doctorat en travail social, Université de Montréal

## Annexe 5- Formulaire de consentement

Centre intégré  
universitaire de santé  
et de services sociaux  
du Centre-Est-de-  
l'Île-de-Montréal

Québec



### FORMULAIRE D'INFORMATION ET DE CONSENTEMENT

#### **Comprendre l'expérience de la parentalité de parent d'enfant placé de façon permanente auprès de membres de la famille élargie par les services de protection de la jeunesse.**

**Amilie, Dorval**, Candidate au doctorat en travail social à l'Université de Montréal

*Boursière des Fonds de recherche société et culture (FRQSC)*

**Sonia Hélie**, Co-directrice de l'étudiante et chercheure d'établissement au CIUSSS Centre-sud de l'Île de Montréal

**Marie-Andrée Poirier**, Co-directrice de l'étudiante et professeure à l'Université de Montréal

Bonjour,

Vous êtes invité.e à participer à un projet de recherche portant sur l'expérience de parent ayant vécu le placement permanent de leur enfant auprès d'un membre de leur famille élargie.

Il est important de bien lire et comprendre le présent formulaire d'information et de consentement. Il se peut que cette lettre contienne des mots ou des expressions que vous ne compreniez pas ou que vous ayez des questions. Si c'est le cas, n'hésitez pas à m'en faire part. Prenez tout le temps nécessaire pour vous décider.

#### **En quoi consiste cette recherche?**

Le projet de recherche souhaite mieux comprendre votre expérience de parent ayant vécu le placement de votre enfant auprès d'un membre de votre famille élargie. Plus concrètement, la recherche souhaite comprendre votre expérience de la parentalité et cherche à documenter comment vous poursuivez un rôle

auprès de votre enfant placé. Différentes questions vous seront posées afin de mieux comprendre votre expérience ainsi que votre histoire.

### **Si je m’implique dans cette recherche, que sera-t-il concrètement attendu de moi?**

La participation à ce projet requiert que vous participiez à deux entretiens en personne avec l’étudiante-chercheuse. Celle-ci se déplacera au lieu et au moment de votre choix afin de réaliser ces deux rencontres.

Ces deux rencontres seront enregistrées pour éviter à l’étudiante-chercheuse de tout prendre en note ainsi que pour faciliter les analyses. Il est prévu que les rencontres durent entre 1 et 2 heures. Par exemple, des questions vous seront posées quant à votre histoire de parent, votre relation avec la famille élargie, votre expérience du placement de votre enfant, vos contacts avec votre enfant, votre relation avec votre enfant, etc.

La première rencontre servira à échanger avec vous et à récolter comprendre/entendre/recueillir votre histoire. Celle-ci sera par la suite retranscrite par l’étudiante-chercheuse qui vous présentera sa compréhension de votre histoire lors de la deuxième rencontre.

### **Y aura-t-il des avantages pour moi à participer à cette recherche?**

Vous ne retirerez aucun avantage direct à participer à ce projet de recherche. Cependant, votre participation aidera à mieux comprendre ce que plusieurs parents vivent lors du placement de leur enfant auprès de membres de la famille et ainsi, à faire avancer les connaissances dans le domaine.

### **Ma participation à cette recherche entraînera-t-elle pour moi des risques ou des inconvénients?**

Il y a peu de risques liés à votre participation. Toutefois, il se peut que les questions posées vous amènent à aborder certains problèmes que vous (ou votre enfant) vivez ou avez vécus et qui sont difficiles pour vous. Si vous ressentez un malaise, n’hésitez pas à en parler avec l’étudiante-chercheuse. Elle pourra vous diriger vers votre intervenant ou vers des ressources appropriées.

Les inconvénients à votre participation concernent le temps nécessaire aux entrevues et le déplacement qu’il implique.

### **Est-ce que les renseignements que je donnerai seront confidentiels?**

Tous les renseignements recueillis seront traités de manière confidentielle et ne seront utilisés que pour ce projet de recherche. Les informations que vous donnerez ne seront pas mentionnées dans votre dossier au Centre Jeunesse ni à votre intervenant.

Les renseignements seront conservés de manière sécuritaire par l'étudiante-chercheure. Il faut préciser ici que les renseignements seront codés et indiquer qui aura accès à la liste correspondante. Aucune information permettant de vous identifier d'une façon ou d'une autre ne sera publiée, c'est-à-dire qu'il ne sera pas possible de savoir qui a dit quoi. Vos renseignements seront détruits 7 ans après la fin du projet de recherche.

Il est possible que nous devions permettre l'accès aux dossiers de recherche au comité d'éthique de la recherche de l'institut Universitaire Jeunes en Difficulté du CIUSSS Centre-sud de l'île de Montréal et aux organismes subventionnaires de la recherche à des fins de vérification ou de gestion de la recherche. Tous adhèrent à une politique de stricte confidentialité.

Vous pouvez demander au chercheur de consulter votre dossier de recherche pour vérifier les renseignements recueillis et les faire rectifier au besoin. La deuxième rencontre prévoit notamment une validation de votre histoire.

Les enregistrements audio seront conservés 7 ans. Après ce délai, les enregistrements seront détruits de façon permanente.

### **Est-ce que je pourrai connaître les résultats de la recherche?**

Bien sûr, tel que mentionné précédemment, la deuxième rencontre aura comme objectif de vous partager notre compréhension de votre histoire. Une copie de votre récit pourra vous être acheminée sans problème. Si vous souhaitez obtenir un résumé écrit des résultats généraux de la recherche, veuillez indiquer une adresse où nous pourrions vous le faire parvenir :

*Courriel* : \_\_\_\_\_

### **Est-ce que je recevrai une compensation pour ma participation à la recherche?**

Vous recevrez 40 \$ pour chacun des entretiens (2) en compensation des contraintes liées à votre participation à ce projet de recherche. Si vous vous retirez ou si vous êtes retiré du projet avant qu'il ne soit complété, vous recevrez un montant proportionnel à votre participation.

### **Est-ce que je suis obligé de participer à la recherche ou d'y participer jusqu'à la fin?**



Vous êtes libre de ne pas participer à la recherche, sans que vous ayez besoin de vous justifier, et sans que cela nuise aux relations avec les intervenants et autres professionnels impliqués au CIUSSS Centre-sud de l'Île de Montréal. Votre décision de participer ou de ne pas participer ne sera d'ailleurs pas mentionnée dans votre dossier au Centre jeunesse.

De plus, même si vous acceptez d'y participer, vous pourrez vous retirer de la recherche en tout temps sur simple avis verbal, sans explication et sans que cela ne vous cause un quelconque tort. Les renseignements que vous aurez déjà donnés seront alors conservés dans leur forme actuelle à moins que vous ne demandiez leur destruction.

Le chercheur pourrait lui aussi décider d'interrompre votre participation ou d'arrêter la recherche s'il pense notamment que c'est dans votre intérêt.

**Si j'ai besoin de plus d'information avant de me décider ou tout au long de la recherche, qui pourrai-je contacter?**

Si vous avez des questions concernant cette recherche, vous pouvez contacter **l'étudiante-chercheure, Amilie Dorval** au numéro de téléphone suivant :

Si vous souhaitez vous renseigner sur vos droits ou pour formuler toute plainte, vous pouvez contacter le commissaire local aux plaintes et à la qualité des services du CIUSSS centre-sud de l'Île de Montréal au numéro suivant : 514-593-3600.

**Consentement à la recherche**

Je comprends le contenu de ce formulaire de consentement et je consens à participer à cette recherche sans contrainte ni pression. Je certifie qu'on me l'a expliqué verbalement. J'ai pu poser toutes mes questions et j'ai obtenu des réponses satisfaisantes. J'ai eu tout le temps nécessaire pour prendre ma décision.

Je comprends aussi qu'en signant ce formulaire, je ne renonce à aucun de mes droits et ne libère ni les chercheurs ni l'établissement de leur responsabilité civile ou professionnelle.

Je recevrai une copie signée et datée de ce formulaire de consentement.

\_\_\_\_\_

Nom du participant

\_\_\_\_\_

Signature

\_\_\_\_\_

Date

**Déclaration de la personne qui a obtenu le consentement**

Je certifie avoir expliqué au participant la nature de la recherche ainsi que le contenu de ce formulaire et lui avoir clairement indiqué qu'il reste à tout moment libre de mettre un terme à sa participation au projet. Je lui remettrai une copie signée du présent formulaire.

\_\_\_\_\_  
Amilie Dorval, Étudiante-responsable                      Signature                      Date

Déclaration de la chercheure principale

Je certifie qu'on a expliqué au participant la nature de la recherche ainsi que le contenu de ce formulaire et qu'on lui a clairement indiqué qu'il reste à tout moment libre de mettre un terme à sa participation au projet. Une copie signée du présent formulaire lui sera remise.

\_\_\_\_\_  
Sonia Hélie, chercheure responsable                      Signature                      Date

L'original du formulaire sera conservé au CJM-IU et une copie signée sera remise au participant

- Le projet de recherche et le présent formulaire de consentement ont été approuvés par le CER du CJM-IU le 15 mars 2018

- Numéro de dossier CÉR CJM- IU : 18-01-08

- Date de la version du présent formulaire : 13 mars 2018

## **Annexe 6- Ressources**

### **SOS Suicide**

1-800-595-5580

### **Tel-Parents**

1-800-361-5085

### **Alcooliques Anonymes**

514-376-9230

1-877-790-2526

### **Centre de crise**

1-866 APPELLE

### **Info santé et info sociales**

Composer le 811

### **Bottin des organismes communautaires de la grande région de Montréal**

[www.211.qc.ca](http://www.211.qc.ca)